



**CONTRAT DE VILLE
DE L'AGGLOMERATION
DE NIMES-METROPOLE 2015-2020**

Document Cadre

**Nîmes-Métropole – Le Colisée – 3 Rue du Colisée – 30 947 Nîmes Cedex 9 – 04 66 02 55 55
www.nimes-metropole.fr**

LES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE DE NIMES-METROPOLE

Par la signature du Contrat de Ville 2015-2020 et conformément à la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine les partenaires signataires,

- Approuvent les orientations stratégiques du présent contrat d'une part,
- Acceptent de participer aux instances de gouvernance définies dans le contrat,
- Et s'engagent à mobiliser leurs politiques spécifiques et de droit commun en faveur des quartiers prioritaires, du territoire de veille et de leurs habitants d'autre part.

LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU CONTRAT DE VILLE

Le document cadre du Contrat de Ville est le contrat unique de référence de la politique de la ville et de toutes les politiques menées en faveur des quartiers prioritaires. Il comprend un état des lieux et un diagnostic centré sur la mesure des écarts de développement entre les quartiers de la nouvelle géographie prioritaire et le reste de l'agglomération. Il fixe les enjeux et les orientations stratégiques qui doivent guider l'action publique en général et les politiques des signataires en particulier. Le contrat de ville est le document socle à la définition des programmes NPNRU, PNRQAD et à l'ATI et de tout autre dispositif spécifique aux quartiers prioritaires.

En termes d'orientations, il se compose de 3 orientations stratégiques générales, de 3 axes transversaux nationaux et d'un plan d'objectifs déclinés selon les 3 piliers d'actions définis par le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports.

LES 3 ORIENTATIONS STRATEGIQUES GENERALES

- Renforcer la mobilité de la population sur le territoire
- Equilibrer le peuplement et encourager la mixité
- Améliorer la maîtrise de la langue française

LES AXES TRANSVERSAUX NATIONAUX

- Le soutien à la jeunesse
- L'égalité entre les hommes et les femmes
- La lutte contre les discriminations

LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES PAR PILIER

PILIER COHESION SOCIALE

Education Culture Sports

Optimiser les chances de réussite scolaire et d'accès à la culture et au sport

- Renforcer l'accompagnement et l'éveil des enfants de moins de 6 ans
- Associer et co-construire avec les parents et les habitants l'offre éducative et les parcours éducatifs des enfants
- Soutenir les parcours individuels de réussite par une meilleure coordination des temps scolaires – périscolaires et des temps de loisirs
- Optimiser les chances d'insertion professionnelle des jeunes en décrochage scolaire et des jeunes sans solution
- Renforcer pour les élèves des quartiers (en réussite ou en échec) l'accompagnement autour de l'orientation professionnelle
- Poursuivre le travail sur la réhabilitation et la qualité des équipements scolaires, culturels et sportifs
- La sectorisation des écoles, collèges et lycées est un véritable enjeu en termes de réussite éducative et de mixité sociale

- Favoriser et élargir les pratiques culturelles et sportives à l'intérieur et à l'extérieur des quartiers
- Améliorer la maîtrise de la langue française, l'accès à la lecture publique et l'utilisation du numérique
- Accompagner les pratiques professionnelles

Sécurité et prévention de la délinquance

Assurer la tranquillité publique et renforcer l'accompagnement des jeunes délinquants et récidivistes

- Prévenir la délinquance des mineurs et lutter contre la récidive
- Sécuriser les transports en commun
- Sécuriser les commerces de proximité

Santé

L'accès aux soins et à la santé

- S'assurer de la possibilité d'accès aux soins de 1^{er} recours
- Développer la prévention et le repérage précoce des difficultés
- Permettre l'accès au panier de services défini par l'ARS

Mieux vivre ensemble, citoyenneté et soutien à la vie associative

Favoriser le mieux vivre ensemble et la citoyenneté

- Soutenir les actions de proximité portées par les associations, celles visant à conforter le lien social, la participation des habitants, les valeurs de la république, la laïcité, valorisant l'engagement citoyen des jeunes et promouvant l'égalité des chances
- Soutenir les actions d'accès aux droits et aux services publics notamment en ce qui concerne le public jeune, les femmes isolées et les personnes âgées

Soutenir et accompagner la vie associative

- Sécuriser et rénover le cadre de collaboration entre les institutions et les associations
- Maintenir une vie associative de qualité dans les quartiers
- Créer des dynamiques de développement local à l'échelle des quartiers
- Renforcer les compétences professionnelles mises en œuvre dans les quartiers

PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Cadre de vie

Améliorer la qualité de vie et redonner de l'attractivité aux quartiers avec la participation des habitants.

- Améliorer la coordination de l'intervention publique pour améliorer la gestion quotidienne des quartiers
- Prévenir les dégradations et pérenniser les investissements réalisés dans le cadre de la rénovation urbaine
- S'appuyer sur les habitants comme personnes ressources pour la conception, l'appropriation et la valorisation des espaces publics
- Accompagner les familles dans la gestion de leur logement

Habitat et Renouveau Urbain

Equilibrer le peuplement et reconfigurer les quartiers en faveur d'un habitat de qualité et une meilleure intégration urbaine.

- Mise en œuvre des projets urbains de Pissevin-Valdegour, Chemin Bas d'Avignon et Mas de Mingue d'ici 2025.
- Diversifier et améliorer l'offre en logements des nouveaux quartiers prioritaires.
- Rééquilibrer l'offre de logement social sur l'ensemble de la ville et de l'agglomération
- Traiter les copropriétés dégradées.
- Elaborer une stratégie de peuplement partagée entre tous les partenaires.
- Réaliser une étude diagnostic social urbain sur les quartiers Route d'Arles Jonquilles Haute Magaille Olivers et Route de Beaucaire.

PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Développement Economique et Emploi

Développer une activité économique attractive et durable

- Diversifier et dynamiser l'offre commerciale et de services en fonction des besoins des habitants et des perspectives de développement des quartiers
- Restructurer les pôles commerciaux dégradés
- Assurer une veille de l'activité économique et commerciale sur les quartiers prioritaires
- Accompagner et soutenir la création durable d'entreprises
- Améliorer l'attractivité économique des principaux quartiers prioritaires

Insertion et Emploi

Aider à l'insertion des publics les plus fragiles en favorisant les liens avec le monde de l'entreprise

- Améliorer l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi et optimiser le recours aux services de droit commun (mission locale, pôle emploi, Cap'Emploi)
- Agir sur la qualification des publics les plus en difficulté
- Renforcer l'offre d'insertion
- Promouvoir l'intermédiation professionnelle et développer les relations avec les acteurs économiques
- Renforcer la coopération des professionnels en faveur de la mise en place de parcours individuels d'insertion

SOMMAIRE

Note méthodologique	p.8
PARTIE I : PRESENTATION DE L'EPCI ET DES QUARTIERS PRIORITAIRES	
I. Le territoire de Nîmes-Métropole	p.9
II. Le territoire de la géographie prioritaire	
1. <i>Les quartiers prioritaires et les programmes de requalification urbaine</i>	p.15
2. <i>Les principales caractéristiques sociodémographiques des quartiers prioritaires</i>	p.22
PARTIE II : LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET ENJEUX DU CONTRAT DE VILLE	
I. Les orientations générales	
1. <i>L'action en faveur de la mobilité</i>	p.32
2. <i>L'action en faveur du peuplement</i>	p.35
3. <i>L'action en faveur de la maîtrise de la langue française</i>	p.36
II. Les axes transversaux nationaux	
1. <i>Le soutien à la jeunesse</i>	p.38
2. <i>L'égalité entre les femmes et les hommes</i>	p.40
3. <i>La lutte contre les discriminations</i>	p.42
III. Pilier Cohésion Sociale	
1. Education – Culture – Sports	
1.1. <i>Chiffres clés</i>	p.44
1.2. <i>Les constats</i>	p.50
1.3. <i>Les priorités et les perspectives – actions</i>	p.52
2. Prévention de délinquance et sécurité	
2.1. <i>Chiffres et moyens de droit commun</i>	p.56
2.2. <i>Les constats</i>	p.59
2.3. <i>Les priorités et les perspectives – actions</i>	p.61
3. Santé	
3.1. <i>Chiffres et moyens de droit commun</i>	p.63
3.2. <i>Les constats</i>	p.63
3.3. <i>Les priorités et les perspectives – actions</i>	p.66
4. Mieux vivre ensemble, citoyenneté et soutien à la vie associative	
4.1. <i>Quelques données</i>	p.69
4.2. <i>Les constats</i>	p.71
4.3. <i>Les priorités et les perspectives – actions</i>	p.72
IV. Pilier cadre de vie et renouvellement urbain	
1. <i>Diagnostic cadre de vie et habitat</i>	p.74
2. <i>Enjeux et perspectives cadre de vie</i>	p.86
3. <i>Enjeux et perspectives habitat et renouvellement urbain</i>	p.88
V. Pilier développement économique et emploi	
1. <i>Diagnostic</i>	p.91
2. <i>Les constats et perspectives en développement économique</i>	p.97
3. <i>Les constats et perspectives en emploi et insertion</i>	p.101

PARTIE III : GOUVERNANCE et PARTICIPATION DES HABITANTS

I. Gouvernance	
1. Sur le plan politique	
1.1. <i>Le comité de pilotage restreint</i>	p.105
1.2. <i>Le comité de pilotage</i>	p.106
2. Sur le plan technique	
2.1. <i>L'équipe projet</i>	p.108
2.2. <i>Les groupes de travail</i>	p.108
3. Les équipes opérationnelles contrat de ville	p.109
4. L'appel à projets et la dématérialisation	p.110
II. La participation des habitants	
1. Les conseils citoyens	
1.1. <i>Ville de Nîmes</i>	p.111
1.2. <i>Ville de Saint-Gilles</i>	p.111
2. La Maison de projet	p.112

PARTIE IV : DIAGNOSTIC DES QUARTIERS PRIORITAIRES

1. Pissevin-Valdegour	p.115
2. Chemin Bas d'Avignon	p.130
3. Mas de Mingue	p.138
4. Gambetta-Richelieu	p.146
5. Route d'Arles – Jonquilles – Haute-Magaille – Oliviers	p.153
6. Route de Beaucaire	p.159
7. Saint-Gilles : centre ancien et sabatot	p.166

PARTIE V : LE TERRITOIRE DE VEILLE ACTIVE MARGUERITTES

ANNEXES

Annexe 1 : Les engagements des partenaires	p.179
Annexe 2 : Cartes du CGET « nouveaux quartiers politique de la ville »	p.187
Annexe 3 : Les délibérations	p.195

Note méthodologique

Le contrat de ville de Nîmes-Métropole 2015-2020 a été élaboré en 2 étapes et a fait l'objet d'une démarche engagée vers une meilleure coopération entre services de droit commun et politique de la ville.

1^{ère} étape – juin à février 2014 : Préfiguration du Contrat de Ville Nîmes-Métropole

En mai 2013 le territoire de Nîmes-Métropole est retenu au niveau national parmi les 12 sites préfigurateurs des futurs contrats de ville. Il a été décidé compte tenu des délais de se concentrer sur le quartier de Pissevin-Valdegour. Au cours de cette expérimentation, Nîmes-Métropole et ses partenaires mettent en place une stratégie de travail mettant le droit commun au premier plan. Pour ce faire le principe de séminaires de travail est retenu avec la création de groupes de travail pilotés par les services de droit commun (villes, état, EPCI, et autres institutions). Cette expérimentation a donné lieu à un dossier spécifique sur Pissevin Valdegour et la méthodologie a été prolongée pour l'élaboration du contrat de ville définitif.

Atelier	Pilotes et Copilotes DC
Education mutualisé avec Culture et Sport	Ville de Nîmes <i>Etat – Education Nationale</i>
Développement Economique et Emploi, Insertion	Pôle Emploi <i>Etat – Direccte + Nîmes-métropole</i>
Sécurité et Prévention de la Délinquance	Etat - Préfecture <i>Ville de Nîmes</i>
Cadre de vie	Ville de Nîmes <i>Nîmes Métropole</i>
Habitat et Peuplement	Nîmes Métropole <i>Etat - DDTM</i>
Santé	Ville de Nîmes <i>ARS</i>

2^{ème} étape – juillet 2014 – juin 2015 Elaboration du Contrat de Ville 2015-2020 définitif

Pour l'élaboration du contrat de ville, un premier temps de travail a consisté à la révision de la géographie prioritaire et à sa validation définitive. Parallèlement les séminaires de travail ont été relancés à la rentrée de septembre 2014 pour poursuivre le diagnostic sur l'ensemble des quartiers. Aussi l'ensemble des diagnostics et des orientations du présent contrat ont fait l'objet d'un travail étroit avec les pilotes des groupes et d'une validation préalable, il en est de même pour les diagnostics quartiers élaborés par les villes de Nîmes, Saint-Gilles et Marguerittes. Enfin l'ensemble de la démarche a été pilotée par une équipe projet composée des instances directionnelles de Nîmes-Métropole, des villes signataires, de la DDCS, de la DDTM et du Conseil Départemental 30.

Parallèlement le contrat de ville a fait l'objet d'un travail étroit avec le service politiques contractuelles et recherche de financement de Nîmes-Métropole afin d'inscrire la politique de la ville dans une dimension européenne. D'une part Nîmes-Métropole a participé à l'ensemble des groupes de travail nationaux sur la mobilisation des fonds européens. D'autre part une démarche commune de travail contrat de ville / approche territoriale intégrée a été mise en place, pendant l'étape d'élaboration, permettant la mise en cohérence des orientations et des projets des deux dispositifs précités.

PARTIE I - PRESENTATION DE L'EPCI ET DES QUARTIERS PRIORITAIRES

I. Le Territoire de Nîmes-Métropole

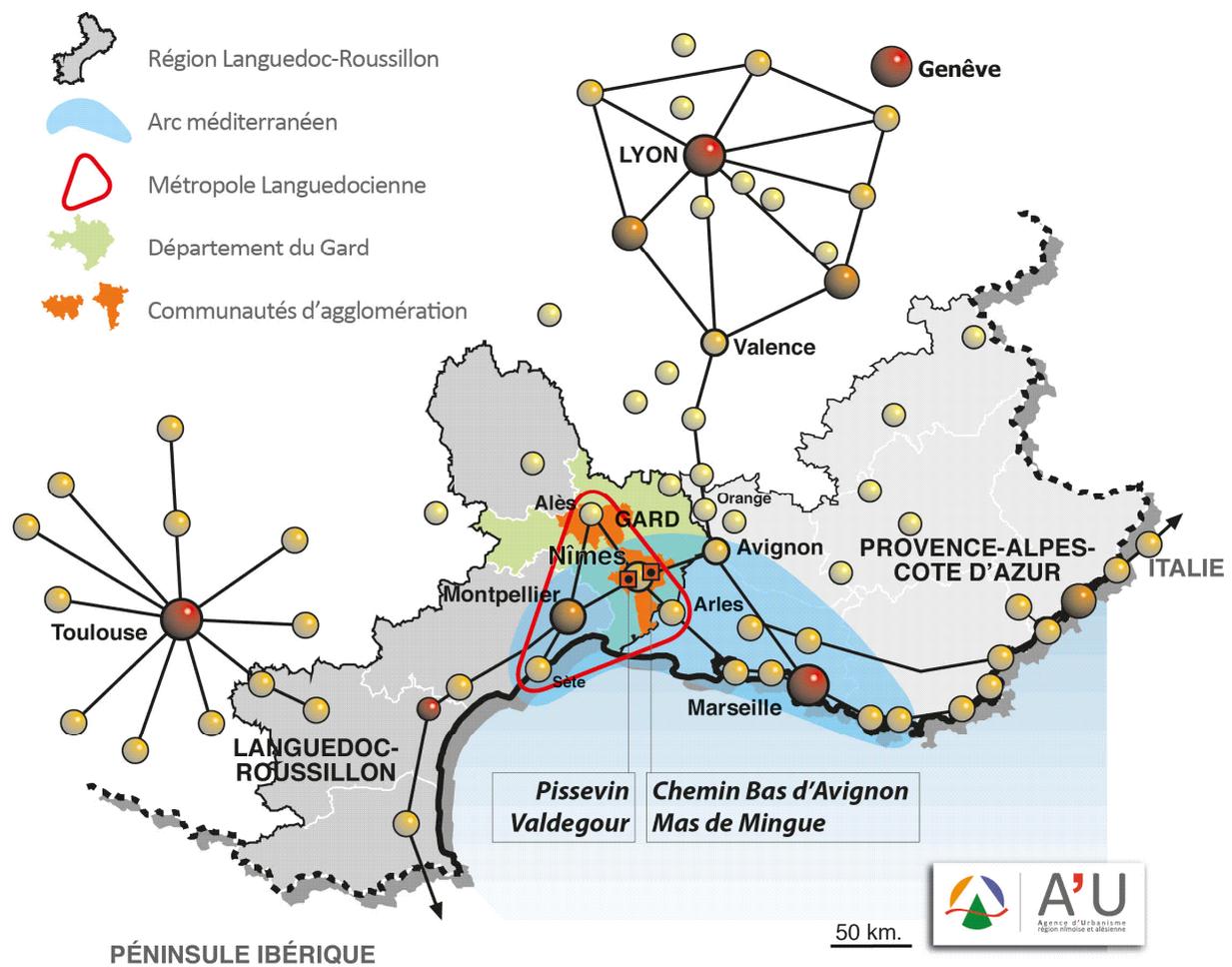
Nîmes Métropole, première agglomération du Gard, porte aux côtés de l'Etat, des villes de Nîmes, Saint-Gilles, Marguerittes et du Conseil Départemental du Gard, le contrat de ville destiné à fédérer et coordonner l'action publique relevant de la politique de la ville pour la période 2015 – 2020.

Créée en 2002 sur la base de 14 communes et rapidement élargie à 27, l'agglomération a fondé avec Alès Agglomération le Pôle Métropolitain Nîmes Alès le 1^{er} janvier 2013 et s'inscrit désormais dans la métropole en réseau en cours de constitution au sein de l'espace languedocien, conformément aux orientations du SRRADT. Nîmes Métropole fait ainsi partie de la région de France métropolitaine qui a connu le plus fort développement démographique depuis trente ans. Avec 237 261 habitants en 2011, l'agglomération a enregistré un gain net de population de 60 000 résidents depuis 1982 grâce à un solde migratoire largement excédentaire, même si celui-ci tend à fléchir légèrement depuis 2006 et plus particulièrement depuis le début de la crise financière et économique.

Ce contexte de croissance démographique s'explique notamment par l'attrait des régions du Sud, par la typicité de Nîmes Métropole et sa situation privilégiée au sein de l'arc méditerranéen. Ces facteurs d'attractivité nécessitent une anticipation des besoins par des investissements lourds, la mise en œuvre de stratégies créatrices d'emplois et de richesse, une vigilance au regard des effets néfastes possibles d'un développement urbain et périurbain non maîtrisé sur l'environnement, la qualité du cadre de vie. Et surtout ils requièrent une politique audacieuse et ciblée en faveur des populations les plus démunies, généralement locales et concentrées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. C'est donc bien ce défi que les partenaires du Contrat de Ville doivent relever : faire en sorte que le développement, la mobilité, l'amélioration des conditions et du cadre de vie profitent à tous y compris aux habitants des quartiers en difficulté. Il s'agit de réduire par le haut les écarts constatés en termes de revenus, d'accès à la connaissance, à la formation, à l'emploi, aux soins et au choix du lieu de vie, mais aussi de revaloriser et ouvrir les quartiers concernés, et de renforcer les conditions du dialogue, du partage et du vivre-ensemble entre tous les membres de la société.

Un environnement emblématique et une organisation urbaine en évolution

Nîmes Métropole jouit d'un environnement emblématique tant dans sa périphérie qu'en son sein. Située entre les Cévennes et la Méditerranée, à proximité de sites remarquables comme le Pont du Gard et de villes attractives (Montpellier, Avignon, Arles, Uzès), le territoire présente du Nord au Sud des entités paysagères et naturelles de grande qualité : la Gardonnenque, avec son chapelet de villages typiques et les gorges du Gardon, l'écrin de garrigues qui enserrant Nîmes et les villages en piémont, la Vaunage, dépression agricole où s'égrènent des sites urbains de caractère, la Vistrenque, plaine alluviale où la pression urbaine s'est le plus fortement exercé mais où l'agriculture périurbaine est encore présente, la Costière dédié aux vergers et à la vigne et dominant la Camargue gardoise puis la mer... Ces différentes entités recèlent de nombreuses richesses en termes de biodiversité, de patrimoine naturel, urbain, vernaculaire et immatériel et constituent pour les habitants et les visiteurs un cadre de vie et un art de vivre enviés.



Le territoire de Nîmes Métropole est centré sur la préfecture du Gard, Nîmes, où 2 000 ans d'histoire ont façonné l'espace urbain et doté la ville de monuments, trames et traces patrimoniales qui en font aujourd'hui sa renommée et justifient sa candidature au titre du patrimoine de l'UNESCO. Forte de 145 000 habitants, elle tisse des liens étroits avec les communes environnantes parmi lesquelles Saint-Gilles, ville médiévale de plus de 13 500 habitants, elle aussi reconnue pour ses monuments historiques et située aux portes de la Camargue.

Hormis ces deux villes, Nîmes Métropole compte 11 communes de 3 500 à 9 000 habitants, villes périurbaines qui ont connu une croissance fulgurante au cours des 3 dernières décennies, 11 communes de 1 000 à 3 100 habitants dont le développement a été tout aussi soutenu et enfin 3 communes de moins de 1 000 habitants, au caractère encore rural malgré leur croissance rapide. Ces communes du périurbain et du rural ont su conserver la typicité de leur cœur de ville ou de village mais ont assuré leur développement par le recours quasi systématique à l'habitat pavillonnaire destiné à l'occupation personnelle de leurs propriétaires.

Ainsi une ségrégation socio spatiale s'est opérée au fil des décennies. D'une part, les deux villes principales que sont Nîmes et Saint-Gilles offrent une diversité de types d'habitat, d'équipements et de services, mais concentrent dans les quartiers de centre ville ou les grands ensembles, la majeure partie des ménages en situation modeste ou en grande précarité. Et d'autre part, les communes aux alentours se sont « spécialisées » dans l'accueil de familles accédant à la propriété et travaillant dans les pôles urbains de Nîmes, Montpellier, Alès, Arles ou Avignon selon leur localisation. Ce modèle de développement « classique » en France s'est produit dans un contexte de forte croissance qui a engendré depuis 2000 une flambée des prix de l'immobilier sans précédent, incitant les candidats à la propriété à s'éloigner de plus en plus des centres urbains de Nîmes et de Montpellier. Cela se traduit aujourd'hui par un déséquilibre dans l'offre sociale (93% du parc social de l'agglomération est concentré à Nîmes et Saint-Gilles), des parcours résidentiels contraints, une précarisation accrue des ménages les plus fragiles et parallèlement, des déplacements complexes le plus souvent réalisés en voiture, un engorgement des routes, des besoins en équipements et services parfois difficiles à assumer dans les communes périurbaines, la plupart d'entre elles devant désormais rattraper leur retard en logement social.

Le maintien de l'attractivité de Nîmes Métropole et la production d'une offre suffisante en logements nouveaux, le rééquilibrage du territoire en terme social, la satisfaction des besoins de la population présente en termes d'habitat et d'équipements constituent autant d'enjeux à prendre en compte par l'agglomération et les communes la composant. Ces enjeux se croisent et se complexifient si l'on considère les questions environnementales. En effet, le risque d'inondation constitue plus que jamais une contrainte majeure pour concevoir le développement et le renouvellement urbains dans la majeure partie des communes de l'agglomération et de Nîmes en particulier. De même, la question de la précarité énergétique actuelle et prévisible pour un nombre grandissant de ménages est à prendre en compte dans les politiques publiques, sans compter la facture énergétique que les habitants dans leur grande majorité consacrent au transport dès lors qu'ils recourent à leur voiture particulière.

Des infrastructures de transport et des projets au service des échanges et de la mobilité

A la charnière entre Provence et Languedoc, l'agglomération Nîmoise, qui concentre 40% des emplois et le tiers de la population du département, occupe une position géographique stratégique. Maillon incontournable dans le couloir languedocien, elle est desservie par :

- Les autoroutes A9 et A54 qui placent Nîmes à 30 mn de Montpellier, 1 h 30 de Marseille, 2 h 30 de Lyon et 4 h de Barcelone ;
- Les routes nationales et départementales qui maillent le territoire ;
- Le TGV qui place Nîmes à 3 heures de Paris depuis la gare actuelle en cœur de ville ;
- L'étoile ferroviaire autour de Nîmes qui facilite les échanges avec Montpellier, Alès, Marseille, Avignon et le Grau-du-Roi ;
- L'aéroport Nîmes-Alès-Camargue-Cévennes.

Le contournement de la LGV de Nîmes à Montpellier, en cours de travaux, et le projet de la gare TER-TAGV de Manduel-Redessan viendront compléter l'étoile ferroviaire de Nîmes et constituer ainsi une armature de premier ordre qui permettra à Nîmes Métropole d'être mieux connectée encore aux

territoires national et international. Les investissements réalisés et projetés en termes de desserte en Très Haut Débit par fibre optique enrichissent cette connexion et font pénétrer les nouvelles technologies de la communication dans le territoire et dans toutes les zones d'activités d'intérêt communautaire.

A une échelle plus locale, Nîmes métropole s'est engagée dans la mise en œuvre d'une politique des déplacements avec la création d'un réseau de transport collectif TANGO qui dessert les 27 communes de l'agglomération, d'un système de billetterie unique, de parcs relais pour faciliter l'intermodalité et du service de location Vélo-TANGO. L'agglomération s'investit fortement pour améliorer les déplacements à Nîmes. En 2012, une première ligne de transport collectif en site propre a été réalisée avec des bus à haut niveau de service. L'extension de la ligne 1 est en cours de travaux autour de l'écusson tandis qu'une deuxième ligne est à l'étude ; elle porte sur la liaison Est-Ouest de la Ville et concerne au premier rang les trois « grands ensembles » nîmois retenus au titre NPNRU : Mas de Mingue, Chemin Bas d'Avignon - Clos d'Orville, Pissevin-Valdegour. L'amélioration de la desserte de ces grands ensembles – ainsi que celle des quartiers Gambetta et Richelieu – vise à faciliter l'accessibilité des sites d'emplois, de consommation, de loisirs par les populations les plus captives et constitue un levier majeur en matière de recomposition urbaine et d'intégration sociale.

Une économie dominée par les activités présentielle et un chômage persistant

Nîmes Métropole a connu une croissance de 43% du nombre d'emplois en trente ans, alors que durant la même période le nombre d'habitants a crû de 33%. Cet essor soutenu de l'emploi est le signe de la forte attractivité qu'ont connue Nîmes et sa première couronne (Marguerittes, Caissargues, Garons, Milhaud notamment). Il convient de noter néanmoins que 75% de l'emploi est lié à des activités présentielles destinées selon l'Insee à la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes (contre 66% au niveau de la France métropolitaine). Le fait que Nîmes soit la préfecture du département, qu'elle concentre de nombreuses administrations et que le tourisme constitue une activité importante dans l'économie locale explique en partie ce fort pourcentage. Une autre raison réside sans doute dans la faiblesse du secteur de production pour des biens consommés en dehors de la région nîmoise. C'est pour cela que l'agglomération a engagé une politique soutenue pour accueillir de nouvelles activités (création d'Actiparcs et de pépinières d'entreprises notamment à Valdegour), impulser une dynamique de réseau entre les acteurs économiques locaux et ceux de l'enseignement supérieur et de la recherche, favoriser l'innovation et les transferts de technologies notamment dans les domaines des Risques, de la Sécurité Civile et Aéronautique, de la Silver Economy et des dispositifs médicaux, des Technologies numériques et industries créatives.

Cette incitation à la création d'emplois, productifs notamment, est couplée à des actions visant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des populations en difficulté. En effet, les données statistiques plutôt positives concernant la démographie et l'emploi ne doivent pas masquer une autre facette de l'agglomération nîmoise : le chômage. Avec un taux de chômage de 14,3% fin 2014, la zone d'emploi de Nîmes (un peu plus vaste que le territoire de l'agglomération) se situe au niveau de la région Languedoc Roussillon, région qui détient le record en France dans ce domaine. En corollaire, le revenu médian des ménages de l'agglomération est particulièrement faible et présente de fortes disparités entre les revenus les plus hauts et les plus bas.

Des projets pour relever les défis de demain et intégrer les quartiers prioritaires dans la dynamique de l'agglomération

Nîmes Métropole élabore un projet de territoire à horizon 2040 pour donner à voir l'ambition de la collectivité au regard des enjeux qui s'offrent à elle, peser dans la définition de stratégies porteuses d'avenir au sein du Pôle Métropolitain et de la métropole languedocienne en cours de constitution. Ce schéma donnera du sens aux politiques publiques mises en œuvre ou à réviser : programme local de l'habitat (PLH), plan de déplacements urbains (PDU), plan énergie climat territorial (PCET), schémas directeurs eau et assainissement, schéma de cohérence territoriale (SCoT du Sud du Gard), plans locaux d'urbanisme des communes.

Il prendra appui sur le projet de territoire métropolitain et les grands projets qui se dessinent pour les années à venir parmi lesquels :

- La gare TER-TAGV et le pôle urbain multimodal (PUM) de Manduel Redessan qui a fait l'objet d'un dialogue compétitif pour définir les grandes orientations d'aménagement et asseoir Nîmes Métropole dans la sphère nationale et internationale ;
- Le transport collectif en site propre à Nîmes pour accroître et améliorer le service, apaiser la ville, remodeler l'espace urbain et l'insérer dans le schéma qui favorise la multimodalité et le recours aux modes doux ;
- Le développement des Arctiparcs (Mitra I et II, Georges Besse, Grézan, la zone aéroportuaire notamment) et de pôles de compétitivité orientés vers les emplois d'avenir (santé, nouvelles technologies, risques, longévité...) ;
- La promotion de l'économie de la connaissance en prenant appui sur l'université, les laboratoires de recherche et les structures de formation professionnelle ;
- Le développement de filières d'avenir relatives à l'agro alimentaire par la valorisation des terres d'excellence, l'agriculture de proximité et les circuits courts ;
- La candidature UNESCO de Nîmes et le musée de la Romanité afin de préserver les empreintes remarquables de l'histoire et les mettre en perspective pour un rayonnement du territoire dans son ensemble, le développement du port de plaisance de Saint-Gilles et la mise en valeur de son cœur de ville historique, des mesures agro-environnementales climatiques destinées à associer les acteurs du monde agricole à la préservation des richesses écologiques ;
- L'aménagement durable du territoire et son inscription dans la transition énergétique en mettant l'accent sur les mobilités durables, la rénovation thermique des bâtiments notamment dans les quartiers NPNRU, le développement des énergies renouvelables (géothermie à l'étude pour le site de Mas Lombard, réseau de chaleur urbain relié à l'incinérateur dans le grand ouest par exemple) ;
- Le contournement Ouest de Nîmes, le réaménagement de la RN 106 en boulevard urbain, le renouvellement urbain de la Porte Ouest et la création du pôle d'échanges multimodal de Saint-Césaire à Nîmes, autant de projets qui modifieront en profondeur le grand ouest nîmois et donneront à Valdegour et Pissevin une vocation renouvelée dans un territoire recomposé ;

- La déviation Nord de Nîmes qui apaisera la ville, la création de la halte ferroviaire Hoche Université et du pôle d'échanges multimodal afin de mieux desservir l'écoquartier et le site universitaire en construction, la mise en service d'une gare à Marguerittes, opérations qui intégreront les quartiers de Chemin Bas d'Avignon, Clos d'Orville, de Route d'Arles et de Mas de Mingue dans la nouvelle dynamique du grand est nîmois ;
- La reconfiguration urbaine des quartiers Pissevin-Valdegour, Chemin Bas d'Avignon et Mas de Mingue via le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain impactera durablement la morphologie urbaine de ces territoires en faveur de leur intégration dans la dynamique de l'agglomération.

Le Contrat de Ville s'inscrit dans cette stratégie de développement territorial de l'agglomération à long terme. Il est appelé à fédérer et à renforcer dans les quartiers prioritaires, les actions conduites en faveur de l'habitat, de l'insertion urbaine, sociale et professionnelle, de l'éducation, de la vie culturelle et citoyenne, de la valorisation du cadre de vie et de l'appartenance au territoire de Nîmes Métropole.

II. Le Territoire de la Géographie Prioritaire

1. Les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les programmes de requalification urbaine en cours

Les 7 quartiers prioritaires de la politique de la ville de Nîmes-métropole

Suite à la parution du décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville, la géographie prioritaire de l'agglomération de Nîmes-Métropole concerne depuis le 1^{er} janvier 2015, **7 quartiers prioritaires répartis** sur deux villes, Nîmes et Saint-Gilles. L'indicateur retenu par l'Etat pour la définition de cette géographie prioritaire est le revenu fiscal médian par unité de consommation (INSEE 2010), soit 11 000 €/an sur l'agglomération de Nîmes-métropole.

Dénomination des quartiers conformément au décret du 30/12/2014

Pour la Ville de Nîmes

1	Pissevin-Valdegour
2	Richelieu
3	Chemin-Bas d'Avignon
4	Mas de Mingue
5	Route Beaucaire
6	Nemausus-Jonquilles et Mas de Ville

Pour la Ville de Saint-Gilles

	Sabatot Centre Ancien
--	-----------------------

Est également inclus **un territoire de veille**, la ville de Marguerittes, ancien quartier du Contrat Urbain de Cohésion Sociale classé en priorité 3.

La révision de la géographie prioritaire se traduit pour la ville de Nîmes par l'intégration d'un nouveau quartier « la Route de Beaucaire » et une modification conséquente des contours de l'ancien quartier Route d'Arles Haute Magaille désormais appelé « Route d'Arles – Jonquille et Haute Magaille – Oliviers ».

En début de contrat il restera à décliner les « quartiers vécus » de la géographie prioritaire qui permettent de prendre en compte notamment les équipements de proximité : établissements scolaires, équipement sportifs, structures associatives, qui ne sont pas inclus dans le périmètre délimité des QPV mais qui se situent aux abords immédiats et auxquels les habitants ont recours fréquemment et qui mettent en place des actions en faveur des habitants de ces mêmes quartiers. Les actions mises en place par ces structures si elles répondent aux priorités du contrat de ville pourront bénéficier du soutien financier au titre des moyens mobilisés dans le cadre du contrat de ville.

Dénomination des quartiers prioritaires au niveau local

Des modifications locales ont été apportées sur la dénomination de certains quartiers afin de les faire correspondre aux périmètres définis dans le décret.

Pour la Ville de Nîmes

1	Pissevin-Valdegour
2	Gambetta Richelieu
3	Chemin Bas d'Avignon Clos d'Orville
4	Mas de Mingue
5	Route de Beaucaire
6	Route d'Arles-Jonquille et Haute Magaille - Oliviers

Pour la Ville de Saint-Gilles:

	Sabatot Centre Ancien
--	-----------------------

3 quartiers ont été retenus pour le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (2015-2025) et 1 quartier retenu pour le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (2012-2018).

Fin 2014, les sites de Pissevin-Valdegour, Chemin Bas d'Avignon-Clos d'Orville et Mas de Mingue ont été retenus par arrêté ministériel et sur proposition du Conseil d'administration de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, parmi les 200 quartiers d'intérêt national pour le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain. Ces quartiers pourront bénéficier, à ce titre, de financements exceptionnels pour agir sur les difficultés sociales et urbaines aigües de ces territoires.

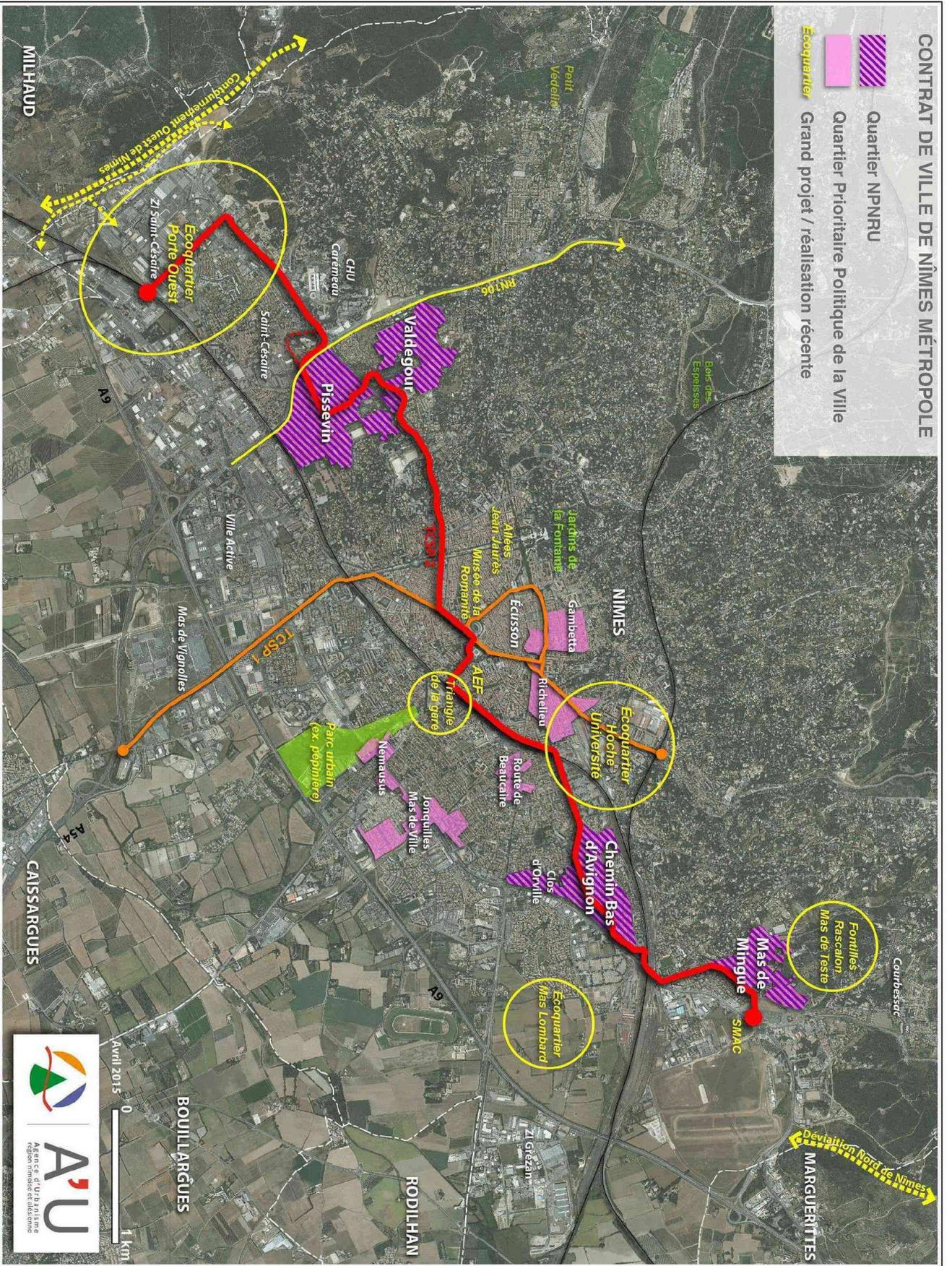
Sur la période précédente 2005-2015, étaient retenus sur le Programme de Rénovation Urbaine les territoires de Valdegour, Chemin Bas d'Avignon à Nîmes et de Sabatot à Saint-Gilles.

L'agglomération de Nîmes-Métropole assure également le pilotage du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (2012-2018) pour le centre ancien de la ville de Saint-Gilles.

Dispositifs Nationaux de Requalification Urbaine	Quartiers de Nîmes-Métropole concernés
Programme de Rénovation Urbaine (PRU) 2005-2015	Valdegour Chemin Bas d'Avignon Sabatot + Pissevin par avenant
Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) 2015-2025	Pissevin-Valdegour Chemin Bas d'Avignon Mas de Mingue
Programme de Requalification Urbaine des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) 2012-2018	Centre Ancien (ville de Saint-Gilles)

CONTRAT DE VILLE DE NÎMES MÉTROPOLE

-  Quartier NPNRU
-  Quartier Prioritaire Politique de la Ville
-  Ecoquartier Grand projet / réalisation récente



Le positionnement géographique et urbain des quartiers prioritaires dans l'agglomération

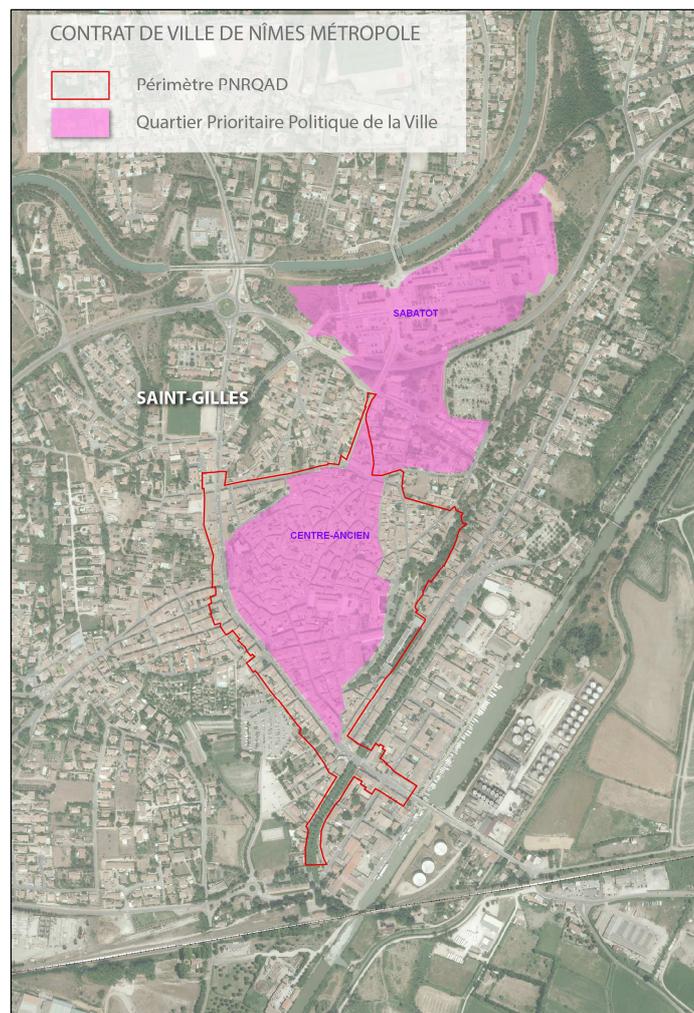
Les quartiers retenus dans le cadre de la géographie prioritaire ne représentent pas une entité urbaine homogène. Basée sur le critère du revenu, elle comprend une diversité de situations des quartiers. 3 types de quartiers se distinguent si l'on retient les critères suivants :

- la localisation par rapport au centre-ville,
- la trame urbaine et les espaces publics
- le nombre de logements
- le type de bâti

Ces caractéristiques sont à prendre en compte notamment pour répondre aux problématiques de transport, de qualité des espaces publics et de dégradation du bâti selon le statut d'occupation et de la propriété du logement.

3 types de quartiers prioritaires sur Nîmes-Métropole

- Les grands ensembles :
➔ Pissevin, Valdegour, Chemin Bas d'Avignon, Mas de Mingue, Sabatot à Saint-Gilles.
- Les quartiers d'habitat ancien constituant le centre-ville :
➔ Centre Ancien de Saint-Gilles, Gambetta et Richelieu à Nîmes.
- Les quartiers intermédiaires : quartier d'habitat mixte HLM, copropriétés, petits pavillons :
➔ Route de Beaucaire, Route d'Arles-Jonquilles et Haute Magaille – Oliviers.



Quartier Grand Ensemble : Pissevin Valdegour



Quartier Grand Ensemble : Mas de Mingue



Les grands ensembles

Les quartiers situés à l'est de la ville de Nîmes, Chemin Bas d'Avignon et Clos d'Orville d'une part et Mas de Mingue d'autre part correspondent à de grands ensembles construits en grande partie dans les années 60 et 70, sans véritable plan d'urbanisme, sous forme d'immeubles collectifs pour accueillir les Rapatriés d'Afrique du Nord et apporter une offre nouvelle au regard des quartiers anciens alors insalubres. Leur situation est différente : Chemin Bas d'Avignon est aujourd'hui inséré dans le tissu urbain dense de Nîmes, proche du centre ville tandis que Mas de Mingue est à l'écart, en piémont des garrigues jouxtant des quartiers d'habitat pavillonnaire plus ou moins denses. Le parc HLM de Chemin Bas d'Avignon et de Mas de Mingue présente une forte proportion d'immeubles dits « industrialisés », obsolètes et difficiles à restructurer. Ces quartiers comportent également des copropriétés en situation très fragile. L'un comme l'autre sont caractérisés par une population cumulant les handicaps. Ils recèlent une diversité d'équipements et de services publics répondant aux besoins des habitants, un tissu associatif concentré au cœur des quartiers, des espaces publics conséquents mais vieillissants et dévalorisés, et deux principaux centres commerciaux : les Grillons à Mas de Mingue où le tissu commercial est en perte de vitesse et le Carré Saint-Dominique à Chemin Bas d'Avignon qui a fait l'objet d'une restructuration importante dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine. Ce centre commercial participe désormais à l'image positive de l'entrée du quartier et s'insère dans un environnement renouvelé avec une configuration urbaine lisible et des immeubles neufs de qualité. Dans le cadre du NPNRU, il s'agira de poursuivre à l'intérieur du quartier l'action engagée.

Les quartiers ouest de la ville, Pissevin et Valdegour ont été construits sur des collines vallonnées selon un plan d'aménagement caractéristique de l'urbanisme de masse des années 1960, alternant tours, barres, voies sur pilotis et dalles et s'affranchissant du terrain naturel. Valdegour, telle une citadelle, est situé sur une colline et surplombe Pissevin construit de l'autre côté de l'avenue Kennedy (2 fois 2 voies). Regroupant environ 17 000 habitants, ils constituent un pôle de densité important, avec un niveau d'équipements et de services en volume satisfaisant. Les espaces publics et les espaces verts sont nombreux ; certains ont fait l'objet de restructuration et de revalorisation notamment dans le cadre de la politique de la ville. Mais beaucoup sont encore peu mis en valeur et peu sécurisants. Selon les nouveaux périmètres définis au 1^{er} janvier 2015, si Valdegour est exclusivement composé d'habitat social, Pissevin offre autant de logements privés que de logements sociaux. Néanmoins, les logements privés situés dans de grandes copropriétés dégradées pour la plupart sont en général dédiés aujourd'hui au locatif et les locataires sont dans une situation de précarité parfois plus grande que ceux relevant du secteur social. L'inscription de ces deux quartiers parmi les 200 sites nationaux de l'ANRU permettra de poursuivre l'action engagée et de mettre en œuvre différents leviers de développement : la recomposition urbaine en prenant appui sur le passage du TCSP et en rapprochant Valdegour et Pissevin des pôles d'emplois, la requalification du bâti et des espaces publics, la redynamisation des activités et équipements. La maison de projets garantira l'information et l'implication des habitants et des acteurs économiques au devenir du quartier.

Sur Saint-Gilles, le quartier Sabatot, édifié dans les années 1960, est situé entre le centre ville et les quartiers d'habitat pavillonnaire. C'est une cité composée essentiellement d'habitat social, un quartier central, aéré et bénéficiant d'espaces publics importants réaménagés dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine. Mais la cité est sous-équipée et ne dispose pas de commerces de proximité, excepté la pharmacie. C'est un quartier que l'on traverse rapidement et un lieu où l'on habite par nécessité.

Les quartiers anciens de centre-ville

Gambetta et Richelieu font partie des faubourgs patrimoniaux de Nîmes, situés en lisière de l'Écusson et construits à partir du XVII^{ème} siècle pour le premier et du XVIII^{ème} siècle pour le second. Leur trame urbaine et leur bâti sont différents : Gambetta s'est développé le long d'axes nord sud sur les pentes de collines et présente des immeubles de plusieurs étages tandis que Richelieu correspond à un lotissement dessiné au XVIII^{ème} siècle selon une trame de voirie orthogonale identifiant des îlots bâtis, de deux voire trois niveaux, qui enserrant des cours intérieures desservant des logements en fond de parcelles. Le bâti ancien est dense et le plus souvent dégradé, voire insalubre. Le parc de logements, très majoritairement privé et destiné à la location, accueille des habitants aux niveaux de revenus faibles, souvent d'origine étrangère. Ces quartiers offrent une proximité d'équipements et des commerces, une vie associative riche mais ils possèdent très peu d'espaces publics en leur sein, et lorsqu'ils existent, ces espaces sont occupés par le stationnement de véhicules. Toutefois, Gambetta est proche des Jardins de la Fontaine, espace vert emblématique de Nîmes, et Richelieu est situé en contrebas du Mont Duplan, véritable poumon vert des faubourgs est de la ville. Gambetta a fait l'objet d'une OPAH RU, une nouvelle est aujourd'hui à l'étude sur Richelieu, afin de mettre en œuvre une stratégie adaptée car ce quartier est d'une part très dégradé et d'autre part fortement soumis au risque d'inondation (Aléa Très Fort dans le PPRI). La réalisation du TCSP à court terme constitue une opportunité de développement, d'amélioration de l'accessibilité et de revalorisation de ces quartiers.

Concernant Saint-Gilles, le centre historique moyenâgeux enserrant l'église abbatiale inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, est classé en secteur sauvegardé. Il est composé principalement d'immeubles d'habitat privé, de maisons de ville sur 2 à 3 niveaux avec peu de jardins, dans d'étroites ruelles et impasses sinueuses, avec peu ou pas d'espaces publics. Il rassemble l'essentiel des services publics et des équipements, mais souffre d'une dévitalisation de l'offre commerciale due au manque de lisibilité, de chalandise et d'attractivité.

Les quartiers intermédiaires

Les quartiers Route de Beaucaire, Route d'Arles-Jonquilles-Haute Magaille et Oliviers se sont développés à partir de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, le long des grands axes qui permettent de pénétrer dans le centre ville de Nîmes dont ils sont plus ou moins proches. Ces quartiers sont composés en majeure partie d'immeubles collectifs (habitat social et copropriétés), sauf Haute Magaille qui présente une forte proportion de logements pavillonnaires. Souvent sous-équipés en services et équipements publics, ils disposent de petits commerces de proximité. Ils présentent peu ou pas d'espaces verts, d'aire de jeux et encore moins d'espaces publics fédérateurs. Si ces quartiers sont différents dans leur composition urbaine et bâtie, ils ont pour dénominateur commun le fait d'être habités par une population fragile, vieillissante et paupérisée, avec la manifestation d'actes cycliques de vandalisme et de délinquance. Le tissu associatif même s'il est peu important comprend des associations dynamiques.

2. Les principales caractéristiques sociodémographiques des quartiers prioritaires

- **Plus de 39 000 habitants résident dans un quartier prioritaire aux périmètres exacts retenus dans le décret du 30/12/2014 (méthode du carroyage)**

La définition des quartiers prioritaires a été établie à partir de la méthode du carroyage (carreaux de 200mx200m) et de 2 indicateurs statistiques de l'INSEE 2011: le nombre d'habitants et le revenu fiscal médian par unité de consommation.

Territoires	Population des QPV validé par le CGET (au carreau)
Pissevin Valdegour	15 380
Gambetta Richelieu	6240
Chemin Bas d'Avignon	7100
Mas de Mingue	2730
Route de Beaucaire	1489
Haute Magaille	3090
Centre Ancien Sabatot	3390
Tous quartiers	39 419
Nîmes Métropole INSEE 2010	233 374
Pds QP/NM	16.89%

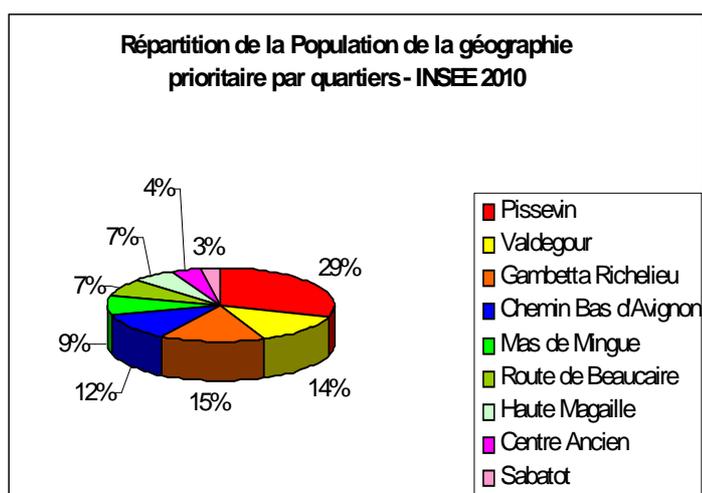
Attention : l'analyse des caractéristiques sociodémographiques des quartiers prioritaires a été réalisée à partir des données INSEE 2010 à deux échelles IRIS :
Une échelle appelée « IRIS Elargis » : qui prend en compte le développement du Grand Ouest Nîmois,
Une échelle appelée « IRIS resserrés » : au plus proche des périmètres retenus dans le décret fixant la géographie prioritaire du 30/12/2014.

Données à l'échelle des IRIS élargis¹,

- **Près d'1 habitant de Nîmes-Métropole sur 4 habite un quartier prioritaire**

23% de la population de Nîmes-Métropole résident dans un des quartiers prioritaire soit un total de 53 791 habitants. Le poids des quartiers dans la population totale de l'EPCI est comparable à celle observée au niveau national. Cette proportion est plus forte sur la ville de Nîmes, où 35% des nîmois résident dans un quartier prioritaire, et 27% sur Saint-Gilles. Avec 23 677 habitants le quartier de Pissevin-Valdegour est le plus grand quartier prioritaire de l'agglomération et du département, et accueille 44% de la population de la géographie prioritaire de Nîmes-Métropole.

Territoires	Population Totale Insee 2010
Pissevin	16 085
Valdegour	7 592
Gambetta Richelieu	7 867
Chemin Bas d'Avignon	6 460
Mas de Mingue	4 579
Route de Beaucaire	3 987
Haute Magaille	3 553
Centre Ancien	2 223
Sabatot	1 465
Tous quartiers	53 811
Nîmes Métropole	233 374
Pds QP/NM	23%



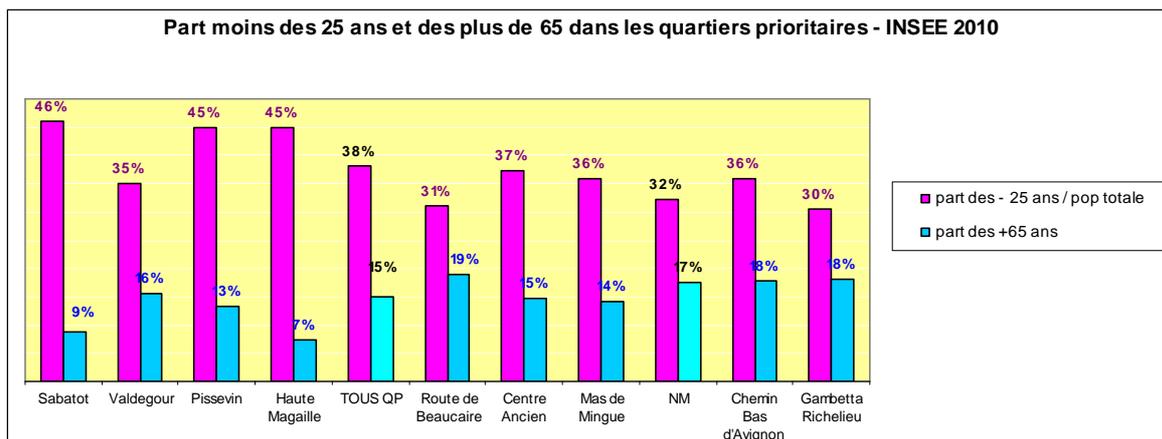
- **Près de la moitié de la population de Pissevin, Valdegour et Sabatot a moins de 25 ans.**

28% des moins de 25 ans de l'agglomération réside dans un quartier prioritaire.

Sur l'ensemble des quartiers prioritaires, 38% de la population a moins de 25 ans, soit 6 points de plus que la moyenne de l'agglomération (Nîmes-Métropole 32%). Cette forte concentration de la jeunesse caractérise en premier lieu Pissevin-Valdegour, Haute Magaille et Sabatot où 45% de la population à moins de 25 ans soit près d'1 personne sur 2. Cette surreprésentation des jeunes est à la fois une ressource pour le territoire en termes de dynamisme démographique et un défi à relever en termes d'éducation, de devenir social et économique du territoire à moyen terme. Il est à noter que les quartiers Route de Beaucaire et Gambetta Richelieu ont une proportion de moins de 25 ans équivalente à celle observée sur Nîmes-Métropole.

¹

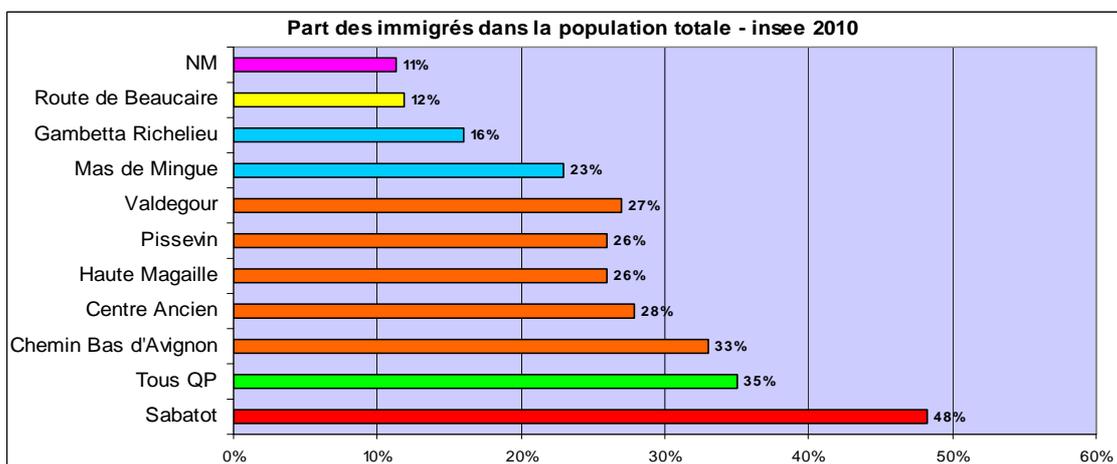
Les données ont été extraites et exploitées à partir des données IRIS INSEE 2010 disponibles sur les sites SIG CIV et du site INSEE. Les données ont été extraites et exploitées à partir des données IRIS INSEE 2010 disponibles sur les sites SIG CIV et du site INSEE. Numéros des IRIS retenus sont : Pissevin n°803,901,902,903,904,1101 / Valdegour n°804,1001,1003,1004,1103 / Route d'Arles Jonquilles Haute Magaille Oliviers n°604 / Gambetta Richelieu n°401,402 / Route de Beaucaire n°501, 502 / Chemin Bas d'Avignon Clos D'Orville n°1601, 1602,1603 / Mas de Mingue n°1702, 1703 / Centre Ancien n°101 / Sabatot n°102



On note également la présence d'une population âgée sur ces quartiers à peu près équivalente à celle observée sur l'agglomération. La proportion des plus de 65 ans sur l'ensemble des quartiers prioritaires (15%) n'est que de 2 points inférieurs à celle observée sur l'agglomération (17%). Il est intéressant de retenir que sur Pissevin-Valdegour malgré une forte présence de jeunes, la population des plus de 65 ans n'est pas négligeable avec 15%, on peut faire l'hypothèse d'une tendance au vieillissement de ces quartiers. En revanche les quartiers de Sabatot et Haute Magaille sont ceux qui enregistrent les taux les plus faibles, respectivement 9% et 7%.

- **3 fois plus de population immigrée² dans les quartiers que sur le reste de l'agglomération.**

La population de Nîmes-Métropole se compose à 11% d'une population immigrée ce qui représente un volume de 27 000 habitants. Cette proportion est trois fois plus importante sur les quartiers prioritaires, où 35% de la population se compose d'une population immigrée soit 13 103 personnes. En conclusion 1 immigré sur 2 vit dans un quartier prioritaire, sur le territoire de Nîmes-Métropole.



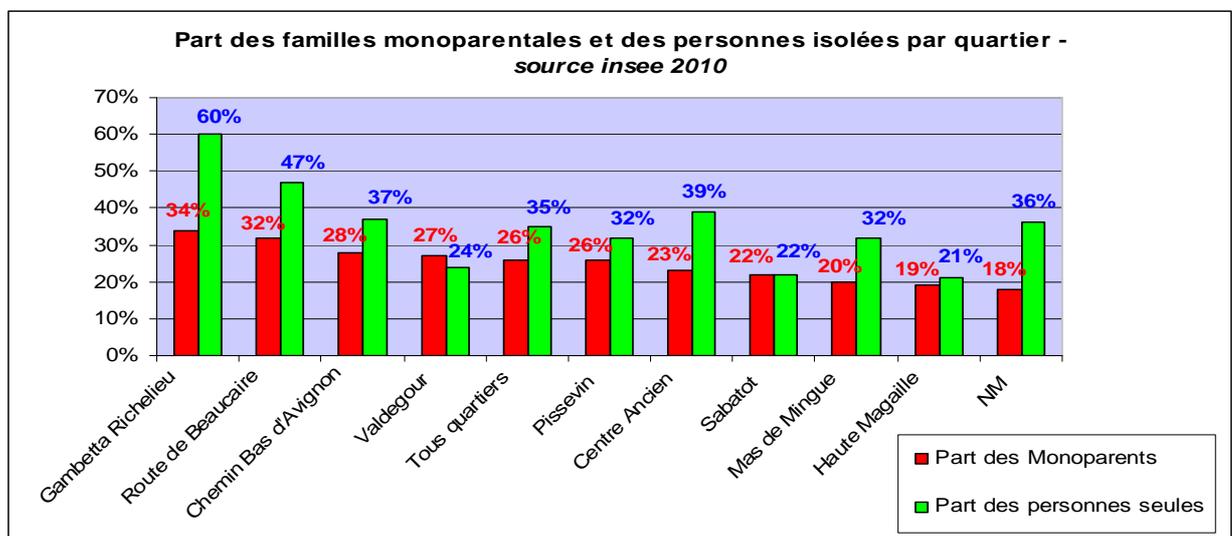
2

Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. À l'inverse, certains immigrés ont pu devenir français, les autres restants étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.

Cette forte proportion d'immigrés sur les quartiers prioritaires s'explique largement par une concentration importante sur le quartier de Sabatot à Saint-Gilles, où 48% de la population est immigrée. Viennent ensuite les quartiers du Chemin Bas d'Avignon Clos d'Orville, Centre Ancien et Haute Magaille entre 27% et 33% de population immigrée. Il est intéressant de prendre en compte qu'en contradiction avec les représentations les quartiers de Pissevin-Valdegour et Mas de Mingue ne sont pas dans le haut du tableau, même si la moyenne observée est supérieure à celle de Nîmes-Métropole.

- **L'isolement concerne principalement les quartiers de Gambetta Richelieu, Route de Beaucaire, Centre Ancien et Chemin Bas d'Avignon Clos d'Orville.**

Les familles monoparentales sur l'ensemble des quartiers prioritaires sont légèrement surreprésentées par rapport à la moyenne de l'agglomération (+6 points) et les personnes isolées sont en proportion égale au reste du territoire.



Cependant il y a des différences importantes entre les quartiers. Les quartiers de Gambetta Richelieu, Route de Beaucaire, Centre Ancien et Chemin Bas d'Avignon sont principalement touchés par l'isolement avec des taux de familles monoparentales et de personnes seules largement supérieurs au reste de l'agglomération.

- **En moyenne, les habitants des quartiers prioritaires vivent avec un revenu fiscal médian de 781€ par mois³**

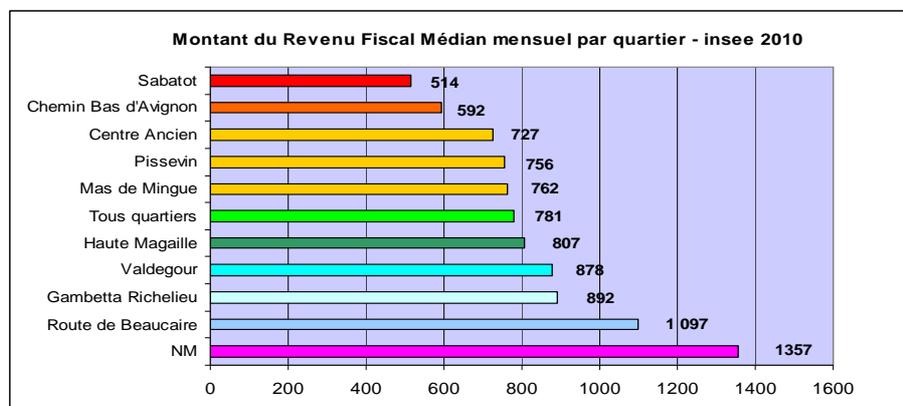
Le niveau de revenu des ménages est relativement bas en Languedoc-Roussillon, avec un revenu fiscal médian par unité de consommation égal à 1 408 €/mois en 2010, il est inférieur de 9,8 % au niveau national (1 563 €/mois). Le niveau de revenu médian observé sur Nîmes-Métropole (1 357 €/mois) est comparable à celui observé en Région.

³ Lecture : 50% des ménages des quartiers politique de la ville vivent avec un revenu fiscal inférieur à 751 euros, et 50% des ménages vivent avec un revenu supérieur à 751 euros en 2010. Le Revenu Fiscal Médian : est le revenu pour lequel 50% des ménages ont un revenu inférieur à ce revenu de référence et 50% ont un revenu supérieur à ce revenu de référence.

le Revenu Fiscal Médian de l'insee 2010 est l'indicateur retenu par le SIG CIV pour établir la géographie prioritaire.

Le revenu fiscal correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la déclaration des revenus, avant tout abattement. Le revenu fiscal comprend ainsi les revenus d'activité salariée et indépendante, les pensions d'invalidité et les retraites (hors minimum vieillesse), les pensions alimentaires reçues (déduction faite des pensions versées), certains revenus du patrimoine ainsi que les revenus sociaux imposables : indemnités de maladie et de chômage (hors RSA).

A l'échelle de l'ensemble des quartiers, le Revenu Fiscal médian mensuel décroche par rapport au reste du territoire. Avec un revenu médian de 781 € par mois, l'écart de revenus entre les quartiers et le reste du territoire est de 576€/mois de revenu en moins, soit un montant inférieur de 42% à celui de l'agglomération.



Des différences notables s'observent entre les territoires. Les quartiers de Sabatot à Saint-Gilles et de Chemin Bas d'Avignon à Nîmes sont les territoires les plus précaires, 50% des familles vivent avec un revenu fiscal inférieur à 600 euros par mois, ce qui représente 40% du revenu fiscal médian de l'agglomération.

- **Le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté deux fois plus vite dans les quartiers prioritaires que sur le reste de l'agglomération entre 2013 et 2014 (source : pôle emploi 2014)**

D'après les données de pôle emploi 2014, 37% des demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) des catégories A, B, C, de Nîmes résident dans un quartier prioritaire. Sur Saint-Gilles cette proportion est de 30% sur les quartiers du centre ancien et Sabatot. Près de la moitié des DEFM issus des quartiers prioritaires est non qualifiée dont 46% sont issus des quartiers de Nîmes et 57% des quartiers du centre ancien et Sabatot à Saint-Gilles.

Il est important de resituer le contexte de l'emploi de Nîmes-métropole et des quartiers prioritaires dans les conjonctures régionales et nationales. En 2013, en Languedoc-Roussillon, un demandeur d'emploi sur douze est très éloigné de l'emploi (soit 8.4% des DEFM inscrits en 2013), c'est-à-dire qu'il a cumulé, pendant au moins deux ans, une inscription à Pôle Emploi et une absence totale d'activité. (La région LR est la sixième région de métropole touchée par ce phénomène). Hormis l'âge, premier facteur d'éloignement de l'emploi, interviennent le handicap, l'absence de moyen de locomotion et le fait d'avoir été licencié. L'éloignement prolongé de l'emploi entraîne souvent une précarisation que le revenu de solidarité active vient d'atténuer.

- 1 sénior a 4 fois plus de risque de se retrouver éloigné de l'emploi qu'un DEFM de moins de 25 ans. L'éloignement de l'emploi des séniors en LR a été multiplié par 10 en 6 ans (France : X8).
- L'absence de moyen de locomotion individuel multiplie par 1.7 en moyenne et jusqu'à 2.4 pour les plus jeunes, le risque de rester éloigné de l'emploi.

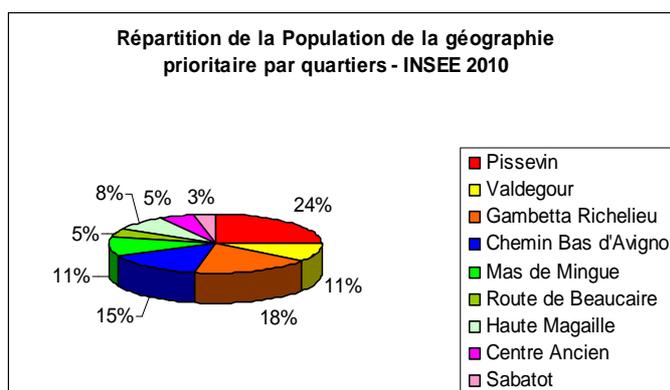
Cf. : Données détaillées dans le pilier développement économique et emploi

Données à l'échelle des IRIS resserrés⁴

- **Plus d'1 habitant sur 4 de Nîmes ou Saint-Gilles habite un quartier prioritaire**

Sur les villes de Nîmes et de Saint-Gilles 28% de la population résident dans un quartier prioritaire soit plus d'un habitant sur 4. Ce ratio est de 1 habitant sur 5 pour Nîmes-Métropole ce qui représente un total de 43 409 habitants. Le poids des quartiers dans la population totale de l'EPCI est comparable à celle observée au niveau national. Avec 15 000 habitants le quartier de Pissevin-Valdegour est le plus grand quartier prioritaire de l'agglomération et du département, et accueille 35% de la population de la géographie prioritaire de Nîmes-Métropole.

Territoires	Population Totale Insee 2010
Pissevin	10 602
Valdegour	4 593
Gambetta Richelieu	7 867
Chemin Bas d'Avignon	6 460
Mas de Mingue	4 579
Route de Beaucaire	2 067
Haute Magaille	3 553
Centre Ancien	2 223
Sabatot	1 465
Tous quartiers	43 409
Nîmes Métropole	233 374
Pds QP/ villes (Nîmes et Saint-Gilles)	28%
Pds QP/NM	19%



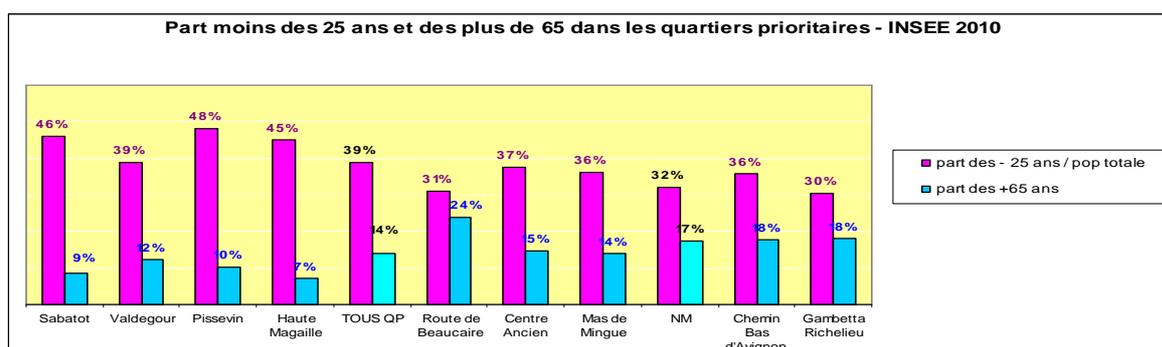
⁴

Les données ont été extraites et exploitées à partir des données IRIS INSEE 2010 disponibles sur les sites SIG CIV et du site INSEE. Numéros des IRIS retenus sont : Pissevin n°901,902,903,904 / Valdegour n°1001,1003,1004 / Route d'Arles Jonquilles Haute Magaille Oliviers n°604 / Gambetta Richelieu n°401,402 / Route de Beaucaire n°501 / Chemin Bas d'Avignon Clos D'Orville n°1601, 1602,1603 / Mas de Mingue n°1702, 1703 / Centre Ancien n°101 / Sabatot n°102

- **Près de la moitié de la population de Pissevin, Valdegour et Sabatot a moins de 25 ans.**

23% des moins de 25 ans de l'agglomération réside dans un quartier prioritaire.

Sur l'ensemble des quartiers prioritaires, 39% de la population a moins de 25 ans, soit 7 points de plus que la moyenne de l'agglomération (Nîmes-Métropole 32%). Cette forte concentration de la jeunesse caractérise en premier lieu Pissevin-Valdegour, Haute Magaille et Sabatot où 45% de la population à moins de 25 ans soit près d'1 personne sur 2. Cette surreprésentation des jeunes est à la fois une ressource pour le territoire en termes de dynamisme démographique et un défi à relever en termes d'éducation, de devenir social et économique du territoire à moyen terme. Il est à noter que les quartiers Route de Beaucaire et Gambetta Richelieu ont une proportion de moins de 25 ans équivalente à celle observée sur Nîmes-Métropole.



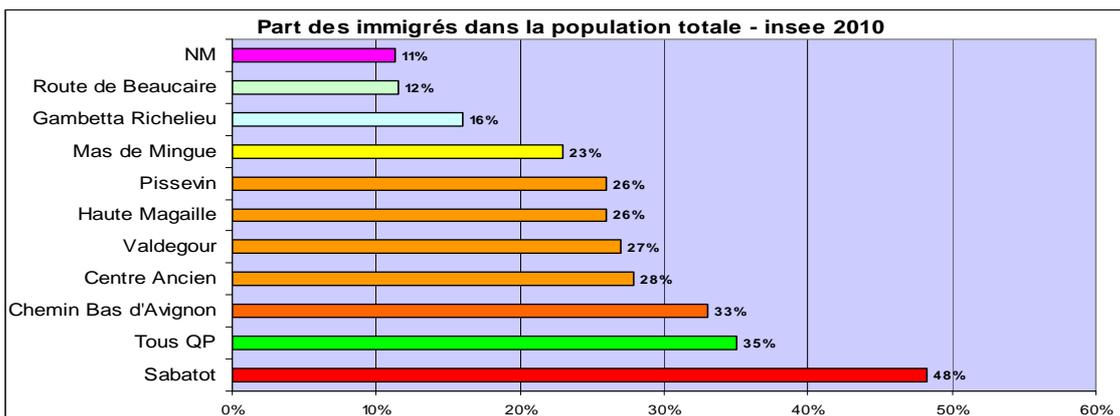
On note également la présence d'une population âgée sur ces quartiers à peu près équivalente à celle observée sur l'agglomération. En effet la proportion des plus de 65 ans sur l'ensemble des quartiers prioritaires (14%) n'est que de 3 points inférieurs à celle observée sur l'agglomération (17%). Les quartiers de Route de Beaucaire, Chemin Bas d'Avignon et Gambetta Richelieu enregistrent une proportion de plus de 65 ans équivalente à la moyenne de l'agglomération voire supérieure.

- **3 fois plus de population immigrée⁵ dans les quartiers que sur le reste de l'agglomération.**

La population de Nîmes-Métropole se compose à 11% d'une population immigrée ce qui représente un volume de 27 000 habitants. Cette proportion est trois fois plus importante sur les quartiers prioritaires, où 35% de la population se compose d'une population immigrée soit 12 001 personnes. En conclusion près d'1 immigré sur 2 vit dans un quartier prioritaire, sur le territoire de Nîmes-Métropole.

5

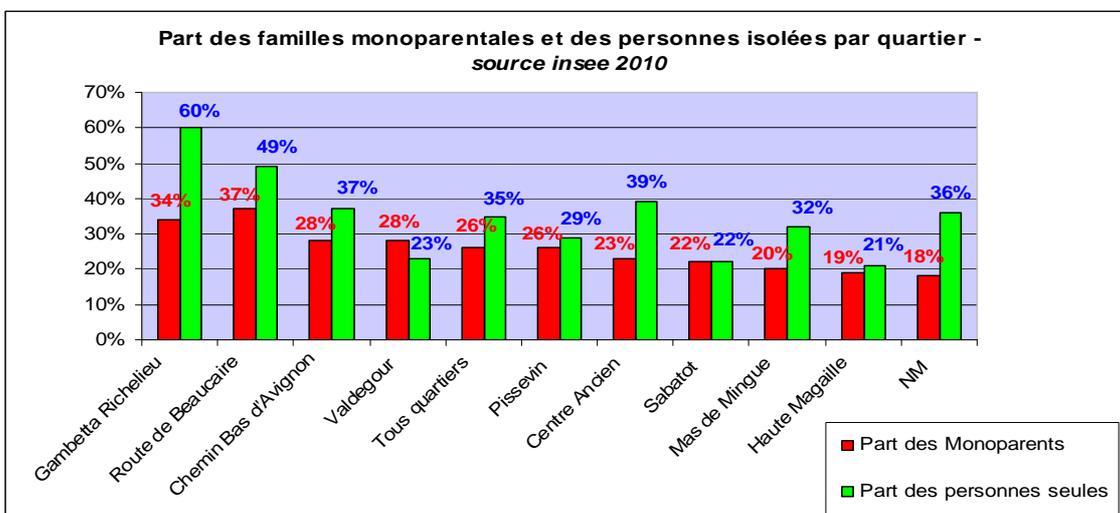
Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. À l'inverse, certains immigrés ont pu devenir français, les autres restants étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.



Cette forte proportion d'immigrés sur les quartiers prioritaires s'explique largement par une concentration importante sur le quartier de Sabatot à Saint-Gilles, où 48% de la population est immigrée. Viennent ensuite les quartiers du Chemin Bas d'Avignon Clos d'Orville, Centre Ancien, Valdegour, Haute Magaille, Pissevin avec un taux compris entre 26% et 33% de population immigrée.

- **L'isolement concerne principalement les quartiers de Gambetta Richelieu, Route de Beaucaire et Chemin Bas d'Avignon Clos d'Orville.**

Les familles monoparentales sur l'ensemble des quartiers prioritaires sont surreprésentées par rapport à la moyenne de l'agglomération (+8 points) et les personnes isolées sont en proportion égale au reste du territoire.

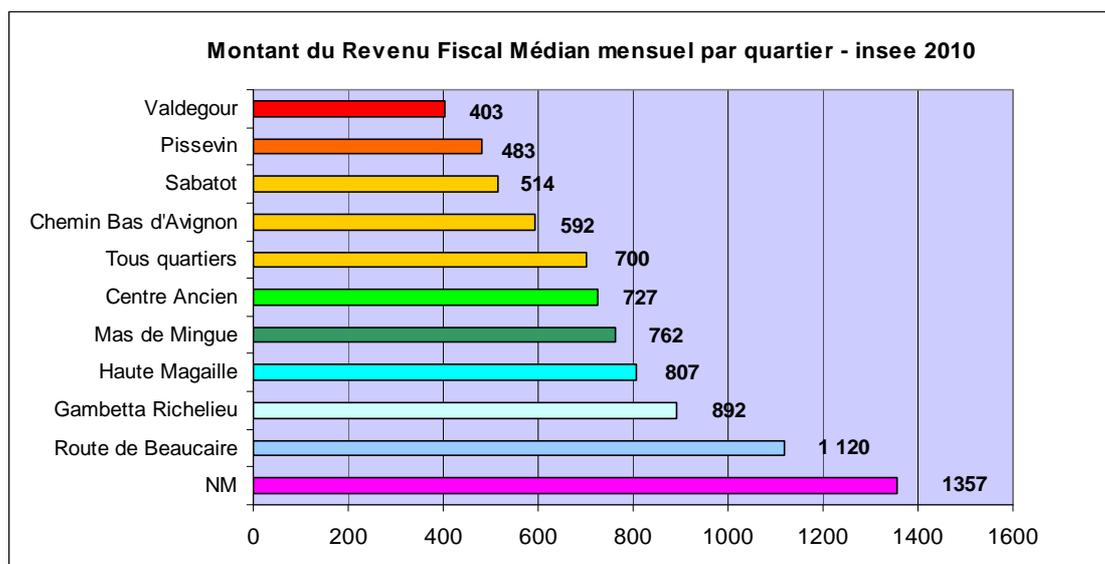


Cependant il y a des différences importantes entre les quartiers. Les quartiers de Gambetta Richelieu, Route de Beaucaire, Centre Ancien et Chemin Bas d'Avignon sont principalement touchés par l'isolement avec des taux de familles monoparentales et de personnes seules largement supérieurs au reste de l'agglomération.

- **En moyenne, les habitants des quartiers prioritaires vivent avec un revenu fiscal médian de 700€ par mois.**⁶

Le niveau de revenu des ménages est relativement bas en Languedoc-Roussillon, avec un revenu fiscal médian par unité de consommation égal à 1 408 €/mois en 2010, il est inférieur de 9,8 % au niveau national (1 563 €/mois). Le niveau de revenu médian observé sur Nîmes-Métropole (1 357 €/mois) est comparable à celui observé en Région.

A l'échelle de l'ensemble des quartiers, le Revenu Fiscal médian mensuel décroche par rapport au reste du territoire. Avec un revenu médian de 700 € par mois, le revenu fiscal sur els quartiers est deux fois moindre que celui de l'agglomération.



Des différences notables s'observent entre les territoires. Les quartiers de Valdegour, Pissevin, Sabatot et Chemin Bas d'Avignon sont les territoires les plus précaires, 50% des familles vivent avec un revenu fiscal inférieur à 600 euros par mois. Seul le territoire de la route de Beaucaire se rapproche du revenu fiscal médian de Nîmes-Métropole.

- **Le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté deux fois plus vite dans les quartiers prioritaires que sur le reste de l'agglomération entre 2013 et 2014** (source : pôle emploi 2014)

D'après les données de pôle emploi 2014, 37% des demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) des catégories A, B, C, de Nîmes résident dans un quartier prioritaire. Sur Saint-Gilles cette proportion est de 30% sur les quartiers du centre ancien et Sabatot. Près de la moitié des DEFM issus des quartiers prioritaires est non qualifiée dont 46% sont issus des quartiers de Nîmes et 57% des quartiers du centre ancien et Sabatot à Saint-Gilles.

⁶ Lecture : 50% des ménages des quartiers politique de la ville vivent avec un revenu fiscal inférieur à 751 euros, et 50% des ménages vivent avec un revenu supérieur à 751 euros en 2010. Le Revenu Fiscal Médian : es tle revenu pourlequel 50% des ménages ont un revenu inférieur à ce revenu de référence et 50% ont un revenu supérieur à ce revenu de référence.

le Revenu Fiscal Médian de l'insee 2010 est l'indicateur retenu par le SIG CIV pour établir la géographie prioritaire.

Le revenu fiscal correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la déclaration des revenus, avant tout abattement. Le revenu fiscal comprend ainsi les revenus d'activité salariée et indépendante, les pensions d'invalidité et les retraites (hors minimum vieillesse), les pensions alimentaires reçues (déduction faite des pensions versées), certains revenus du patrimoine ainsi que les revenus sociaux imposables : indemnités de maladie et de chômage (hors RSA).

Il est important de resituer le contexte de l'emploi de Nîmes-métropole et des quartiers prioritaires dans les conjonctures régionales et nationales. En 2013, en Languedoc-Roussillon, un demandeur d'emploi sur douze est très éloigné de l'emploi (soit 8.4% des DEFM inscrits en 2013), c'est-à-dire qu'il a cumulé, pendant au moins deux ans, une inscription à Pôle Emploi et une absence totale d'activité. (La région LR est la sixième région de métropole touchée par ce phénomène). Hormis l'âge, premier facteur d'éloignement de l'emploi, interviennent le handicap, l'absence de moyen de locomotion et le fait d'avoir été licencié. L'éloignement prolongé de l'emploi entraîne souvent une précarisation que le revenu de solidarité active vient d'atténuer.

- 1 sénior a 4 fois plus de risque de se retrouver éloigné de l'emploi qu'un DEFM de moins de 25 ans. L'éloignement de l'emploi des séniors en LR a été multiplié par 10 en 6 ans (France : X8).
- L'absence de moyen de locomotion individuel multiplie par 1.7 en moyenne et jusqu'à 2.4 pour les plus jeunes, le risque de rester éloigné de l'emploi.

Cf : Données détaillées dans le pilier développement économique et emploi

PARTIE II – ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET ENJEUX DU CONTRAT DE VILLE

I. Les orientations stratégiques générales

Le travail préparatoire au contrat de ville organisé en groupes thématiques a été rendu nécessaire par le mode de gestion sectoriel des politiques publiques et le mode d'organisation des acteurs sur le territoire. Néanmoins il ne doit pas occulter les problématiques majeures et prioritaires qui traversent les quartiers prioritaires de Nîmes-Métropole, et qui expliquent le décrochage de ces territoires par rapport au reste de l'agglomération. Ces quartiers se caractérisent en effet, par un effet de repli communautaire qui s'accroît depuis plus d'une dizaine d'années, et se renforce avec l'arrivée d'une population immigrée aux origines et aux situations économiques et sociales de plus en plus diversifiées (migrants marocains, pays de l'est, comoriens, réfugiés politiques, 2^{ème} parcours d'immigration...), et auquel les logiques sectorielles ne peuvent répondre seules.

Qu'il s'agisse d'éducation, d'habitat, d'emploi, de santé ou de prévention de la délinquance, l'action publique dans les quartiers doit converger vers trois orientations stratégiques majeures:

- La mobilité des habitants
- Le peuplement
- L'apprentissage de la langue française

Ces trois axes sont fondamentaux et sont des constats partagés par l'ensemble des professionnels qui ont participé aux groupes de travail.

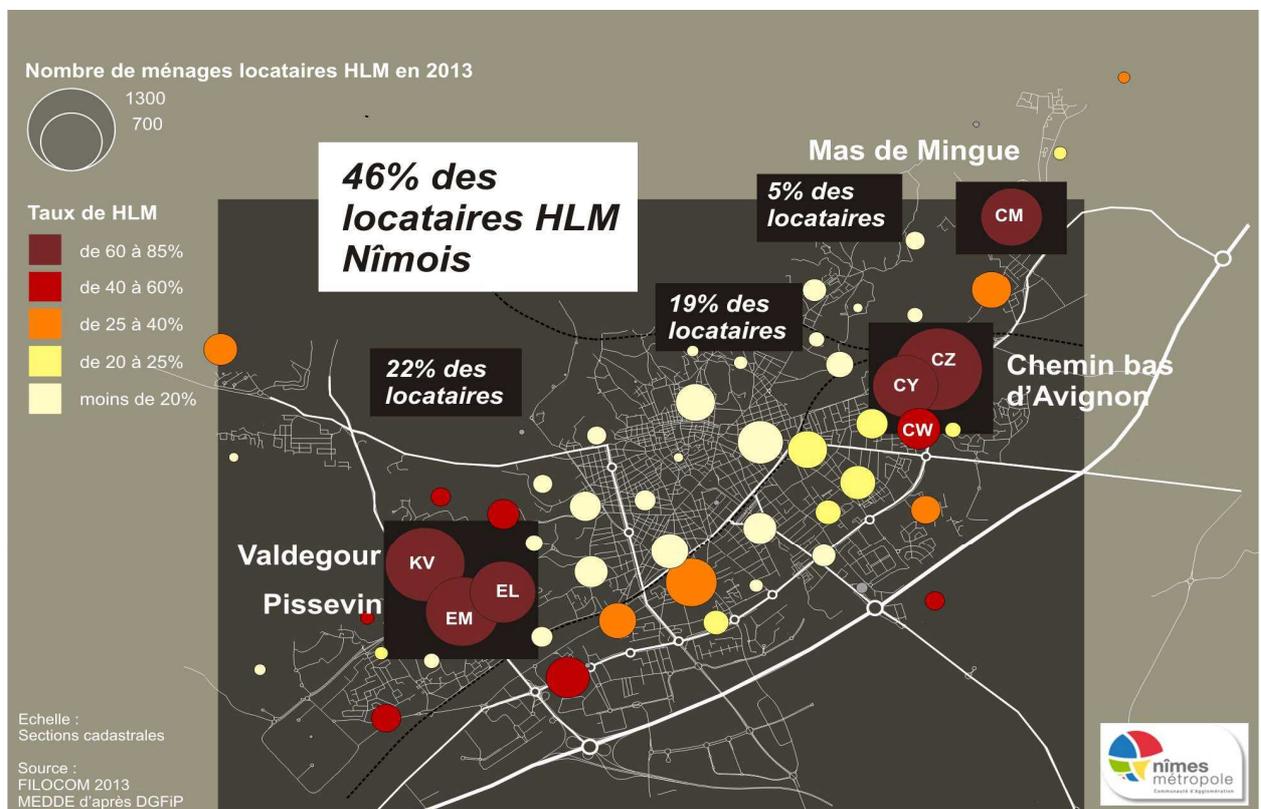
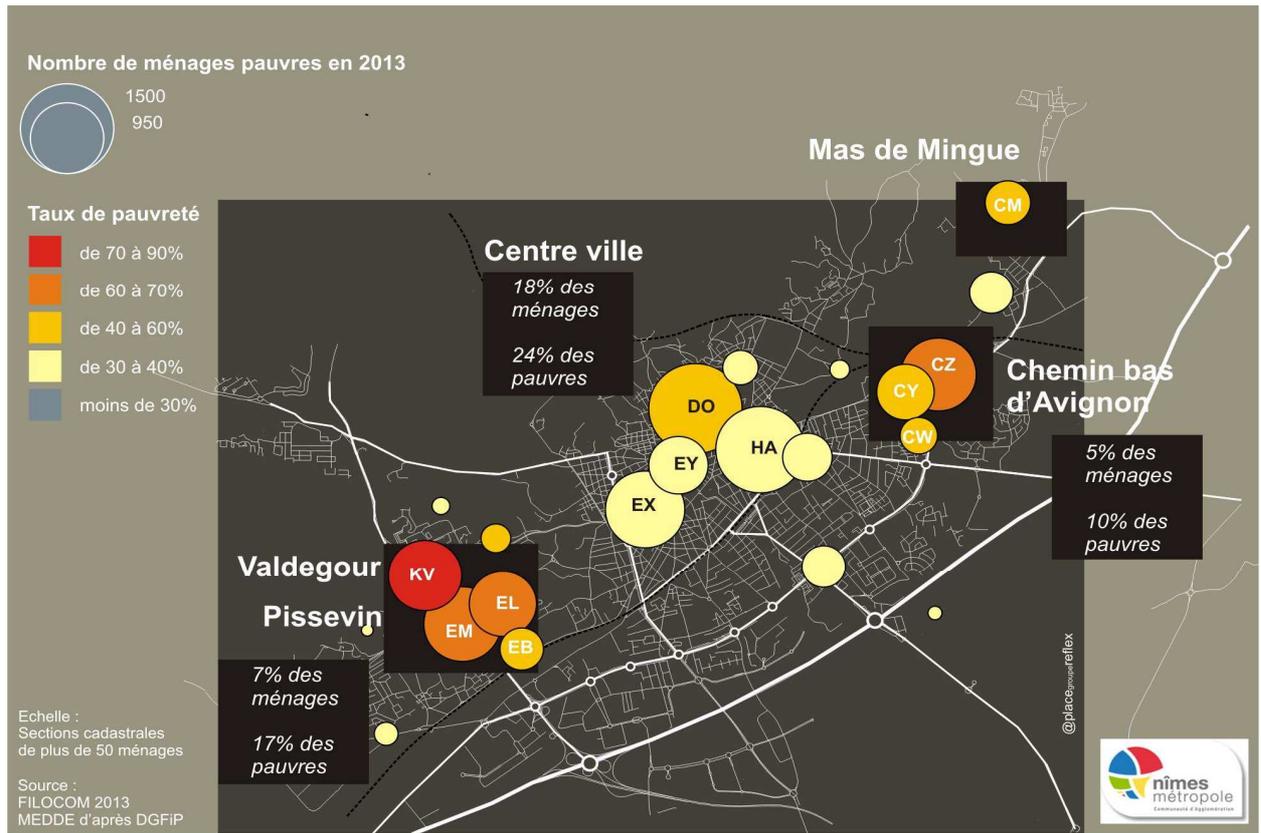
1. L'action en faveur de la mobilité

La mobilité doit être appréhendée dans un sens large, sur le plan de la desserte physique, sur le plan social avec la levée des freins psychologiques, sociaux et économiques, caractéristiques des populations les touchées par la pauvreté et sur le plan professionnel (savoir se réorienter professionnellement, se former).

L'amélioration de la desserte des quartiers par le transport public est un axe fort de la politique menée par l'agglomération de Nîmes-Métropole. Néanmoins il s'agit d'une politique de transport collectif soucieuse d'un équilibre financier et qui ne peut satisfaire les besoins en transports sur des horaires, des fréquences et des destinations atypiques. Les professionnels de l'éducation et de l'emploi ont à plusieurs reprises souligné les besoins de mobilité des habitants des quartiers prioritaires sur des temps et demandes particulières relatif à l'emploi et aux loisirs des enfants. Cette problématique est particulièrement criante pour les villes de Saint-Gilles et Marguerittes. Sur ce champ des mesures alternatives et « sur mesure » ont déjà été expérimentées sur le territoire avec notamment la mise en place d'auto-école sociale, de chantier d'insertion mobilité, covoiturage. Il est important d'estimer ces besoins et d'innover dans de nouveaux modèles économiques pour y répondre, car la rencontre entre les services alternatifs créés et la demande potentielle ne semble pas toujours se réaliser.

D'autre part, dans un souci de cohérence sociale et territoriale, la recherche d'une tarification sociale unique entre toutes les communes de l'agglomération pourrait constituer également un levier d'action pour agir sur les difficultés financières.

Enfin une part de la mobilité relève aussi et peut être surtout des pratiques personnelles, il est important que l'ensemble des acteurs intervenant auprès des habitants puissent promouvoir et encourager les déplacements soit en développant des pratiques hors quartiers soit par des opérations de sensibilisation, de médiation, d'expérimentation etc. Les politiques éducatives et de l'emploi doivent « donner envie » et inciter les habitants à se déplacer sur le territoire pour trouver une réponse à leurs besoins et leurs attentes, elles doivent donc mobiliser l'ensemble des outils de mobilité disponibles sur le territoire.



2. L'action en faveur du peuplement

Le peuplement du point de vue du logement

Au fil de leur histoire les quartiers (ex-zus) Pissevin, Valdegour, Chemin Bas d'Avignon, Mas de Mingue, Sabatot, sont devenus des territoires d'accueil des populations migrantes. Du point de vue de la mixité, ces quartiers présentent une grande richesse d'origines culturelles. En revanche sur le plan de la mixité sociale, ils se caractérisent par une pauvreté toujours plus grande et une perte de mixité des niveaux de revenus et des niveaux de vie. L'étude de peuplement engagée par l'EPCI en 2014 montre bien cette spécialisation dans la pauvreté de l'habitat public et son ancrage territorial dans les quartiers prioritaires.

Depuis plus de 20 ans, malgré les efforts engagés dans la remise en attractivité du parc social, les interventions développées dans le cadre du PRU et l'investissement de chacun des acteurs pour une gestion locative en faveur d'un équilibre de peuplement, les évolutions sociales de ces quartiers sont pointées comme préoccupantes. La précarité s'affirme à travers les flux résidentiels : l'évolution du fonctionnement résidentiel voit la concentration s'ajouter à la concentration. Dans nombre d'ensembles, les nouveaux entrants seraient plus pauvres que les habitants déjà installés. L'hyperpolarisation ne se réduit pas, elle s'affirme.

Autre fait inquiétant celui de la dégradation du bâti mais aussi celui de la paupérisation des copropriétés implantées sur les quartiers prioritaires dont les revenus sont souvent inférieurs à ceux observés dans le parc social public.

Face à une telle situation agrégeant précarité sociale et repli communautaire, il est important à côté des programmes de réhabilitation nationaux et locaux, de revoir les modes de coopération entre les différents partenaires de l'habitat notamment sur les conditions d'attribution de logements. L'agglomération de Nîmes-Métropole via son PLH et en tant que maître d'ouvrage sur le NPNRU s'engage à affirmer son rôle de chef de file et de coordination des différents acteurs de l'habitat pour enclencher une dynamique en faveur d'un peuplement plus mixte et équilibré dans les quartiers prioritaires. D'ores et déjà l'étude de peuplement précitée constitue le premier pas avec la définition d'une charte de peuplement et la mise en synergie des parties prenantes (bailleurs, villes, conseil départemental, Etat ...). Deux objectifs ont été identifiés :

- Une action sur l'offre de logements : la déconcentration du logement social en dehors des quartiers prioritaires
- Une action sur le peuplement : accompagner la mobilité résidentielle des familles et introduire de la mixité sociale dans les unités résidentielles

Pour ce faire différents levier d'actions ont été identifiés :

- Agir sur la vacance volontaire
- Accompagner les mutations résidentielles
- Renforcer l'attractivité des logements
- Améliorer la gestion des logements réservataires
- Améliorer l'attribution des logements (charte de peuplement)

Nîmes-Métropole dispose d'outils opérationnels tels que le PLH, la convention intercommunale en matière d'attributions de logements sociaux et la future charte de peuplement. En revanche son action reste tributaire de la mobilisation et de l'implication de l'ensemble de ses partenaires ainsi que des possibilités communales au niveau de l'offre. Dans tous les cas la mise en place d'une telle stratégie ne peut se faire que sur le long terme.

L'enjeu du peuplement du point de vue des collèges : la recherche de mixité sociale au sein des collèges via la carte scolaire est également un deuxième enjeu du peuplement qui devra tenir compte des enjeux inclus dans le présent contrat de ville. (cf : circulaire n°2014-181 du 7/01/2015 relative à l'amélioration de la mixité sociale au sein des établissements publics du second degré).

3. L'action en faveur de la maîtrise de la langue française

De façon corollaire au peuplement, la maîtrise du français par les populations résidentes est un autre axe majeur pour agir sur le sentiment d'appartenance et lutter contre les risques de repli communautaire.

La maîtrise de la langue française est une condition de l'intégration sociale et économique. Pour mémoire tout étranger admis pour la première fois au séjour en France conclut avec l'Etat un contrat d'accueil et d'intégration (CAI) qui est établi par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII). Il s'engage à suivre un apprentissage du français si son niveau de connaissance du français est inférieur à celui exigé. Outre les étrangers primo-arrivants, signataires du CAI, l'OFII autorise l'accès au dispositif de formation linguistique à d'autres catégories d'immigrés : les postulants à la nationalité française, les personnes en recherche d'emploi et les femmes, dans la limite des places disponibles.

D'après le rapport d'études CISAME « le schéma régional de l'offre de formation linguistique en direction des populations immigrées en Languedoc-Roussillon » réalisé en février 2013, le département du Gard concentre 29% de la population régionale d'origine immigrée hors U.E (source : INSEE RGP 2006). Il accueille annuellement environ 30% des primo-arrivants signataires du CAI en Languedoc Roussillon soit 840 personnes en moyenne (source : OFII 2010).

Selon ce même rapport, le territoire gardois se caractérise par :

- un taux relativement faible de personnes sur liste d'attente sur l'ensemble de l'offre linguistique (OFFI et autres)
- seulement deux communes n'auraient pas d'offre de formation linguistique;
- environ 30 structures sont répertoriées comme proposant des formations linguistiques dont une vingtaine serait des ateliers sociolinguistiques ou assimilés. Plusieurs de ces ASL sont des associations de proximité de quartiers nîmois relevant de la géographie prioritaire.

Les données régionales font apparaître que les habitants des quartiers font partie des publics cibles propres aux ASL, en particulier les femmes qui constituent 88% des apprenants accueillis en ASL avec un objectif plus centré sur l'autonomie qu'à visée professionnelle (en comparaison 69% des publics des autres organismes de formation sont des femmes). Les demandeurs d'emplois représentent 38% des apprenants accueillis en ASL (en comparaison 64% des publics des autres organismes de formation sont des demandeurs d'emploi). La part des primo-arrivants représenterait 41% des apprenants accueillis dans des ASL (en comparaison 62% des publics des autres organismes de formation sont des primo arrivants). Enfin la part des bénéficiaires du RSA serait de 36% dans les ASL (en comparaison 42% des publics des autres organismes de formation es tau RSA).

De manière générale le Languedoc Roussillon témoigne d'un déficit d'offre en formation linguistique.

Depuis 2010, les partenaires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale soutiennent activement le CEREGARD, Centre de Ressources pour la maîtrise des savoirs de base, pour améliorer l'apprentissage du français en direction des publics migrants les plus fragilisés. Par cette action de professionnalisation des associations de la proximité menant des ASL, les partenaires de la politique de la ville se sont rendus compte de l'étendue des besoins et demandes dans ce domaine. L'arrivée

de nouvelles populations migrantes comme il a été mentionné précédemment, augmente et diversifie les besoins en formation dans ce domaine. Cette situation est corroborée par les acteurs de l'emploi qui soulignent la manque d'offres en savoir de base pour un public inscrit dans une démarche professionnelle. Les niveaux de langue sont si bas qu'une partie de la population ne peut être positionnée sur les parcours de formation développés par le droit commun (Conseil Régional, OFII, Compétences clés....).

Au niveau de la politique de la ville seulement 5 associations (Feu vert, mille couleurs, quartier libre, UCDDR, AMAOS) interviennent sur les ASL. Elles agissent dans la proximité et avec souplesse, désormais elles disposent d'un référentiel institutionnel pour encadrer les pratiques mais restent insuffisamment connues et financées par les services de droit commun pour jouer pleinement leur rôle de tremplin vers une formation de la langue française visant à une meilleure intégration sociale et professionnelle.

En conclusion, sur ce champ il semble urgent de définir un chef de file institutionnel capable de fédérer l'ensemble des acteurs et des dispositifs pour améliorer la maîtrise du français dans une visée d'insertion sociale et professionnelle. Cette coordination pourrait être faite par la DDCS dans le cadre de la dynamique partenariale liée à la mise en oeuvre du Plan départemental d'Intégration arrêté par le préfet du Gard en 2012.

Il existe un ensemble de dispositifs et d'initiatives locales qui peuvent faire levier : Formation du Conseil Régional, Atouts métiers, OFII, BOP 104, Ateliers Sociolinguistiques, Ecole Ouverte aux Parents, Comité Département de Lutte contre l'illettrisme. Cependant le recentrage des dispositifs sur le public cible des nouveaux arrivants migrants impose à la politique de ville de mettre en oeuvre une offre d'apprentissage sur le long terme pour le public d'origine étrangère installée en France.

Enfin dans le cadre du contrat de ville 2015-2020, les politiques de droit commun et la politique de la ville doivent converger sur 2 actions :

- **La pérennisation des Ateliers Sociolinguistiques**
- **Le développement des actions de savoirs de base et pré-requis professionnels**

Elles doivent être guidées par la recherche de qualité pédagogique, de stabilisation financière seule garante de résultat, et d'une meilleure coordination des professionnels agissant sur les champs du social et de la formation à la langue français afin de créer de véritables parcours personnalisés de maîtrise du français et de remise à niveaux des savoirs de base.

Mais la question de la langue française et plus spécifiquement de l'illettrisme peut également être abordée sous l'angle culturel. L'illettrisme est une cible pour la DRAC qui a notamment confié à l'association nîmoise Quartier libre, la mise en oeuvre d'une stratégie de lutte et de prévention par le biais du dispositif ARC (Appropriation/Réappropriation de la Culture).

II. Les axes transversaux nationaux – préconisations de l'Etat

1. Le soutien à la jeunesse

Malgré de nombreux atouts, la région Languedoc Roussillon présente des difficultés sociales importantes, dont un taux de pauvreté supérieur de 5 points au taux national. Les jeunes, plus vulnérables de manière générale, sont particulièrement touchés par la précarité. Au regard des indicateurs régionaux, le département du Gard présente un taux élevé de jeunes de moins de 18 ans. Les 15/24 ans (80523 jeunes selon l'INSEE en 2014 ?) représentent 25,7% de la population totale du département (2° rang dans la région).

Du fait de la situation dégradée du marché du travail, l'emploi des jeunes constitue un réel enjeu pour la Direction Départementale. Le taux de chômage des 15/24 ans est de 31,5% dans le département (30,9 en Languedoc Roussillon et 23,5 en France métropolitaine). Les jeunes des quartiers qui étaient classés en ZUS représentaient 6,7% de la demande d'emploi régionale des moins de 26 ans. Dans le Gard, près de 67% d'entre eux sont de niveau V et moins. Dans le Gard, 25,2% des jeunes n'ont pas de diplôme contre 21,2% au plan national et 24,2 en Languedoc Roussillon. La part des diplômés du supérieur y est plus faible parmi les 25-34 ans (35,7 contre 42,7 en France métropolitaine).

Près de 22% des jeunes qui ne sont pas scolarisés sont sans diplôme (18% en France). L'académie de Montpellier a pratiquement rattrapé son retard en termes de réussite aux examens, notamment concernant la proportion de bacheliers dans une génération, mais la région demeure plus exposée que d'autres au décrochage scolaire.

Concernant la santé des jeunes, si la région est caractérisée par une surmortalité des 15/24 ans et un fort écart avec le taux national, le Gard et l'Aude détiennent en la matière les taux les plus élevés. Les deux principales causes de décès sont les morts violentes, notamment les accidents de circulation - 61,2% des cas, taux bien supérieur à la moyenne nationale, et les cancers. Les jeunes du département sont confrontés aux problèmes découlant de conduites addictives. Le mal-être et les conduites à risque en matière de sexualité sont également fortement corrélés à des déterminants sociaux comme le niveau d'insertion et de qualification. La consommation de produits psycho-actifs est une préoccupation majeure puisque la Région figure parmi les 8 territoires les plus concernés par les problèmes d'addiction : tabac (en augmentation chez les filles, usage régulier d'alcool, fréquence des ivresses supérieures à la moyenne nationale, usage du cannabis (première région de France).

Même s'il est moins important que dans les générations passées, l'engagement des jeunes reste réel par exemple au travers du dispositif Service Civique (plus de 600 missions assurées au sein de 168 structures départementales).

A ces enjeux sociaux se sont ajoutés ces dernières années des situations de radicalisation chez certains jeunes ou de cristallisation de positions idéologiques autour de questions identitaires.

Dans ce contexte, il convient de prendre en compte les populations jeunes dans chacune des actions menées dans le cadre du contrat de Ville en s'appuyant d'abord, parce que c'est aussi un élément de traitement égalitaire des populations, sur les dispositifs de droit commun et ensuite sur les actions qui seront retenues dans le cadre spécifique de la politique de la ville.

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville à Nîmes des quartiers à forte densité de population jeune avec, de ce fait, un besoin important de propositions éducatives. Toutefois, la réponse apportée à ce besoin ne saurait uniquement s'envisager en terme quantitatif car c'est la qualité des

actions éducatives proposées qui doit toujours et systématiquement être recherchée. Cette qualité éducative passe notamment par l'adaptation des propositions aux besoins des publics enfants et jeunes concernés, à leur situation scolaire et sociale, aux attentes qu'ils expriment, à leur capacité à s'impliquer dans un projet. La qualité des actions dépend donc également de la pérennité, du sérieux et de la compétence des acteurs et des structures chargés de mettre en œuvre ces actions éducatives en adéquation avec les besoins identifiés.

L'enjeu éducatif est, pour tous les enfants et les jeunes quel que soit leur lieu de résidence et leur situation, de les accompagner vers l'âge adulte en leur offrant, à travers des actions éducatives adaptées, un parcours qui contribuera à leur épanouissement personnel, à l'exercice de leur pleine citoyenneté au sein de la société.

A travers les actions éducatives qui peuvent être proposées aux enfants et aux jeunes habitants des quartiers il s'agit, en plus de la réussite scolaire, de participer à leur réussite éducative en mobilisant des moyens humains, professionnels et bénévoles, des structures, des équipements.

Ces quartiers comptent aussi une population d'adultes qui ont le plus souvent besoin d'être accompagnés et soutenus tout au long de leur parcours de citoyens: la place et le rôle en particulier des structures de proximité telles que les associations apparaissent fondamentaux dans cet accompagnement et ce soutien mais aussi dans la connaissance des valeurs républicaines et citoyennes dont elles sont le vecteur.

De ce fait les associations de proximité ont elles mêmes besoin d'être soutenues, formées, de bénéficier d'un accompagnement continu leur permettant de mieux répondre aux attentes et aux besoins du public des quartiers où elles interviennent et notamment des jeunes, dans le respect des valeurs démocratiques et républicaines.

Dans ce cadre plusieurs objectifs peuvent être poursuivis :

- renforcer la place et le rôle des projets éducatifs partenariaux contribuant à la cohérence et à la complémentarité éducative entre les temps scolaires, péri et extra-scolaires sur les territoires: Projet éducatif de Territoire, Projets éducatifs locaux, PRE
- développer les structures de loisirs éducatifs (accueils collectifs de mineurs) dans les quartiers politique de la ville
- soutenir la qualification et la professionnalisation des cadres du sport et de l'animation issus et/ou intervenant dans ces quartiers. La stabilité et la compétence de l'encadrement contribuent à la mise en œuvre d'actions éducatives de qualité et qui s'inscrivent dans la durée
- favoriser la mobilité des jeunes en leur permettant d'accéder plus aisément aux informations sur les dispositifs de droit commun dans ces domaines (Erasmus +, service volontaire européen...)
- conforter et développer les structures information jeunesse (BIJ-PIJ) dans les quartiers politique de la ville ;
- favoriser l'engagement et la participation des jeunes par des actions d'accompagnement au montage et à la réalisation de projets individuels ou collectifs: dispositif « projets jeunes Nîmes » et « projets jeunes niveau départemental » (appel à projets commun DDCS/CAF/CG/MSA)
- augmenter le nombre de jeunes issus des quartiers prioritaires parmi les volontaires de service civique en améliorant l'information des jeunes habitant ces quartiers sur le dispositif et en incitant les structures susceptibles d'accueillir des jeunes à solliciter l'agrément.

2. L'égalité entre les femmes et les hommes

Au même titre que la jeunesse et la prévention de toutes les discriminations, l'égalité entre les femmes et les hommes constitue un enjeu transversal aux trois piliers. Ainsi, afin de promouvoir la culture de l'égalité entre les femmes et les hommes, la stratégie de l'Etat poursuit les objectifs suivants :

- Développer l'approche intégrée qui consiste à réduire les inégalités existantes en fonction du genre dans l'accès à l'emploi, aux droits, aux services et aux espaces publics (intégration de l'égalité femmes-hommes dans toutes les conventions de subvention aux associations dans le cadre du contrat de ville, désignation d'un(e) référent(e) politique de la ville en charge de l'égalité femmes-hommes et formation des acteurs ou actrices des contrats de ville à l'égalité femmes-hommes
- Objectiver les inégalités femmes-hommes par la production de données sexuées
- Développer un plan d'actions pour lutter contre les inégalités femmes-hommes
- Evaluer les actions mises en œuvre en faveur de l'égalité femmes-hommes

Cette stratégie de l'Etat se décline au sein des thématiques du pilier « cohésion sociale » en objectifs opérationnels :

Education nationale

Dans le système éducatif et les établissements scolaires de ce territoire, les enjeux sont peut-être encore plus prégnants qu'ailleurs. Il s'agit de :

- Acquérir et transmettre une culture de l'égalité entre les sexes
- Renforcer l'éducation au respect mutuel, notamment dans les séances d'éducation à la sexualité, et à l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes
- Promouvoir une mixité plus forte dans toutes les filières de formation

A ce titre, le plan d'action pour l'égalité entre les filles et les garçons à l'école est un plan ambitieux mêlant de la formation du personnel éducatif à l'égalité F/G, des outils pédagogiques et de l'information aux parents.

Santé et affaires sociales

Les mesures préconisées sont les suivantes :

- Réduire les inégalités de santé entre les femmes et les hommes en améliorant la prévention et l'accès aux soins des femmes et en consolidant les droits fondamentaux liés à la santé génésique (contraception, IVG). Les ateliers santé ville sont les outils manifestes pour porter cette action.
- Accorder une attention particulière aux femmes en situation de précarité (mères de famille monoparentale, mères isolées après un accouchement) afin de favoriser leur insertion ou leur réinsertion professionnelle et sociale ce qui contribue également à une amélioration de la situation de leurs enfants.
- Poursuivre le soutien à la parentalité dans ces quartiers en proposant notamment une offre d'accueil des jeunes enfants adaptée aux besoins du territoire.

Jeunesse et sports

Concernant le volet Jeunesse, il est préconisé les mesures suivantes :

- Améliorer l'accessibilité à l'information sur l'éducation à la sexualité, la prévention des grossesses non désirées et des risques sexuels dans les structures d'information dédiées aux jeunes grâce aux partenariats avec les PIJ, la Maison des Ado, Mais également par les interventions conduites par les jeunes volontaires du service civique pour sensibiliser aux stéréotypes de genre et développer l'éducation à l'égalité dans les services publics, le sport et la vie associative.
- Atteindre l'objectif de 50 % de jeunes filles parmi les bénéficiaires du dispositif « Ville, Vie, Vacances ». Actuellement, au plan national, elles ne sont que 39 %.
- Développer la pratique sportive des femmes et des jeunes filles en leur offrant à tous les âges, grâce au soutien financier (part territorial du CNDS), des pratiques adaptées aux besoins locaux des femmes et des jeunes filles souvent éloignées des activités physiques et sportives (APS) pour des raisons économiques, sociales, géographiques, physiques ou culturelles. Dans les quartiers sensibles, le public féminin est souvent victime de freins d'ordre social ou culturel. Ainsi, 51 % des jeunes filles pratiquent le sport hors zones d'éducation prioritaire (ZEP) contre 32 % en ZEP. De plus, la pratique sportive est un facteur favorisant en matière de santé et d'émancipation.
- Faire connaître et mobiliser plus fortement l'outil de la Fondation de France « Allez les filles ! La pratique physique et sportive, facteur de développement pour les jeunes filles/femmes des territoires sensibles ou isolés ».
- Promouvoir la féminisation des instances dirigeantes sportives ainsi que de l'encadrement technique (bénévole ou professionnel) des APS, ce qui a pour double effet, d'une part de valoriser les actions des femmes (source d'insertion sociale et professionnelle) et d'autre part de montrer l'exemple auprès du public féminin du territoire concerné.

Sécurité et prévention de la délinquance

En matière de lutte contre les violences faites aux femmes, les objectifs sont les suivants :

- Améliorer l'accueil dans les services de police, notamment en informant les femmes de l'existence de l'intervenante sociale au sein de leur service, du référent « violences » au sein du CIDFF (centre d'information des femmes et des familles), l'accueil de jour du département et les lieux d'accueil, d'écoute et d'orientation (plaquette information).
- Mettre en place des actions d'information et de sensibilisation auprès de l'ensemble de la population du quartier lors d'évènements nationaux (8 mars, 25 novembre) et des actions de formation auprès des acteurs intervenants sur le quartier (médecins et autres personnels de santé, travailleurs sociaux, enseignants, personnel de police de proximité, ...).
- Prévoir l'extension du dispositif « Téléphone Grave Danger ».

Les marches exploratoires : une méthodologie à faire évoluer

L'expérience des marches exploratoires menées, notamment à Dreux et Drancy, avec les femmes des quartiers a été un outil d'évaluation et une aide à la décision qui ont permis aux décideurs locaux de trouver des solutions au bénéfice de l'ensemble de la population. L'inclusion des femmes profitant à tous.

Cependant, certain-e-s acteurs et actrices impliqué-e-s dans les questions de genre et urbanisme ont émis, dans le cadre du travail autour du rapport du Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes, quelques réserves, notamment en raison de la principale focalisation des Marches Exploratoires : l'angle sécuritaire.

Le fait que ces marches n'aient lieu que dans les quartiers politiques de la ville offre un risque de stigmatisation, réduisant les inégalités femmes/hommes à des problèmes touchant seulement les femmes de « banlieue ». Enfin, il convient de porter une attention sur les dangers de la non mixité : si les femmes n'ont pas besoin des hommes pour se réapproprier l'espace et échanger, des temps mixtes pourraient être utiles afin d'éviter un renforcement de la figure d'un homme prédateur qui contribue à la construction sociale de l'insécurité.

Par conséquent, si les Marches Exploratoires doivent être soutenues et développées dans leur philosophie générale : participation citoyenne, empowerment des femmes, valorisation d'actions concrètes et dialogue avec les acteurs publics pour une réflexion croisant genre et espace public, il apparaît nécessaire de faire évoluer leur méthodologie vers une approche plus globale et transversale, moins réduite à l'axe sécurité, afin d'atteindre l'objectif d'une transformation de la ville vers d'autres rapports entre les femmes et les hommes.

3. La lutte contre les discriminations

Lors du Comité interministériel des villes du 19 février 2013, le Gouvernement s'est engagé à refondre la politique de la ville en renforçant l'action publique en matière de lutte contre les discriminations. Ces actions s'inscrivent notamment dans les plans territoriaux de prévention et de lutte contre les discriminations (PTPLD) qui font suite aux plans territoriaux de prévention des discriminations, mis en place dès 2001 par l'ACSE.

L'élaboration d'un plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations s'appuie à minima sur une analyse des besoins, voire sur un diagnostic territorial stratégique dressant un état des lieux des discriminations sur un territoire spécifique et propose des pistes de travail afin d'y remédier.

L'analyse des besoins ainsi que l'élaboration d'un plan d'action se fera sur la base des données existantes et notamment :

- Les données émanant des atlas régionaux des populations immigrées (articulation du BOP 104 et du BOP 147),
- L'observatoire régional des situations de fragilités de l'interrégime (CARSAT, MSA et RSI)

- Les diagnostics territoriaux stratégiques dans le domaine de la lutte contre les discriminations déjà réalisés,
- Les études/enquêtes/testings financés sur le sujet par les services déconcentrés de droit commun et les collectivités sur le territoire
- Les études produites par la COPEC du Gard

Le plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations pourra être intégré aux contrats de ville pour traiter de la lutte contre les discriminations

Les actions soutenues dans le cadre du plan de prévention et de lutte contre les discriminations pourront s'articuler suivant les axes suivants :

- Sensibiliser les acteurs de l'emploi, de l'insertion, de l'action sociale, du logement, de l'éducation, de la santé et des services au public,
- Renforcer la qualification juridique des acteurs,
- Mobiliser l'ensemble des acteurs économiques et politiques autour de l'objectif de la lutte contre les discriminations et de la conduite du changement des pratiques,
- Favoriser l'accès aux droits des victimes de discriminations au travers des cellules d'écoute et d'un accompagnement juridique.

Les services de l'Etat veilleront à ce qu'une signature officielle du plan soit organisée avec les élus référents et l'EPCI porteuse du contrat.

Enfin, une équipe projet composée d'un binôme Etat/collectivités pourra être nommée au sein de l'équipe projet du contrat de ville afin d'assurer l'animation technique du PTLCD du contrat de ville. Un référent de la collectivité sera désigné et exercera son activité en lien étroit avec les délégués du Préfet exerçant sur les territoires du contrat.

III. PILIER COHESION SOCIALE

1. Education – Culture – Sports

1.1. Chiffres clés

- **L'importance des jeunes de 25 ans**

Les moins de 25 ans sur l'ensemble des quartiers prioritaires représentent 21 000 personnes, un volume non négligeable pour le devenir de l'agglomération. Sans surprise, cette population des moins de 25 ans est surreprésentée par rapport à l'ensemble de l'agglomération. Croisée avec des indicateurs forts de précarité sociale, la réussite éducative et l'insertion des jeunes sont des axes de travail pour le contrat de ville, dont l'objet est de réduire les écarts de réussite entre ces territoires et le reste de l'agglomération.

Sur l'ensemble des quartiers prioritaires de Nîmes-Métropole, la part des jeunes de moins de 25 ans est de 7 points supérieure à celle observée sur l'agglomération. On constate des disparités importantes entre les quartiers. Sur les quartiers de Pissevin, Sabatot et Haute Magaille près d'1 personne sur 2 a moins de 25 ans. Entre 35 et 40% de moins de 25 ans sur les territoires de Valdegour, centre-ancien Saint-Gilles, Mas de Mingue et Chemin Bas d'Avignon. Seuls les quartiers de Route de Beaucaire et de Gambetta Richelieu ont une part inférieure à celle observée sur Nîmes-Métropole.

	Les moins de 25 ans	Part dans la population du quartier
Sabatot	678	46%
Pissevin	5 096	48%
Haute Magaille	1 609	45%
Centre Ancien	830	37%
Mas de Mingue	1 765	36%
Chemin Bas d'Avignon	2 319	36%
Valdegour	1790	39%
Route de Beaucaire	637	31%
Gambetta Richelieu	2 399	30%
TOUS QP	17123	39%
NM	74 827	32%

Source : INSEE 2010

Cette surreprésentation des jeunes est à la fois une ressource pour le territoire en tant que dynamisme démographique et un défi à relever en termes d'éducation, de devenir social et économique du territoire à moyen terme.

Même si les données sont datées, l'indicateur des jeunes sans diplôme de niveau IV, donne une situation alarmante du niveau de scolarité des jeunes issus des quartiers. Sur Pissevin –Valdegour, Centre Ancien- Saint-Gilles, Chemin Bas d'Avignon,

	Part des jeunes sans diplôme de niveau au moins égal au bac	Ecart par rapport à l'unité urbaine
Pissevin-Valdegour	78%	+ 30.8 points
Route d'Arles Mas de Ville	58.9%	+ 11.7 points
Centre Ancien	75.1%	+ 11.1 points
Mas de Mingue	69.4%	+ 22.2 points
Chemin Bas d'Avignon	72.1%	+ 24.9 points
Clos d'orville	64.6%	+ 17.4 points
Gambetta Richelieu	47.8%	+ 0.6 points
Unité Urbaine Nîmes	47.2%	
Unité Urbaine Saint-Gilles	64%	

Source : INSEE 2007 – attention périmètre des anciens quartiers CUCS

Les ¾ des jeunes n'ont pas le niveau baccalauréat, ce qui interroge sur les possibilités d'insertion professionnelle. Il est important de souligner que dans un contexte économique difficile, le diplôme reste plus que jamais une protection par rapport aux risques du chômage.

- **Quelques données chiffrées de l'Education Nationale – tableau de bord 2013-2014**

Plus de ¾ des collégiens de R.Rolland, Diderot et Condorcet sont issus des catégories très défavorisées (catégorie 4). Sur les collèges de Condorcet et Jules Vallès le taux d'élèves en retard en 3^{ème} est le double de celui des autres collèges de l'académie hors quartier prioritaire. Plus les élèves des collèges de l'éducation prioritaire avancent dans leur scolarité plus l'écart de réussite avec les autres collèges de l'académie se creuse. Sur le collège Romain Rolland, le nombre d'élèves ayant un retard d'au moins 1 an en 6^{ème} est inférieur de 5 points à celui de l'académie alors qu'en 3^{ème} le nombre d'élèves ayant au moins 1 an de retard est supérieur de 15 points. Dans le cadre de la préfiguration du contrat de ville, l'éducation nationale a fait le constat suivant : « au lycée seulement 3% des élèves du collège Diderot poursuivent après la 2^{nde} en lycée général ».

collèges	Romain Rolland	Nicolas de Condorcet	Denis Diderot	Jules Vallès	Jean Vilar	Référence Académie HEP
PCS défavorisés (cat4)	75.5%	85.6%	78.7%	57.3%	54.6%	33.2%
<i>Ecart avec académie</i>	+ 42.3pts	+ 52.4 pts	+ 45.5 pts	+ 24.1 pts	+21.4pts	
Tx de boursiers (tx3)	42%	45.6%	44.2%	30.2%	13.4%	8.3%
<i>Ecart avec académie</i>	+33.7pts	+ 37.3 pts	+35. pts)	+21.9 pts	+5.1 pts	
Tx d'élèves en retard en 6^{ème}	6.9%	26.6%	36.7%	20.8%	14.4%	12.4%
<i>Ecart avec académie</i>	-5,5 pts	+14.2 pts	+24.3 pts	+8.4 pts	+2 pts	
Tx d'élèves en retard en 3^{ème}	36.1%	43.4%	33.8%	37.9%	23.4%	20.2%
<i>Ecart avec aca</i>	+15. 9pts	+23.2 pts	+13.6 pts	+17.7 pts	+3.2 pts	+20.2 pts

Source : Tableau de bord de l'Education Prioritaire / éducation nationale– 2013-2014

- **1 collège sur 2 est classé en Réseau d'Education Prioritaire sur les villes de Nîmes et Saint-Gilles**

	Collège	Zone de sectorisation écoles
Quartier Chemin Bas d'Avignon	Romain Rolland - REP +	Groupe scolaire Jean Moulin Groupe scolaire Pont de Justice Groupe Georges Bruguier Maternelle Jean Zay
Quartier de Pissevin	Nicolas de Condorcet – REP + Jules Verne - REP	Groupe scolaire Lakanal Groupe scolaire Henri Wallon Groupe scolaire Paul Langevin Groupe scolaire Edouard Vaillant Zone de sectorisation identique à celle du collège Condorcet sans Groupe scolaire Henri Wallon
Quartier Valdegour	Denis Diderot – REP +	Groupe scolaire Gustave Courbet Groupe scolaire Paul Marcelin
Quartier Mas de Mingue	Jules Vallès – REP +	Groupe scolaire Courbessac Groupe scolaire Albert Camus Groupe scolaire Danielle Casanova
Quartier Route d'Arles – Haute Magaille Quartier Route de Beaucaire	Les Oliviers - REP	Groupe scolaire Léon Rousson Groupe scolaire Jean jacques Rousseau Maternelle Louise Michel Maternelle Jean Carrière Elémentaire Grézan Elémentaire Chamson
Saint-Gilles	Jean Vilar - REP	Maternelle Frédéric Mistral Maternelle Jean Jaurès Elémentaire Laforêt Maternelle Ventoulet Maternelle Calades Elémentaire Jean Moulin Elémentaire Victor Hugo Elémentaire Jules Ferry

- **Le Projet Educatif de Territoire, l'Action Culturelle et le Programme de Réussite Educative : les trois leviers de la réussite éducative**

Sur la ville de Nîmes

Le Projet Educatif De Territoire 2014-2016 : par délibération du 14 décembre 2013, la ville de Nîmes a voté son Projet Educatif De Territoire 2014-2016 qui s'articule autour de 6 axes dont le 3^{ème} spécialement dédié aux publics fragilisés :

- I. Contribuer à la réussite du parcours scolaire de l'enfant et du jeune et assurer la réussite éducative de l'enfant du temps de la petite enfance au temps libre.
- II. Assurer une continuité éducative entre le temps de la petite enfance, le temps scolaire, le temps périscolaire, le temps du collège, le temps libre
- III. **Prendre en compte de manière appropriée les publics fragilisés**
Il s'agit de favoriser la réussite des parcours scolaires et éducatifs en développant des actions de soutien scolaire, des formes de soutien individualisé.
 - a) enfants fragilisés par leur situation personnelle
 - b) enfants fragilisés par leur environnement
 - c) mener une réflexion sur le soutien scolaire
- IV. Impliquer les parents et les familles dans les actions éducatives
- V. Favoriser l'accès pour tous aux loisirs éducatifs
- VI. Encourager et organiser le partenariat local des acteurs dans le champ éducatif

PEDT et Culture :

Les établissements culturels concourent à la poursuite de l'ensemble des objectifs du PEDT en intervenant aussi bien sur le temps scolaire, périscolaire que sur le temps libre. L'éducation artistique et culturelle a fait objet de développement conséquent dans le PEDT prenant appui sur l'obligation de l'enseignement de l'histoire des arts et la circulaire du 3 mai 2013 relative à la mise en place d'un parcours d'éducation artistique et culturelle (PAC). Elle s'articule autour de trois principes majeurs :

- Acquisition de connaissances
- Pratique
- Rencontres avec des œuvres et des artistes.

Le PEDT a retenu comme objectifs en matière d'éducation artistique et culturelle :

- Faire venir les enfants avec un enseignant dans les structures culturelles,
- Favoriser l'accès de tous les enfants et de tous les jeunes dans les équipements,
- Favoriser notamment l'accès des enfants et des jeunes des structures de l'éducation spécialisée (PJJ, IME, CLIS, primo arrivants),
- Favoriser les contacts entre jeunes et l'œuvre ainsi que les artistes,
- Favoriser la découverte « plaisir », plaisir d'apprendre et de réaliser,
- Tendre vers l'élaboration de parcours éducatifs durant tous les temps de l'enfant,
- Valoriser l'enfant dans une activité qui se déroule hors la classe,
- Faire en sorte que les enfants s'approprient leur cadre de vie par la connaissance de l'histoire et du patrimoine local,
- Sensibiliser les enfants, futurs citoyens, au respect du patrimoine, naturel et bâti, pour qu'ils puissent le protéger demain,
- Favoriser l'accès de tous les élèves aux ressources numériques,
- Développer des pédagogies qui permettent à l'enfant de construire des savoirs en commun,
- Permettre la formation à l'éducation artistique et culturelle des enseignants, des bénévoles associatifs, du personnel périscolaire,
- Permettre des échanges entre les acteurs et les parents.

Le PEDT propose des pistes de travail couvrant tous les champs de la culture, sans oublier la culture scientifique, à destination d'un public allant de la petite enfance au collège et incluant également le temps libre et périscolaire qui ont été définis avec le concours des établissements culturels : ateliers d'éveil musical (auditions du conservatoire dans les écoles, chant) et corporel par la danse et le cirque, ateliers de pratique artistique avec les musées des Beaux-Arts, l'Ecole supérieure des Beaux-Arts et le musée d'art contemporain. Les activités sont conçues pour aider l'enfant à construire son identité culturelle à partir d'une culture partagée et s'intégrer dans la vie de la cité.

Des projets comme la masterclass et le concert avec l'orchestre symphonique Divertimento sous la direction de la chef d'orchestre Zahia Ziouani est un exemple à poursuivre dans le cadre de la loi de la refondation de l'école. Ce projet réunit autour d'un parcours artistique sur une durée de trois ans pour des élèves d'une école élémentaire et d'un collège du quartier Pissevin les enseignants du conservatoire, de l'école et du collège et des musiciens professionnels d'un orchestre symphonique. Les deux orchestres d'élèves ont travaillé en parallèle tout au long de l'année sur un même programme et forment avec les élèves du conservatoire l'ensemble Harmo Nîmes. L'ensemble se produit en concert plusieurs fois dans l'année dans différents lieux de la ville (quartiers et centre ville) et participe sous la direction de Zahia Ziouani à une masterclass avec l'orchestre symphonique Divertimento. Un grand concert public dans le plus grand théâtre de la ville clôturera cette expérience artistique unique. Ce projet conçu sur plusieurs années n'a pas seulement permis à des enfants de découvrir et s'immerger dans un univers musical éloigné de leurs habitudes, généralement perçu comme réservé à une « élite ». Il a contribué à les sortir du quartier, à s'inscrire dans un travail demandant beaucoup de discipline, assiduité, régularité pour améliorer leur propre

image. A la suite du travail effectué en 2014, sept enfants du quartier Pissevin se sont ainsi inscrits au conservatoire. Un résultat à souligner.

L'action culturelle de la Ville de Nîmes est établie autour de trois piliers :

- la convention Ville d'Art et d'Histoire et l'implication des établissements culturels (musées, bibliothèques, conservatoire, théâtre, Ecole supérieure des Beaux-Arts et service valorisation et diffusion des patrimoines),
- un soutien aux associations culturelles au titre du droit commun et le PEDT
- un renforcement de la cohésion de la politique de la ville portée par la direction des affaires avec l'élaboration d'un CTEAC (Contrat Territorial d'Education Artistiques et Culturelle) en cours de rédaction.

Les services publics ont une action pérenne qui s'adresse sans distinction à l'ensemble du territoire. Ils interviennent tout au long de l'année dans le cadre scolaire et pendant le temps libre. Leurs publics comprennent les élèves de tous les niveaux scolaires, mais aussi des IME, les jeunes de la PJJ, de l'école de la deuxième chance, les centres de loisirs et des associations travaillant dans les quartiers comme Feu Vert ou le Carrefour Associatif. Dans les tableaux de fréquentation on relève régulièrement que plus d'un tiers des enfants reçus dans le cadre scolaire viennent des écoles des quartiers concernés par les dispositifs du contrat de ville. A titre d'exemple, pour les années scolaires 2011/2012 et 2012/2013, les élèves des quartiers Pissevin et Valdegour ont constitué entre 40 et 45% du public des écoles élémentaires de l'Atelier du patrimoine.

Le personnel des services chargés des publics est constitué pour chaque établissement de professionnels de la médiation, ayant par ailleurs une solide formation scientifique dans leur spécialité : médiateurs ayant fait des études en art contemporain au musée de Carré d'Art, des archéologues au musée archéologique, des conférencières agréées par le ministère de la culture à l'atelier du patrimoine.

Il faut par ailleurs souligner que l'offre nîmoise couvre tous les domaines de la culture : patrimoine, culture scientifique, art contemporain, lecture publique, enseignement artistique et spectacle vivant. Les propositions faites aux écoles sont toujours adaptées aux spécificités du public : âge des enfants et niveau de classe, projet pédagogique et objectifs de l'enseignant.

Parallèlement à l'action des établissements culturels la Ville de Nîmes soutient le travail de plusieurs associations : Appel d'Air, Negpos, Bullshit, Conduite Intérieure, Le Périscope, qui par leur présence dans les quartiers, jouent un rôle structurant dans l'animation de lieux artistiques de proximité comme Le Périscope et le SPOT dans le quartier Nord Gambetta, Negpos dans le quartier Route d'Arles, Quartier Libre au Mas de Mingue où ils développent une offre culturelle destinée à une population éloignée pour des raisons diverses (mobilité, freins sociaux-psychologiques) de l'offre culturelles proposée au centre-ville.

Le Programme de Réussite Educative : il a pour objectif la prise en charge individualisée d'enfants en "fragilité" repérés sur la base de critères multiples. Le dispositif repose sur l'approche globale des difficultés rencontrées par les enfants ainsi que sur la double volonté de placer la famille au centre de l'action et d'amener les différents acteurs du champ éducatif à coopérer.

Le PRE sur Nîmes existe depuis 2008. Il comprend 2 axes d'intervention :

- I. Contribuer à la réussite du parcours scolaire de l'enfant et du jeune et assurer la réussite éducative de l'enfant du temps de la petite enfance au temps libre.
- II. Renforcer la dimension « approche individualisée et personnalisée » : Aider, soutenir, valoriser les parents dans leur pratique éducative et leurs difficultés dans l'exercice de leur responsabilité éducative.

D'après les données bilan de 2012, le nombre d'enfants et de jeunes suivis a augmenté de 23% depuis 2008.

- 470 enfants et jeunes ont bénéficié d'une approche individualisée (y compris par des actions coup de pouce)
- 52% du public est âgé entre 6 et 12 ans
- 51% sont originaire de Pissevin, 20% de Valdegour, 21% du Chemin Bas d'Avignon, 8% du Mas de Mingue.

Au terme de 7 années de fonctionnement le PRE a pris une place remarquable dans l'approche des situations et dans le partenariat avec l'ensemble des acteurs socio-éducatifs et de la santé au sens large. Sa plus value est notamment reconnue dans le processus d'accompagnement qu'il développe auprès des familles et des parents et dans la mise en réseau des professionnels en lien avec les parents. En outre le nombre de situations très complexes (situations qui cumulent des difficultés relevant de plusieurs champs) a augmenté et le nombre de partenaires mobilisé ou à mobiliser s'est donc accru au fil des ans. Ainsi le PRE est sollicité par tous les acteurs institutionnels relevant de l'action publique (CMPI, CMPP, Education nationale, Prévention spécialisée, PJJ, Hôpital, Travailleurs sociaux) mais aussi par les acteurs de la santé libérale.

Sur la ville de Saint-Gilles

La ville développe un PEDT qui regroupe l'ensemble des dispositifs contractuels existants en temps péri et extrascolaire ainsi qu'un PRE qui accompagne chaque année 85 enfants, ce qui correspond à environ 65 familles. 55% sont issus du centre ancien et 45% du quartier Sabatot. 48% du public pris en charge est âgé de 5/6 ans (grande section de maternelle + CP).

Le dispositif PRE est déployé autour de 3 priorités :

- Résorber les difficultés d'apprentissage, prioritairement les carences de maîtrise de la langue française,
- Favoriser l'appropriation de la scolarité des élèves par les familles.
- Densifier le réseau de professionnels.

- **L'importance des dispositifs pour les publics prioritaires : ER2C, Ecole ouverte aux parents**

Le territoire de Nîmes-Métropole, bénéficie sur son territoire d'une Ecole régionale de la deuxième chance. Elle a accueilli en 2014, 155 jeunes, dont 60% ont eu une sortie positive vers la formation, l'emploi ou l'alternance. Ce dispositif est un levier pour les jeunes sortis du système scolaire sans solution issus des quartiers prioritaires puisqu'ils représentent 36% des jeunes accueillis. Ce taux de représentation permet un bon équilibre en faveur de la mixité des publics entre les quartiers et le reste du territoire. En revanche il serait intéressant d'analyser les taux de sorties positives de du public issu des quartiers prioritaires et de mesurer les écarts de réussite avec les élèves hors quartier.

Le territoire de Nîmes-Métropole bénéficie également du dispositif de l'Ecole ouverte aux parents et des cordées de la réussite. Le dispositif "Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants" est consacré en priorité au public étranger primo-arrivant. Il organise, au sein de quelques écoles et établissements scolaires, des formations afin de donner aux parents d'élèves éligibles et demandeurs, les moyens de mieux assurer le suivi scolaire de leurs enfants et de développer une relation de coopération avec les enseignants. Elles sont basées sur l'acquisition du français (comprendre, parler, lire et écrire), la connaissance du fonctionnement et des attentes de l'École vis-à-vis des élèves et des parents, et enfin la connaissance des valeurs de la République et leur mise en œuvre dans la société française

Les cordées de la réussite sont un dispositif labellisé créé pour promouvoir l'égalité des chances et la réussite des jeunes face à l'entrée dans l'enseignement supérieur, notamment dans les filières d'excellence. Elles visent à accroître l'ambition scolaire de jeunes qui n'envisagent pas, à priori, de poursuivre leurs études en raison de leur origine sociale ou territoriale. Il s'agit de mettre en place un réseau entre établissements de l'enseignement supérieur (dits têtes de cordées) et établissements du secondaire (collèges et lycées): même si ce programme ne s'inscrit pas dans un zonage particulier, les établissements et les quartiers inscrits dans la politique de la ville sont particulièrement concernés. Ainsi en 2013, 55% des élèves bénéficiaires des cordées de la réussite résidaient dans un quartier prioritaire de la politique de la ville. En effet le soutien financier de l'Etat provient soit du ministère de l'enseignement supérieur soit de l'ACSE. Pour bénéficier d'un soutien de l'ACSE, les élèves doivent majoritairement résider dans un quartier prioritaire. Les cordées de la réussite reposent sur un projet associant différents types d'actions :

- un tutorat dont la place est centrale, assuré par des étudiants
- un accompagnement culturel et éducatif.

En 2014, sur Nîmes deux projets ont été retenus:

- la cordée de la réussite portée par l'université de Nîmes, "Etudier à l'Université, pourquoi pas moi?"
- la cordée de la réussite portée par l'institut Emmanuel d'Alzon, porteur de classes préparatoires

1.2. Constats

Le secteur de l'éducation tout comme celui de l'emploi, est le secteur où les écarts de réussite et les inégalités sociales sont les plus criantes. Les observations faites par les professionnels soulèvent un nombre important de facteurs pénalisant la réussite éducative des enfants des quartiers prioritaires et mettent en exergue les difficultés rencontrées par les parents pour accompagner les parcours de réussite de leurs enfants.

Les principales difficultés renforçant les inégalités sociales et éducatives

- Les enfants vivent dans des familles plus ou moins proches de la culture scolaire et dans des contextes où ils sont exposés à des conditions plus ou moins favorables aux apprentissages (violences, dégradations...)
- Des réticences chez certaines familles pour fréquenter d'autres lieux éducatifs, culturels ou sportifs extérieurs au quartier
- La maîtrise de la langue française, un frein dans l'apprentissage et la réussite des enfants et également un frein pour le dialogue et la confiance avec les parents
- Sentiment d'impuissance ressenti par certains acteurs pour accueillir des populations allophones
- Perte d'attractivité et taux d'évitement des établissements scolaires qui s'amplifient sur le long terme. Les collèges sont de moins en moins mixte socialement, et se spécialisent dans l'accueil de population socialement défavorisées, concentrant par effet de déterminisme social les difficultés scolaires.
- Décrochage scolaire des jeunes de moins de 16 ans: Perte de confiance et d'ambition des collégiens, le regard du groupe pèse plus que la pression de l'école et des parents
- Une offre d'accompagnement scolaire non négligeable sur les quartiers prioritaires. Néanmoins le travail autour de la qualité pédagogique de l'offre et de son articulation avec le monde scolaire sont à réorganiser en faveur de la réussite scolaire.

- Sur leur temps libre, les jeunes pratiquent majoritairement des activités sportives mais peu d'activités culturelles. Une forte disparité des pratiques entre filles et garçons. Une demande importante pour des actions de loisirs. L'offre de loisirs proposée ne favorise pas suffisamment la mobilité du public et la découverte des structures hors quartier. Peu d'offres en direction du public adolescent (12-17 ans), un public difficile à capter, notamment dans le cadre de l'éducation aux sports,
- Le transport est un véritable frein à la pratique sportive et culturelle au-delà des quartiers. La fréquence et les correspondances nécessaires freinent une pratique sportive ou culturelle régulière et assidue, notamment pour les déplacements en week-end sur les installations de la ville (ex : Costières), la problématique est plus criante sur Saint-Gilles.
- Un vivier d'associations socio-éducatives travaillant en très grande proximité avec les populations sur l'ensemble des quartiers à l'exception de la Route de Beaucaire et Route d'Arles Haute Magaille, dont les compétences et la professionnalisation sont à renforcer.

La culture et le sport

- Présence d'un nombre important d'acteurs culturels de très bon niveau ainsi que d'équipements culturels de qualité sur Nîmes et Saint-Gilles. Le territoire de Nîmes-métropole bénéficie d'une offre culturelle diversifiée et de qualité qui s'articule entre les services publics des grands équipements culturels, du théâtre, de Paloma, des musées, du conservatoire, de l'école des beaux arts et l'action de proximité des associations culturelles.
- Rôle moteur des médiathèques dans l'accès à la culture dans les quartiers prioritaires. Les médiathèques de Pissevin, Mas de Mingue, Saint-Gilles sont un réel atout pour les populations. Mais les quartiers semblent sous équipés en lieux et animations autour de la lecture publique.
- L'agglomération bénéficie de l'opération nationale des Portes du Temps sur le site du château d'Espeyran situé sur la commune de Saint-Gilles. A plusieurs reprises a été pointé le problème de transport des publics nîmois vers le site.
La Ville de Nîmes dispose d'un Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC) en cours de mise en œuvre avec la DRAC. IL doit garantir les parcours d'accès des citoyens à la culture tout au long de la vie et la formation interprofessionnelle des accompagnateurs. Citons l'exemple du projet de la formation du personnel ALAE sur trois ans qui est la condition essentielle à la mise en œuvre d'une politique d'accès à la culture sur le temps périscolaire dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Ce projet est copiloté par la direction de l'éducation et la direction des affaires culturelles en impliquant fortement les services des publics des établissements. Une première session avec une douzaine d'animateurs se déroulera du 29 juin au 3 juillet sur deux thématiques : patrimoine et culture scientifique. Chaque thématique donne lieu à un stage entre 28 et 21 heures. Les thématiques ont été choisis par les ALAE.
- Absence de diversité des clubs sportifs dans ces quartiers et difficulté pour eux de poursuivre leur action car leur activité est perturbée par des comportements difficiles de la part des utilisateurs. Il est fait le constat d'une diminution du nombre de bénévoles s'engageant dans l'encadrement et d'une fragilité de la survie des associations sportives de proximité.
- Constat de dégradations régulières des équipements sportifs dans les quartiers : utilisation réduite sur le temps scolaire et quasiment inexistante sur le temps libre : problématique de l'ouverture des terrains des écoles et des salles polyvalentes sur le temps libre

LES ORIENTATIONS

Optimiser les chances de réussite scolaire et d'accès à la culture et au sport

Renforcer l'accompagnement et l'éveil des enfants de moins de 6 ans

- Favoriser la fréquentation des structures d'accueil par les familles : crèche, équipements culturels, écoles et promouvoir l'apprentissage en collectif
- Développer un accueil et un suivi personnalisé des enfants et des familles : prévenir le plus tôt possible les difficultés éducatives et d'apprentissage
- Créer un réseau de professionnels, parents, bénévoles autour de la petite enfance

Associer et co-construire avec les parents et les habitants l'offre éducative et les parcours éducatifs des enfants

- Favoriser l'appropriation des structures scolaires et éducatives par les familles et les habitants (ex : projet de restructuration Mas de Teste, concertation Diderot-Condorcet)
- Soutenir les parents dans leur rôle éducatif et développer l'information sur l'offre éducative, sociale, sportive et culturelle à leur disposition

Soutenir les parcours individuels de réussite par une meilleure coordination des temps scolaires – périscolaires et des temps de loisirs

- Renforcer la coopération éducation nationale – associations – parents
- S'appuyer sur le PRE en ce qui concerne la mise en place de parcours adaptés et individualisés pour les enfants identifiés les plus fragilisés en impliquant leur famille dans un objectif de mieux être de l'enfant
- Maintenir les démarches d'accompagnement individualisé face aux difficultés d'apprentissage.
- Veiller à la qualité pédagogique des actions périscolaires et des actions d'accompagnement à la scolarité (ex : CLAS) en lien avec l'éducation nationale
- Assurer un accompagnement renforcé des élèves notamment dans leur passage entre CM2/6^{ième} et entre 3^{ième}/lycées
- Augmenter le nombre d'enfants issus des quartiers dans les parcours d'excellence

Optimiser les chances d'insertion professionnelle des jeunes en décrochage scolaire et des jeunes sans solution

- Renforcer l'offre et l'accompagnement des jeunes déscolarisés en s'appuyant sur des actions reconnues pour leur efficacité : chantiers éducatifs, école de la deuxième chance,
- Développer le dialogue entre le système éducatif, les acteurs de l'insertion et le monde économique (ex : plateforme de décrochage scolaire)

Renforcer pour les élèves des quartiers (en réussite ou en échec) l'accompagnement autour de l'orientation professionnelle

- En prenant en compte les aspirations, les compétences et le potentiel de chacun pour un parcours choisi (ex : action de Face Gard sur le monde l'entreprise, aide à la recherche de stages par les médiateurs ER2C et adultes de relais.)
- En activant la plate -forme de décrochage scolaire

Poursuivre le travail sur la réhabilitation et la qualité des équipements scolaires, culturels et sportifs

- Assurer une qualité d'équipements attractive au-delà du quartier,
- Optimiser l'utilisation des équipements par tous en favorisant la mutualisation des usages entre accès libre, temps scolaire, temps encadrés.

La sectorisation des écoles, collèges et lycées est un véritable enjeu en termes de réussite éducative et de mixité sociale

Favoriser et élargir les pratiques culturelles et sportives à l'intérieur et à l'extérieur des quartiers

- Développer les actions de médiation pour améliorer la fréquentation des structures culturelles et notamment les grands équipements tels que théâtre de Nîmes, Carré d'Art, conservatoire, musées prioritairement sur le temps libre des adultes et adolescents. Les écoles des quartiers concernées constituent déjà une grande partie des jeunes qui sont accueillis mais dans le cadre scolaire.
- Développer les pratiques amateurs dans les quartiers en relation avec des associations culturelles et des acteurs comme le conservatoire ou l'Ecole Supérieure des Beaux Arts
- Favoriser la mobilité et trouver une solution aux difficultés de transport pour assurer une pratique régulière en dehors du quartier : quantifier et analyser les besoins pour améliorer l'offre de service en transport ou développer des systèmes alternatifs de solidarité adaptés.
- Inciter les mixités en genre (filles, garçons) et sociogéographiques (projets inter associatifs visant et rassemblant des enfants et des jeunes de toute l'agglomération).
- Moduler une offre culturelle et sportive de proximité complémentaire à celle de la ville

Développer l'offre de loisirs en direction des jeunes

- soutien aux "projets jeunes" et " séjours VVV" développant la responsabilisation, l'autonomie, la mobilité mais aussi le développement personnel et le bien être des jeunes. Dans ce cadre, une attention accrue sera accordée à la situation spécifique des jeunes filles et des jeunes femmes.

Améliorer la maîtrise de la langue française, l'accès à la lecture publique et l'utilisation du numérique

- Développer les points de rencontre et les lieux d'expression en langue française, l'utilisation du numérique et de la lecture publique sont de bons supports d'apprentissage (ex : café des parents, etc....)
- Renforcer l'offre de services autour du français (ex : ateliers sociolinguistiques, ouvrir l'école aux parents).

Accompagner les pratiques professionnelles

- Formation des intervenants ALAE pour une meilleure offre de service sur le temps périscolaire
- Développer les formations et le soutien à la pratique professionnelle en faveur de l'interculturalité et la langue française
- Développer les formations qualifiantes des intervenants sportifs et les formations de bénévoles autour de la citoyenneté et respect dans le sport
- Favoriser la mise en place de formations encourageant la participation de professionnels et bénévoles de structures différentes.

LES PERSPECTIVES ET LEVIERS D’ACTIONS, dont la faisabilité sera étudiée pendant la durée du Contrat de Ville

Perspectives de développement	Territoires	Leviers d’actions
La scolarisation des enfants de moins de 3 ans	Pissevin-Valdegour- Mas de Mingue – Chemin Bas d’Avignon	REP+ Education Nationale
Redynamisation du comité de pilotage du PEDT pour une meilleure complémentarité éducative	Saint-Gilles	
Maintenir l’offre autour de la langue française et favoriser la coordination des acteurs et des services	Tous QP	Ouvrir l’Ecole aux Parents ASL Bibliothèque
Echange de pratiques professionnelle/formation sur les difficultés de langage des ATSEM		Ville de Nîmes
Elaborer des parcours d’éducation artistiques et culturels sur l’ensemble des temps des jeunes et développer une offre artistique qualifiée hors temps scolaire.	Villes Nîmes et Saint-Gilles	CTEAC contrats territoriaux d’éducation artistiques et culturelle – en cours d’élaboration
Développer l’accès aux pratiques numériques et au multimédia Soutien aux médias de proximité Professionnalisation des enseignants et acteurs de l’éducation sur l’usage de numérique Renforcement de l’activité Labo du Carré d’Art	Tous quartiers	CTEAC Médiathèque de Nîmes Médiathèque de Saint-Gilles Centres sociaux, associations
Equiper des écoles en tableaux numériques	Sabatot, Mas de Mingue, Haute Magaille etc., Route de Beaucaire	Ville de Saint-Gilles + Nîmes-Métropole
Amélioration des équipements Etablissements scolaires (Iaforêt, Victor Hugo – Saint-Gilles, mas lombard, mas de teste)	Mas de Mingue, Route d’Arles, Pissevin-Valdegour- Centre ancien et Sabatot	Saint-Gilles (ANRU) Nîmes
Révision de la sectorisation et réhabilitation des collèges		EN – CD30

Liste des projets relevant de la thématique éducation-culture-sports du contrat de ville qui ont été déposés en mars 2015 par l'agglomération de Nîmes-Métropole dans le cadre de l'appel à **projets « Approche Territoriale Intégrée »** lancé par le Conseil Régional du Languedoc-Roussillon.

PROJETS EDUCATION CULTURE SPORT DEPOSES DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS ATI et en attente de validation	Territoires	Leviers d'actions
Performance énergétique de la nouvelle école du Mas de Teste	Mas de Mingue	Région LR- CD30_ ATI (Fonds européens)
Equipements sociaux éducatifs dans les quartiers	Tous quartiers	Commune de Nîmes- Etat – Région LR – ATI (Fonds européens)
La maison des enfants (établissement petite enfance – crèche)	Valdegour	Projet partenaires privés – SCI la Maison des enfants – Etat – CD 30 –ATI (Fonds européens)
Renforcer l'accès aux pratiques sportives sur les quartiers prioritaires	Tous quartiers	Commune de Nîmes – Etat – Région LR – CD 30 – ATI (Fonds européens)
Réhabilitation de la Halle des sports Georges Chouleur	Saint - Gilles	Commune de Saint-Gilles – Etat – CD 30 – ATI (Fonds européens)
Création des halles culturelles et Maison du patrimoine	Saint-Gilles	Commune de Saint-Gilles – ANRU – Nîmes métropole – ATI (Fonds européens)
Restructuration de la halle de sport Diderot	Valdegour	Cd 30 – Région LR – ATI (Fonds européens)
Aménagement d'un centre de la culture de la connaissance et du partage au collège Diderot	Valdegour	Education Nationale – Collèges CD 30- ATI (fonds européens)

**(sur la base des critères déjà annoncés dans le cahier des charges ATI et des critères de sélection qui seront validés dans le cadre de gouvernance)*

Prévention de délinquance et sécurité

2.1. Chiffres et moyens de droit commun

- Les chiffres de la délinquance – DDSP 2014

Evolution des faits de délinquance entre 2013 et 2014

	Ex ZUS Pissevin Valdegour	ZSP CBA et Mas de Mingue	Route d'Arles Haute Magaille	Route de Beaucaire	Gambetta Richelieu	Ville de Nîmes	ZSP Saint- Gilles
Faits constatés délinquance générale	-12,66%	-9,07%	Non réalisable	Non réalisable	Non réalisable	-1,16 %	-18,44 %
Atteinte aux biens	-22,61%	-14,59%	Non réalisable	Non réalisable	Non réalisable	-7,25 %	-26,85 %
Violences aux personnes (AVIP)	-11,81%	-2,63%	Non réalisable	Non réalisable	Non réalisable	-4,29%	-38,79 %
Violences Urbaines	-8,44%	-6,34%	Non réalisable	Non réalisable	Non réalisable	-9,73 %	A compléter

Pour les quartiers de Route d'Arles-Jonquilles-Haute Magaille et Oliviers, Route de Beaucaire et Gambetta-Richelieu, l'exploitation des données ci-dessus n'est pas réalisable.

Commentaires pour Pissevin-Valdegour (reprise des constats de la préfiguration)

Les deux quartiers représentent 6,69% de la délinquance constatée à Nîmes (938 faits sur 14.018 faits constatés). Sur l'année 2014, les chiffres de la délinquance baissent significativement de -12,66% des faits enregistrés. Les faits de délinquance de proximité (IPS) baissent encore plus largement -20,79%, les violences aux personnes sont également en recul de -11,81% (-33,87% pour les violences physiques crapuleuses) et de -8,44 % pour

Commentaires pour ZSP Chemin Bas d'Avignon – Mas de Mingue

Les deux quartiers représentent 4,72% de la délinquance constatée à Nîmes (662 faits sur 14.018 faits constatés). Sur l'année 2014, on constate une baisse de la délinquance de -9,07%, plus marquée pour la délinquance de proximité (IPS) -14,25%. Les violences aux personnes enregistrent une baisse de 2,63% (-16,33% pour les violences physiques crapuleuses) et de - 6,34% pour les violences urbaines.

Commentaires pour la ville de Nîmes et l'ensemble des quartiers :

La ville de Nîmes a connu en 2014, une baisse des faits constatés de délinquance générale de 1,16 %, plus marquée dans le domaine de l'indicateur de pilotage des services (-9,19%) et plus particulièrement les vols violences (-31,90%) et les cambriolages (-12,61%). Le même phénomène a été constaté pour les violences aux personnes, notamment les violences physiques crapuleuses (-30,93%). Les violences urbaines baissent également dans tous les domaines (feux de poubelles et jet de projectile à l'exception des feux de véhicules (+10,11%).

Commentaires pour ZSP Saint-Gilles

Depuis l'installation de la ZSP en septembre 2012, la délinquance a très nettement diminué. Les résultats de l'année 2014 ont été particulièrement bons. La baisse est particulièrement marquée sur Saint-Gilles qui enregistrait 999 faits de délinquance générale en 2011 pour 544 faits en 2014, soit une baisse de -45,54 %. Désormais la ville de Saint-Gilles connaît le même niveau de délinquance que la ville de Vauvert, alors qu'elle affichait avant la création de la ZSP une délinquance 30 % supérieure.

- **Moyens du droit commun mobilisé par les partenaires**

Sur la ville de Nîmes :

En matière de sécurité et de prévention de la délinquance, la ville de Nîmes en concertation avec l'État s'est dotée de plusieurs outils stratégiques de pilotages et d'actions qui s'appliquent également aux quartiers prioritaires :

- 1 Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (30 janvier 2003)
- 1 Conseil des Droits et Devoirs des Familles (11 mai 2011)
- 1 convention de coordination nouvelle génération entre la police municipale et la police nationale (22 mars 2012) avec la mise à disposition d'un officier de la PM au sein du CIC
- 1 convention relative au développement du procès verbal électronique (5 février 2013)
- 1 convention de partenariat relative à la vidéo protection entre la ville et la police nationale (27 septembre 2013)
- 1 stratégie territoriale de sécurité (2012-2014) en refonte en 2015 pour la période 2015-2018. Elle reprendra les priorités de la stratégie nationale de prévention de la délinquance.

Orientations de la stratégie nationale de la prévention de la délinquance

Priorité n° 1 : Programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance

Une approche ciblée en direction des jeunes exposés à délinquance

- Actions de remobilisation pour prévenir le basculement dans la délinquance
- Actions de prévention de la récidive

Priorité n° 2 : Programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes

- Fiche méthodologique : L'articulation du partenariat local autour d'un état des lieux et d'un plan d'actions
- Actions de proximité en faveur des victimes
- Actions en direction des auteurs

Priorité n° 3 : Programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique

- Fiche méthodologique : Les schémas locaux de tranquillité publique
- Actions de prévention situationnelle : La mise en œuvre d'une approche globale
- Actions de renforcement de la présence humaine dans l'espace public : la mobilisation des acteurs locaux et des habitants pour la tranquillité publique

Sur la ville de Saint Gilles

- 1 Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (05/09/2002)
- 1 Conseil des Droits et Devoirs des Familles (décembre 2014)
- 1 convention de coordination nouvelle génération entre la police municipale et la police nationale (17/07/2013)
- 1 plan d'actions pour la ZSP (11/09/2012)
- 1 cellule de suivi nominatif (17/01/2013)

Moyens de droit commun déployé sur le quartier Pissevin-Valdegour

Police Nationale – Justice - Etat	Police Municipale - Ville	Prévention	Instance de coordination
1 Bureau de police Valdegour	1 poste de police municipale à Pissevin	ADPS	1 groupe territorial Ouest en lien avec le CLSPD
1 groupe d'agents de voie publique	Patrouilles pédestres et véhiculées	Chantiers éducatifs	1 groupe thématique bailleurs sociaux et 1 groupe thématique éducation nationale en lien avec le CLSPD
1 centre de loisirs jeunesse	4 agents de médiation en adultes relais	1 intervenante sociale en commissariat et	
1 maison de justice et du droit	17 caméras de vidéoprotection pour PISSEVIN	1 psychologue dédiée aux victimes	1 cellule de suivi nominatif
Educateurs PJJ	6 caméras de vidéoprotection pour VALDEGOUR	compétentes sur l'ensemble de la ville (basées au commissariat central)	1 Groupe Local de Traitement de la Délinquance piloté par la Procureure
1 délégué du Préfet compétent sur le quartier			

Moyens de droit commun déployé sur la ZSP Chemin Bas d'Avignon/ Mas de Mingue

Police Nationale – Justice -Etat	Police Municipale - Ville	Prévention	Instance de coordination
1 Bureau de police Chemin Bas d'Avignon	6 îlotiers APM affectés au quartier du Chemin Bas d'Avignon	ADPS	1 groupe territorial Est en lien avec le CLSPD
1 équipage de police	Patrouilles pédestres et véhiculées sur les deux quartiers	Chantiers éducatifs	1 cellule de coordination des forces de sécurité intérieure de la ZSP
CLJ intervient également dans le quartier	2 agents de médiation pour CBA	1 intervenante sociale en commissariat et	1 cellule de Coordination Opérationnelle du Partenariat de la ZSP
1 groupe d'agent de voie publique	15 caméras de vidéoprotection pour Chemin Bas d'Avignon	1 psychologue dédiée aux victimes	1 Instance Technique Jeunesse
1 délégué du Préfet compétent sur la ZSP	6 ilotiers affectés au quartier Mas de Mingue	compétentes sur l'ensemble de la ville (basées au commissariat central)	
	Pas d'agents de médiation au Mas de Mingue		
	7 caméras de vidéoprotection au Mas de Mingue		

Moyens de droit commun déployé sur la ZSP Saint-Gilles

Police Nationale - Justice	Police Municipale - Ville	Prévention	Instance de coordination
BPDJ, 6 agents Un escadron de gendarmerie mobile en renforts sur l'ensemble de la ZSP Vauvert et Saint-Gilles Une cellule de prévention des cambriolages (réservistes de la GN)	16 caméras de vidéoprotection + 15 autorisées qui seront installées en 2015 15 agents : abords des établissements scolaires (jean Vilar)	Service de Prévention Spécialisée BPDJ Police Municipale Chantiers éducatifs 1 intervenante sociale en gendarmerie	1 cellule de coordination des forces de sécurité intérieure de la ZSP 1 cellule de Coordination Opérationnelle du Partenariat de la ZSP 1 cellule de suivi nominatif

Moyens de droit commun déployé sur les autres quartiers prioritaires

GAMBETTA RICHELIEU

Police Nationale - Justice	Police Municipale - Ville	Prévention	Instance de coordination
	4 ilotiers APM Patrouille portée principalement pédestres Pas d'agents de médiation		Fait partie du groupe territorial CENTRE en lien avec le CLSPD

2.2. Constats

- Malgré l'amélioration des chiffres, **l'image véhiculée par les quartiers reste largement négative** (Pissevin-Valdegour, Chemin Bas d'Avignon et Mas de Mingue) pour le reste de la population.
- **Le sentiment d'insécurité est très fort sur les ex ZUS**, accentué par la dégradation du bâti (logements, espaces commerciaux), et le départ de certains professionnels qui quittent le quartier (commerçants, médecins...). La stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance décline 2 situations génératrices de troubles à la tranquillité publique :
 - Les abords des établissements scolaires : sur les collèges Condorcet, Diderot, Vallès, Rolland, les lycées Raimu et Darboux et le collège Jean Vilar à Saint-Gilles, les actes de dégradations de conflits et d'incivilité sont plus nombreux que sur les autres établissements de la ville de Nîmes et de Saint-Gilles.
 - Les transports publics : augmentation générale des incidents sur la ville de Nîmes et sur la ligne de bus 34 entre Saint-Gilles et Nîmes, et l'identification d'un pôle sensible constitué des quartiers Valdegour, Pissevin, Chemin Bas d'Avignon ainsi qu'aux abords des lycées Raimu et Darboux.
- **La sécurité des commerces représente une problématique prégnante** à l'échelle de la ville et de l'agglomération en raison de la délinquance d'appropriation qu'ils suscitent (fonds de

caisse et/ou marchandises). Les commerces implantés dans les quartiers prioritaires sont également concernés, par ce phénomène.

- Au cours des trois dernières années, au regard des personnes mises en cause **dans le cadre d'infractions pénales, la part des mineurs est en légère diminution** sur la ville de Nîmes passant de 22% en 2010 à 19% en 2013. La Ville de Nîmes a installé en décembre 2010, un Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles (CDDF). Ce dispositif agit sur les incivilités troublant l'ordre public (faits qui ne donnent pas lieu à poursuites pénales). En 2013, le Groupe de Suivi Personnalisé du CDDF a examiné 82 dossiers concernant 129 mineurs

Zoom sur Mas de Mingue : Le sentiment d'insécurité y est fort mais s'est atténué depuis la mise en place de la ZSP (l'éclairage public de la place a été refait et n'a pas été détérioré) . Les violences urbaines y sont également plus fortes que dans les autres quartiers de la ville, traduisant un rejet de toute autorité : jet de pierres contre les forces de l'ordre, dégradation systématique des caméras de vidéo protection (celle mise en place sur le bâtiment de la rue Monseigneur Claverie a pu être protégée. Un plan de déplacement sécurisé est actuellement en cours pour d'autres caméras du quartier), rejet des personnes extérieures au quartier. Le quartier concentre un nombre important de délinquants impliqués dans des actes violents commis dans le département. Certains commerces présents, dont un centre commercial très dégradé, font régulièrement l'objet de vols avec violence (tabac, boulangerie). Cependant, depuis la mise en place de la ZSP en janvier 2013, des actions innovantes ont été initiées sur les deux quartiers. La police intervient désormais sans heurts dans le quartier. De plus, la Police de Contact, composée de fonctionnaires dédiés à une action de proximité et non d'intervention, est désormais connue et reconnue de la population. Les effectifs sont dotés de VTT pour patrouiller aisément dans les quartiers et améliorer ainsi la relation police/population. (Source : Plan d'actions ZSP Mas de Mingue Chemin Bas d'Avignon – Mai 2013)

Zoom sur Chemin Bas d'Avignon : Le quartier abrite quelques problématiques spécifiques qui nourrissent le sentiment d'insécurité. L'incendie de la crèche, celui du centre commercial (à la suite d'un cambriolage avec une voiture bélier), l'agression de personnes âgées lors d'un loto associatif, amènent à rester vigilants. Le déplacement du bureau de police au cœur de centre commercial rénové doit être considéré comme une tête de pont du dispositif de sécurité capable de lancer une dynamique positive. Les commerces sont peu attaqués. Le second centre commercial du Portal dégradé souffre de la présence permanente de jeunes se livrant à des trafics qui créés un fort sentiment d'insécurité.). (Source : Plan d'actions ZSP Mas de Mingue Chemin Bas d'Avignon – Mai 2013).

Depuis les attentats de Charlie Hebdo, en janvier dernier, des tags à la gloire des trois terroristes ont été constatés dans les quartiers sensibles du département. Le sentiment d'isolement ressenti par les habitants des quartiers sensibles et le repli identitaire est de plus en plus exacerbé. Malgré les résultats encourageants obtenus depuis la création de la ZSP, la précarité, la situation économique et le chômage demeurent les principaux sujets de préoccupation des familles.

LES ORIENTATIONS

Assurer la tranquillité publique et renforcer l'accompagnement des jeunes délinquants et récidivistes

Prévenir la délinquance des mineurs et lutter contre la récidive

- Aider les familles dans leur obligation éducative

Sécuriser les transports en commun

- Assurer la tranquillité publique au sein des réseaux de transport (bus, train)
- Maintenir l'offre de médiation

Sécuriser les commerces de proximité

- Améliorer la coopération commerçants – police et autres services publics

S'appuyer sur les CSLPD et les ZSP des villes pour répondre aux enjeux de prévention sécurité du contrat de ville

Attention : Sur le second semestre 2015, la ville de Nîmes définira sa Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance pour la période 2015-2018. Cette stratégie intégrera en partie les objectifs du plan national de prévention de la délinquance et développera des thématiques spécifiques au territoire nîmois. Aussi les perspectives de développement mentionnées ci-dessous pourront être réexaminées, lors de cette phase d'élaboration.

LES PERSPECTIVES ET LEVIERS D' ACTIONS dont la faisabilité sera étudiée pendant la durée du Contrat de Ville

Perspectives de développement	Territoires	Leviers d'actions
1. Jeunes		
Décliner des groupes de travail de suivi personnalisé dans les quartiers (CG30, PJJ, Polices, Parquet, éducation nationale, bailleurs...)	Tous quartiers prioritaires de Nîmes	Ville - Etat
Mise en place par la BPDJ des mesures de responsabilisations des mineurs (RRM) en lien avec les mairies	Saint-Gilles	CDDF
Dynamiser les cellules de suivi en alimentant les signalements	Saint-Gilles	BPDJ
Développer l'action du Centre de Loisirs Jeunesse de la Police Nationale pour travailler autour des valeurs de la citoyenneté, multiplier les mesures de réparation citoyenne	Sur l'ensemble des quartiers nîmois	PM- Education Nationale- Ville DDSP / Etat /PJJ
Conforter les services de prévention spécialisée	quartiers prioritaires de Nîmes	Ville – Etat- CG
Renforcer la présence d'adultes (Médiateurs / adultes-relais/ éducateurs/ gardiens d'immeubles...) et organiser une meilleure coordination de l'ensemble des services intervenant dans ces quartiers	Chemin Bas d'Avignon Saint-Gilles	Bailleurs, Etat (DDCS), Ville

<p>Développer les actions d'aide à la parentalité</p> <p>Développer les offres de prise en charge de Travail d'Intérêt Général (TIG) et Travail Non Rémunéré (TNR)</p> <p>Développer les chantiers éducatifs</p> <p>Traitement et prévention des personnes susceptibles de basculer dans la radicalisation.</p> <p>2. Prévention violence faites aux femmes, VIF et aide aux victimes</p> <p>Conforter les postes d'ISC et d'ISG (intervenants sociaux)</p> <p>Développer les marches exploratoires sécurité des femmes</p> <p>Conforter l'action de la maison de la justice et du droit</p> <p>3. Tranquillité Publique</p> <p>Protocoles ente institutions / commerçants et association sur la coordination des moyens de sécurité</p> <p>Désignation d'un référent « police » pour la sécurité des commerces</p> <p>Développement de la prévention situationnelle par les diagnostics Sûreté pour ERP – démarche de situation situationnelle -</p> <p>Maintenir la médiation dans tous les transports publics</p> <p>Développer la vidéoprotection, y compris dans les gares et transports en commun</p> <p>Optimiser l'utilisation des pouvoirs de police administrative pour lutter contre les nuisances (fermetures débits de boissons, limitation des horaires d'ouverture....)</p> <p>Favoriser les initiatives privées de regroupements de professionnels de santé dans des locaux communs</p> <p>Affirmer la visibilité et la présence de la police par la création d'un poste mixte PN/PM dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier qui prévoit la restructuration du centre commercial</p> <p>Lutter contre les trafics (stupéfiants, êtres humains)</p>	<p>Ensemble des quartiers prioritaires</p> <p>Tous quartiers</p> <p>Tous</p> <p>Tous</p> <p>Valdegour</p> <p>Tous</p> <p>Tous</p> <p>Tous quartiers prioritaires / Saint-Gilles</p> <p>Mas de Mingue / Ligne 34 Saint-Gilles-Nîmes</p> <p>Tous quartiers</p> <p>Tous quartiers</p> <p>Tous quartiers</p> <p>Pissevin</p>	<p>Ville – CG - DDCS</p> <p>Collectivités territoriales / Justice / PJJ</p> <p>DDSP-GN-Ville-CG-Etat</p> <p>Ville – Etat- DDSP Justice</p> <p>Police Municipale Police Nationale</p> <p>Etat- Loi 5/03/2007</p> <p>Adultes-relais et autres emplois aidés</p> <p>FIPD</p> <p>Ville - Etat</p> <p>Etat- Ville-CG</p> <p>DDSP – Etat - Ville</p>
---	--	--

2. Santé

3.1. chiffres et moyens du droit commun (Sources CPAM, Drees, ORS)

Villes de Nîmes

Il est intéressant de mesurer les écarts de santé des populations des quartiers par rapport au reste de la population de l'agglomération et d'évaluer les effets d'une politique de santé sur les territoires mais cela n'est possible qu'à moyen ou long terme. Les chiffres clés de la Ville de Nîmes prennent en compte les données de l'ensemble de la ville, même si ces chiffres ne sont pas individualisés par quartier. Globalement les indicateurs santé sur Nîmes sont moins bons que ceux du niveau national.

Quelques indicateurs :

- L'âge au décès Pissevin : 75,5 ans ; Valdegour : 65,8 ans ; Nîmes : 74,1 ans
- Le surpoids à 6 ans à Nîmes est de 13,9% alors que le taux national est de 12,1%, l'obésité est de 4%, à ce même âge alors qu'il est de 3,1% en France.
- Le diabète augmente de 6% par an, à Nîmes et dans le Languedoc Roussillon et il existe une prévalence accrue dans certaines ethnies
- Le taux de dépistage du cancer du sein Pissevin : 31% ; Valdegour : 25,6% ; Nîmes : 25,6%
- Le taux d'affections de longue et d'accidents du travail est plus élevé pour la population résidant dans les zones urbaines sensibles.
- Le taux de consommation quotidienne d'alcool chez les adultes de 15 à 75 ans à Nîmes est de 17%, le taux national est de 11%.
- La consommation de tabac chez les 15 – 75 ans, résidant à Nîmes est supérieur à la moyenne nationale : 35% versus 29,1% en France.
- La consommation de cannabis chez les 15 – 64 ans, à Nîmes est de 5% (2,2% au niveau national)
- Le taux de couverture vaccinal pour les vaccins recommandés chez les enfants Nîmois, est inférieur à celui du niveau national. Chez les 15 – 25 ans ayant suivi le parcours santé jeunes de la CPAM, 77% seulement sont à jour de leur vaccination.

Ville de Saint-Gilles - sources CPAM et MSA au 31/12/2012

Entre 80 % de la population couverte par la CPAM et 20% de la population couverte par la MSA

7.4% de la population couverte par la CMUC - CPAM

18.1% de la population couverte par la CMUC - MSA

3.2. Les constats

Ville de Nîmes

Pour le quartier Pissevin Valdegour :

- Un taux d'affiliation au régime général de l'assurance maladie de 88,2% mais pas d'élément sur l'affiliation MSA ou RSI ;
- Un taux de couverture mutuelle élevé : 84,9% (Nîmes 84%, Gard 85,2%) mais 15% des habitants ne disposent pas de complémentaire santé ;
- Un taux élevé de personnes bénéficiant de la CMU : 25,7% (Nîmes 12,5%, Gard 6,8%) et CMU-C : 48,5% (Nîmes 21,7% Gard 11,7%). Ceci ne signifie pas pour autant que les droits soient ouverts ou renouvelés et que le recours aux soins soit effectif ;
- Un bon recours aux « soins de 1^{er} recours » via les généralistes (82,6% de recours au MG contre 79,6% Nîmes) et aux consultations et urgences du CHU où il existe une surreprésentation des patients de Pissevin et Valdegour ;
- La difficulté de remplacement des médecins généralistes partis en retraite ;

- L'absence de médecins spécialistes et de paramédicaux, en particulier pas d'offre d'orthophonie. L'implantation de professionnels de santé dans la Zone Franche du Parc Kennedy, à proximité, semble ne pas s'être accompagnée d'un recours notable des habitants des ZUS à ces professionnels.
- Le rôle positif des services publics (Education Nationale, PMI, centres médico-sociaux ...) pour le repérage et l'orientation ;
- Une faible utilisation des structures de prévention et de dépistage : cancers du sein et colorectal, dépistage dentaire, centre d'examen de santé de la CPAM et une mauvaise utilisation de la gratuité des soins suite aux dépistages proposés par le droit commun ;
- Une difficulté pour certaines familles de sortir du quartier notamment pour des soins itératifs de type rééducation orthophonique, prise en charge psychiatriques et soins dentaires ;
- Des données de mortalité et de morbidité faisant état d'une santé dégradée (en particulier forte prévalence du diabète)
- Une vulnérabilité importante avec un nombre élevé de personnes bénéficiaires de prestations liées au handicap et au vieillissement.

En regard avec les données socio économiques concernant les habitants du quartier, on observe des inégalités sociales de santé entre les habitants du quartier et l'ensemble de la ville de Nîmes. Les facteurs culturels doivent être pris en compte à leur juste place parmi l'ensemble des déterminants de ces inégalités de santé.

La problématique du repérage précoce des difficultés de langage et d'adaptation scolaire, de leur évaluation, de leur prise en charge et de leur suivi apparaît prioritaire pour le groupe de travail. Il a été soulevé un besoin de soutien des parents pour l'adhésion aux soins et le suivi.

Pour les autres quartiers prioritaires de la ville de Nîmes,

On peut faire l'hypothèse que les problématiques d'accès à la santé se retrouvent sur d'autres quartiers compte tenu de caractéristiques socio-économiques similaires. Néanmoins d'autres paramètres sont à prendre en compte tels que : le profil démographique de la population, les ressources en opérateurs et offres de services, le mode d'intégration dans le tissu de la ville. Il faudrait pouvoir affiner ce constat sur chaque quartier.

Par exemple, l'implantation de la Maison Médicale du Centre mutualiste UGOSMUT dans le quartier du Chemin Bas facilite l'accès à un ensemble de prestations santé. La continuité et le développement de cette structure est un atout important pour l'accès à la santé des habitants des quartiers.

Le contrat local de santé du territoire de Nîmes engageant la Ville, le Conseil Départemental et l'Agence Régionale de Santé est le lieu de réflexion et d'organisation de la réponse aux besoins de santé des Nîmois. Il prévoit un focus sur les quartiers défavorisés et notamment sur le quartier Pissevin-Valdegour.

Le contrat local de santé a repéré plusieurs axes de travail nécessitant une attention particulière :

- La santé des femmes, et l'accès à la contraception,
- La santé et la prévention du mal être des jeunes,
- Les addictions,
- L'autonomie des personnes âgées,
- La nutrition et ses conséquences sur l'état de santé,
- La santé liée à l'environnement (dont l'habitat).

En l'absence d'Atelier Santé Ville sur la ville de Nîmes dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale, le travail de diagnostic, de consultation des habitants et des acteurs de terrain, d'élaboration d'un projet adapté à chaque quartier reste à faire. Il nécessitera des ressources humaines pour

coordonner et animer cette démarche qui sera intégrée à celle du CLS qui concerne l'ensemble du territoire de la ville.

Ville de Saint-Gilles - source : diagnostic ASV Saint-Gilles – 2012

- Une offre de soins qui se dégrade : baisse et vieillissement des médecins généralistes, absence de spécialistes (pédiatres, gynécologues etc....)
- Peu d'acteurs sur la prévention santé
- Nutrition – diabète – surpoids des problématiques accentuées chez les habitants des quartiers
- Problème d'accès aux soins en raison de la complexité administrative, maîtrise de la langue, mobilité
- Les jeunes : addictions, santé mentale, mal être, sexualité relations hommes femmes
- Besoin d'un centre de planification
- Taux important de personnes dépourvues de mutuelles
- La population a facilement recours à l'hospitalisation car plus facile d'accès (attente chez les médecins, mobilité, refus carte vitale)
- Une chute significative des soins après 40 ans
- Une population qui se déplace à l'extérieur de Saint-Gilles pour se soigner à 70% sur Nîmes et à 30% sur Arles
- Les dépistages et les bilans de santé gratuits sous utilisés
- Problème de moyens du CMPEA (Centre Medico-psychologique de l'Enfant et de l'Adolescent) notamment pour les bilans

LES ORIENTATIONS

L'accès aux soins et à la santé

Les enjeux du volet santé du Contrat de Ville

- Améliorer l'accès à la santé, appréhendée d'une façon globale, et au bien être en reconsidérant les modes de vie les influençant, et, traités dans les autres volets du contrat de ville.
- Réduire les inégalités sociales de santé entre les habitants des quartiers prioritaires et l'ensemble des habitants de la ville en construisant les réponses avec les acteurs du quartier et en s'appuyant sur l'ensemble des ressources du quartier et de la ville.
- Créer un maillage des acteurs concernés par la santé sur les quartiers d'une façon organisée, visible et pérenne, afin de rendre plus accessibles les services et des réponses adaptées et d'éviter les points de rupture dans les parcours de santé.

S'assurer de la possibilité d'accès aux soins de 1^{er} recours

- Favoriser la pérennité de l'offre de soins sur les territoires: professionnels de santé libéraux, mais aussi l'offre publique (Centre médico psychologique enfants adolescents, Centre médico psycho pédagogique...), en soutenant les projets de maison de santé qui permettraient de :
 - ↳ Regrouper des professionnels de santé libéraux et d'accueillir des antennes ou permanences de structures non présentes sur les quartiers: Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en alcoologie, Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques chez les usagers de drogues, Centre de vaccinations, Centre de dépistage anonyme et gratuit, Centre d'information, de dépistage, de diagnostic des infections sexuellement transmissibles, Maison des adolescents...
 - ↳ Favoriser le renouvellement et l'arrivée de professionnels en facilitant la mise en place de conditions attractives d'exercice.
- Mobiliser des ressources présentes sur les quartiers et/ ou la ville et les faire connaître aux habitants des quartiers.
- Améliorer la compréhension et l'adhésion aux soins et au suivi des prises en charge des familles par des formations sur les questions de santé des acteurs du terrain et la création de postes d'adultes relais « médiateurs santé » aptes à accompagner les habitants pour les rendre acteurs de leur santé.
- Participer à la Plate Forme d'Intervention Départementale d'Accès aux Soins et à la Santé (PFIDASS) de la CPAM du Gard.

Développer la prévention et le repérage précoce des difficultés

- Poursuivre et développer le repérage précoce des difficultés des enfants et permettre l'accès vers les prises en charge adaptées en soutenant les parents.
- Favoriser l'accès à la prévention, aux dépistages gratuits afin de réduire les inégalités d'accès en rendant les structures plus visibles et en aidant les enfants et les jeunes à s'approprier la démarche de prévention et être acteur de leur santé.
- Mettre en œuvre les programmes de prévention en construction sur les thèmes définis dans le cadre du CLS.

Permettre l'accès au panier de services défini par l'ARS

- Les dispositifs, structures, professionnels qui constituent le panier de services de l'ARS existent sur la Ville de Nîmes. Il faut en permettre une meilleure connaissance, mieux en définir le but et les réponses apportées et en favoriser l'accès des populations des quartiers.

LES PERSPECTIVES ET LEVIERS D' ACTIONS dont la faisabilité sera étudiée pendant la durée du Contrat de Ville

Ville de Nîmes

Objectifs	Territoires	Perspectives d'actions
Répondre aux enjeux santé des habitants du quartier dans le cadre du Contrat Local de Santé		Coordination et articulation des ressources du droit commun Nîmes-Métropole signataire du CLS de Nîmes
1. Renforcer la prévention et la promotion de la santé : proposition de projets innovants et partenariaux sur les thématiques et orientations du CLS	Ville de Nîmes	
2. Faciliter l'accès aux soins et à la santé en proximité	Pissevin Valdegour Chemin-Bas d'Avignon	Projet de Maisons de Santé privée Maison Médicale mutualiste soutien Commune de Nîmes – Région LR- CD 30- ATI (Fonds européens)
3. Accompagner l'accès aux droits et à la santé	Ville	PFIDASS de la CPAM : Formation de travailleurs sociaux du CCAS et des centres sociaux pour détecter les renoncements aux soins. Formation et coordination avec les ressources associatives et de médiation
Accompagner les jeunes vers l'accès aux droits, aux soins et à la santé	Ville	Partenariat entre la CPAM et la Mission Locale Jeunes de Nîmes et les centres de formation d'apprentis pour promouvoir le parcours santé jeunes qui offre aux 16-25 ans la possibilité d'ouvrir tous leurs droits à l'assurance maladie et de réaliser un bilan santé complet au centre d'examen de santé (1000 jeunes déjà bénéficiaires à ce jour)
4. Développer la médiation santé pour favoriser l'accès aux services et améliorer la prise en charge et le suivi de soins ou appareillage des publics concernés	Pissevin Valdegour	Création de postes adultes relais « médiation santé »
5. Poursuivre et développer le repérage précoce des difficultés des enfants et des familles, en particulier sur les problèmes de langage et développer des actions de prévention précoces pour le public : jeunes enfants et les parents	Pissevin Valdegour	CLS - Groupe langage : projet expérimental prévention, repérage et prise en charge des difficultés de langage chez le jeune enfant en construction avec l'Education Nationale

Ville de Saint-Gilles

- Développer la prévention des enfants et des jeunes
- Aider les adultes notamment les femmes à utiliser l'offre de prévention existante
- Favoriser le remplacement des professionnels médicaux retraités

Perspectives de développement	Territoires	Leviers d'actions
Mobiliser les acteurs éducatifs pour une meilleure prise en compte des problématiques de santé dans leur projet pédagogiques		

Liste des projets relevant de la thématique santé du contrat de ville qui ont été déposés en mars 2015 par l'agglomération de Nîmes-Métropole dans le cadre de l'appel à **projets « Approche Territoriale Intégrée »** lancé par le Conseil Régional du Languedoc-Roussillon.

PROJETS SANTE DEPOSES DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS ATI et en attente de validation	Territoires	Leviers d'actions
Projet de Maison de Santé privée Maison Médicale mutualiste	Pissevin Valdegour Chemin-Bas d'Avignon	Commune de Nîmes – Région LR- CD 30- ATI (Fonds européens)

**(sur la base des critères déjà annoncés dans le cahier des charges ATI et des critères de sélection qui seront validés dans le cadre de gouvernance)*

4. Mieux vivre ensemble, citoyenneté et soutien à la vie associative

4.1. Quelques données

- **123 associations repérées dans le cadre de la politique de la ville**

En 2012, 123 porteurs de projets de statut associatif ont été repérés via le dispositif Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Par leurs actions en direction des habitants des quartiers prioritaires, ces partenaires interviennent dans l'ensemble des thématiques du CUCS et représentent :

Pissevin Valdegour 45 associations	AERE - AFEV - AIKIDO AIKIDOJO - Agir ensemble – AJRONAA – AMAOS - AMIS- ANIMA - APE Edouard Vaillant - APE Les petits loups - APPEL D'AIR - Association Jeunesse Mahoraise - Aux fils d'or -BOXING CLUB - CLJ Centre Loisirs Jeunesse - Club Omnisport Soleil Levant - CNL de Valdegour - CNL Pissevin Comité de quartier Nîmes Ouest - Compagnie aux grands pieds – FALEP - Football Club Zup Nord Nîmes - Foyer FJT Charles Gide - France/Comores Solidarité – Générations futures - HUMANIMES - La lettre de Pissevin - LAKAGYM - Le journal de valdegour - Les anciens de Valdegour - Les Mille Couleurs - Les Restaurants du cœur - LEZARDS MARTIAUX de Valdegour - Loisirs pour tous - Luna Sportif Mahorais Nîmois - MAS Valdegour - Nîmes Lutte – PASEO – PIMMS – RAKKAN – Sabrina - Telquel Théâtre - UFOLEP 30 - UNIC - Vivre ensemble à la ZUP
Chemin Bas d'Avignon-Clos d'Or Ville 17 associations	Action 9 - Association Familiale du lys blanc - Association Sport et Loisirs CBA – BARRACAO - CNL Chemin Bas d'Avignon Nîmes - Comité du Gard de Judo et de disciplines associées - Conduite intérieure - CSF. Section Nîmes Périphérie - Entente gymnique de Nîmes - Feu vert - JSCBA Football La Garance - L'Art en Conte - Le Petit Atelier de l'emporte pièce - Nîmes Boxe - Yamato karatedo UCDR
Mas de Mingue 7 associations	ASPTT Nîmes - Carrefour Associatif – EPE - KOURT-ECHEL -La Pléiade - Olympique Mas de Mingue - Quartier Libre
Route d'Arles- Jonquille-Haute Magaille-Oliviers 4 associations	Bienvenue à Bord - Corps et âme - Côté Jardins Solidaires - Karaté do Bigot
Gambetta- Richelieu 5 associations	Clowns avant premières - Compagnie Beau Parleur - Docs aux sels – Kaléidoscope - Les compagnons bâtisseurs
Saint-Gilles 6 associations	ASMOUNE - Association Sportive du Collège Jean Vilar - Association Ventoulet sport culture - Boxing Club SAINT GILLOIS – AEC – La Croisée -
Multi sites 39 associations	ADIE – AGAVIP – AIDAR – AIDES - AMS GRAND SUD - ARAP RUBIS – AREN - Association Française des Aficionados Praticos - Association HUBERT PASCAL - Association Samuel Vincent - BGE - CDAD – CEREGARD - CHORUS Espace Musical - CIBC GARD LOZERE – CIDFF – CODES - DA STORM - DIREKT TRIBAL FAMILY - Don't stop music - Face GARD - INNOV'A SON RYTHME - Kroko-Roller - La capitelle couveuse d'entreprises - La Ligue de l'enseignement - Le bon temps - Les petits débrouillards CLRISTALS - Luna Sportif Mahorais Nîmois - Maison des initiatives – NEGPOS - PASSEURS D'IMAGES - RUGBY CLUB - Tout petit je lis – UDAF – UNSS - USAM Nîmes Gard - USEP du Gard - VANINO SPORT - VOOA

- **Les ressources d'accompagnement de la vie associative sur le territoire**

Les associations du territoire bénéficient des formations proposées par le droit commun, du dispositif national du DLA et d'initiatives spécifiques initiées dans le cadre de la politique de la ville*.

Le dispositif DLA

Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) est un dispositif national porté par l'État et la Caisse des Dépôts. Sur le Gard, depuis le 1/04/2014 il est porté par l'association ACEGAA, située sur le quartier de Pissevin-Valdegour. En 2014, les structures accompagnées relèvent à 32% de l'Initiative par l'Activité Economique (IAE) et à 48% de la politique de la ville. Dans une situation économique tendue notamment du point de vue des ressources publiques, le DLA est fortement sollicité pour aider les associations à réfléchir sur leur modèle économique et leur positionnement stratégique sur le territoire. Le DLA répond à la question de l'équilibre entre projet associatif – ressources financières et ressources humaines.

L'accompagnement des pratiques professionnelles des acteurs de la politique de la ville

Dans le cadre de la politique de la ville, deux démarches de professionnalisation ont été mises en place, une sur l'apprentissage du français pour public immigré et une autre sur la sensibilisation à la politique de la ville et ses dispositifs.

Démarche qualité sur les Ateliers Socio-Linguistiques portée par le CEREGARD

En 2009, les partenaires du C.U.C.S. de Nîmes-Métropole ont décidé de professionnaliser les Ateliers Socio Linguistiques par la mise en place d'une démarche de formation-action en continue. Il s'agit d'améliorer la pédagogie d'apprentissage du français pour le public adulte immigré largement surreprésenté dans les quartiers prioritaires. L'opérateur CEREGARD (Centre de ressources) a accompagné l'ensemble des structures ASL du territoire et formaliser tout un parcours de formation.

Bilan respect effectif du référentiel institutionnel créé localement :

- 12 pers par groupe
- 6H/pers/semaine d'apprentissage
- 1/3 du poste de travail consacré à la préparation
- Grille de positionnement du public obligatoire

Formation « de l'action au dossier de subvention » animée par l'ACEGAA

Objectifs : améliorer la compréhension de l'environnement de la politique de la ville et les compétences administratives et financières liées à la gestion des différents dispositifs, à partir de 4 modules :

- Actualités et dispositifs de la politique de la ville
- Les points de vigilance et la gouvernance associative
- Savoir chiffrer un budget d'action
- Valoriser son action dans un dossier de demande de subvention

Bilan de la participation des deux années 2013-2014 :

80 inscriptions individuelles

44 associations participantes soit 36% des associations de la politique de la ville

4.2. Constats

Les associations contribuent toutes à la mise en place d'une offre de services de très grande proximité avec les habitants des quartiers sur tous les volets : cadre de vie, logement, éducation, emploi, lien social... Il s'agit d'une richesse et d'un potentiel pour les publics les plus fragiles. Néanmoins elles restent insuffisamment connues et financées par les services de droit commun. Cette offre composée en grande partie de petites structures, souffre d'une très grande vulnérabilité liée à l'instabilité et la précarité des financements, à une dépendance financière aux crédits de la politique de la ville, à la forte proportion d'emplois aidés, aux compétences professionnelles incertaines qu'il est important de renforcer.

Il est à noter que 43% des actions déposées par ces porteurs relèvent de la thématique lien social, ces dernières jouent un véritable rôle contre le repli communautaire et permettent la médiation envers les publics ayant des difficultés de recours de droit commun.

Les associations de proximité logent souvent dans des locaux disponibles au coup par coup et pas forcément adaptés à leurs activités (liste des associations avec leur localisation disponible). En conséquence elles sont peu visibles, peu attractives et éclatées sur le territoire. Un état des lieux de l'état des locaux associatifs et un diagnostic des besoins serait utile à mener dans les perspectives du NPNRU.

De plus, elles sont un des principaux vecteurs de l'implication des habitants, aussi il convient pour les pouvoirs publics d'apporter un soutien fort aux structures existantes, tant en accompagnement technique et financier, que logistique ou de formation. Il s'agit de travailler ensemble sur leurs difficultés du quotidien, les aider dans leur développement et leurs projets, afin de faire des associations, des partenaires et acteurs incontournables tant pour les pouvoirs publics que pour les habitants à l'échelle de tous les territoires.

LES ORIENTATIONS

Mieux vivre ensemble et citoyenneté

Soutenir les actions de proximité visant à conforter le lien social, la participation des habitants, les valeurs de la république, la laïcité, valorisant l'engagement citoyen des jeunes et promouvant l'égalité des chances

- actions d'animations de quartiers, les projets à dimension civique et citoyenne en matière d'éducation au respect, du rappel des droits et devoirs et des actions de solidarité ou d'initiatives et d'implication dans les instances associatives ou au sein des institutions sociales.

Soutenir les actions d'accès aux droits et aux services publics notamment en ce qui concerne le public jeune, les femmes isolées et les personnes âgées.

- Maintenir le soutien des acteurs associatifs facilitant l'accessibilité aux services publics par l'accueil, l'information et l'orientation des publics vers les structures les plus appropriées et permettre d'être conseillés ou accompagnés pour l'accomplissement des démarches juridiques ou administratives.

Soutenir et accompagner la vie associative

Sécuriser et rénover le cadre de collaboration entre les institutions et les associations

- Simplification et dématérialisation des circuits administratifs et financiers pour faciliter la saisie des demandes de subventions et le suivi par les financeurs du Contrat de Ville.
- Mis en place de conventions pluriannuelles avec les porteurs de projets reconnus dans leurs missions
- Clarifier et formaliser les attendus des différents financeurs par rapport aux priorités d'intervention

Maintenir une vie associative de qualité dans les quartiers

- Favoriser l'orientation des associations sur les dispositifs d'accompagnement à la vie associative existants
- Prévenir les fragilités liées à la gouvernance et à la gestion financière
- Pour les structures menant des actions en direction des jeunes : solliciter l'agrément Jeunesse et éducation populaire auprès de la DDCS gage d'un fonctionnement laïque et démocratique de l'association.

Créer des dynamiques de développement local à l'échelle des quartiers

- Renforcer la solidarité et encourager la mutualisation des moyens et compétences entre associations
- Développer des initiatives partagées et fédératrices (à l'intérieur et à l'extérieur du quartier)
- Accompagner les associations dans leur rôle de mobilisation des habitants dans la vie du quartier et dans les instances de participation

Renforcer les compétences professionnelles mises en œuvre dans les quartiers

- Développer les formations de bénévoles et de professionnels relevant du pilier cohésion sociale et favoriser les formations interprofessionnelles
- Permettre l'intervention de personnels qualifiés dans les quartiers, notamment sur les volets éducation, sport et accompagnement social.

LES PERSPECTIVES ET LEVIERS D’ACTIONS dont la faisabilité sera étudiée pendant la durée du Contrat de Ville

Perspectives de développement	Territoires	Leviers d’actions
<p>Mise en place d’une plateforme de saisie qui soit une interface entre tous les financeurs du Contrat de Ville (ex : poliville)</p> <p>Maintenir l’appui à la gestion de la vie associative</p> <p>Dispositif Local d’Accompagnement</p> <p>Projet de modules d’accompagnement des pratiques sur le volet participation</p>	<p>Tous quartiers</p>	<p>ACEGAA</p> <p>Etat – Direccte</p> <p>ACEGAA</p>
<p>Maintenir le soutien aux pratiques professionnelles des acteurs de la politique de la ville : Ateliers Sociolinguistiques et sensibilisation politique de la ville</p>	<p>Pissevin-Valdegour</p>	<p>Etat, CEREWARD, Fédérations sportives, ACEGAA, organismes d’éducation populaire,</p>

IV. PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

1. Diagnostic cadre de vie et habitat

Données logements aux périmètres exacts des quartiers prioritaires au 1/01/2015 – source : RPLS 2014 et carroyage DDCS

COMMUNE	NOM du Quartier Prioritaire	Nombre de LLS Publics du Quartier	Nombre de Résidences Principales du Quartier	Taux de LLS du Quartier en %	Nombre d'habitants du Quartier
NIMES	Richelieu	463	5231	9	6240
NIMES	Chemin-Bas D'Avignon	2680	2906	92	7100
NIMES	Mas De Mingue	877	1168	75	2730
NIMES	Route De Beaucaire	450	810	56	1489
NIMES	Némausus-Jonquilles et Mas de Ville	324	1386	23	3090
NIMES	Pissevin - Valdegour	3607	6126	59	15380
SAINT-GILLES	Sabatot - Centre Ancien	528	1739	30	3 390

- **Les quartiers prioritaires : une entité non homogène et des dysfonctionnements urbains différents selon les territoires**

La géographie prioritaire ne présente pas une entité urbaine homogène. Basée sur le critère du revenu, elle comprend une diversité de situations des quartiers. Sur le plan de la morphologie urbaine, 3 types de quartiers se distinguent s'il on retient les paramètres suivants : localisation par rapport au centre-ville, trame urbaine et espaces publics, nombre et offre de logements, type de bâti. Ainsi la répartition suivante peut être faite

- Les Grands Ensembles (ex-zus) : Pissevin, Valdegour, Chemin Bas d'Avignon, Mas de Mingue, Sabatot à Saint-Gilles.
- Les quartiers anciens de centre-ville : Gambetta Richelieu et Centre Ancien à Saint Gilles
- Les quartiers intermédiaires : quartier d'habitat mixte HLM, copropriétés, petits pavillons : Route de Beaucaire, Route d'Arles-Jonquille et Haute Magaille – Oliviers.

Diagnostic général de l'habitat des Grands Ensembles

Les quartiers ex-zus présentent les dysfonctionnements urbains typiques de l'architecture des grands ensembles :

- Localisation en périphérie de ville et une situation d'enclavement par rapport au reste de la ville pour Pissevin-Valdegour et Mas de Mingue du fait des différentes coupures urbaines que constituent les infrastructures routières qui les entourent. Cet enclavement est en partie compensé par les dessertes de bus. Chemin Bas d'Avignon et Sabatot à Saint-Gilles bénéficient d'une position privilégiée du fait de leur proximité avec le centre-ville.
- Un manque de lisibilité urbaine impactant la tranquillité publique. la concentration d'immeubles barres et de tours dans certains secteurs contribue à fermer l'espace, le défaut de hiérarchisation des espaces entre piétons, automobilistes, places posent des problèmes de sécurité et de partage de la rue.

- De part leur conception les grands ensembles bénéficient de nombreux espaces publics : places, espaces verts, stationnement, aires de jeux mais souvent détournés de leurs fonctions initiales et peu valorisés ;
- Une obsolescence du parc de logement social mais aussi privé avec d'importantes copropriétés dégradées sur Pissevin et Mas de Mingue.
- Une perte de vitesse du tissu commercial, l'offre ne paraît plus adaptée. Notons toutefois la restructuration de l'espace commercial Carré Saint-Dominique du Chemin Bas d'Avignon, dans le cadre PRU, offre une nouvelle vitrine au quartier renforcée par sa localisation sur l'avenue Bir Hakeim.
- La perte d'attractivité de ces territoires par le cumul des difficultés sociales, économiques et urbaines
- Une offre de services en nombre et en qualité déséquilibrée selon les quartiers.

Ces quartiers sont concernés par les programmes nationaux de rénovation urbaine.

Quartiers grands ensembles	Dispositifs de rénovation de l'habitat
Pissevin-Valdegour	GPV – 2000-2006 PRU 2005-2015 NPNRU 2015-2025 POPAC Plan sauvegarde
Chemin Bas d'Avignon	PRU 2005-2015 NPNRU 2015-2025
Mas de Mingue	NPNRU 2015-2025
Sabatot	PRU 2005-2015

Diagnostic général de l'habitat des quartiers anciens de centre-ville

Il s'agit de quartiers d'habitat ancien à l'histoire différente. Ancien quartier populaire d'accueil d'ouvriers pour Gambetta Richelieu et ancien quartier médiéval aux fonctions marchandes pour Saint-Gilles. Néanmoins ils présentent des caractéristiques communes de dégradation de l'habitat.

- Une trame urbaine resserrée. Les habitations se sont développées sur des parcelles de très petite taille occupant la quasi-totalité de l'espace disponible. Les rues sont étroites sans hiérarchie rendant difficile l'accès à l'intérieur.
- Quartiers à taille humaine qui se caractérisent par une paupérisation de la population et par un bâti ancien dégradé, vieillissant avec des immeubles à l'abandon et la présence d'un habitat social de fait pour le logement privé.
- A proximité des centres-villes ils bénéficient d'une offre de services et d'une accessibilité par rapport aux autres quartiers prioritaires.
- Ces deux quartier souffrent de dégradation du bâti, de vacances, de vétusté voir insalubrité. Néanmoins ils bénéficient d'un potentiel de réhabilitation en raison de leurs qualités architecturales et touristiques pour Saint-Gilles.
- Le quartier Gambetta-Richelieu est entièrement compris dans la zone d'aléa fort du PPRI qui entrave le développement de l'offre de logements supplémentaires.
- Sur Saint-Gilles, l'organisation de l'habitat composé de petits îlots et de petits logements (1 pièce par étage principalement), contraint le développement de la fonction résidentielle
- Le centre ancien de Saint-Gilles souffre d'une dévitalisation économique et d'un manque d'attractivité.

Quartiers centre ville	Dispositifs de rénovation de l'habitat
Gambetta Richelieu	PST RHI OPAH OPAH RU
Centre Ancien	OPAH PSMV PNRQAD 2012-2018

Diagnostic général des quartiers intermédiaires

La configuration de l'habitat de ces quartiers constitue un nouveau champ d'intervention de la politique de la ville tant sur le plan urbain que social. Constitués d'un habitat mixte, public/privé, pavillons/ résidences, trame urbaine de centre-ville, ces quartiers interrogent l'action publique sur ses modes d'intervention. Néanmoins, les constats suivants ont pu être faits :

- Position stratégique en entrée de centre-ville (Boulevard Allende et rue route de Beaucaire). Le boulevard Allende et le carrefour (gare –Arles – Avignon - Montpellier) constituent des coupures urbaines entre les différents secteurs d'habitat du quartier Route d'Arles Jonquilles Haute Magaille Oliviers. Il souffre d'un manque d'unité.
- Offre de services inégale mais compensée par la proximité du centre ville et la desserte par bus des principaux pôles d'activités et de services.
- Une diversité et mixité des types d'habitat sur les deux quartiers.
- Présence de copropriétés présentant des signes de faiblesses : Les Jonquilles, Les Moulins, le Stella et le Sainte-Odile.
- Espaces publics et espaces de rencontre peu nombreux

Quartiers intermédiaires	Dispositifs de rénovation de l'habitat
Route d'Arles – Jonquilles- Oliviers – Haute Magaille Route de Beaucaire	POPAC pour certaines copropriétés

L'ensemble du territoire de Nîmes-métropole y compris les quartiers prioritaires bénéficie du Programme d'Intérêt Général « PIG Habiter mieux » piloté par Nîmes-Métropole. Il a pour objet d'aider les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs de l'agglomération à réaliser des travaux d'amélioration dans leurs logements. Cinq objectifs prioritaires sont ciblés par ce PIG :

- La lutte contre la précarité énergétique
- La lutte contre l'habitat indigne
- Le maintien des personnes à domicile
- L'accroissement de l'offre de logements à loyers maîtrisés
- La rénovation des copropriétés dégradées.

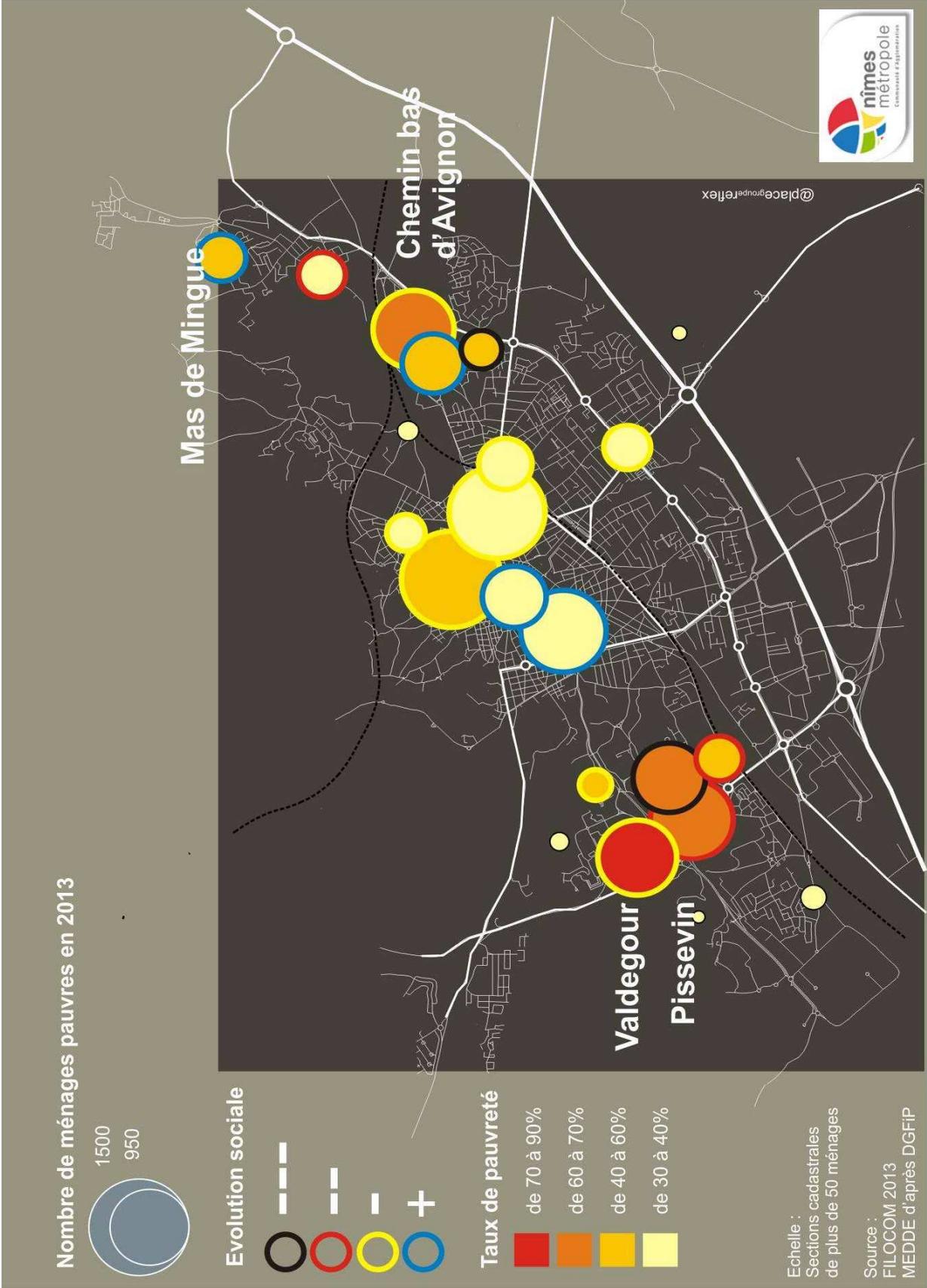
- **Le peuplement : 46% des locataires HLM résident dans les ex-zus (sur Nîmes)**

Malgré le phénomène de périurbanisation observé depuis les années 80, la répartition des logements sociaux sur l'ensemble de l'agglomération est très déséquilibrée. Le marché de l'habitat social est tendu et se caractérise par une offre de logement vieillissant. Ce déséquilibre se caractérise par une concentration du logement social sur les deux villes de la géographie prioritaire : Nîmes (16 579 logements sociaux) et Saint-Gilles (871 logements sociaux).

	Nombre de ménages en logement HLM	Taux HLM 2013
CA Nîmes Métropole	14 620	14%
Commune de Nîmes	13 268	20%
CA NM hors Nîmes	1 352	4%
Département du Gard	33 570	10%

(Source Filocom 2013)

Les écarts de pauvreté entre les quartiers HLM et le reste du territoire se renforcent de plus en plus. Il est à noter que le parc HLM endosse une fonction sociale très forte. 33% des pauvres de Nîmes-Métropole sont logés au sein du parc locatif HLM et 56% d'entre eux ont des ressources inférieures au seuil de pauvreté (8 489€/an en 2013).



A l'intérieur de la ville de Nîmes, ces phénomènes de concentration d'habitat social et de pauvreté s'observent sur des secteurs bien précis que sont les quartiers prioritaires. 46% des locataires HLM résident dans les ex ZUS Pissevin-Valdegour, Mas de Mingue et Chemin Bas d'Avignon où la concentration d'HLM est supérieure à 60% des résidences (source : filocom 2013). Il est important de retenir que 51% des plus pauvres de la ville de Nîmes résident dans les quartiers Valdegour-Pissevin, Centre ville, Mas de Mingue et Chemin Bas d'Avignon. Sur ces territoires plus de 40% des ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté. (voir carte ci après)

Les quartiers se spécialisent de plus en plus et les parcours de mobilité résidentielle sont de plus en plus difficiles dans les ex-ZUS. Les éventuels nouveaux locataires ne veulent pas y habiter, les locataires en place ne veulent pas en partir. De plus les seules familles qui veulent y habiter ont le même profil social que les familles déjà en place.

Extrait « Mission d'Appui à l'élaboration de stratégies de peuplement » source : groupe Reflex Place 2014

Les quartiers se spécialisent de plus en plus

De manière récurrente, de nombreux publics refusent ou évitent le quartier, notamment ceux qui ont le choix de pouvoir accéder à d'autres opportunités à l'échelle de la ville ou de l'agglomération. Cette question des refus a été objectivée lors d'une étude récente menée par l'Adil. S'agissant de la mobilité résidentielle au sein du parc HLM de Valdegour et de Pissevin, les points d'alerte sont posés et partagés : intensité des refus des clientèles à venir dans ces quartiers, difficultés des bailleurs à élargir les profils des clientèles potentielles, incapacité récurrente à pouvoir activer des parcours et une mobilité résidentielle ascendante vers les autres quartiers ou segments du parc HLM de l'agglomération qui s'avèreraient trop peu accessibles, grippage des dispositifs de priorisation de la demande. Certains ensembles de Valdegour et de Pissevin jouent de fait une fonction de trappe à pauvreté tandis qu'ils sont soumis à la spécialisation du peuplement.

Dans ce processus de déqualification, le fait communautaire compte. Il se développe, tirant parti de l'attrait que proposent des appartements aux loyers et charges particulièrement accessibles, d'une offre de logements de grande taille, de la présence de réseaux familiaux et sociaux qui proposent des atouts, ressources et capacités...Pissevin et Valdegour tendent à trouver leur attractivité dans l'affirmation du fait communautaire. A mesure que celui-ci se cristallise, il vient réduire la capacité à tenir l'enjeu de la diversité

N.B. : La situation mise en exergue sur Pissevin-Valdegour dans le cadre de l'étude de stratégie de peuplement peut être extrapolée aux autres quartiers du Chemin Bas d'Avignon, Mas de Mingue et Sabatot à Saint-Gilles.

Entre 2008 et 2013, ce phénomène de spécialisation d'accueil des plus pauvres des quartiers HLM se renforce et accélère les effets de décrochage par rapport au reste du territoire. Cette évolution vers la très grande pauvreté est particulièrement observable sur Pissevin, Clos d'Orville et le sud du Mas de Mingue.

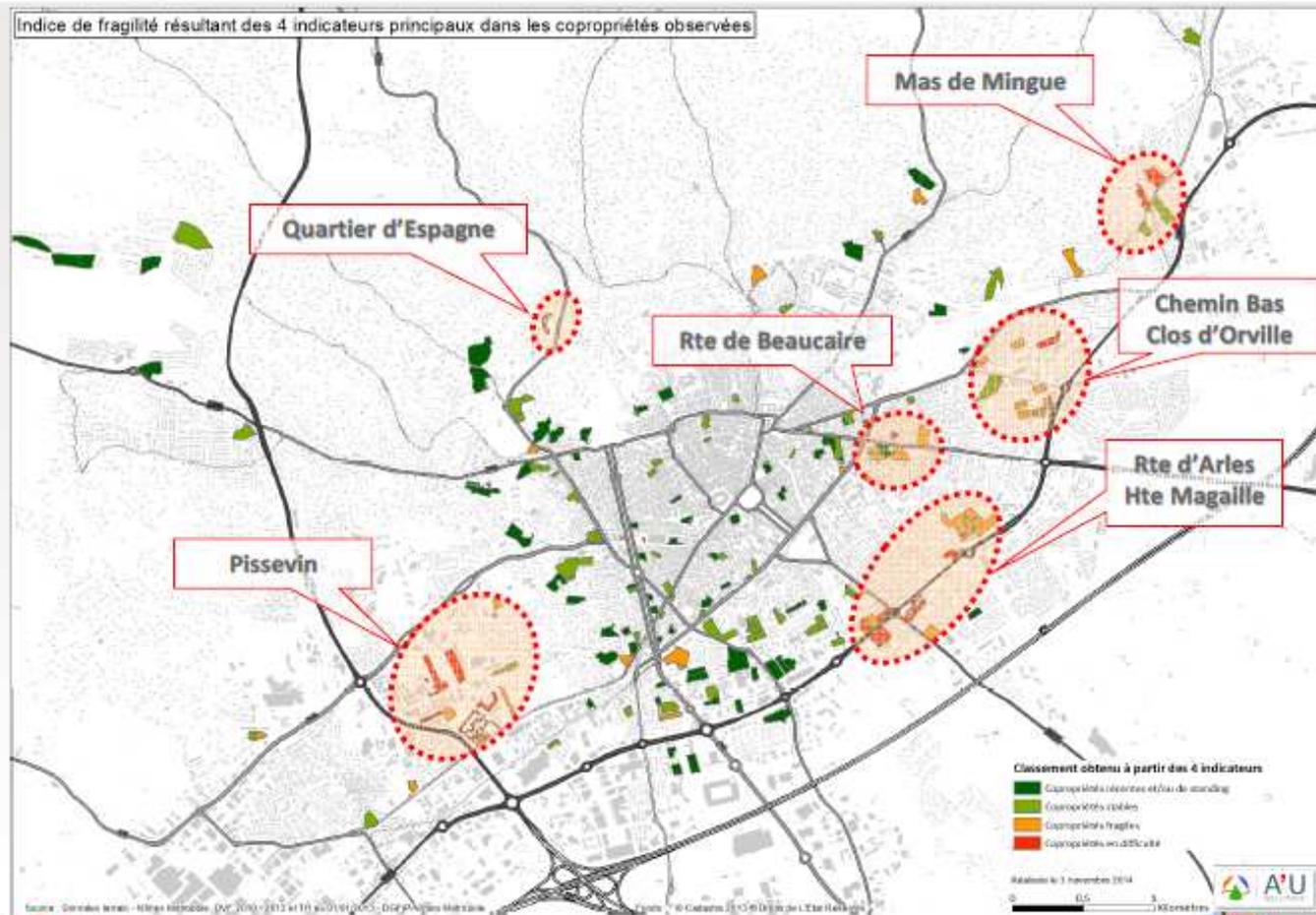
- **La situation des copropriétés**

Le Languedoc Roussillon est la première région française pour le taux de copropriétés « fragilisées » dont le département du Gard qui fait parti des 5 départements français les plus concernés. Les copropriétés sur Nîmes Métropole représentent 40 % du parc immobilier (44 000 logts), soit 3 800 immeubles.

Pour agir sur les copropriétés, Nîmes-Métropole et ses partenaires ont engagé un plan d'actions à l'échelle d'agglomération qui s'articule autour de quatre axes d'intervention :

- Optimiser l'identification des copropriétés présentant des signes de fragilité,
- Renforcer le partenariat local,
- Pérenniser et approfondir la connaissance des copropriétés potentiellement fragiles, prévenir les difficultés des copropriétés et accompagner les copropriétés fragiles voire en difficulté,
- Accompagner les copropriétés pour pallier aux difficultés de gestion et de fonctionnement de la copropriété et encourager la réalisation de travaux d'amélioration.

Synthèse : classement des copropriétés selon l'indice de fragilité



Dans le cadre du nouveau PLH, Nîmes Métropole a inscrit la mise en place d'un « Dispositif local de veille et d'observation des copropriétés ». Cet observatoire consiste à améliorer la connaissance du parc de logements en copropriété, afin de détecter les premiers signes de fragilisation, de prévenir les risques ultérieurs d'évolution négative et de doter l'agglomération d'un outil d'aide à la décision pour orienter les stratégies d'intervention sur les copropriétés dégradées ou en difficulté.

Les objectifs de l'observatoire sont :

- Le repérage et le suivi annuel des premiers signes de fragilité et des dynamiques de 40% du parc de logements en copropriété.
- Une veille renforcée dans les quartiers « politique de la ville », dans un souci d'évaluation des dispositifs à l'œuvre.
- La préconisation de stratégies d'intervention dans les copropriétés les plus en difficulté.
- La participation à la mise en place par l'ANAH d'une méthode et d'un référentiel national.

Cet observatoire porte sur 194 copropriétés recensées, dont 20% ont plus de 100 logements, 60% entre 50 et 100 logements et 20% moins de 50 logements. Ces copropriétés sont à 46% construites entre 1950 et 1974, 22% entre 1990 et 2005 et 15% après 2005. ► 25% de ces copropriétés sont situées dans un quartier prioritaire. (voir carte : classement des copropriétés selon l'indice de fragilité)

Dans le cadre de l'observatoire, 131 copropriétés (9 700 logements) feront l'objet d'une veille simple et 63 copropriétés fragilisées (5 750 logements) d'une enquête plus approfondie, via la mise en place d'indicateurs de suivi (caractéristiques techniques et structurelles de la copropriété, environnement urbain, situation socio – économique des occupants, marché immobilier). Selon la classification retenue, les copropriétés des quartiers prioritaires sont réparties de la façon suivante :

- 21 copropriétés jugées en difficultés, (total sur NM : 21)
- 17 copropriétés jugées fragiles (total sur NM : 34)
- 4 copropriétaires jugées stables (total sur NM : 57)
- 2 copropriétés récentes/de standing (total sur NM : 72)

Compte tenu de la grande fragilité des copropriétés situées sur le territoire de Nîmes Métropole, le dispositif de veille et d'observation est couplé avec la mise en place du POPAC (Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété), signé pour une durée de 3 ans. Ce dernier permet de détecter et d'orienter les copropriétés les plus fragiles vers des dispositifs opérationnels les plus adaptées en fonction de leur niveau de fragilité.

Les différentes missions d'accompagnement du POPAC	Objectifs quantitatifs (3 ans)
Actions de sensibilisation, d'information et de formation des acteurs de la copropriété	30 copropriétés
Diagnostiques et définition de stratégie d'intervention	8 copropriétés
Accompagnement de copropriétés potentiellement fragiles	3 copropriétés
Accompagnement de copropriété présentant des difficultés avérées	5 copropriétés

A l'issue du comité de pilotage du 19 mai 2015,

- 30 copropriétés de plus de 50 logements ont été sélectionnées pour intégrer le dispositif POPAC, une grande partie se situe en quartiers prioritaires politique de la ville.
- 8 d'entre elles feront l'objet de diagnostics multicritères

La 1 ^{ière} année	2 ^{ième} année
Le Concorde (ville de Garons)	Le Stella (Route d'Arles)
Le Portal (CBA)	Les Jonquilles (Route d'Arles)
Les Grillons (MM)	Le Gascogne (Pissevin)
Le Soleil Levant (Pissevin)	Le Guyenne (Pissevin)

De plus, le quartier Pissevin bénéficie d'un plan de sauvegarde (définition en cours) de la Galerie Wagner comprenant 8 copropriétés. Les études pré-opérationnelles menées en 2007 et 2013 ont montré la nécessité d'une intervention forte, sur les volets technique, social, économique, financier et fonctionnement, suite aux constats suivants :

- Précarité sociale grandissante,
- Décrochage du marché immobilier,
- Sentiment d'insécurité grandissant,
- Mauvaise situation financière des syndicats des copropriétaires,
- Dégradation des bâtiments.
- Copropriétés interdépendantes.

Pour sortir de cette spirale de dégradation, il faut traiter massivement et de manière coordonnée l'ensemble immobilier, accompagner socialement les copropriétaires, rétablir les espaces publics dans leur vocation, et assainir les situations juridiques et financières.

- **Les espaces publics : inégaux selon les quartiers**

Le nombre, la qualité et l'appropriation des espaces publics sont différents selon les quartiers, ils sont nombreux, structurés et utilisés dans les ex-ZUS mais en nombre réduit et de petite taille dans les autres quartiers de centre ville et quartiers intermédiaires

	Quartiers grands ensembles : CBA, Mas de Mingue, Pissevin-Valdegour, Sabatot	Quartiers anciens et pavillonnaires : Route de Beaucaire, Gambetta Richelieu, Centre Ancien, Route d'Arles
FORCES	<p>Espaces publics nombreux, diversifiés dans leur fonction (aire de jeux, terrain de sports, jardins...) variés : minéraux, végétaux</p> <p>à fort potentiel de qualité et d'attractivité pour la population</p> <p>Equipements Globalement bon niveau en nombre des équipements à l'intérieur ou à proximité des quartiers Médiathèque, centres sociaux, locaux administratifs bien utilisés</p>	<p>Espaces publics Quelques espaces fédérateurs Place Saint Gambetta Richelieu Place Saint Abbatale + square mairie (Saint-Gilles)</p> <p>Potentiel patrimonial sur centre-ancien et Gambetta Richelieu</p> <p>Equipements Bien équipés, bien desservis et à proximité des services publics.</p>
FAIBLESSES	<p>Espaces Publics Peu d'entretien – entretien mal respecté Espaces délaissés, Peu fédérateur Peu mis en valeur, Monofonctionnalité Sentiment d'insécurité lié à la dégradation</p> <p>Equipements Vétusté de certains équipements vieillissants, sous utilisés</p>	<p>Espaces publics Peu nombreux, petits et peu fédérateurs</p>

Pour les quartiers prioritaires, les espaces et les équipements publics sont des atouts à valoriser pour la qualité de vie et l'image du quartier. La réflexion sur les espaces publics doit être menée de façon transversale sur toutes les composantes du territoire (sociologique, culturel, architecturale, économique, tranquillité). D'autre part si l'objectif est de réinvestir les espaces publics et d'améliorer le cadre de vie des habitants, il s'agit bien de mobiliser les habitants autour de cette question. En effet, aucun investissement ni action ne seront pérennes, s'il n'y a pas une implication et une appropriation par les habitants tant dans les actions mises en place que dans l'utilisation et le respect de ces espaces.



Mail Maryse Bastié Chemin Bas d'Avignon

L'expérience a montré qu'il est difficile de mobiliser les habitants autour de ces questions tant elles ne font pas parties de leurs priorités. Cette participation citoyenne en lien avec les pouvoirs publics, doit entre-autre permettre d'améliorer l'attractivité de l'espace public et de développer le mieux vivre ensemble.



Réhabilitation aire de jeux sur Pissevin



Fresque Colorama – ville de Saint-Gilles

- **La gestion urbaine de proximité (GUP) et la participation des habitants**

Dans le cadre de la rénovation urbaine 2005-2015, une démarche de gestion urbaine de proximité a été mise en place dès 2007 sur chacun 3 sites retenus (Valdegour, Chemin Bas d'Avignon, Sabatot) pour accompagner les dispositifs de rénovation et les initiatives locales d'habitants et d'associations. Elle a permis la réalisation des actions suivantes.

Exemple de réalisations dans le cadre des conventions G.U.P.

Chemin Bas d'Avignon : annuaire des professionnels, chantier d'insertion sur l'espace Deslestraint,

Valdegour : travaux de proximité (goudronnage, trottoir, réfection escaliers, signalétique interne, pose de potelets, tri sélectif, taille arbres, tags, encombrants ...)

Sabatot : travaux d'entretien de proximité (voir Valdegour), campagne d'information sur le PRU aux habitants, co-construction de nouveaux points de propreté avec les habitants, mise en place et pérennité d'actions de sensibilisation à l'environnement en direction des scolaires.

Cette démarche de gestion urbaine de proximité a été l'occasion d'enclencher et de développer la participation des habitants, dans un premier temps, autour des projets de rénovation urbaine et dans un deuxième temps, dans des champs plus larges à l'échelle du quartier. Force est de constater que les réalisations, où la participation des habitants a pu être mis en place, ont été réussies.

Exemple de réalisations relatives à la participation des habitants

Chemin Bas d'Avignon : Annuaire des professionnels, chantier d'insertion sur l'espace Delestraint

Valdegour : co-construction avec les habitants de la résidentialisation, de la réhabilitation et de la gestion des Ménestrels ► le travail de développement social en amont et pendant de la réhabilitation avec les habitants est un succès en termes d'appropriation et de pérennisation des investissements. (qualité d'entretien et de gestion)

Sabatot : Mémoires du quartier Sabatot (film-photos), Atelier rénovation urbaine logements (centre social), Cinéma plein air. Fête de quartiers. fresque-exposition permanente « colorama »

Cependant même si la gestion urbaine de proximité des quartiers est reconnue comme indispensable pour assurer la qualité du cadre de vie, elle connaît des difficultés dans sa mise en œuvre en raison de la multiplicité des acteurs, des enjeux et des logiques organisationnelles propres à chaque institution. Seule, la GUP du quartier du Chemin Bas d'Avignon se maintient via une instance technique pilotée par la ville, associant institutions, associations et habitants, et a défini des axes de travail qui vont bien au-delà de la rénovation urbaine.

2. Enjeux et perspectives Cadre de Vie

Il n'est pas facile de définir ce que l'on entend par cadre de vie, car c'est le fruit d'une attention constante aux questions des habitants qui garantissent l'harmonie de l'environnement, du fonctionnement urbain et le respect du bien vivre ensemble.

Les objectifs communs du groupe « Cadre de vie » sont d'une part, de développer une démarche stratégique globale de gestion urbaine de proximité à l'échelle de tous les quartiers prenant en compte tous les dimensions de la réalité des territoires, et en s'appuyant sur les modes opératoires déjà mis en place et les ressources existantes : les diagnostics en marchant, le tissu associatif et les habitants afin de créer un « lieu de partage » pour répondre au mieux aux attentes des habitants en matière de qualité de vie, du mieux vivre ensemble et d'autre part, favoriser l'implication des habitants par une réappropriation de leurs quartiers par une mise en valeur de ces territoires.

LES ORIENTATIONS

Améliorer la qualité de vie et redonner de l'attractivité aux quartiers avec la participation des habitants.

Améliorer la coordination de l'intervention publique pour améliorer la gestion quotidienne des quartiers

Prévenir les dégradations et pérenniser les investissements réalisés dans le cadre de la rénovation urbaine

- Favoriser les échanges entre les collectivités, bailleurs, concessionnaires et les habitants
- Promouvoir une démarche de co-construction sur des micro-projets ciblés incitant la participation des habitants (ex : mise en place du tri sélectif par SFHE –SITOM - avec les habitants sur l'immeuble des Ménestrels - Valdegour)

S'appuyer sur les habitants comme personnes ressources pour la conception, l'appropriation et la valorisation des espaces publics

- Inciter la mise en place de groupes de travail (ex : petits ateliers urbains de proximité) sur des enjeux quotidiens (ex : problèmes de stationnement, aire de jeux et autres dysfonctionnements urbains observés) dès l'étape d'avant projet technique.
- Soutenir et développer les actions collectives d'occupation de l'espace public par tous (ex : actions/démarches innovantes, animations pieds d'immeubles, actions culturelles et sportives...)
- Promouvoir le vivre ensemble : (ex : actions de sensibilisation et de médiation sur le respect des espaces et de l'environnement et du voisinage – partage de la rue)

Accompagner les familles dans la gestion de leur logement : promouvoir et coordonner les actions de sensibilisation et de médiation relatives au tri, économies d'énergie, gestion des charges, les droits et devoirs des locataires...

LES PERSPECTIVES ET LEVIERS D’ACTIONS dont la faisabilité sera étudiée pendant la durée du Contrat de Ville

Perspectives de développement	Territoires	Leviers d’actions
Assurer la coordination des acteurs de proximité par la GUP	Tous quartiers	conventions GUP obligatoire pour quartiers NPNRU, PNRQAD Tous partenaires
Marches exploratoires des femmes	CBA	Etat
Animations et manifestations attractives et récurrentes telles que Immeubles en fête, soirées Aladin, un été au ciné...	Tous quartiers	Partenaires - Associations
Mise en place de poste de développeur social (Un toit pour tous, SFHE) ?? Pérenniser l’action quartier propre	CBA – Route de Beaucaire	Un toit pour tous, SFHE SITOM -NM
Information et participation des habitants autour de la gestion du logement et des économies d’énergie « Action col Energie ».		Association des locataires
Requalification des espaces publics et voiries	CBA, Mas de Mingue, Pissevin-Valdegour, Gambetta Richelieu	NPNRU, TCSP

3. Enjeux et perspectives Habitat et Renouveau Urbain

LES ORIENTATIONS

Equilibrer le peuplement et reconfigurer les quartiers en faveur d'un habitat de qualité et une meilleure intégration urbaine.

La mise en œuvre des projets urbains de Pissevin-Valdegour, Chemin Bas d'Avignon et Mas de Mingue d'ici 2025 : au cours du second semestre 2015, seront signés les protocoles de préfiguration des projets de renouvellement urbain des trois quartiers précités, en vue de la signature des conventions de renouvellement urbain sur l'année 2016 (voir protocoles de préfiguration). A l'heure actuelle les projets urbains en cours de définition s'articulent autour de 4 axes :

Axe 1 : Structurer les quartiers à partir de lieux de vie fédérateurs

Axe 2 : Retrouver un habitat mixte et qualitatif

- agir sur le peuplement
- requalifier et valoriser le parc existant
- augmenter la diversité de l'habitat

Axe 3 : Permettre un fonctionnement fluide à toutes les échelles du quartier

- recomposer la trame viaire pour simplifier le fonctionnement urbain
- réinvestir les lieux de vie
- contribuer à la transition écologique du quartier

Axe 4 : S'appuyer sur la démarche d'éco-quartier pour retrouver une qualité environnementale

- permettre une meilleure performance énergétique des quartiers
- limiter l'exposition des populations aux risques, nuisances et pollutions

CF : Protocole de préfiguration

La définition des projets Grand Ouest et Grand Est pour intégrer les projets urbains précités dans une dynamique d'agglomération. *CF : Protocole de préfiguration*

Diversifier et améliorer l'offre en logements des nouveaux quartiers prioritaires. Les efforts sur la qualité de logement, la mixité et les formes urbaines engagées dans le cadre du PRU1 notamment, doivent être poursuivis sur l'offre de logements des quartiers.

Rééquilibrer l'offre de logement social sur l'ensemble de la ville et de l'agglomération pour éviter les concentrations dans les quartiers prioritaires. Limiter le développement de l'offre de logement social dans les quartiers prioritaires et mettre en place une stratégie de « réserves foncières ».

Le traitement des copropriétés dégradées. La mise en œuvre de l'observatoire des copropriétés dégradées doit permettre la mobilisation des outils de prévention et de réhabilitation sur des copropriétés ciblées.

Elaborer une stratégie de peuplement partagée entre tous les partenaires. Il s'agit de réduire d'un tiers en 10 ans l'écart de concentration de précarité entre les quartiers et le territoire de la communauté d'agglomération. Veiller à une occupation sociale mixte et équilibrée à l'échelle de chaque immeuble et réfléchir à ne pas mobiliser sur ces quartiers les contingents réservataires (DRP, DALO).

Réaliser une étude diagnostic social urbain sur les quartiers Route d'Arles Jonquilles Haute Magaille Olivers et Route de Beaucaire afin de définir la stratégie d'intervention de l'action publique en faveur de l'habitat.

LES PERSPECTIVES ET LEVIERS D' ACTIONS dont la faisabilité sera étudiée pendant la durée du Contrat de Ville

Perspectives de développement	Territoires	Leviers d'actions
Poursuivre la reconfiguration urbaine des quartiers engagée dans le PRU 1 et définir une stratégie de renouvellement urbain	Chemin Bas d'Avignon Pissevin-Valdegour Mas de Mingue	NPNRU
Le développement du Grand Ouest Nîmes	Pissevin-Valdegour	Etat – collectivités NPNRU
Le développement de l'Est Nîmois	Chemin Bas d'Avignon Mas de Mingue	
Amélioration de la mobilité et desserte	Pissevin-Valdegour, Mas de Mingue, Chemin Bas d'Avignon	TCSP 2 ATI (Fonds européens) Extension TCSP 1
Accompagnement des copropriétés	Tous quartiers sauf Gambetta Richelieu	POPAC
Rénovation copropriétés Wagner	Pissevin	Plan de Sauvegarde - EPARECA
Améliorer la répartition de l'offre de logement social pour un meilleur équilibre et définir une stratégie de reconstitution de l'offre dans le cadre du NPNRU	Agglomération	PLH
Une convention intercommunale en matière d'attribution de logements sociaux visant des objectifs de mixité sociale et d'équilibre territorial	Pissevin-Valdegour	PLH Loi du 21 février 2014 Loi ALUR du 24/03/2014
Une charte de peuplement du parc social entre bailleurs, réservataires, villes, ...	Pissevin-Valdegour	Bailleurs, collectivités, Etat
Mise en place de mesures incitatives pour adapter le niveau des loyers et des charges aux capacités financières des locataires pour rendre attractif le parc (politique de franchise)	Pissevin Valdegour Mas de Mingue Chemin Bas d'Avignon	Bailleurs, collectivités, Etat

Liste des projets relevant de la thématique habitat du contrat de ville qui ont été déposés en mars 2015 par l'agglomération de Nîmes-Métropole dans le cadre de l'appel à **projets « Approche Territoriale Intégrée »** lancé par le Conseil Régional du Languedoc-Roussillon.

PROJETS EDUCATION HABITAT DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS ATI et en attente de validation	Territoires	Leviers d'actions
<p>Rénovation thermique des bâtiments (logements sociaux)</p> <p>Amélioration de la mobilité et desserte</p> <p>Transports et déplacements doux</p> <p>Aménagements des abords de l'îlot Corot</p> <p>Programme d'Aménagements Urbains dans le cadre du PNRQAD</p>	<p>Pissevin – Valdegour – Mas de Mingue – Route de Beaucaire - Sabatot</p> <p>Pissevin-Valdegour, Mas de Mingue, Chemin Bas d'Avignon</p> <p>Mas de Mingue – Chemin Bas d'Avignon</p> <p>Pissevin – Valdegour</p> <p>Centre ancien</p>	<p>Bailleurs sociaux (Habitat du Gard – Un Toit pour Tous) – ATI (Fonds européens)</p> <p>TCSP 2 ATI (Fonds européens)</p> <p>Extension TCSP 1</p> <p>Commune de Nîmes- Etat – Région LR – ATI (Fonds européens)</p> <p>Commune de Nîmes – Etat – ATI (Fonds européens)</p> <p>Commune de Sain t-Gilles - CD 30 – Nîmes métropole – ATI (Fonds européens)</p>

**(sur la base des critères déjà annoncés dans le cahier des charges ATI et des critères de sélection qui seront validés dans le cadre de gouvernance)*

V. PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

1. Diagnostic

- **Axe développement économique**

L'activité économique Nîmes-Métropole **entre économie résidentielle et économie de l'innovation et de la recherche** – source : observatoire économique de Nîmes-Métropole. Nîmes est la 2^{ème} zone d'emploi de la Région. L'économie locale est axée sur l'industrie, les activités logistiques et la sphère résidentielle. L'activité économique de Nîmes-Métropole se compose en très grande majorité de très petites entreprises (60% n'ont pas de salariés), liée au développement de l'activité présente. Au 1^{er} septembre 2013, le territoire comptait 18 500 établissements, représentant 86 000 emplois privés.

Le bassin de Nîmes-Métropole comprend une quarantaine de zones d'activités économiques et 4 zones d'intérêt communautaire « **Actiparc** » propices à l'implantation de nouvelles entreprises complété par un réseau d'accompagnement autour de la recherche et de l'innovation (pépinières, incubateurs et laboratoires).

4 Zones d'intérêt communautaire	Pépinières, Incubateurs et laboratoires
Actiparc scientifique et technique Georges Besse Activités : <u>technologies, recherche, formation et tertiaire</u> 165 entreprises 830 emplois 7ha, 70 000m ² de SHON en cours de commercialisation	Structures localisées sur le parc Georges Besse à Nîmes Activités : <u>recherche et technologie</u> Pépinière EERIE : 22 bureaux, située sur le site de l'Ecole des Mines, Espaces Innovation 1, 2,3 : 40 bureaux, avec laboratoires et plateaux techniques.
Actiparc Mitra à Garons et Saint-Gilles Activités : « <u>Gestion des risques et sécurité civile</u> », logistique et activités aéronautiques, 20 entreprises 850 emplois 85 ha dont 36 hectares de commercialisation.	<u>3 laboratoires de recherche médicale</u> : plate-forme biotech des Carmes, LERES (biodiagnostic) le CHU de Nîmes (recherche clinique).
Actiparc Grézan à Nîmes : Activités : <u>industrie, logistique et transport</u> , 100 entreprises, 1200 emplois, 90 ha dont 11ha disponibles	<u>1 pépinière d'entreprises implantée sur le quartier de Valdegour</u> gérée par Nîmes Métropole et dédiée à l'accueil d'activités autour des services, de l'artisanat et de la petite production. 5 ateliers et 9 bureaux Accueil de nouvelles entreprises sous baux précaires de 23 mois maximum Plus de 30 porteurs de projets accueillis depuis sa mise en service en septembre 2013
Actiparc Bouillargues Activité: <u>activités médicale et santé</u> , tertiaire dédié aux PME/PMI. 15 ha en cours de commercialisation	

Le territoire dispose également d'une Zone Franche Urbaine gérée par la ville de Nîmes. La ZFU d'une superficie totale de 176 Ha, comptait au 30 juin 2013 près de 700 établissements (hors professions libérales) représentant 2 700 emplois privés. Depuis la création de cette ZFU en 1996, et grâce à l'aménagement de 3 nouvelles zones d'activités : ZAC de Valdegour, Parc Kennedy (au cœur des quartiers) et KM delta à proximité immédiate de l'échangeur autoroutier, la ZFU a accueilli 550 nouveaux établissements. Il est à noter que dans le cadre du dispositif ZFU, les employeurs ont recruté près de 30% de publics issus des quartiers prioritaires de Nîmes.

Typologie d'établissements au sein des 2 zones d'activités situées sur Pissevin/ Valdegour

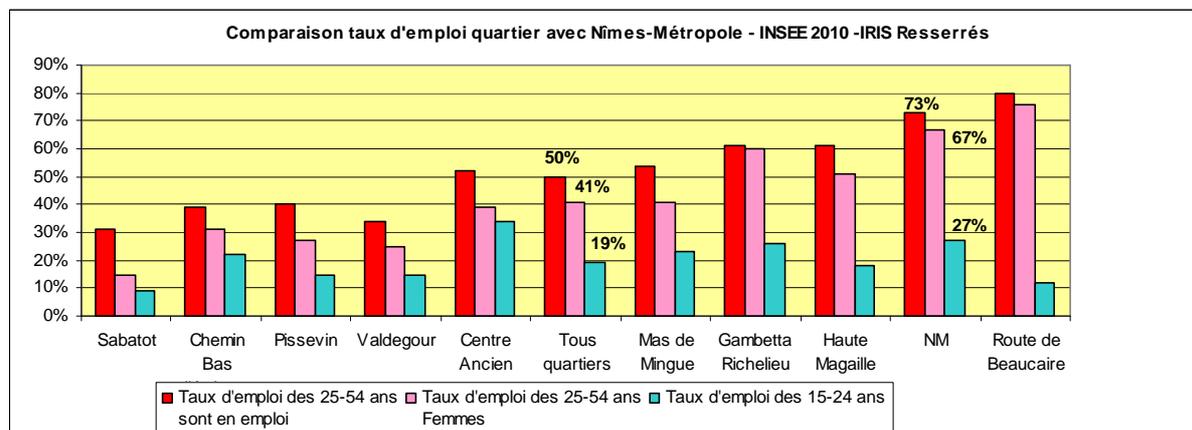
La ZAC de Valdegour	Le Parc Kennedy/Roberval
207 éts activités très diversifiées : services aux personnes et à l'industrie, BTP - 191 éts de moins de 5 salariés - 11 éts de 5 à 20 salariés - 3 éts de 20 à 50 salariés - 1 éts de 50 à 100 salariés - 1 éts de plus de 100 salariés Les 2 plus gros éts : Informatique (sté RDI 78 salariés) et 1 entreprise de Nettoyage (Immo clean – 145 salariés).	142 éts tournés vers les métiers médicaux et les services aux entreprises : - 119 éts de moins de 5 salariés - 15 éts de 5 à 20 salariés - 7 éts de 20 à 50 salariés - 1 éts de 50 à 100 salariés

Données de la chambre des métiers et de l'artisanat – année 2014

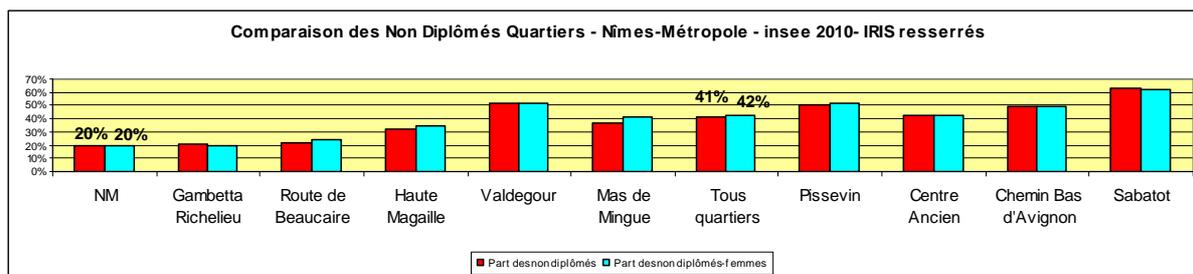
En 2014 la chambre des métiers et de l'artisanat du Gard recense sur la communauté d'agglomération de Nîmes-Métropole 5 176 établissements ce qui représente 28% des établissements du territoire. 62% des établissements n'emploie aucun salarié, et seulement 2.8% emploie plus de 10 salariés. Entre 2011 et 2014 le nombre d'établissements créés a diminué de 23%. **Si le nombre d'établissements ouverts diminuent d'année en année, la part de création sous le statut d'auto entrepreneur quant à elle, a augmenté régulièrement.** Entre 2011 et 2014, la part du statut d'auto-entrepreneur dans les établissements a progressé de 10 points, passant de 39 à 49%.

- **Données emploi (INSEE 2010 et Pôle Emploi 2014)**

INSEE 2010 : taux d'emploi et part des non diplômés



Taux d'emploi des 25-54 ans : selon INSEE 2010, 50% des 25-54 ans habitant un quartier prioritaire sont en emploi alors que sur Nîmes-Métropole 73% sont en emploi. De la même façon, pour les femmes, le taux d'emploi est inférieur de 26 points à celui de l'agglomération. Ce problème d'employabilité des personnes issues des quartiers est à corréliser aux faibles niveaux de qualification et au risque élevé face au chômage (voir analyse ci-après).



La part des non diplômés dans les quartiers prioritaires recensés par l'INSEE, est deux fois supérieure à celle observée sur Nîmes Métropole. Sur Sabatot, 50% de la population est non diplômés.

Pôle Emploi⁷

NIMES

En octobre 2014, le nombre de total de DEFM cat A, B, C, sur Nîmes est de 17 682 dont **37% habitent un quartier prioritaire**, soit 6 503 personnes. Le quartier de Pissevin-Valdegour est celui qui concentre le plus de DEFM soit 15% des DEFM de la ville de Nîmes (2 628 personnes).

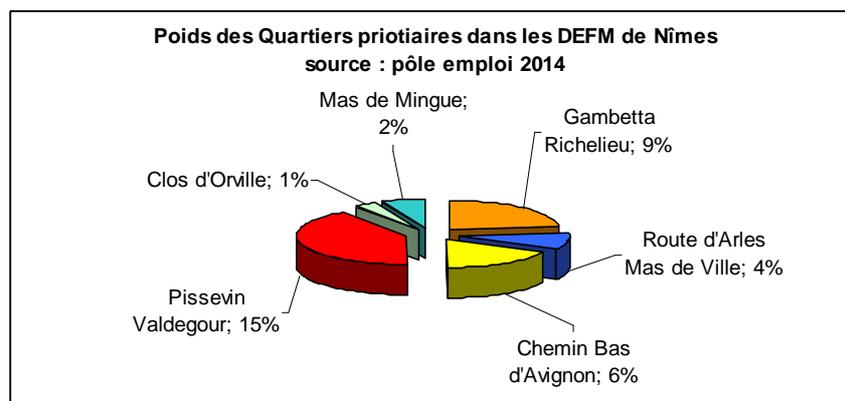
Définitions :

DEFM catégories A, B, C : DEFM tenus de faire des actes de recherche d'emploi

Cat A : DEFM sans emploi

Cat B : DEFM avec activité réduite de courte durée

Cat C : DEFM avec activité réduite de longue durée



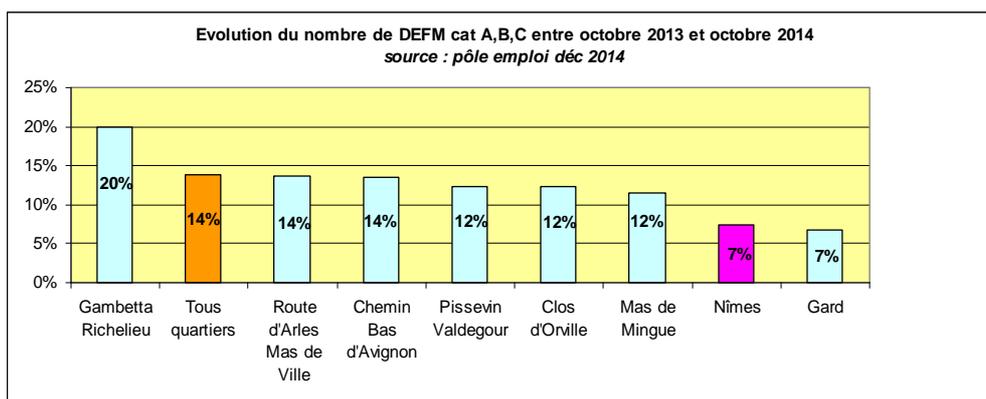
Lecture : 15% des DEFM de Nîmes résident sur Pissevin-Valdegour en 2014.

Il est important de noter que dans un contexte de crise économique généralisée, les quartiers prioritaires sont plus fortement impactés par l'augmentation du chômage. **Entre 2013 et 2014, le nombre de DEFM sur les quartiers a augmenté 2 fois plus vite que sur le reste de la ville de Nîmes.** Le quartier de Gambetta Richelieu est particulièrement concerné par cette tendance avec une progression de 20% du nombre de DEFM sur un an.

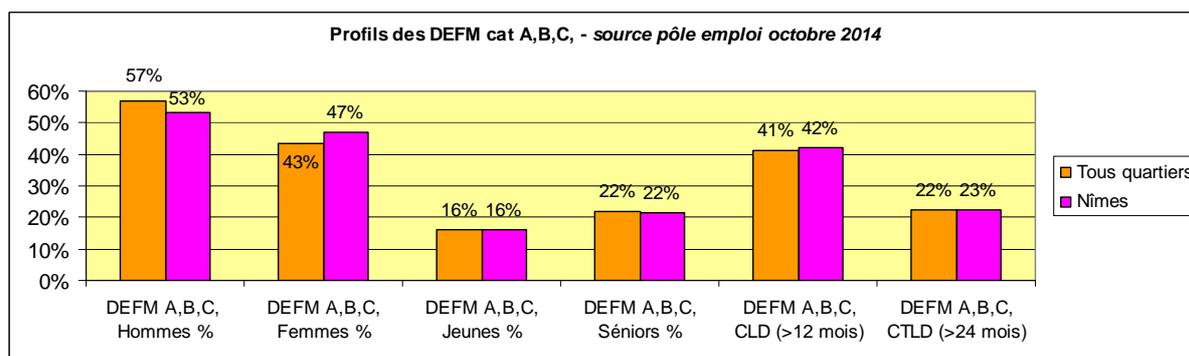
⁷

Point méthodologique : l'exploitation des données pôle emploi fait référence au mois d'octobre 2014 et concernent les anciens quartiers CUCS : Chemin Bas d'Avignon, Clos d'Orville, Mas de Mingue, Pissevin-Valdegour, Route d'Arles Mas de Ville, Gambetta Richelieu

Pour rappel Pôle Emploi dispose de 3 agences sur Nîmes : Nîmes Saint-Césaire (Pissevin-Valdegour), Nîmes 7 Collines (RAHM, Clos d'Orville), Nîmes Courbessac (CBA, MM, GR)

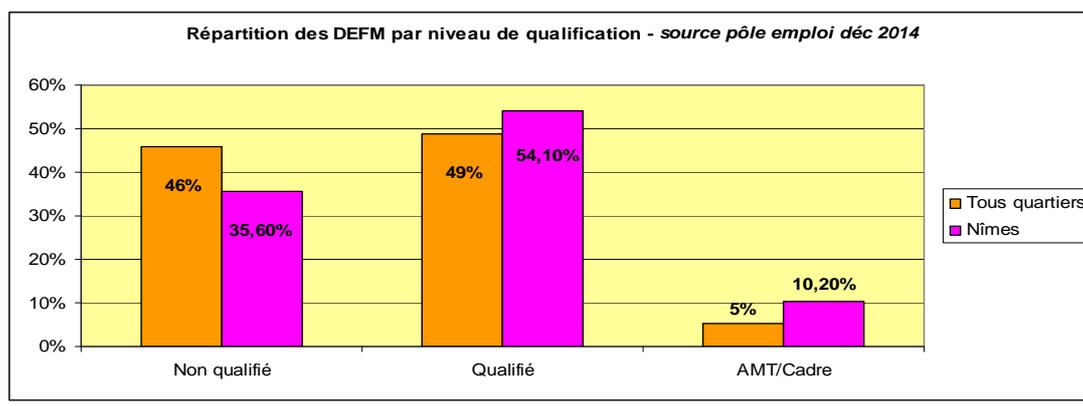


En termes de profils des DEFM, il n'y a pas de différence majeure entre les quartiers et le reste de la ville. La part des femmes, jeunes, séniors au chômage correspond à celle observée sur Nîmes. De façon identique, la part des chômeurs de courte et longue durée est identique. **Néanmoins, la situation des femmes interroge.** La part des DEFM femmes est plus faible que la moyenne de Nîmes de 4 points. Les DEFM femmes sont en proportion moins nombreuse que sur le reste de la ville (- 4 pts) et seulement 41% d'entre elles sont en emploi (NM : 67% de la population âgée de 25-54 ans).

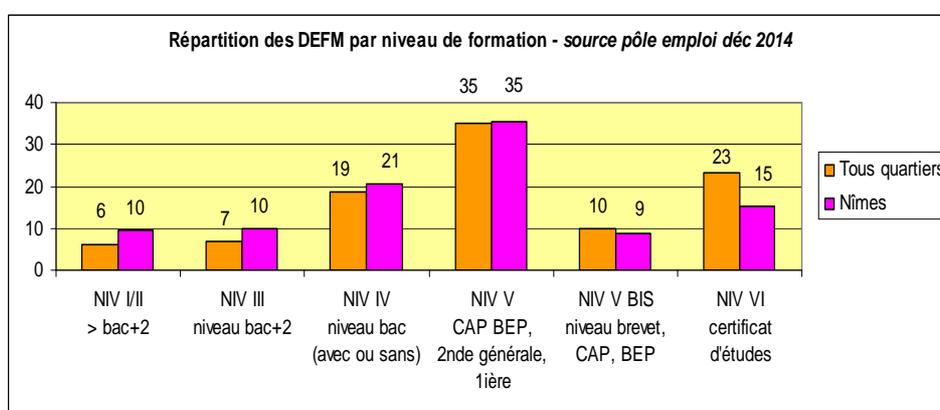


Le faible niveau de qualification et de formation est la caractéristique majeure des DEFM. La part des non qualifiés dans les quartiers prioritaires est de 10 points supérieurs à la moyenne de Nîmes alors que les DEFM cadres et agents de maîtrise sont 2 fois moins nombreux.

Sur Pissevin-Valdegour, Chemins Bas et Mas de Mingue, les bas niveaux de qualification sont de 20 points supérieurs à la moyenne de Nîmes et 30 % de demandeurs d'emploi ont un niveau 6 de formation initiale. → On peut anticiper une difficulté structurelle à faire accéder les personnes à une formation qualifiante vu les bas niveaux de formation initiale : ce qui nécessitera la mise en parcours long commençant peut-être par des actions de lutte contre l'illettrisme (source : dire de pôle emploi). Sur les autres quartiers : cette problématique de la qualification/formation est très distinctement moins élevée : notamment sur Gambetta /Richelieu ou presque 80 % de la population DE a un niveau de formation initial niveau 5 ou plus. → On doit pouvoir mener efficacement des actions de qualification et d'entrées en formation



De façon corolaire, les DEFM de niveau certificat d'études sont surreprésentés (23% des DEFM) alors que les DEFM de niveau au moins équivalent à bac+2 sont de 6 points inférieurs.



SAINT-GILLES

Sur un an, l'évolution de la DEFM des quartiers Sabatot et Centre Ancien (+12.6%) est équivalente à celle de la commune (12.5%). Avec toutefois, une évolution très différente entre Sabatot (-4.1%) et Centre Ancien (+21%). 30% des DEFM de la commune résident dans un des deux quartiers. Sur les 12 derniers mois, la part des DEFM de longue durée (+12 mois) et de très longue durée (+24 mois) a très fortement augmenté respectivement +29% et +34.6%. Les niveaux de qualification sont nettement inférieurs aux moyennes constatées 59,6% de non qualifiés en centre ancien et 55.6% sur Sabatot (Saint-Gilles : 30.9%). Les offres d'emploi sur le territoire sont essentiellement liées à l'agriculture. La baisse des offres d'emploi à faible qualification dans l'agriculture est un handicap important pour les publics peu qualifiés.

Conclusion :

Les habitants des quartiers prioritaires sont pleinement confrontés au problème d'adéquation entre la demande et l'offre d'emploi. La demande en qualification des entreprises sur Nîmes-Métropole, se porte davantage sur les catégories cadres, intermédiaires et supérieurs. Le niveau IV de formation devient le niveau charnière pour l'accès à l'emploi. **Or les demandeurs d'emploi sans premier niveau de formation sont surreprésentés, et particulièrement dans les nouveaux quartiers prioritaires comme le montrent les données de pôle emploi.** Les besoins en termes de remobilisation et d'orientation professionnelle sont élevés pour cette partie de la population. (Source : Synthèse territoriale Emploi Formation – Atouts Métiers CR LR – juillet 2014)

- **Données sur l'insertion par l'activité économique - DIRECCTE**

Emplois d'avenir et CIVIS

	Nombre de contrats signés	Part Jeunes issus ZUS	Part des Femmes	Niveau de qualification
Emploi d'Avenir	248 EA signés	36%	45%	78% niveau IV et V**
CIVIS	865 *	21% soit 186 pers	38%	70% niveau IV et V**

*865 personnes ont intégré un CIVIS en 2014

* Niveau IV : niveau bac avec ou sans et Niveau V : CAP, BEP, 2nde générale et 1^{ère}

Attention :

La zone « quartiers prioritaires » pour les emplois d'avenir est : Centre Ancien, Sabatot, Valdegour, nord-Gambetta, Pissevin, Mas de Mingue, Route d'Arles, Chemin Bas d'Avignon

La zone « quartiers prioritaires » pour les CIVIS est : Chemin Bas d'Avignon, Sabatot, Mas de Mingue, Pissevin ou Valdegour

Les Emplois d'Avenir

En 2014, 248 emplois d'avenir ont été signés, il s'agit à 76% des jeunes âgés entre 21 et 25 ans et 36% de jeunes issus des quartiers prioritaires dont 60% uniquement sur Pissevin Valdegour. Le secteur non marchand est surreprésenté (57% des CDD) : le secrétariat assistance, l'entretien technique et l'animation d'activités de loisirs.

En terme de résultats : sur les 248 contrats signés :

- 46.7% sont en cours de formation ou ont bénéficié d'une formation
- 14% de ruptures de contrats dont 17 à l'initiative de l'employeur

A savoir, sur les 117 formations programmées, 13.6% sont des formations diplômantes ou qualifiantes.

Les CIVIS

En 2014 sur les 865 nouveaux CIVIS, 21% ont été conclus avec des jeunes résidant dans une des ZUS de l'agglomération : Chemin Bas d'Avignon, Sabatot, Mas de Mingue, Pissevin ou Valdegour. IL est à noter que sur les quartiers, la proportion de femmes ayant été intégrée en CIVIS est près de 7 points supérieurs à la moyenne observée sur l'agglomération. Sur les quartiers, 45% des nouveaux CIVIS concernent les femmes. Les référents sur les contrats CIVIS dans les quartiers sont :

- Centre André Malraux (Chemin Bas d'Avignon)
- Maison de l'Emploi (Sabatot)
- Centre Jean Paulhan (Mas de Mingue)
- FJT et Médiathèque Bernard (Pissevin)
- PIMMS et Centre Social Valdegour (Valdegour)

➔ En termes de résultats, en 2014, sur les 977 jeunes suivis pour la période 2013-2014 et sortis du dispositif, 28% ont signé un contrat durable et 44% sont sortis pour non renouvellement de contrat.

Les clauses d'insertion

- Les chantiers ANRU et leurs résultats en sorties positives (2007- 2014)

Chantiers ANRU	2007-2014
Nb d'heures réalisées	123 023
Nb de chantiers réalisés	63
Nb de contrats	485
dont CDD	67
dont CDI	18
dont Contrat de professionnalisation	33

- Le Profil des publics (2007- 2014)

	CBA	Valdegour	Pissevin	Sabatot+CA	Hors ANRU	TOTAL
Nb de participants par quartier	78	63	34	37	55	267
Les –de 26 ans	53	28	15	24	26	146
Nb de participants ou %	68%	44%	44%	65%	47%	55%
Nb de participants ou % avec niveau de formation V	46	39	20	19	36	160
	59%	62%	58%	51%	65%	59%
Nb de participants ou % avec niveau de formation V bis	22	21	11	17	12	83
	28%	33%	32%	46%	22%	31%
Nb ou % avec niveaux IV et plus	10	3	3	1	7	24
	13%	5%	8%	3%	13%	9%

Les chantiers d’insertion

Selon le bilan 2013 des chantiers d’insertion mené par la DIRECTTE

- 83 habitants résidant en quartiers ex-CUCS ont été positionnés sur un chantier d’insertion en 2013
- 39 habitants résidant en ex-ZUS ont été positionnés sur une ETTI (Entreprises de Travail Temporaire d’Insertion)
- 113 habitants résidant en ZUS ont été positionnés dans une association intermédiaire

Suite à l’étude locale menée en 2012 sur les chantiers d’insertion par le cabinet Michel Lombardi, les chantiers d’insertion sont largement appréciés et reconnus, par les élus et professionnels du territoire, pour leurs impacts sur l’insertion des publics et les réalisations/travaux effectués. Ils enregistrent 46% de sorties positives à la fin du chantier et 56% 6 mois après la fin de chantier.

- Profil des publics en chantier

Age*	Part public issu QP*	Part des Femmes*	Niveau de qualification*	Sorties Positives**
77% > de 26 ans	23%	42%	49% niveau Vbis (niveau brevet, CAP, BEP)	46% 23% pour le public issu des QP

En termes d’analyse, la part des personnes ayant un niveau inférieur au CAP est supérieure à la moyenne nationale (41%). Le budget global se constitue à 90% de financements publics, la part des contrats aidés représente 59% du budget. 10% seulement sont des prestations vendues. Il **est important de souligner que les sorties dynamiques sont moins probantes pour les résidents en ZUS, 23% des résidents en ZUS ont une sortie positive soit 2 fois moins que sur l’ensemble des chantiers.** Sont particulièrement touchées par cette inégalité de résultats : les hommes, les moins de 26 ans, les sans qualifications et les résidents en ZUS

2. Constats et perspectives en développement économique

Pour les partenaires économiques le diagnostic en termes de développement économique s’articule autour de 3 problématiques majeures :

- **La dégradation des polarités marchandes** Ex-ZUS (Pissevin-Valdegour, Chemin Bas d’Avignon Clos d’Orville, Mas de Mingue) : turn over des commerçants, superficie commerciale trop grande et inadaptée à la demande actuelle, ethnicisation des commerces, manque d’animation commerciale, problématique de la professionnalisation des commerçants.

Etat des lieux des principales polarités commerciales des 3 principaux quartiers prioritaires :

	Atouts	Faiblesses
Mas de Mingue	Marché hebdomadaire et commerces de proximité Offre complémentaire sur l'équipement de la maison et de la personne autour du centre commercial Nîmes Soleil Zone de chalandise en évolution avec nouvelles constructions	Centre Commercial Les Grillons dégradé, situé en entrée de quartier Mauvaise accessibilité au centre commercial Nîmes Soleil Proximité de la zone d'activités économiques du mas de noyers nécessitant une requalification en profondeur
Chemin Bas d'Avignon	Restructuration des locaux commerciaux du Carré Saint Dominique avenue Bir Hakeim grâce au PRU Marché hebdomadaire requalifié	Fragilité commerciale/ Sécurisation/Ethnicisation du pôle commercial : Le Portal, situé à l'arrière du centre commercial carré Saint Dominique
Pissevin Valdegour	3 pôles de commerces et services de proximité : - Trait d'union –Wagner (pôle interquartier) - Galerie Georges Sand (pôle d'hyper proximité) - Centre Commercial Valdegour ((pôle d'hyper proximité) - Un marché hebdomadaire au rayonnement départemental (plus de 120 non sédentaires)	Plancher commercial inadapté aux capacités à consommer de la zone de chalandise (8000m ² de surfaces et 100 unités commerciales sur les 2 quartiers) Activités commerciales peu lisibles et captant une clientèle de proximité avec un manque de rayonnement au-delà du quartier

- **Un manque d'attractivité de ces quartiers qui n'est pas favorable à l'implantation de nouveaux acteurs économiques** : sont concernés plus spécifiquement par cette problématique les quartiers du Chemin Bas d'Avignon-Clos d'Orville et Mas de Mingue. Les quartiers de Pissevin Valdegour bénéficient encore des effets et des impacts des dispositifs ZFU.
- **La création d'entreprises** : les partenaires constatent conformément aux chiffres de la Chambre des Métiers, une augmentation des créations d'entreprises sous statuts précaires (auto-entrepreneurs). Par ailleurs, la durée de vie des entreprises créées est jugée faible, beaucoup de rotations de commerçants sont observés sur les quartiers, peu de lisibilité sur la plus value de ces activités en termes d'emplois et d'activités. Il y a un besoin indispensable d'un accompagnement post création afin d'assurer des créations durables et d'augmenter le potentiel d'emplois à créer. Parallèlement les partenaires s'interrogent sur le nombre élevé d'interlocuteurs autour de l'aide à la création d'entreprises et souhaitent qu'il y ait une clarification des missions de chacun sur ce sujet.

Les acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprises repérés sur le territoire :

La Couveuse
Boutique de Gestion 30
PIMMS
AIRDIE
Chambres Consulaires
CRMA
ADEAC
Gard initiatives
URSCOP
LR SET 30 et autres

LES ORIENTATIONS

Développer une activité économique attractive et durable

Diversifier et dynamiser l'offre commerciale et de services en fonction des besoins des habitants et des perspectives de développement des quartiers

- professionnaliser les commerçants
- initier des dynamiques commerciales collectives

Restructurer les pôles commerciaux dégradés

- recalibrer l'offre existante
- restructurer en profondeur les équipements commerciaux existants dans le cadre du NPNRU et PNRQAD

Assurer une veille de l'activité économique et commerciale sur les quartiers prioritaires

- suivre l'évolution au fil de l'eau de l'activité économique avec la mise en place d'un observatoire
- prendre en compte l'évolution démographique et sociologique de ces territoires pour une bonne adéquation entre offre de services et demande potentielle

Accompagner et soutenir la création durable d'entreprises

- état des lieux de l'offre de services en termes d'aide à la création et au développement d'entreprises
- assurer un suivi post-crétion et augmenter la capacité d'emplois

Améliorer l'attractivité économique des principaux quartiers prioritaires

- créer des pôles d'activités rayonnant au-delà des limites des quartiers

LES PERSPECTIVES ET LEVIERS D'ACTIONS dont la faisabilité sera étudiée pendant la durée du Contrat de Ville

Perspectives de développement	Territoires	Leviers d'actions
Restructuration de la Galerie Wagner et Trait d'Union (études de faisabilité engagées)	Pissevin Valdegour	NPRU – CDC – EPARECA ATI (Fonds européens)
Projet de restructuration de l'espace commercial les grillons	Mas de Mingue	NPRU – CDC - EPARECA
Consolidation de l'observatoire économique de NM	Tous QP	Nîmes-Métropole
Suivi de l'évolution du pôle commercial St Dominique	Chemin Bas d'Avignon	EPARECA
Développer le suivi post - création d'entreprises	Tous QP	DIRECCTE – étude création d'entreprises
Créer des dynamiques commerciales	Pissevin Valdegour Mas de Mingue Centre Ancien Saint-Gilles	CCI, CMA
Développer une filière sur les services à la personne et appui à l'ESS	Tous QP	PRSAP-30, MIESS
Projet de création d'un Espace de Co-working autour des métiers du numérique et de l'offre culturelle	Gambetta Richelieu Tous quartiers	Nîmes Métropole - FEDER ATI (Fonds européens)

Liste des projets relevant de la thématique emploi du contrat de ville qui ont été déposés en mars 2015 par l'agglomération de Nîmes-Métropole dans le cadre de l'appel à **projets « Approche Territoriale Intégrée »** lancé par le Conseil Régional du Languedoc-Roussillon.

PROJETS EDUCATION EMPLOI DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS ATI et en attente de validation	Territoires	Leviers d'actions
Projet de création d'un Espace de Co-working autour des métiers du numérique et de l'offre culturelle	Gambetta Richelieu Tous quartiers	Nîmes Métropole - FEDER ATI (Fonds européens)

**(sur la base des critères déjà annoncés dans le cahier des charges ATI et des critères de sélection qui seront validés dans le cadre de gouvernance)*

3. Constats et perspectives en emploi et insertion

Pour les partenaires de l'insertion et de l'emploi, les problématiques majeures en termes d'insertion pour les habitants des quartiers sont :

- **Le manque de qualification et la sous qualification des demandeurs d'emploi** issus des quartiers. Pour Pôle Emploi, les quartiers de Pissevin-Valdegour, Chemin Bas d'Avignon et Mas de Mingue sont particulièrement concernés par cette situation. **Les difficultés de maîtrise du français et le manque d'aptitudes personnelles à travailler (savoir être, motivation) sont repérés comme des freins essentiels** pour entrer sur les dispositifs de droit commun (chantier d'insertion, offre de formation LR, emploi). Les métiers des services à la personne, du transport, du BTP, espaces verts et agriculture sont surreprésentés dans ses quartiers.
- **Le non recours et le faible positionnement des publics des quartiers prioritaires sur les dispositifs emploi et insertion de droit commun.** Il y aurait toute une masse invisible de la population qui échapperait à l'offre de service existante (inscription à pôle emploi, accompagnement mission locale, dispositifs de chantier d'insertion ou offre de formation de la Région).
- **Les chances de réussite des habitants des quartiers à l'issue des dispositifs d'accompagnement sont plus faibles.** Par exemple à délivrance égale de services, Pôle Emploi constate que les taux de réussite des entrées en formation et/ou en emploi sont inférieurs de 50%. De la même façon, les chantiers d'insertion présentent des résultats globaux très intéressants en terme d'insertion (46% de sorties positives) mais seulement 23% de sorties pour les résidents des ZUS. (CF : *Evaluation des chantiers d'insertion – MDE*).
- **De bons résultats des clauses d'insertion, chantiers d'insertion et actions innovantes de proximité**

Liste des acteurs locaux repérés dans l'insertion

ER2C
Boutique de Gestion 30
PIMMS
AMS Grand Sud
CIBC
PISDG
AIDAR
Face Gard
ADIE

- **Intervenir et renforcer l'accompagnement des publics en parcours de réussite.** Les acteurs professionnels constatent qu'il y a une part de la

population motivée notamment un public féminin à accompagner durablement. Il est important d'améliorer la coordination des professionnels pour éviter les ruptures de parcours de ces publics et de les accompagner jusqu'à l'emploi durable notamment en renforçant le partenariat autour du PLIE et/ou autour du futur SPEP (Service Public de l'Emploi de Proximité) (cf. : circulaire du 15/07/2014 – NOR : ETSO 1417006J)

- **Situation de l'emploi alarmante sur Saint-Gilles** (augmentation très forte des DEFM longue durée, très bas niveaux de qualification, baisse des offres dans l'agriculture). Un travail important doit être mené sur la formation et la qualification des publics mais aussi sur la reconquête des offres agricoles.

LES ORIENTATIONS :

Aider à l'insertion des publics les plus fragiles en favorisant les liens avec le monde de l'entreprise

Améliorer l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi et optimiser le recours aux services de droit commun (mission locale, pôle emploi, Cap'Emploi)

- Lever les freins psychologiques, sociaux et mobilité
- Travailler en proximité avec les acteurs des quartiers pour assurer le relais
- Soutenir les postes de médiateur emploi (financement Adulte- Relais possible, faire le bilan des actions PIMMS, Face Gard)

Agir sur la qualification des publics les plus en difficulté

- Augmenter le positionnement des publics sur l'offre de formation existante notamment l'offre de la Région
- Adapter une pédagogie centrée sur le français, les savoirs de base et les aptitudes personnelles à l'emploi

Renforcer l'offre d'insertion : chantiers d'insertion, clauses d'insertion, actions collectives d'insertion et soutien aux actions de proximité

- Développer le nombre de chantiers et le principe des clauses dans les marchés publics.
- Réduire les écarts de réussite d'insertion des publics issus des quartiers positionnés sur les clauses, chantiers etc....
- Soutenir durablement les « associations » reconnues dans leurs résultats par rapport à l'insertion des publics.

Promouvoir l'intermédiation professionnelle et développer les relations avec les acteurs économiques

- Assurer une assistance RH aux entreprises pour faciliter la mise en adéquation offre et demande d'emploi
- Développer les initiatives d'accompagnement dans l'emploi des publics
- Rechercher les offres cachées à bas niveaux de qualification

Renforcer la coopération des professionnels en faveur de la mise en place de parcours individuels d'insertion

- Eviter les ruptures de parcours des publics les plus motivés
- Renforcer l'accompagnement en entreprise à l'issue des mesures d'insertion ou de formation
- Mettre en place une gouvernance technique partagée entre tous les acteurs concernés (Mission Locale, DIRECCTE, Pôle Emploi, Conseil Général, Conseil Régional)

LES PERSPECTIVES ET LEVIERS D'ACTIONS dont la faisabilité sera étudiée pendant la durée du Contrat de Ville

Perspectives de développement	Territoires	Leviers d'actions
Création d'un nouveau chantier d'insertion et pérennisation des chantiers existants	Tous Quartiers	DIRECCTE - FSE
Conception d'une offre locale de services sur les pré-requis et savoir de base de 1 ^{ière} marche (français, aptitudes personnelles, motivation)		SPEP ou PLIE
Clauses d'insertion dans le NPNRU et le PNRQAD	Pissevin Valdegour CBA, Mas de Mingue Saint-Gilles	NPNRU 2015-2020 - MDE PNRQAD

<p>Service d'assistance RH auprès des petites entreprises</p> <p>Mise en place du SPEP pour assurer la coordination des acteurs de l'insertion, de l'emploi et de la formation autour des parcours</p> <p>Pôle Emploi – convention interministérielle 2013-2015</p> <p>Objectifs DIRECCTE – emplois aidés</p> <p>Adultes Relais médiateur emploi : Face Gard, PIMMS, AIDAR</p> <p>Développer une filière service d'aide à la personne</p> <p>Réaliser des services de Pôle Emploi sur Saint-Gilles</p>	<p>Nîmes-Métropole</p> <p>A déterminer</p>	<p>CCI (formation des entreprises) ER2C (médiateurs entreprises)</p> <p>DIRECCTE (Service Public de l'Emploi de Proximité - cf. : circulaire du 15/07/2014 – NOR : ETSD 1417006J)</p> <p>Etat - DDCS</p> <p>PRSAP 30, MIESS</p> <p>Pôle Emploi</p>
--	--	--

PARTIE III. LA GOUVERNANCE

I. Le modèle de Gouvernance

Conformément à l'article 6 de la loi du 21/02/2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale,

- La politique de la ville de Nîmes-Métropole est mise en œuvre à l'échelle intercommunale par le contrat de ville 2015-2020
- Sur le territoire intercommunal, l'EPCI Nîmes-Métropole compétent en matière de politique de la ville est chargé du diagnostic du territoire, de la définition des orientations, de l'animation et de la coordination du contrat de ville, et dans le cadre de ce dernier, de la mise en œuvre des actions relevant de ses compétences.
- Sur le territoire des communes (Nîmes, Saint-Gilles et Marguerittes, territoire de veille), les maires sont chargés dans le cadre de leurs compétences de la mise en œuvre du contrat de ville.

La gouvernance retenue localement par l'ensemble des signataires, assure la prise en compte de deux échelons territoriaux : agglomération et communes, et se donne pour ambition pendant la durée du contrat d'optimiser et d'améliorer la gestion des politiques publiques en faveur des quartiers prioritaires sur deux points majeurs :

- Assurer la transversalité des dimensions urbaines, sociales, et économiques des quartiers prioritaires. Les projets de renouvellement urbain et le projet grand ouest conforteront les démarches transversales et le partenariat pluridisciplinaire déjà engagés antérieurement.
- Assurer un rapprochement et une collaboration effective de travail entre les services politique de la ville et les services de droit commun de tous les partenaires. Le travail en cours sur la prise en compte des enjeux « politique de la ville » dans les politiques de droit commun doit être formalisé pendant la durée du contrat. Afin de permettre la mise en cohérence des dispositifs, le NPNRU, le Contrat local de Santé, le Projet Educatif De Territoire, le Contrat Local de Sécurité, l'Approche Territoriale Intégrée etc. deviennent la cadre opérationnel fixant les modalités de mise en œuvre des orientations stratégiques et perspectives d'actions définies dans le cadre du contrat de ville.

1. Sur le plan politique

1.1. Le Comité de Pilotage Restreint

Déjà expérimenté pendant la durée du CUCS et conforté pendant la phase de préfiguration du contrat de ville, ce mode de fonctionnement reconnu comme très satisfaisant est l'espace stratégique politique du contrat de ville 2015-2020. Il est piloté par un représentant de l'EPCI et un représentant du Préfet du Gard.

Son rôle est:

- D'assurer la transversalité et la mise en cohérence des orientations stratégiques des 3 piliers du contrat de ville et de l'Approche Territoriale Intégrée,
- De valider les étapes administratives et financières nécessaires au suivi et à l'opérationnalité des dispositifs : NPNRU, PNRQAD, ATI, Contrat de Ville
- De proposer des missions et de valider le plan d'actions des groupes de travail.

Sa composition :

Il s'agit d'une instance politique resserrée afin de lui permettre de jouer pleinement son rôle. Il comprend un noyau dur de partenaires qui sont : la DDCS, la DDTM, l'EPCI, Villes, Conseil Départemental 30, bailleurs, Caisse d'Allocations Familiales. Il pourra être élargi à des partenaires associés selon les ordres du jour, par exemple : EPARECA, CDC, Foncière, Conseil Régional...

Fréquence :

Il se réunira autant que besoin à la demande des décideurs et selon la nécessité des différents dispositifs. Leur organisation pourra être directement sollicitée par le biais des chefs de projet du NPNRU/PNRQAD/Contrat de Ville/Approche Territoriale Intégrée.

1.2. Le comité de Pilotage

Le comité de pilotage du contrat de ville se compose de l'ensemble des signataires du contrat de ville. Il est conduit sous l'égide conjointe du Préfet et du Président de l'EPCI. Il se réunit au minimum une fois par an. Son rôle conformément aux objectifs fixés est:

- De valider les orientations stratégiques de la politique de la ville au sens large
- D'assurer la mobilisation du droit commun et d'interpeller les instances en cas de défaillances
- De valider les bilans annuels et évaluation de la politique de la ville (Contrat de Ville, NPNRU), PNRQAD et de l'ATI

COMITE DE PILOTAGE - CP

Composition : tous les signataires / Fréquence : 1 fois par an
 Sous l'égide conjointe Préfet et Président de l'EPCI
 Rôle : Validation orientations stratégiques. mobilisation des politiques de droit commun. bilan annuel et évaluation du Contrat de Ville

COMITE DE PILOTAGE RESTREINT - CPR

Composition : DDCS, DDTM, EPCI, Villes, CD30, bailleurs ; CAF, UT 30 DIRECCTE / Membres associés : ERARECA, ANAH, action logement, CDC
 Fréquence : autant que nécessaire à selon les nécessités du Contrat de Ville, NPNRU ou ATI
 Rôle : Etat d'avancement. validation technique des programmations. formulation de missions aux groupes de travail

EQUIPE PROJET sous l'égide NM et DDCS30

Membres associés : DDCS, DDTM, EPCI, Villes, CG30, niveau direction + pilotes et copilotes des groupes de travail
 Partenaires associés : Validation du plan d'actions des groupes de travail, Assure la transversalité des 3piliers –
 Barrière d'ajustement et de mise en cohérence des contraintes réglementaires administratives et calendaires des dispositifs. lien et prépa des CPR

Pilier Cohésion Sociale

GT : Education : PEDT, pilote ville
 GT : Prévention : CLSPD, pilote Etat
 GT : Santé : CLS ou ASV, pilote ville
 Membres : à définir
 Fréquence : 3 réunions mini / an

Feuille de route et modalités à définir

Pilier Habitat et Cadre de vie

Comité Technique NPNRU : pilote NM
 groupes de suivi : technique ,
 relogement, reconstitution offre

Comité Technique PNRQAD – pilote NM
 groupes suivi : plaintes,
 opérationnel

GT Cadre de Vie : pilote villes

Pilier Dével Economique et Emploi

GT Emploi et développement
 économique : SPEP, pilote Etat

Membres : à définir
 Fréquence : à définir

Feuille de route et modalités à définir

Approche Urbaine Intégrée

Comité Technique
 Chef de file : NM services
 politiques contractuelles et
 recherche de financement
 Fréquence : selon les besoins de
 l'ATI
 Rôle : Etat d'avancement, avis
 préalable sur les programmations,

Feuille de route et modalités à définir

VALIDATION POLITIQUE DES COMMUNES : définition projets urbains, mise en place conseils citoyens, conseil consultatif PRE, projet social de territoire

Groupes de travail spécifiques sur le pilier cohésion sociale

GT : lien social
 Veille sur la vie associative

Démarche de Projet Social de Territoire Ville de Marnay-lez-Ravenay

Définition des projets urbains et mise en œuvre opérationnelle

Projet Grand Ouest
 Groupes de travail Projets Urbains :
 Pissevin-Valdegour, Mas de Mingue,
 CBA
 PNRQAD (Saint-Gilles)

CONSEIL CITOYENS
 3 Nîmes
 1 Saint-Gilles



2. Sur le plan technique

2.1. L'Equipe projet

Il s'agit d'une véritable task-force afin d'anticiper et de gérer les questions nécessitant une bonne coordination partenariale entre les services de la politique de la ville et les services de droit commun d'une part, et de veiller à une bonne articulation vers les instances politiques d'autre part. L'équipe projet est garante de l'animation et du bon fonctionnement du modèle de gouvernance.

Elle est pilotée par un binôme EPCI et DDCS.

Elle se compose des représentants du niveau direction de l'EPCI, de la DDCS, de la DDTM, de ses villes, de l'UT DIRECCTE, du conseil départemental du Gard, et des pilotes de groupe de travail selon les ordres du jour.

Elle est une barrière d'ajustement entre le travail technique des 3 piliers et les instances politique. D'un point de vue opérationnel, elle donne la feuille de route aux pilotes des groupes de travail et prépare selon les besoins, l'organisation des comités de pilotage restreint et comités de pilotage.

2.2. Les groupes de travail

Les groupes de travail mentionnés dans le schéma de gouvernance, sont une continuité des groupes mis en place pendant la préparation du contrat de ville. Il repose sur un principe de pilotage par les services de droit commun.

L'objectif de la démarche est d'engager une réflexion respectant l'organisation en 3 piliers et la recherche de complémentarité entre politique de la ville et droit commun. Pour ce faire l'idée est de mettre en place à l'intérieur de chaque pilier, des groupes de travail en cohérence avec les dispositifs existants :

- **pour le pilier cohésion sociale**

L'éducation : le PEDT et le PRE sont les dispositifs de mise en œuvre des orientations du contrat de ville – pilote : VDN

La santé : le Contrat Local de Santé et l'Atelier Santé Ville s'il existe sont les dispositifs de mise en œuvre des orientations du contrat de ville – pilote : VDN

La prévention de la délinquance : le CLSPD et la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance sont les dispositifs de mise en œuvre des orientations du contrat de ville – pilote : Etat

Les questions relatives aux sports, à la culture et à la vie associative restent à ce jour à concevoir.

- **pour le pilier cadre de vie et renouvellement urbain**

Les projets urbains des quartiers : le NPNRU est le dispositif de mise en œuvre. Se référer au protocole de préfiguration pour le pilotage opérationnel des projets urbains par quartier

La réhabilitation du centre ancien de Saint-Gilles : le PNRQAD est le dispositif de mise en œuvre

- **pour le pilier développement économique et emploi**

La mise en place du SPEP par l'Etat doit permettre une prise en compte des orientations du contrat de ville sur le volet développement économique et emploi

- **un comité technique Approche Territoriale Intégrée**

Le chef de file est le service politiques contractuelles et recherche de financements de Nîmes-Métropole. Il se réunira autant que besoin. Son rôle est de faire des points d'étape, d'émettre un avis préalable sur les programmations.

Enfin, les enjeux transversaux (jeunesse, égalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations) devront être pris en compte dans les différents groupes de travail.

Le rôle de ces groupes de travail est :

- D'approfondir une ou des problématiques spécifiques aux quartiers prioritaires
- D'établir un plan d'actions à partir des orientations du contrat de ville
- D'assurer les comités techniques d'instruction des dossiers « politique de la ville » relevant de leur champs d'intervention

Comme pour la préparation du contrat, le suivi sera assuré par le service Contrat de Ville de Nîmes-Métropole sur les préconisations de l'équipe projet.

Points de vigilance :

Ce mode opérationnel reste encore dans une phase expérimentale et devra être étudiée plus finement dès le début du contrat avec l'ensemble des partenaires potentiels.

Son opérationnalité repose sur la résolution de deux contraintes majeures :

- L'identification de deux référents par groupe de travail et leur validation par leur institution respective
- La rédaction d'une lettre de mission et d'une feuille de route

3. Les équipes opérationnelles contrat de ville

➤ Echelle intercommunale

Au niveau de l'EPCI, 1 équipe projet intercommunale :

- composée d'un chef de projet et d'un collaborateur
- son rôle : l'organisation du pilotage et de l'animation du Contrat de ville. Elle assure également l'accompagnement des porteurs, l'instruction, le suivi administratif et comptable et l'évaluation des actions relevant de la compétence de l'EPCI proposées ou retenues dans le cadre du contrat de ville.

Elle est amenée à travailler en étroite collaboration et coordination avec le niveau communal via le chef de projet de chacun des territoires concernés.

Elle participe à l'élaboration de l'appel à projet annuel. Elle organise à cet effet des temps de rencontre et d'échange avec les partenaires du contrat de ville pour définir les appels à projets politique de la ville et identifier les actions de portée intercommunale. Elle participe à la préparation avec l'appui des chefs de projet territoriaux aux différents comités techniques du contrat de ville. Elle assure le bilan annuel du programme d'actions et organise le suivi et l'évaluation du contrat de ville. Elle propose dans ce cadre des outils de suivi mais aussi d'accompagnement des porteurs de projet.

➤ Echelle communale

Nîmes : 1 Equipe projet communale composée :

- d'un chef de projet politique de la ville ayant en charge l'animation, le suivi et la coordination de l'ensemble des actions du contrat de ville dans le champ de compétence de la commune et pour les quartiers prioritaires de cette même commune.
- De 3 « correspondantes de quartier » et d'un secrétariat

Saint-Gilles : 1 Chef de projet politique de la ville

- ayant en charge l'animation, le suivi et la coordination de l'ensemble des actions du contrat de ville dans le champ de compétence de la commune et pour les quartiers prioritaires de cette même commune.

Les chefs de projets communaux assureront l'accompagnement des porteurs de projet et veilleront à l'organisation de réunions techniques dans le cadre du traitement et du suivi de la programmation annuelle mais également de temps d'échange en vue d'un partage régulier d'information sur la situation des quartiers prioritaires et sur les acteurs du territoire notamment les associations. Compte tenu de la mobilisation de l'ensemble des moyens y compris ceux de droit commun, ils devront assurer la transversalité indispensable avec l'ensemble des dispositifs mobilisés ou mobilisables: PEDT, PRE, CLAS, FIPD, REAAP, PRU.

Ils travailleront en étroite collaboration avec l'équipe projet intercommunal sur le suivi et le pilotage du contrat de ville.

Pour la ville de Nîmes la structure d'animation sera également en charge, au moins au démarrage, de la mise en place et de l'accompagnement des conseils citoyen.

Marguerittes : 1 coordinateur politiques contractuelles

- chargé du pilotage et de la mise en cohérence des différents dispositifs contractuels intervenant sur Marguerittes. Il a pour mission l'animation du projet social de territoire.

Moyens d'ingénieries dédiés à la politique de la ville :

- **Nîmes Métropole** : Un chef de et une assistante (2 ETP),
- **Ville de Nîmes** : Un chef de projet, trois correspondantes de quartier, un secrétariat (5 ETP)
- **Ville de St Gilles** : Un chef de projet (0.5 ETP) et une assistante administrative (0.25 ETP)

Les équipes techniques dédiées font l'objet d'un cofinancement de la part de l'Etat et des collectivités territoriales.

En raison de son classement en territoire de veille, le poste de coordinateur sur Marguerittes ne peut faire l'objet de cofinancement.

➤ Au niveau de l'Etat

- trois délégués du préfet installés au coeur des quartiers prioritaires de Nîmes et Saint Gilles. Ils assurent la présence de l'Etat dans sa mission interministérielle. Ils sont l'interlocuteur quotidien des acteurs et partenaires locaux du contrat de ville. En lien direct avec le préfet et la DDCS, ces délégués sont chargés de la coordination de l'action des services de l'état dans le quartier.
- en DDCS : un service Politique de la ville dédié chargé de l'animation, du suivi des projets et dispositifs des contrats de ville du département dont celui de l'agglomération de Nîmes Métropole, des postes adultes relais et de la gestion des crédits du CGET.

4. L'appel à projets et la dématérialisation

L'appel à projets devrait chaque année cibler une problématique bien précise afin d'encourager le financement d'initiatives nouvelles et de répondre à des besoins identifiés. Ainsi chaque année, une part des crédits devraient être réservés à une partie « innovation – enjeu spécifique ».

Dans le cadre du développement durable et de la simplification administrative, un effort devra être fait pour dématérialiser totalement la procédure de dépôt et d'instruction des dossiers contrat de ville.

II. La participation des habitants

1. Les conseils des citoyens

1.1. Ville de Nîmes

Ainsi, après avoir pris connaissance de la liste des nouveaux quartiers prioritaires identifiés par l'Etat, la Ville de Nîmes souhaite procéder à la mise en place de 3 conseils citoyens sur les quartiers prioritaires selon la répartition géographique suivante :

- 1 à l'Ouest pour les quartiers Pissevin – Valdegour (15 380 habitants).
- 1 à l'Est pour les quartiers Chemin Bas d'Avignon et Mas de Mingue (9 830 habitants).
- 1 au Centre élargi pour les quartiers Nord Gambetta – Richelieu, Route d'Arles, Haute Magaille, Route de Beaucaire (10 820 habitants).

Il est proposé de désigner 22 représentants par Conseil afin d'en assurer une gouvernance et un fonctionnement efficaces. Seront mis en place 2 collèges :

1 Collège habitants

- Six représentants tirés au sort sur une liste de volontaires constituée à partir d'une campagne de communication.
- Six représentants tirés au sort à partir des listes électorales.
- Les représentants devront obligatoirement résider dans le périmètre du territoire couvert par le conseil citoyen

1 Collège acteurs

- Deux représentants du Conseil de Quartier désignés par celui-ci.
- Huit représentants d'acteurs locaux (commerçants, associations, professions libérales...) implantés dans le quartier et tirés au sort à partir d'une liste de volontaires.

Le service cohésion sociale a en charge l'animation, au moins au démarrage, du conseil citoyen en relation avec l'élu délégué à la politique de la ville. Les premières réunions seront consacrées à la définition du règlement de fonctionnement qui sera construit avec les participants.

1.2. Ville de Saint-Gilles

La ville de Saint-Gilles prévoit dans la durée du contrat de ville de mettre en place un conseil citoyens animé par le centre social La Croisée. Il comprendra 24 personnes, 12 pour chaque collège

- pour le collège « habitants » 6 tirés au sort sur une liste de volontaires et 6 tirés au sort sur la liste électorale (et parité femmes/hommes
- pour le collège « associations » tirage au sort sur une liste de volontaires

Le centre social a en charge l'animation du conseil citoyens (notamment par l'intermédiaire de l'adulte relais) en relation avec l'élue et le service politique de la ville. Les premières réunions du conseil seront consacrées à la définition du règlement de fonctionnement qui sera construit avec les participants. Il est prévu dans la phase de mise en place une réunion du conseil citoyen par mois les groupes de travail se réuniront au rythme des participants

La représentation des conseils citoyens dans les instances de gouvernance du contrat de ville : à minima un représentant (2 membres par conseil pour la ville de Nîmes) seront associés aux groupes thématiques, au comité de pilotage restreint et au comité de pilotage du contrat de ville.

Après consultation des élus locaux, un arrêté préfectoral sera pris pour fixer la composition du conseil citoyens ainsi que la liste complémentaire.

2. La maison de projet – Ville de Nîmes

Corollaires et complémentaires des conseils citoyens les maisons de projets sont rendues obligatoires sur les quartiers bénéficiant du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain. Dans le cadre du NPNRU la ville de Nîmes prévoit la création de maison de projet comme ce qui suit.

1 Maison de Projet sur Pissevin-Valdegour

Le niveau d'ambition et des objectifs poursuivis sur le territoire Grand Ouest et les quartiers Pissevin Valdegour qui concentrent en son sein la majeure partie de la population, conduisent la Ville à envisager l'installation d'une maison de Projet au cœur du territoire.

Des investigations sont conduites actuellement afin de déterminer la localisation de locaux appropriés qui devraient proposer aux habitants :

- une ou des maquettes des projets
- des didactiques concernant les projets urbains et leur calendrier
- des supports et espaces d'information et d'expression facilitant la co-construction
- la rencontre facilitée avec l'ensemble des acteurs du NPNRU afin de répondre à toute question des habitants
- Des animations mettant en valeur la vie du quartier, son passé, son présent et les perspectives envisagées

Les centres sociaux culturels et sportifs Simone Veil sur le quartier Valdegour, et l'espace Vergnole (espace associatif), seront également impliqués dans la favorisation de l'échange avec les habitants.

Des personnels d'animation seront nécessaires pour assurer les permanences, l'animation, l'information sur ces espaces tout au long de la vie du projet.

1 Maison de Projet sur Chemin Bas d'Avignon

Le premier programme de rénovation urbaine s'est appuyé sur les ressources du centre social A.Malraux pour favoriser la rencontre et les échanges avec les habitants. Depuis cette période le centre social s'est considérablement structuré et est désormais reconnu par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) en tant que centre social agréé. De ce fait et de part son organisation interne le Centre André Malraux est le lieu public identifié de tous comme le plus fédérateur pour l'ensemble de la population. Il accueille notamment pour son fonctionnement un conseil de centre regroupant collège acteurs et collège habitants très impliqués dans les projets qui concernent le territoire.

Une démarche de gestion urbaine de proximité est également active sur ce territoire qui fait œuvre de propositions et met en œuvre des projets agissant sur le cadre de vie et la tranquillité publique.

Le centre social est équipé de salles polyvalentes permettant l'organisation de réunions, projections, conférences, forums, expositions, animations pouvant accueillir simultanément environ 250 personnes.

Un demi équivalent temps plein est sollicité pour les permanences, l'animation, l'information sur ces espaces tout au long de la vie du projet.

1 Maison de Projet sur le Mas de Mingué

Le quartier du Mas de Mingue est nouvellement concerné par le programme de renouvellement urbain. Ce programme est attendu par une grande partie de la population. Le centre social J.Paulhan, agréé par la CAF, est un lieu central tant sur le plan géographique que par la place qu'il tient au cœur de la vie locale. Son hall d'accueil est un lieu propice à l'échange avec les habitants sous différentes formes.

Le centre social est équipé de salles polyvalentes permettant l'organisation de réunions, projections, conférences, forums, expositions, animations pouvant accueillir simultanément environ 250 personnes.

Un demi équivalent temps plein est sollicité pour les permanences, l'animation, l'information sur ces espaces tout au long de la vie du projet.

PARTIE IV. ENJEUX TERRITORIAUX A L'ECHELLE DES QUARTIERS PRIORITAIRES

Réalisés par les villes de Nîmes, Saint-Gilles et Marguerittes

Quartier : PISSEVIN – VALDEGOUR

PRESENTATION GENERALE & CHIFFRES CLES

Analyse IRIS resserrés

Situé à l'ouest de la Ville de Nîmes, la construction de Pissevin-Valdegour a été réalisée (1963-1980) selon un plan d'aménagement caractéristique de l'urbanisme de masse des années 60, alternant tours, barres et dalles. A son origine, la ZUP ouest a accueilli l'essentiel de la croissance urbaine de la Ville de Nîmes jusque dans les années 1975 du fait d'un parc de logement social et privé important. Elle était un lieu de vie pour les classes moyennes, nouveaux actifs, et le point de démarrage d'un parcours résidentiel. Mais ce projet d'urbanisation jamais abouti a généré de nombreux dysfonctionnements urbains, notamment un effet labyrinthe et un enclavement par rapport au reste de la ville.



Parallèlement, les quartiers de Pissevin-Valdegour ont vu progresser les difficultés de leurs habitants en même temps que se dégradait leur cadre de vie. Afin d'enrayer ce processus de dégradations, ce secteur de ville est classé en 1996 en Zone Urbaine Sensible et en Zone Franche Urbaine. En 2000, il bénéficie de la procédure Grand Projet de Ville. En 2005, il est un des trois sites retenus dans le Programme de Rénovation Urbaine de Nîmes Métropole. Sur le volet social il est intégré au contrat urbain de cohésion sociale de 2007 à 2014 puis dans le contrat de ville de 2015-2020.

En 2014, les quartiers Pissevin-Valdegour restent un pôle de densité important, avec un bon niveau d'équipements et d'infrastructures mais souffrent d'une obsolescence du parc habité, d'une précarisation toujours croissante de la population avec une accélération sur les copropriétés, d'une activité économique inadaptée, et deviennent de plus en plus un lieu d'accueil des vagues successives de nouveaux migrants. La population totale de ces quartiers⁸ est de 15 380 habitants (Pissevin : 10 602) et Valdegour : 4 593, INSEE 2010) dont 44% a moins de 25 ans. A la lecture des données CAF (CNAF 2013), on observe que plus d'un tiers des allocataires ont un revenu constitué à 100% par des prestations CAF. Les immigrés représentent 26 % de la population.

Au fil de leur histoire les quartiers de Pissevin et Valdegour sont devenus des territoires d'accueil des populations migrantes. Aujourd'hui, les primo arrivants sont originaires d'Espagne, des pays de l'Est, des Comores et Mayotte. Il y a sur ces espaces un réel enjeu d'intégration sociale et culturelle accentué par les effets d'un repli communautaire certain.

➔ Se référer au protocole de préfiguration pour les perspectives de développement dans le cadre du NPNRU 2015-2025.

⁸

IRIS retenus sont : Pissevin n°,901,902,903,904, / Valdegour n°,1001,1003,1004,

EDUCATION

Indicateurs à retenir

- Part des moins de 25 ans – INSEE 2010 : 44% de la population (39% sur Valdegour et 48% sur Pissevin)
- Part des jeunes sans diplôme de niveau au moins égal au bac INSEE 2007 : 78%

Ressources du territoire

Associations : Appel d'air, AERE, AJRONAA, CLJ, Club Vanino sport, Direkt tribal family, association sportive Nîmes athlétic, humanîmes, le journal de Valdegour, Lézards Martiaux, maison de l'accompagnement scolaire, Negpos, Nîmes lutte, Vers une ouverture aux arts, Amaos, Ape (écoles + collèges), AFEV, Association sportive Mahoraise, Boxing club Nîmois, Club omnisport soleil levant, Génération future, Kroko roller, Lakagym, peinture sur place, Les mille couleurs, les petits débrouillards, Paseo, Telquel théâtre, UFOLEP, USAM, USEP, CMPP, CMPEA, Humanîmes, CEMEA, Nîmes lutte, l'art en contre, PASEO

Structures sociales : 2 crèches Les Alisiers et Eugénie Coton, Centre Médico Social, Centre Social Simone Veil, Collèges Condorcet et Diderot (REP +), écoles élémentaires (6), CIO Nîmes Ouest, Lycée Voltaire

Equipements sportifs : stade des Amandiers, stade Condorcet, Gymnases Condorcet et Diderot, 2 City stade, plateaux sportifs sur les écoles élémentaires. Limitrophe au quartier : stade Marcel Rouvière

Diagnostic détaillé issu du rapport de préfiguration contrat de ville de février 2013

- **Education : des écarts de réussite qui se creusent**

Le quartier de Pissevin se caractérise par des acteurs de l'éducation mobilisés et investis, un dispositif de scolarisation des 2-3 ans bien utilisé, un manque de services liés à la petite enfance, un déséquilibre entre les dispositifs d'aide à la scolarité nombreux et une offre de loisirs généraliste sous dimensionnée par rapport à la population jeune. (CF : *Etat des Lieux et évaluation du champ éducatif – synthèse quartier de Pissevin - Cabinet Eval-Conseil Impacta Consultance – 2010-2011*). Le territoire bénéficie d'un ensemble de dispositifs d'aide à la scolarité (CLAS, Ecole ouverte aux parents...) et d'accompagnement à la parentalité portés par le monde associatif et les centres sociaux à conforter dans leurs missions. La Maison d'Accompagnement à la Scolarité (MAS) implanté à Vadegour offre une offre complète dans ce domaine.

En termes de réussite scolaire, les résultats sont inquiétants. Par exemple le collège Diderot est le dernier de l'académie de Montpellier en termes de résultats au brevet des collèges. Au lycée seulement 3% des élèves continuent à la fin de seconde en lycée général. Même si les établissements scolaires bénéficient de moyens supplémentaires par rapport aux autres territoires, ils ne peuvent pas pallier aux conséquences d'une situation socio-économique alarmante : grande pauvreté, faible diversité ethnique et absence de maîtrise de la langue française au sein des familles. Face à ces constats, il semble important de **rééquilibrer les actions de soutien en direction aussi des élèves à potentiel de réussite**. (CF : *séminaire contrat de ville 6 décembre 2013*)

L'évitement scolaire et la perte d'attractivité des collèges Condorcet et Diderot sont des enjeux cruciaux pour le territoire. Suite à la concertation citoyenne menée par le CG30, il a été décidé de maintenir et de réhabiliter les 2 collèges en réduisant leur capacité d'accueil et en réaffectant les espaces libérés pour déployer de nouveaux services à la population (accueil CFA, GRETA avec APP, maison des parents, maison des jeunes etc... à définir). Un travail entre les services de droit commun Ville / CG30 est en cours. (CF : *compte-rendus et conclusions de la concertation Condorcet-Diderot -*

CG30/Res publica – 2013). Tous les efforts d'accompagnement à la scolarité avec un renforcement des liens avec l'école sur la base du socle commun des compétences sont à poursuivre.

Il est fait le constat que proportionnellement au reste de la ville, malgré la qualité et la diversité des activités (ex : Compagnie Da Storm, Cirque Turbul), l'offre sportive et culturelle reste sous dimensionnée en volume et la formation des intervenants est insuffisante et inadaptée. Sur ce sujet la concertation citoyenne menée en 2013 par le CG30 propose des pistes de travail à prendre en compte. Parallèlement, un travail doit être fait pour inciter les familles à **aller vers** les équipements sportifs et culturels hors quartiers. Globalement la question est de savoir **quelle offre sportive et culturelle mettre en place sur le temps des loisirs dans la continuité de l'action scolaire (écoles-collèges) ?**

- **La jeunesse : une insuffisance de l'offre de loisirs et des jeunes déscolarisés sans solutions**

Le poids de la jeunesse dans le quartier nécessite pour chaque secteur (éducation, emploi, loisirs, santé, prévention...) une attention particulière en prenant en compte l'hétérogénéité de ce public et ses spécificités. L'étude évaluation du champ éducatif sur Pissevin en 2012 avait mis en exergue le manque d'une offre de loisirs adaptée aux 12-17 ans prenant en compte leurs pratiques. Le centre social de Valdegour et celui en devenir sur Pissevin, l'association Mille Couleurs, le Centre de loisirs Jeunes de la Police Nationale constituent les acteurs de jeunesse clés du quartier.

Dans son projet social 2014-2017 le centre social de Valdegour fait les constats suivants : les adolescents et jeunes occupent majoritairement les terrasses du quartier. Parmi les jeunes de 16 à 25 ans beaucoup sont dans une situation d'indétermination sans réponse de proximité, d'autres en voie de rupture sont organisés en petits groupes et en déshérence.

Il semble important pour ces jeunes sortis précocement du système scolaire dont le parcours se situe à l'intersection de plusieurs champs d'interventions, de « **repenser les pratiques sociales pour configurer des réponses innovantes** ».

Perspectives à travailler dans le cadre du contrat de ville 2015-2020

Dont la faisabilité sera étudiée pendant la durée du contrat de ville

Enjeux	Acteurs à mobiliser	Modalités opérationnelles
Favoriser la réussite éducative des enfants et des jeunes dans les territoires depuis le plus jeune âge	Crèches, RAM, parents, CAF, Ville, médiathèque Associations	Poursuivre le travail de partenariat avec l'ensemble des acteurs du quartier pour une meilleure connaissance mutuelle et une analyse de l'environnement des sites d'accueil. Poursuite du travail partenarial autour des trois classes des 2 ans sur le quartier
Favoriser la réussite des parcours scolaires	E.N, personnels des écoles et collèges, personnels Ville et départ, parents, milieu associatif, CSCS,	Poursuivre le travail mené pour créer un environnement scolaire de qualité pour les enfants et les jeunes. Poursuivre le travail mené pour que les enfants et les jeunes réussissent au mieux leur scolarité : approche globale, mobiliser les parents, s'adapter à chaque enfant et à chaque jeune, offre d'accompagnement scolaire, contrecarrer une culture dominante chez les jeunes dévalorisant la culture scolaire,

<p>Développer la maîtrise de la langue française et des nouveaux outils de communication</p> <p>Accès à des équipements ressources de qualité</p> <p>Créer un environnement favorable aux apprentissages et à l'épanouissement personnel</p>	<p>Médiathèque, crèche, écoles et collèges, CSCS, milieu associatif, Ville, Département, DDCS parents, para-médical</p> <p>Médiathèque, CSCS, direction des sports, Culture Ville et Département</p> <p>Médiathèques, CSCS direction des sports, Culture Ville et Département, DDCS associations de loisirs, animateurs dans les écoles, parents</p>	<p>Formation personnels Ville Prendre appui sur les équipements en numérique des écoles et des collèges pour sensibiliser les enfants aux bons usages de l'informatique, à la culture numérique, pour permettre des enseignements personnalisés, pour associer les familles au monde de l'école</p> <p>Valoriser la présence de dispositifs dans les quartiers qui peuvent se substituer à des structures fixes, pérennes, développer les transports vers les installations hors quartier</p> <p>Formation animateurs ALSH, ALAE et éducateurs sportifs des clubs pour pouvoir proposer des parcours éducatifs sportifs et culturels sur tous les temps et mise en place de moyens de médiation avec les familles pour favoriser l'accès aux offres culturelles et sportives et donner l'envie de venir et de fréquenter les équipements sportifs et culturels</p>
<p><u>Dans le cadre du dispositif PRE-</u> Renforcer la fonction d'accompagnement individualisé des situations</p>	<p>Parents – Acteurs socio-éducatifs – Acteurs médico-psycho infantile – Education nationale – Associations locales – Services Ville de Nîmes</p>	<p>Augmenter les heures de la fonction de référent famille PRE (1.5TP)</p>

CADRE DE VIE

Ressources du territoire

Comité de quartier Nîmes Ouest, Comité de quartier de Pissevin, Amicale des locataires de Pissevin, CNL force de Valdegour, Association des usagers du logement – habitat et cadre de vie (CGL), CLCV, Bailleurs sociaux (habitat du Gard, SFHE, Vaucluse logement, Erilia, 1 toit pour tous, HLM nouveau logis provençal), Habitants, Conseil des habitants de Pissevin, Mille couleurs (+ 1 AR participation des habitants), Espace de coopération, Commerces, Mairie Annexe, police municipale et nationale, commerces, postes, Centre Médico Social, centre social Simone Veil, Espace social Léon Vergnole

Constats

Le Territoire de Pissevin / Valdegour bénéficie de nombreux espaces publics qu'ils soient minéraux ou végétaux, ces espaces présentent souvent un fort potentiel mais ne sont ni mis en valeur ni investis par la population en général. Cela pose une vraie **problématique d'occupation de ces espaces publics** qui sont au mieux sous-utilisés voire délaissés et au pire investis par une frange de la population pour s'y livrer à diverses activités qu'elles soient répréhensibles ou non (trafic, rodéo

motorisé, « squat urbain » générateur de sentiment d'insécurité). Si l'objectif est de réinvestir les espaces publics, **il ne faut pas se tromper d'enjeu, il s'agit bien de mobiliser les habitants autour de cette question.**

Perspectives à travailler dans le cadre du contrat de ville 2015-2020

Dont la faisabilité sera étudiée pendant la durée du contrat de ville

- **Mise en place d'une Gestion Urbaine de Proximité (GUP) :** Pilote : Ville de Nîmes
Partenaires associés : Bailleurs, Syndic, Président du conseil syndical, Associations de locataires et de copropriétaires, Comités de quartiers, Services de la ville (en fonction de la thématique abordée), Centre Médico-social (CMS), Ecoles, Collèges, Association des Parents d'élèves, Associations du territoire (en fonction de la thématique abordée) Centre social municipal.

- **Soutenir et développer les actions collectives d'occupation de l'espace public**
- **Accompagner les habitants à la valorisation des espaces publics**
- **Participation des habitants**
-

Perspectives	Acteurs à mobiliser	Leviers d'actions
<p>- Développer des actions dont la vocation est d'amener les habitants à fréquenter les espaces publics d'ordinaire peu utilisés voire désertés. Parmi les actions existantes, il convient de citer, les soirées d'Aladin, immeuble en fête, bienvenue chez vous, un été au ciné, quartier en fête ... Cette liste non exhaustive à pour vocation à s'étendre</p> <p>- Opération nettoyage (ponctuelle et de grande envergure) en lien avec les services de la Ville de Nîmes</p> <p>- Plantation de fleurs sur les espaces verts ou dans des bacs sur les espaces minéralisés</p> <p>- Mise en place de bancs et de jeux sur les espaces publics en lien avec la collectivité (consultation sur le type d'équipement et les lieux d'implantation)</p> <p>- Soutenir l'Aménagement de la colline aux oiseaux mené par les mille couleurs en partenariat avec la Ville de Nîmes</p> <p>- Utiliser l'outil « théâtre forum »</p>	<p>Pilote : Associations du quartier en lien avec les conseils de quartier et les services de la ville</p> <p>Partenaires associés : Associations, Comité de quartier....</p>	<p>GUP</p> <p>»</p>

HABITAT

Indicateurs à retenir : données logements au périmètre exact au 1/01/2015 – source : RPLS 2014

- Nombre de Logement Locatif Social Public du Quartier : 3 607
- Nombre de Résidences Principales du Quartier : 6 126
- Taux de LLS du Quartier en % : 59%
- Nombre d'habitants du Quartier : 15 380

Ressources

Bailleurs sociaux, réservataires, Ville, AUDRNA, ADIL, CAF, DDTM, exploitants de réseaux et de services, Etat, Nîmes Métropole, CD 30.

Constats et Enjeux issus du protocole du NPNRU

Le PRU a permis le démarrage d'un projet urbain conséquent sur le quartier de Valdegour et dans une moindre mesure sur Pissevin, néanmoins des dysfonctionnements urbains persistent. En effet, le quartier souffre :

- D'une situation d'enclavement par rapport au reste de la ville du fait des différentes coupures urbaines que constituent les infrastructures routières qui les entourent ;
- D'un manque de lisibilité urbaine, contribuant à un sentiment d'insécurité. Ce dysfonctionnement est lié à l'organisation urbaine des deux quartiers qui repose sur un principe de séparation des flux et à la concentration d'immeubles barres et de tours dans certains secteurs qui contribue à fermer l'espace. Des rues principales déconnectées pour l'essentiel des accès d'immeubles et parfois traitées en viaduc, des espaces publics sur dalles, des espaces de stationnement sous dalle dont l'usage a été détourné induisent un fonctionnement peu fluide et peu lisible aussi bien pour les voitures que pour les piétons. L'ensemble urbain créé par des continuités bâties peu perméables est complexe et les habitations comme les équipements et autres lieux fédérateurs souffrent d'un manque d'accessibilité, renforcé par endroits par un relief marqué.
- D'une obsolescence du parc de logements, social mais aussi privé avec d'importantes copropriétés dégradées notamment sur Pissevin.
- D'une perte de vitesse de leur tissu commercial, composé de trois pôles commerciaux sur Pissevin et une petite centralité commerciale sur Valdegour. Les commerces souffrent à la fois d'un manque d'accessibilité et leur offre ne paraît plus adaptée. Près de 40% des commerces ont vu leur chiffre d'affaire baisser, et près de 30% envisagent d'arrêter leur activité dans les trois ans. (*source : étude EPARECA 2013*).

Les orientations stratégiques pour Pissevin Valdegour issues du protocole du NPNRU

La situation géographique des quartiers Pissevin et Valdegour dans le territoire du Grand Ouest Nîmois constitue aujourd'hui un atout majeur pour leur transformation. Si ce territoire a longtemps été considéré comme une périphérie de la ville, lieu privilégié d'installation d'infrastructures et d'activités industrielles, il est aujourd'hui rentré dans une nouvelle dynamique avec le développement de l'Agglomération et la construction d'un pôle métropolitain avec Alès et voire Montpellier et Sète. Désormais, il fait l'objet d'une réflexion stratégique portée par la Ville et l'Agglomération, qui sont les suivantes :

- Le renforcement de la centralité de Pissevin, lui conférant un rôle de pôle urbain majeur au sein de du territoire de l'agglomération. Il s'agit à la fois de compléter, moderniser et valoriser l'offre en équipement du secteur, de développer les commerces et les activités, et

d'accompagner le développement d'un transport en commun en site propre qui permettra de connecter les quartiers à Saint Césaire à l'horizon 2020.

- L'attractivité des quartiers, en repensant leur organisation urbaine dans une approche globale et durable. L'amélioration du cadre de vie nécessite à la fois une intervention sur les équipements publics et commerciaux, mais aussi sur les espaces publics pour poursuivre l'effacement de l'effet citadelle et affirmer une armature verte.
- La recherche d'un nouvel équilibre social dans le logement par la réduction de la concentration des familles précarisées. Au-delà du travail nécessaire de restructuration du parc de logements, il s'agira de rééquilibrer l'offre en logements sociaux à l'échelle de l'agglomération et d'offrir sur les quartiers une nouvelle offre de logements privés.

Les objectifs opérationnels poursuivis au titre du futur projet urbain pour les quartiers Pissevin et Valdegour sont les suivants :

Axe 1 : Structurer les quartiers à partir de lieux de vie fédérateurs

Développer la centralité principale du quartier autour de la place Debussy / Trait d'Union / avenue Kennedy

Créer un cœur de quartier à Valdegour

Intégrer et valoriser les espaces naturels

Axe 2 : Permettre un fonctionnement fluide à toutes les échelles du quartier

Recomposer la trame viaire pour simplifier le fonctionnement urbain

Réinvestir des lieux de vie

Contribuer à la transition écologique du quartier

Axe 3 : Retrouver une habitat mixte et qualitatif

Agir sur le peuplement

Requalifier et valoriser le parc existant

Augmenter la diversité de l'habitat

Axe 4 : S'appuyer sur la démarche Ecoquartier pour retrouver une qualité environnementale

Permettre une meilleure performance énergétique des quartiers

Limiter l'exposition des populations aux risques, nuisances et pollutions

Perspectives à travailler dans le cadre du contrat de ville 2015-2020

Dont la faisabilité sera étudiée pendant la durée du contrat de ville et du NPNRU

Conduite du NPNRU 2015-2025		
Perspectives	Acteurs à mobiliser	Leviers d'actions
<p>Développement de l'attractivité du quartier - Prendre en compte l'environnement des immeubles, tout ce qui concourt à l'attractivité globale d'un quartier : (statut des espaces publics, stationnement, tranquillité publique, présence des services publics) accès aux soins, aux commerces, aux services</p> <p>Diversification de l'offre - Identifier un programme de reconstruction spécifique, au-delà de la programmation courante et du strict respect du 1 pour 1, prenant également en compte l'impact de la restructuration des copropriétés dégradées</p> <p>Traitement des copropriétés dégradées <i>POPAC Soleil Levant – Galerie Wagner</i></p> <p>Désenclavement et mobilité</p> <p>Elaboration de la stratégie de peuplement et charte de peuplement Se référer aux orientations du pilier habitat</p>	<p>Pilote : Nîmes Métropole Partenaires associés : Ville de Nîmes, bailleurs sociaux, URO-Habitat, Etat, CG30, DDTM, exploitants de réseaux et de services</p> <p>Pilote : Nîmes Métropole Partenaires associés : bailleurs sociaux, réservataires, Ville de Nîmes, ADIL, AUDRNA</p>	<p>NPRU 2</p> <p>Observatoire des copropriétés dégradées NM POPAC</p> <p>TCSP</p> <p>PLH Conférence intercommunale d'attribution des logements</p>

SECURITE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Ressources

CIDFF, CDAD,

Police nationale,

Police municipale : 21 agents ETP, 1 poste de police au CAM,

Maison de justice et du droit, CLJ, PJJ

Un délégué à la cohésion police population et des citoyens volontaires qui intervient pour diffuser des conseils de prévention situationnelle auprès des personnes vulnérables notamment,

Médiation : 4 Médiateurs police municipale (poste AR), Agents de surveillance (parking Debussy),

Centres sociaux (CSCS s. Veil + espace Léon Vergnole), L'ADPS (équipe de prévention spécialisée)

Vidéoprotection : 4 caméras mobiles et 12 caméras mobiles

Diagnostic détaillé issu du rapport de préfiguration contrat de ville de février 2013

- **Entre chiffres en baisse et un sentiment d'insécurité fort.**

Les chiffres de la délinquance sur l'année 2013 sont en net repli, baisse de 20% des faits enregistrés. Les faits de délinquance de proximité baissent encore plus largement -30%, les violences aux personnes sont également en recul de 10% et 23% pour les violences urbaines. Au total les quartiers de Pissevin et Valdegour représentent **7,5% de la délinquance constatée** (1 074 faits sur 14 183 faits constatés). Cependant, **malgré l'amélioration de ces chiffres**, l'image véhiculée reste largement négative et le sentiment d'insécurité très fort. Au-delà des statistiques, le diagnostic en marchant de 2012 dans le cadre de la GUP vient compléter ce constat, les acteurs du territoire rencontrés ayant mentionné, au cours de cette consultation, des lieux insécurisants pour la population : la rue Matisse, la Galerie Wagner, la place David, la Colline aux Oiseaux (lieux de trafics, mal entretenus, problème d'éclairage etc....).

La sécurité est un réel enjeu pour le territoire tant pour le cadre de vie de ses habitants que pour l'attractivité du territoire. Son rétablissement nécessite une action à plusieurs niveaux : une intervention en direction des jeunes en situation de déshérence, des actions sur l'espace public (entretien, surveillance et animation), et la restauration de la tranquillité publique (intervention des forces de police). En 2012, une stratégie territoriale de sécurité a été signée entre la ville de Nîmes et l'Etat, elle doit constituer le cadre de pilotage et de suivi des actions à poursuivre sur Pissevin-Valdegour notamment, en lien avec les actions de Gestion Urbain de Proximité.

Perspectives à travailler dans le cadre du contrat de ville 2015-2020

Dont la faisabilité sera étudiée pendant la durée du contrat de ville

Perspectives	Acteurs à mobiliser	Leviers d'actions
<u>Les jeunes</u> <ul style="list-style-type: none">• Le Centre Loisirs Jeunesse de la police nationale aura une dimension communale et s'ouvrira à d'autres services publics pour travailler autour des valeurs de la citoyenneté.• La procédure de transaction amiable prévue dans la loi du 5 mars 2007 pourrait être expérimentée• Groupe de traitement des situations nominatives pour la prise en charge des		La stratégie nationale de prévention de délinquance Le CLSPD Le FIPD

<p>jeunes en situation de pré-délinquance</p> <p><u>La violence faite aux femmes et aide aux victimes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La confortation du poste d'intervenant social au commissariat – étudier la faisabilité d'un poste supplémentaire • Mise en place de diagnostic en marchant sécurité femmes • MDJ sur Valdegour doit être confortée <p><u>La tranquillité publique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Affirmer la visibilité et la présence de la police : étudier la faisabilité d'un poste de PN au sein en lien avec la réhabilitation des commerces sur Pissevin (voir d'un poste mixte PN PM) • Développer la prévention situationnelle <ul style="list-style-type: none"> • Développer la vidéo-protection • Optimiser l'utilisation des pouvoirs de police administrative pour lutter contre les nuisances <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les regroupements de professionnels de santé • Lutter contre les trafics de stupéfiants et le recel 		
---	--	--

SANTE

Ressources : Ville de Nîmes (pole promotion santé et hygiène, politique de la ville) CMPP, CMPEA, CG 30, Etat (ARS, délégué du préfet), cabinets médicaux (infirmiers, médecins, orthophonistes, dentistes, pharmacie...), associations (APOG, EPE, CODES, MDA, Arap rubis, logos...) et associations de proximité pour relayer et sensibiliser leurs adhérents ou publics à l'importance de la prise en compte de leur santé ainsi que l'ensemble de leur famille), CPAM, MSA, CARSAT

Diagnostic détaillé issu du rapport de préfiguration contrat de ville de février 2013

- **Une sous densité de professionnels médicaux**

La population

La population est globalement bien protégée avec un taux de couverture par mutuelles élevé (84.9%) mais aussi dans une situation de précarité financière avec 48,5% de bénéficiaires de la CMUC (ville de Nîmes : 51.7%). Cette couverture ne signifie pas pour autant que les droits soient ouverts et le recours aux soins effectif. La précarité de la population et la forte concentration de population étrangère amènent quelques spécificités en termes de santé : des taux de prestations élevés liés au handicap et au vieillissement, des données de mortalité et de morbidité faisant l'état d'une santé dégradée (forte prévalence de diabète) des campagnes de prévention moins suivies, et un panier de services de santé sous utilisé. Un démarche exploratoire de santé sur le Chemin bas d'Avignon menée en 2013, a démontré qu'il y avait sur les quartiers prioritaires **un réel enjeu de médiation santé pour répondre aux besoins d'aide administrative, de reformulation et d'orientation** auprès des populations les plus socialement défavorisées. Sur ce champs les acteurs de proximité peuvent

constituer un tremplin pour établir un lien entre les populations et les institutions de santé (Pôle Promotion Santé, centres de vaccinations, dépistages, valorisation des aides sociales...).

Les services et équipements

Selon les données 2012 de la CPAM, le quartier se caractérise par une sous densité des principales professions médicales par rapport au reste de la ville, sont particulièrement concernés les généralistes, les infirmiers et les dentistes. De la même façon, les habitants recourent moins aux soins que l'ensemble des nîmois. Cependant, le CHU Carémeau et le parc Kennedy constituent un effet levier pour le recours aux soins des habitants des quartiers. **La question de la faible densité d'équipements médicaux sur ce territoire est un enjeu complexe**, renforcé par les cessations d'activité et les listes d'attente de certains spécialistes. En effet, à la vue des statistiques de la CPAM, on ne peut pas déduire un impact direct entre la densité médicale et le recours aux soins. De plus la perspective de desserte par le TCSP peut améliorer la mobilité vers les professionnels hors quartier.

Toutefois, les professionnels de l'éducation et de la santé sont formels sur **le manque d'orthophonistes**. Le suivi orthophonique requiert une implication importante des familles dans la durée qui nécessite une proximité très proche de ce type de services, pour éviter les interruptions d'accompagnement.

Indicateurs de contexte

- Un taux d'affiliation au régime général de l'assurance maladie de 88,2% mais pas d'élément sur l'affiliation MSA ou RSI ;
- Un taux de couverture mutuelle élevé : 84,9% (Nîmes 84%, Gard 85,2%) mais 15% des habitants ne disposent pas de complémentaire santé ;
- Un taux élevé de personnes bénéficiant de la CMU : 25,7% (Nîmes 12,5%, Gard 6,8%) et CMU-C : 48,5% (Nîmes 21,7% Gard 11,7%). Ceci ne signifie pas pour autant que les droits soient ouverts ou renouvelés et que le recours aux soins soit effectif ;
- Un bon recours aux « soins de 1^o recours » via les généralistes (82,6% de recours au MG contre 79,6% Nîmes) et aux consultations et urgences du CHU où il existe une surreprésentation des patients de Pissevin et Valdegour ;
- Le non remplacement des médecins généralistes partis en retraite ;
- L'absence de médecins spécialistes et de paramédicaux en particulier pas d'offre d'orthophonie avec la question de l'implantation de professionnels de santé dans la Zone Franche du Parc Kennedy et du recours effectif des habitants de la ZUS. Quel impact bénéfique sur le quartier ?
- Le rôle positif des services publics (Education Nationale, PMI, centres médico sociaux...) pour le repérage et l'orientation ;
- Une faible utilisation des structures de prévention et de dépistage : cancers du sein et colorectal, centre d'examen de santé de la CPAM et une mauvaise utilisation des soins gratuits suite aux dépistages proposé par le droit commun ;
- Une difficulté pour certaines familles de sortir du quartier notamment pour des soins itératifs de type rééducation orthophonique et soins dentaires ;
- Des données de mortalité et de morbidité faisant état d'une santé dégradée (en particulier forte prévalence du diabète) ;
- Une vulnérabilité importante avec des taux de prestations élevés liés au handicap et au vieillissement.

Trois éléments servent de fil conducteur à la démarche (CLS) :

- L'accès aux droits et à la santé,
- L'instauration d'une démarche de promotion santé favorisant la participation des usagers,
- L'articulation des politiques publiques en matière de santé.

Perspectives à travailler dans le cadre du contrat de ville 2015-2020

Dont la faisabilité sera étudiée pendant la durée du contrat de ville

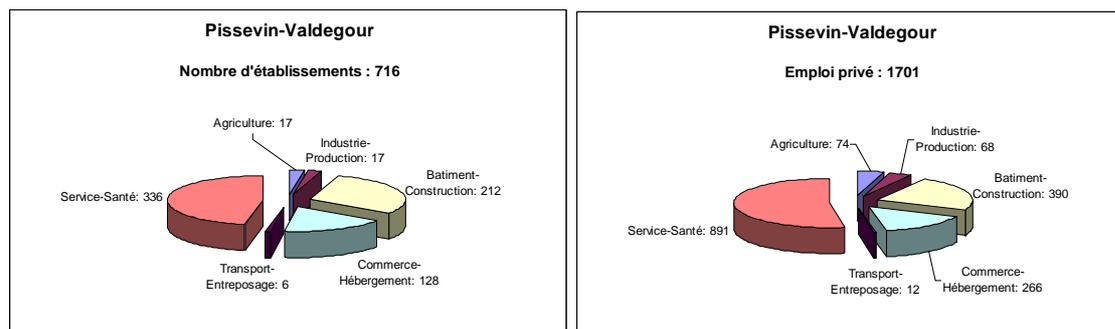
- Améliorer l'accès à la santé, appréhendée d'une façon globale, et au bien être en reconsidérant les modes de vie les influençant, et, traités dans les autres volets du contrat de ville.
- Réduire les inégalités sociales de santé entre les habitants de la ZUP et l'ensemble des habitants de la ville en construisant les réponses avec les acteurs du quartier et en s'appuyant sur l'ensemble des ressources du quartier et de la ville.
- Créer un maillage des acteurs concernés par la santé sur le quartier d'une façon organisée, visible et pérenne, afin de rendre plus accessibles les services et des réponses adaptées et d'éviter les points de rupture dans les parcours de santé.

Perspectives	Acteurs à mobiliser	Leviers d'actions
<p>Pérenniser le groupe de travail « santé » Groupe mis en place depuis 1 an et qui se réunit tous les trois mois : travail autour du repérage des difficultés langagières chez les enfants des la tps ou PS</p>	Acteurs déjà mobilisés : ARS, CMPP, CMPEA, PRE, Ville de Nîmes, CG, Politique de la ville, CODES, EPE, délégué du préfet	Contrat Local Santé
<p>Favoriser la réponse au besoin des enfants en matière de rééducation de la parole et du langage en essayant d'organiser une présence orthophonique sur le quartier</p>		Contrat Local Santé
<p>Aider à l'appareillage des enfants en matière de lunettes ou d'appareils auditifs par une meilleure connaissance du droit commun et des possibilités qu'il offre</p>		Contrat Local Santé
<p>Poursuivre et développer le repérage précoce des difficultés de l'enfant et permettre l'accès vers le soin en soutenant les parents</p>		Contrat Local Santé
<p>Favoriser l'accès à la prévention, aux soins et au suivi des prises en charge par la mise en place de personnes aptes à accompagner les habitants pour les rendre acteurs de leur santé</p>		Contrat Local de Santé Dispositif Adulte Relais
<p>Favoriser la pérennité de l'offre de soins sur le territoire en soutenant le projet d'une maison de santé pluri professionnelles qui permettra de - regrouper des professionnels de santé libéraux : création d'une maison médicale sur Valdegour - favoriser le renouvellement et l'arrivée de professionnels pouvant répondre aux besoins de la population - mobiliser des ressources présentes sur le quartier ou la ville et les rendre visibles.</p>		Contrat Local Santé Initiative privée

<p>Partager la connaissance des problématiques et des ressources. Utiliser les leviers présents sur la ville en articulation avec les besoins repérés sur le quartier, en particulier dans le champ de la prévention et de la santé mentale des enfants et des adolescents</p>		<p>Contrat Local Santé</p>
---	--	----------------------------

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Indicateurs



Source : observatoire économique Nîmes Métropole- sept 2014.

Ressources

Insertion : Nîmes métropole, La Mission Locale Jeunes, La Maison De l'Emploi, Le Plan Local d'Insertion par l'Economie porté par la MDE, Cyber Base Emploi (18 lieux d'accueil), Le Groupe Solidarité Emploi porté par la MDE, PIMMS, Pôle emploi, AIDAR, La région, L'état (DIRECCT), Face Gard, AMS grand sud, CIBC, AREN, Boutique de gestion, couveuses d'entreprises.

Diagnostic détaillé issu du rapport de préfiguration contrat de ville de février 2013

- **Développement économique – une attractivité à trouver**

La ZUS se situe à proximité de zones d'activités d'importance : l'hôpital Carémeau, Saint-Césaire, Marché Gare (deux zones d'activités logistique et grossistes marchands offrant un potentiel d'emploi pour les habitants du quartier). La ZUS comprend une ZFU d'une superficie totale de 176 Ha, représentant au 30 juin 2013 700 établissements (hors professions libérales) et 2 700 emplois privés. Elle a permis d'aménager de nouvelles zones d'activités : ZAC de Valdegour, la pépinière, le Parc Kennedy, KM Delta, soit 550 nouveaux établissements et de recruter près de 30% de publics issus des quartiers. Aujourd'hui, le dispositif ZFU a atteint sa capacité d'accueil, il suscite moins d'engouement et ne dispose plus de disponibilité foncière.

Sur le volet commerces, les quartiers Pissevin et Valdegour sont dotés d'activités commerciales précaires, inadaptées, et ethnicisées, principalement localisées autour de 3 pôles : Train d'union – Wagner, la Galerie G Sand et le centre commercial de Valdegour, et d'un marché hebdomadaire sur le quartier Pissevin. Ce sont pour l'essentiel des commerces de proximité peu lisibles et captant une clientèle interne, excepté pour le marché et le supermarché de Pissevin. Suite à l'étude de l'EPARECA cette offre commerciale n'apparaît plus adaptée et souffre d'une perte de chalandise. Dans le cadre d'une restructuration associée au projet urbain (ANRU 2) **l'enjeu est d'attirer une clientèle hors quartier, de réduire et de requalifier les unités commerciales des 2 quartiers et de créer une nouvelle offre tertiaire autour du pôle trait d'union avec l'arrivée du TCSP.**

Il est à noter également que le quartier enregistre un nombre non négligeable de créateurs d'entreprises/auto-entrepreneurs. Dans ce domaine, il bénéficie d'un ensemble de structures spécialisées dans l'accompagnement des porteurs : la Maison des Initiatives de l'Economie Sociale et Solidaire implantée au parc Kennedy, Mais force est de constater qu'il s'agit de très très petites entreprises peu pourvoyeuses d'emplois et dont les retombées sont peu visibles, un accompagnement dans la durée post entreprises s'avèrent nécessaire.

- **Insertion et emploi : une population à faible niveau de qualification**

Dans le domaine de l'emploi, il est constaté que **les chances de réussite des habitants à la sortie des dispositifs d'accompagnement sont plus faibles que celles des bénéficiaires issus des autres quartiers**. Par exemple à délivrance égale de services, Pôle Emploi constate que les taux de réussite des entrées en formation et/ou en emploi sont inférieurs à 50%. De la même façon, les chantiers d'insertion présentent des résultats globaux très intéressants en terme d'insertion (46% de sorties positives) mais seulement 23% de sorties pour les résidents des ZUS. (CF : *Evaluation des chantiers d'insertion – MDE*). Pour ces territoires qui se caractérisent par une population très éloignée de l'emploi, les enjeux prioritaires sont d'éviter les ruptures des parcours d'insertion et/ou d'emploi en renforçant l'accompagnement dans la durée (accompagner dans l'emploi et pas seulement vers l'emploi), d'améliorer le positionnement sur les services de droit commun existants, et d'agir sur l'élévation des compétences et le niveau de qualification.

En termes de ressources, le quartier bénéficie **d'actions de "première marche"** vers l'emploi⁹ aux résultats positifs mais peut-être trop confidentiels et limités, menées par des acteurs de qualité : Face Gard, PIMMS (une antenne depuis 2012 sur Pissevin mais structure fragilisée financièrement), Mission Locale, Boutique de Gestion, AMS grand sud, MDE/PLIE. Les passerelles entre ces actions spécifiques et le DC de l'emploi est à renforcer pour la continuité des parcours. **L'instance GSE** (désignée comme le référent emploi de la politique de la ville) doit permettre de coordonner les actions politiques de la ville et les dispositifs de droit commun au profit des parcours des plus défavorisés.

La question de **la formation et de l'emploi des jeunes, et spécifiquement celles des décrocheurs scolaires** (78% des jeunes n'ont pas un diplôme de niveau au moins égal au bac début 2007), est une problématique majeure. Sur ce volet, les jeunes en situation de décrochage peuvent bénéficier de différents dispositifs : l'Ecole de la 2^{ème} Chance, la plateforme de décrocheurs scolaires et les chantiers éducatifs. La stratégie qui consiste à les mettre, dans une situation professionnelle, avant d'aborder l'accès à une formation paraît être d'abord un bon levier.

Valoriser les réussites de formation et d'emploi des habitants, développer une autre image et encourager les parcours scolaires sont des initiatives à renforcer. Il important sur ces quartiers **d'accompagner et de valoriser les parcours de réussite** (voir constats de la thématique éducation).

Le bassin d'emploi de Nîmes-Métropole est tourné majoritairement sur une économie résidentielle et constitue donc un potentiel d'emploi pour les publics issus des quartiers au vue de leur profil. En effet une majorité des entreprises emploient des ouvriers pas ou peu qualifiés souvent en temps partiel, tournée essentiellement vers les métiers de la logistique, les métiers du bâtiment et les métiers à la personne. Une autre perspective d'amélioration serait d'agir sur **l'adéquation entre les besoins des entreprises et le potentiel de la main d'œuvre**.

⁹ Exemples : Savoir-Plus (AMS), Cités Lab, Lutte contre les discriminations à l'embauche – Profilrières (Face Gard), Bourses à la mobilité (MLJ), Accompagnement individualisé vers l'emploi (PIMMS)

Perspectives à travailler dans le cadre du contrat de ville 2015-2020

Dont la faisabilité sera étudiée pendant la durée du contrat de ville

- Soutenir le développement économique du quartier et Accompagner durablement la création d'entreprises.
- Aider à l'insertion des publics en développant les liens avec le monde économique

Perspectives	Acteurs à mobiliser	Leviers d'actions
<p><u>Création d'entreprises</u> Mieux organiser et renforcer le suivi des créations d'entreprises : étudier la faisabilité d'un guichet unique pour favoriser l'orientation de porteur de projet et développer des parcours coordonnés.</p>	DIRECCTE, MDE, MLJ, Région, CD30, NM, chambres consulaires, CDC	SPEP
<p><u>Commerce et Services</u> Restructurer et accompagner les activités commerciales et de services sur l'ensemble des pôles commerciaux (Valdegour, Traits d'Union/CarrefourMarket, Galerie Wagner, G Sand)</p>	NM/Eparéca ; CR, CD30, NM...	EPARECA, CDC, NPNRU
<p><u>Nouvelle offre économique</u> Conduire une étude de faisabilité pour définir une nouvelle offre tertiaire autour de pôle trait d'union (quelle offre, quelle volumétrie, quelle opportunité foncière...)</p>		Etude Grand ouest
<p><u>Insertion</u> Coordination – Gouvernance d'une dynamique emploi pour les territoires prioritaires</p>		SPEP
Renforcer les chantiers éducatifs		Contrat de Ville
Développer les chantiers d'insertion en direction des jeunes		
Intégration des clauses sociales dans le cadre des travaux NPNRU		NPNRU

Quartier : CHEMIN BAS D'AVIGNON

PRESENTATION GENERALE & CHIFFRES CLES

Le Chemin Bas d'Avignon est un quartier en entrée de ville, faisant la transition entre le tissu urbain organisé et dense du centre ville et le territoire éclaté de l'Est nîmois. Fortement délimité par l'avenue Bir Hakeim, l'ancienne route d'Avignon, la voie ferrée et le périphérique Sud, il semble bien relié et proche du centre ville tandis que la voie ferrée et le boulevard l'isolent des territoires périurbains. La population du quartier comptait, 6 460 habitants (INSEE 2010) (dont 31% de moins de 25 ans et 18 % de plus de 65 ans), dont actuellement 440 familles mono parentales et 987 ménages d'une seule personne. A la lecture des données CAF (CNAF 2013), on observe que 616 habitants ont un revenu constitué à 100% par des prestations CAF, soit un tiers des allocataires (1 893). Les immigrés représentent 33% de la population (2 135 personnes) majoritairement issus du Maroc et d'Algérie.



Le Chemin Bas d'Avignon est un quartier à taille humaine dédié presque en totalité au logement locatif. Construit au début des années 1960 pour répondre aux besoins de relogement des mal-logés du centre ville et des rapatriés d'Afrique du Nord, le parc social a été réalisé sans véritable plan d'aménagement d'ensemble sur une période courte de 10 ans. Le quartier présente aujourd'hui des dysfonctionnements urbains : voies complexes, espaces extérieurs peu lisibles et sans usages définis, unités résidentielles trop importantes, équipements obsolètes et vieillissant, peuplement ethnique. L'ensemble de ces facteurs stigmatise ce quartier, nuit à son image et renforce son repli.

Le quartier est classé en ZUS en 1996 : il a bénéficié de deux programmes de réhabilitation : le Grand Projet de Ville (GPV) en 2000 et le Programme de Rénovation Urbaine en 2005.

Classé en Zone de Sécurité prioritaire depuis 2013.

Pour la période 2015-2025, le quartier du Chemin Bas d'Avignon est retenu dans le cadre du NPNRU.

➔ *Se référer au protocole de préfiguration pour les perspectives de développement dans le cadre du NPNRU 2015-2025.*

EDUCATION

Indicateurs à retenir

- Part des moins de 25 ans – INSEE 2010 : 36% de la population
- Part des jeunes sans diplôme de niveau au moins égal au bac INSEE 2007 : 72.1% (+24.9 points par rapport à l'unité urbaine)

Ressources du territoire

Education

- Lieu d'Accueil Parents Enfants : Association Samuel Vincent
- Multi-accueil CAF (1) : La Mosaïque
- Ecoles – ALAE – Collèges
- Centre Social et Culturel André Malraux
- Centre Médico Social et Protection Maternelle Infantile
- Associations : Feu Vert, Confédération Syndicale des Familles, Union des Citoyens des 2 rives,
- Face Gard, ADPS
- Association de Parents d'élèves

Sport

- Equipements : gymnase Jean Moulin, terrain de sport Maurice Pelletan, city stade et agrès
- Associations sportives dynamiques et intervenants : Entente gymnique, JSCBA basket et football, Nîmes Boxe, Boxe Muy Thai Nîmois, Sports et Loisirs, Gym-danse, Ecole Nîmoise de Karaté, Yamato Karaté Do

Culture :

- Associations : Barracao, Le petit atelier de l'emporte pièces, Conduite Intérieure, proximité de la Salle de Musique Actuelle (SMAC)

Constats – Enjeux

- Perte d'attractivité et taux d'évitement des établissements scolaires qui s'amplifie sur le long terme
- Décrochage des jeunes de moins de 16 ans
- Du fait de leur propre expérience scolaire, nombre de parents n'ont pas tissé une relation de connivence avec l'école et ses attentes. Dès lors, ils doivent mettre une fragile compétence de parent d'élève dans des contextes socio-éducatifs dégradés
- Le regard des pairs qui discréditent la réussite scolaire pèse lourdement sur l'ambition de collégiens auxquels le milieu socio-culturel n'a pas fourni les codes du métier d'élève
- Environnement de l'enfant et du jeune : nécessité d'un travail sur un rééquilibrage entre offre de proximité pour des activités culturelles et sportives et accessibilité aux offres du centre-ville (problématique transports, accompagnement et coût pour les familles)

La plus value du dispositif PRE : Soutenir les parcours individuels de réussite : Au terme de 7 années de fonctionnement le PRE a pris une place remarquable dans l'approche des situations et dans le partenariat avec l'ensemble des acteurs socio-éducatifs et de la santé dans un sens large. Sa plus value est notamment reconnue dans le processus d'accompagnement qu'il développe auprès des familles et des parents et dans la mise en réseau des professionnels en lien avec les parents. En outre le nombre de situations très complexes (situations qui cumulent des difficultés relevant de plusieurs champs) a augmenté et le nombre de partenaires mobilisé ou à mobiliser s'est donc accru au fil des ans. Ainsi le PRE est sollicité par tous les acteurs institutionnels relevant de l'action publique (CMPI, CMPP, Education nationale, Prévention spécialisée, PJJ, Hôpital, Travailleurs sociaux) mais aussi par les acteurs de la santé libérale.

Perspectives à travailler dans le cadre du contrat de ville 2015-2020
Dont la faisabilité sera étudiée pendant la durée du contrat de ville

Enjeux	Acteurs à mobiliser	Modalités opérationnelles
Favoriser la réussite éducative des enfants et des jeunes dans les territoires depuis le plus jeune âge	Crèche associative, parents, CAF, Ville	Poursuivre le travail de partenariat avec l'ensemble des acteurs du quartier pour une meilleure connaissance mutuelle et une analyse de l'environnement des sites d'accueil Mise en place à la rentrée 2015 de la classe d'accueil des enfants de 2 ans à l'école du Pont de Justice mat
Favoriser la réussite des parcours scolaires	E.N, personnels des écoles et collège, personnels Ville et départ, parents, milieu associatif, CSCS	Poursuivre le travail mené pour créer un environnement scolaire de qualité pour les enfants et les jeunes. Poursuivre le travail mené pour que les enfants et les jeunes réussissent au mieux leur scolarité : approche globale, mobiliser les parents, s'adapter à chaque enfant et à chaque jeune, offre d'accompagnement scolaire, contrecarrer une culture dominante chez les jeunes dévalorisant al culture scolaire,
Développer la maîtrise de la langue française et des nouveaux outils de communication	Médiathèques, CSCS, crèche, écoles et collège, milieu associatif, Ville, Département, DDCS parents, para-médical	Formation personnels Ville Prendre appui sur les équipements en numérique des écoles et des collèges pour sensibiliser les enfants aux bons usages de l'informatique, à la culture numérique, pour permettre des enseignements personnalisés, pour associer les familles au monde de l'école
Accès à des équipements ressources de qualité	Médiathèques, CSCS, direction des sports, Culture Ville et Département	Valoriser la présence de dispositifs dans les quartiers qui peuvent se substituer à des structures fixes, pérennes, développer les transports vers les installations hors quartier
Créer un environnement favorable aux apprentissages et à l'épanouissement personnel	Médiathèques, CSCS, direction des sports, Culture Ville et Département, DDCS associations de loisirs, animateurs dans les écoles, parents	Formation animateurs ALSH, CSCS, ALAE et éducateurs sportifs des clubs pour pouvoir proposer des parcours éducatifs sportifs et culturels sur tous les temps et mise en place de moyens de médiation avec les familles pour favoriser l'accès aux offres culturelles et sportives et donner l'envie de venir et de fréquenter les équipements sportifs et culturels
<u>Dans le cadre du dispositif PRE</u> Renforcer la fonction d'accompagnement individualisé des situations	Parents – Acteurs socio-éducatifs – Acteurs médico-psycho infantile – Education nationale – Associations locales – Services Ville de Nîmes	Augmenter les heures de la fonction de référent famille PRE (1/2 TP)
Sports- Faciliter l'accessibilité de l'offre sportive	Parents – Acteurs socio-	Travailler autant sur le désenclavement

<p>en dehors du quartier</p> <p>Diversifier le Sport dans le quartier et notamment à destination des filles.</p> <p>Renforcer la présence des clubs sur le quartier et les soutenir face aux problèmes de comportements.</p>	<p>éducatifs –Associations locales –</p> <p>Association sportive locales et de la ville</p> <p>Associations sportives, partenaires institutionnels, fédérations sportive</p>	<p>psychologique que physique.</p> <p>Mise en place de formations</p>
<p>Culture</p> <p>Développer les parcours éducatifs et artistiques</p> <p>Renforcer l’offre culturelle et la lecture sur le quartier</p>	<p>Associations, services publics municipaux, établissements scolaires</p> <p>Association services cultures, collectivités</p>	<p>Favoriser la découverte artistique</p> <p>Soutenir la vie culturelle associative. Proposer des évènements culturels sur le quartier notamment autour de la lecture et du conte.</p>

CADRE DE VIE

Ressources

Les acteurs locaux : habitants et professionnels

Constats – Enjeux

Espaces publics nombreux, diversifiés, peu mis en valeur, peu fédérateurs

Manque d’entretien des espaces publics

Sentiment d’insécurité lié à la dégradation des équipements du non respect des limitations de vitesse, d’un manque de civilité (non respect du domaine public)

Clos d’Orville (à étudier)

Perspectives à travailler dans le cadre du contrat de ville 2015-2020

Dont la faisabilité sera étudiée pendant la durée du contrat de ville

- Améliorer la coordination de l’intervention publique
- Développer les actions collectives d’occupation de l’espace public
- Accompagner les habitants à la valorisation de l’espace public et du patrimoine

Perspectives	Acteurs à mobiliser	Leviers d’actions
<p>Mobiliser les habitants autour des espaces publics</p> <p>Développer le mieux vivre ensemble</p> <p>Renforcer l’appropriation et la présence humaine</p>	<p>Associations et professionnels</p>	<p>Le Carnaval</p> <p>La Fête des voisins</p> <p>Le Village des associations</p> <p>Quartier en fête</p> <p>Actions GUP :</p> <p>Mon quartier propre</p>
<p>Requalification des espaces publics et voiries dans le cadre du NPNRU</p> <p>Pérenniser les investissements réalisés dans le cadre du PRU</p> <p>Améliorer l’entretien</p>	<p>Villes, NM, CD30, bailleurs concessionnaires</p>	<p>Les marches exploratoires déclinées en 5 actions :</p> <p>- Plan voirie</p> <p>- Pan fleurissement des jardinières Résidence Jean Moulin et du quartier</p> <p>- Plan fresque : symbole du quartier</p> <p>- Plan garage solidaire</p> <p>- Plan de lutte contre les animaux indésirables</p>
<p>Opération d’embellissement et de respect des espaces</p>		

HABITAT

Indicateurs à retenir : données logements au périmètre exact au 1/01/2015 – source : RPLS 2014

Nombre de Logement Locatif Social Publics du Quartier : 2680

Nombre de Résidences Principales du Quartier : 2906

Taux de LLS du Quartier en % : 92%

Nombre d'habitants du Quartier : 7100

Ressources

Les bailleurs : Habitat du Gard, Un Toit pour Tous, ICF Sud-Est, Grand Delta Habitat

Constats – Enjeux

Chemin Bas d'Avignon :

Le PRU a amorcé une dynamique de changement dans l'organisation urbaine du quartier : ouverture, meilleure lisibilité et hiérarchisation des voies, restructuration de l'entrée de quartier, démolition partielle et reconstruction du parc industrialisé HDG, amélioration de la qualité des logements.

Perspectives à travailler dans le cadre du contrat de ville 2015-2020

Dont la faisabilité sera étudiée pendant la durée du contrat de ville

Conduite du NPNRU 2015-2025

Perspectives	Acteurs à mobiliser	Leviers d'actions
<u>Chemin Bas d'Avignon</u> : Développer l'attractivité Développer et améliorer l'offre de logements Traiter les copropriétés dégradées	Les bailleurs : Habitat du Gard Un Toit pour Tous ICF Sud-Est	NPNRU Observatoire copropriétés NM
<u>Clos d'Orville</u> : Mener une mission d'ingénierie : diagnostic habitat public et privé	Grand Delta Habitat	Observatoire copropriétés NM

SECURITE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Ressources

Moyens humains :

Poste de police municipale

2 médiateurs de prévention-sécurité

Patrouille pédestre police nationale

Service de prévention ADPS

Réseau associatif sportif

Dispositifs :

1 coordonateur ZSP unique « CBA – Mas de Mingue »

Pilote : cabinet du préfet

2 cellules : une cellule de coordination des forces de sécurité intérieure (DD, DDSP ...) - Co-

présidents : préfet et procureur

Une cellule de coordination du partenariat sur la prévention et le suivi individuel (politique de la ville, FIPD) - Co-présidents : préfet, maire, procureur

1 CLS

Constats – Enjeux

Quartier aux problématiques spécifiques nourrissant le sentiment d'insécurité

Présence de jeunes se livrant à des trafics illicites

Le bureau de police doit être un dispositif de sécurité capable de relancer une dynamique positive

Le quartier abrite quelques problématiques spécifiques qui nourrissent toujours le sentiment d'insécurité. On observe cependant un attachement des habitants à leur quartier avec toutefois un clivage entre la population ancienne et la population nouvellement arrivée sur le quartier qui souhaite en partir rapidement. « Plan d'actions ZSP Chemin Bas d'Avignon – Mas de Mingue » Mai 2013

Perspectives à travailler dans le cadre du contrat de ville 2015-2020

Dont la faisabilité sera étudiée pendant la durée du contrat de ville

- Diagnostic partagé de prévention de la délinquance

Perspectives	Acteurs à mobiliser	Leviers d'actions
Renforcer la vidéo protection Maintien du CCDF Prévention pour les jeunes : action des acteurs locaux Renforcer le rôle des forces de police Renforcer le partenariat prévention Renforcer le partenariat bailleurs - police nationale Actions sur la citoyenneté et la civilité Visibilité / lien police population	Acteurs locaux de prévention et de sécurité, PJJ	ZSP, CLS, FIPD Coordination des forces de l'ordre et des administrations Le renseignement via une cellule spécifique du SDIG

SANTE

Ressources

Cabinets médicaux généralistes

Maison Médicale pluri spécialités

Centre de soin dentaire

Centre de soins, accompagnement, prévention des risques pour les usagers de drogue

Centre médico social + PMI

2 laboratoires, pharmacies

Autres services : Antenne CPAM, LAPE Samuel Vincent, Ecoles et Collèges

Constats – Enjeux

Des bénéficiaires CMU et CMUC plus nombreux que sur le reste de la ville

Bonne densité médicale et proximité du centre-ville

Faible recours aux spécialistes

Données sur la mortalité et morbidité faisant état d'une santé dégradée : affections de longues durées, consommation de médicaments supérieure

Sous utilisation des services de prévention

Problèmes de mobilité

Vulnérabilité renforcée pour les publics atteints d'handicap et vieillissement

Perspectives à travailler dans le cadre du contrat de ville 2015-2020

Dont la faisabilité sera étudiée pendant la durée du contrat de ville

- Lever les freins à l'accès aux soins :

Favoriser l'accès au dépistage et le recours aux soins dès les 1^{er} symptômes

Favoriser l'accès aux spécialistes

Réduire les délais d'attente pour obtenir un RDV

Aider à l'affiliation au régime de Sécurité Sociale et à la muruelle

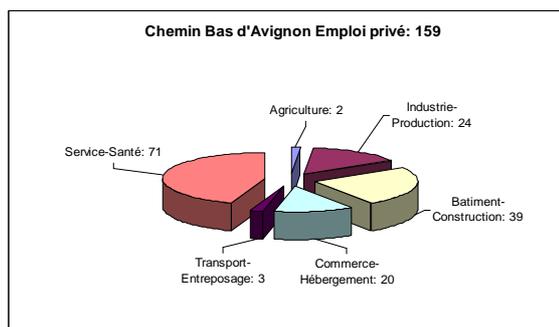
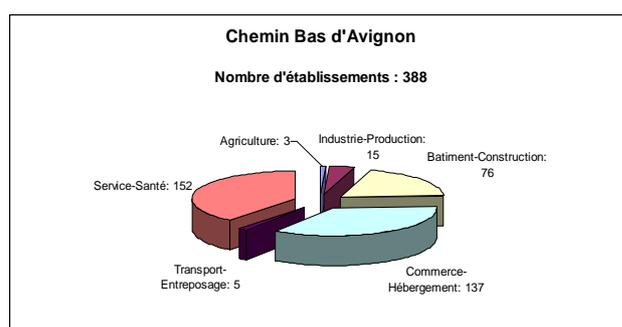
Améliorer la maîtrise de la langue française

Prendre mieux en compte la santé psychologique des jeunes

Perspectives	Acteurs à mobiliser	Leviers d'actions
Favoriser l'accès aux soins de premiers recours	Les acteurs de la santé	Le CLS et sa prise en compte des publics des quartiers prioritaires
Développer l'accès à la prévention et au dépistage		
Lutter contre le surpoids et l'obésité notamment chez les enfants	Les associations et structures oeuvrant dans ce domaine	Volet nutrition du CLS
-Relocalisation du cabinet mutualiste	Crèches, écoles, CMS, associations	Financement par UGOSMUT

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Indicateurs



Source : observatoire économique Nîmes Métropole-sept 2014

Ressources :

Relais d'insertion municipal - CSCS André Malraux

Permanences : Mission Locale Jeunes,

Délivrance de services de Pôle Emploi

Espace public numérique, Cyber Base Emploi

Associations de proximité : UCDR, FEU VERT, FACE GARD

Constats – Enjeux

- Développement économique

Dans le cadre du PRU, restructuration des locaux commerciaux (Carré Saint-Dominique) sur l'avenue Bir Hakeim offre une bonne vitrine commerciale en entrée du quartier.

Difficulté et paupérisation de l'offre sur le pôle commercial « Portal » et gestion délicate du marché de plein air visant à accompagner sa réorganisation

Manque de professionnalisation des commerçants (hors pôle commercial Carré St Dominique).

- Emploi

La plus forte variable discriminatoire par rapport à l'emploi est le niveau de qualification des DDEFM

La formation et l'emploi des jeunes en situation de décrochage scolaire

Difficultés pour les populations des quartiers peu qualifiées d'être positionnées sur les dispositifs d'insertion de l'emploi

Priorités à travailler dans le cadre du contrat de ville 2015-2020

Dont la faisabilité sera étudiée pendant la durée du contrat de ville

Réorganiser l'offre commerciale sur le marché de plein air et étudier comment restructurer les commerces en rez-de-chaussée du centre Portal

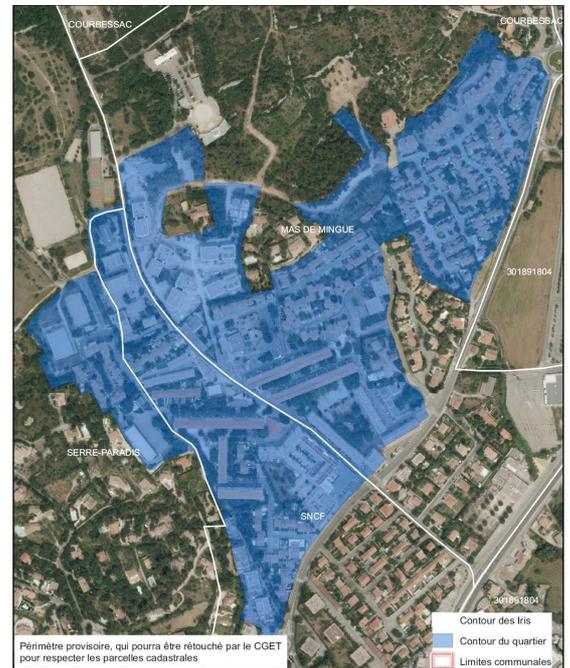
- Accompagner l'évolution du pôle commercial Carré Saint Dominique géré par l'Eparéca
- Professionnaliser les commerçants et impulser des actions collectives
- Aider à l'insertion des publics les plus fragiles en favorisant le lien avec les entreprises
- Augmenter le niveau de qualification

Perspectives	Acteurs à mobiliser	Leviers d'actions
Soutenir le développement économique et le renforcement d'une offre commerciale qualitative : Carré Saint Dominique : Accompagner la création d'un groupement de professionnels Soutenir la création durable d'entreprises Amélioration de la formation et la qualification de la population Intégration des clauses sociales dans le cadre des travaux NPNRU		Observation Economique NM EPARECA – Ville de Nîmes CCI et Chambre de Métiers SPEP NPNRU

Quartier : MAS DE MINGUE

PRESENTATION GENERALE & CHIFFRES CLES

Installé sur le Piémont, entre Garrigue et Plaine, le quartier du Mas de Mingue est souvent présenté comme « un petit village excentré au sein de la ville ». Le relief, à l'Ouest et surtout les infrastructures au Sud (voie ferrée) et à l'Est (périphérique Sud, aéroport), en font un quartier isolé, desservi en impasse. La population du quartier était de 4 759 habitants (INSEE 2010), dont environ 37 % de moins de 25 ans et 13 % de personnes de plus de 65 ans. A la lecture des données CAF (CNAF 2013), on observe que 444 habitants ont un revenu constitué à 100% par des prestations CAF, soit approximativement un tiers des allocataires (1 445).



Situé à l'Est de la ville, le quartier du Mas de Mingue est un quartier à taille humaine construit de façon continue depuis les années 60

- 1960's : émergence du grand ensemble pour accueillir les rapatriés d'Algérie, Harkis et Pieds-Noirs et mal logés du centre-ville
- 1970's : construction des équipements scolaires + résidence Mireille de la Crau
- 1980's : rénovation et extension (HVS) + CSCS Jean Paulhan et début des constructions de la ZAC Citadelle
- Depuis 1990's : densification au coup par coup

Il se découpe en trois secteurs :

- Un parc locatif social situé dans le nord : concentration de résidences collectives au cœur du quartier et habitat locatif en limite du quartier ; secteur le plus dégradé
- Un parc collectif privé : dans la moitié sud, avec deux grandes copropriétés

Dans un périmètre plus élargi, des secteurs d'habitats individuels diffus sont situés au nord dans les garrigues et le long de la route de Courbessac et un secteur d'habitat mixte situé dans le quart sud ouest

- Enfin un nouveau secteur n'apparaissant pas encore sur les statistiques car nouvellement construit s'élève au nord du quartier en bordure de garrigue. Dénommé « Mas de Teste » et « Citadelle » ce secteur comportera à terme 430 logements mixant habitat social en petits collectifs, villas en accession à la propriété et maisons groupées en lotissement ou isolées.

Le quartier a bénéficié en 2000 du dispositif « Grand Projet de Ville ».

Le quartier est classé en ZUS depuis 1996,

Depuis 2013, le quartier est classé en Zone de Sécurité Prioritaire.

Pour la période 2015-2025, le quartier du Mas de Mingue est retenu dans le cadre du NPNRU.

➔ Se référer au protocole de préfiguration pour les perspectives de développement dans le cadre du NPNRU 2015-2025.

EDUCATION

Indicateurs à retenir

- Part des moins de 25 ans – INSEE 2010 : 36% de la population
- Part des jeunes sans diplôme de niveau au moins égal au bac INSEE 2007 : 69,4% (+22.2 points par rapport à l'unité urbaine)

Ressources du territoire

Education

- Crèches (2) : les Grillons et les Améliers
- Ecoles, Collèges
- Centre Social et Culturel Jean Paulhan
- Centre Médico Social
- Associations : Carrefour Associatif, Atelier de Peinture de Rue, Quartier Libre, La Pléiade, Association de Parents d'élèves

Sport

- Terrain de football stabilisé et éclairé, 1 city stade en accès libre ?, 1 gymnase avec un espace liberté, installations de l'ASPTT
- Associations sportives dynamiques et intervenant sur ces créneaux élargis : L'Olympique du Mas de Mingue, Fighting club nîmois, ASPTT, ADPS (musculature de rue)

Culture

- Bibliothèque au Centre Social Culturel et Sportif
- Proximité de la Salle de Musique Actuelle (SMAC) Paloma

Constats – Enjeux

- Perte d'attractivité et taux d'évitement des établissements scolaires qui s'amplifie sur le long terme
- Décrochage des jeunes de moins de 16 ans
- Du fait de leur propre expérience scolaire, nombre de parents n'ont pas tissé une relation de connivence avec l'école et ses attentes. Dès lors, ils doivent mettre une fragile compétence de parent d'élève dans des contextes socio-éducatifs dégradés
- Le regard des pairs qui discréditent la réussite scolaire pèse lourdement sur l'ambition de collégiens auxquels le milieu socio-culturel n'a pas fourni les codes du métier d'élève
- Environnement de l'enfant et du jeune : nécessité d'un travail sur un rééquilibrage entre offre de proximité pour des activités culturelles et sportives et accessibilité aux offres du centre-ville (problématique transports, accompagnement et coût pour les familles)

La plus value du dispositif PRE : Soutenir les parcours individuels de réussite : Au terme de 7 années de fonctionnement le PRE a pris une place remarquable dans l'approche des situations et dans le partenariat avec l'ensemble des acteurs socio-éducatifs et de la santé dans un sens large. Sa plus value est notamment reconnue dans le processus d'accompagnement qu'il développe auprès des familles et des parents et dans la mise en réseau des professionnels en lien avec les parents. En outre le nombre de situations très complexes (situations qui cumulent des difficultés relevant de plusieurs champs) a augmenté et le nombre de partenaires mobilisé ou à mobiliser s'est donc accru au fil des ans. Ainsi le PRE est sollicité par tous les acteurs institutionnels relevant de l'action publique (CMPI, CMPP, Education nationale, Prévention spécialisée, PJJ, Hôpital, Travailleurs sociaux) mais aussi par les acteurs de la santé libérale.

Priorités à travailler dans le cadre du contrat de ville 2015-2020

Dont la faisabilité sera étudiée pendant la durée du contrat de ville

Projets en cours :

- Relocalisation et création de l'école Mas de Teste
- Relocalisation et création du collège Jules Vallès

Enjeux	Acteurs à mobiliser	Modalités opérationnelles
Favoriser la réussite éducative des enfants et des jeunes dans les territoires depuis le plus jeune âge	Crèche associative, parents, CAF, Ville	Poursuivre le travail de partenariat avec l'ensemble des acteurs du quartier pour une meilleure connaissance mutuelle et une analyse de l'environnement des sites d'accueil Mise en place à la rentrée 2015 de la classe d'accueil des enfants de 2 ans à l'école du Pont de Justice mat
Favoriser la réussite des parcours scolaires	E.N, personnels des écoles et collège, personnels Ville et départ, parents, milieu associatif, CSCS	Poursuivre le travail mené pour créer un environnement scolaire de qualité pour les enfants et les jeunes. Poursuivre le travail mené pour que les enfants et les jeunes réussissent au mieux leur scolarité : approche globale, mobiliser les parents, s'adapter à chaque enfant et à chaque jeune, offre d'accompagnement scolaire, contrecarrer une culture dominante chez les jeunes dévalorisant la culture scolaire,
Développer la maîtrise de la langue française et des nouveaux outils de communication	Médiathèques, CSCS, crèche, écoles et collège, milieu associatif, Ville, Département, DDCS parents, para-médical	Formation personnels Ville Prendre appui sur les équipements en numérique des écoles et des collèges pour sensibiliser les enfants aux bons usages de l'informatique, à la culture numérique, pour permettre des enseignements personnalisés, pour associer les familles au monde de l'école
Accès à des équipements ressources de qualité	Médiathèques, CSCS, direction des sports, Culture Ville et Département	Valoriser la présence de dispositifs dans les quartiers qui peuvent se substituer à des structures fixes, pérennes, développer les transports vers les installations hors quartier
Créer un environnement favorable aux apprentissages et à l'épanouissement personnel	Médiathèques, CSCS, direction des sports, Culture Ville et Département, DDCS associations de loisirs, animateurs dans les écoles, parents	Formation animateurs ALSH, CSCS, ALAE et éducateurs sportifs des clubs pour pouvoir proposer des parcours éducatifs sportifs et culturels sur tous les temps et mise en place de moyens de médiation avec les familles pour favoriser l'accès aux offres culturelles et sportives et donner l'envie de venir et de fréquenter les équipements sportifs et culturels
<u>Dans le cadre du dispositif PRE</u> Renforcer la fonction d'accompagnement individualisé des situations	Parents – Acteurs socio-éducatifs – Acteurs médico-psycho infantile – Education nationale – Associations locales – Services Ville de Nîmes	Augmenter les heures de la fonction de référent famille PRE (1/2 TP)
<u>Sports-</u> Faciliter l'accessibilité de l'offre sportive	Parents – Acteurs socio-	Travailler autant sur le désenclavement

<p>en dehors du quartier</p> <p>Diversifier le Sport dans le quartier et notamment à destination des filles.</p> <p>Renforcer la présence des clubs sur le quartier et les soutenir face aux problèmes de comportements.</p>	<p>éducatifs –Associations locales –</p> <p>Association sportive locales et de la ville</p> <p>Associations sportives, partenaires institutionnels, fédérations sportive</p>	<p>psychologique que physique.</p> <p>Mise en place de formations</p>
<p>Culture</p> <p>Développer les parcours éducatifs et artistiques</p> <p>Renforcer l’offre culturelle et la lecture sur le quartier</p>	<p>Associations, services publics municipaux, établissements scolaires</p> <p>Association services cultures, collectivités</p>	<p>Favoriser la découverte artistique</p> <p>Soutenir la vie culturelle associative. Proposer des évènements culturels sur le quartier notamment autour de la lecture et du conte.</p>

SECURITE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Ressources du territoire

Moyens humains :

Poste de police municipale

Patrouille pédestre police nationale

Service de prévention ADPS

Conciliateur de Justice Délégué du Médiateur de Justice

Dispositifs :

1 coordonateur ZSP unique « CBA –Mas de Mingue » - Pilote : cabinet du préfet

2 cellules : une cellule de coordination des forces de sécurité intérieure (DD, DDSP ...) - Co-présidents : préfet et procureur

Une cellule de coordination du partenariat sur la prévention et le suivi individuel (politique de la ville, FIPD) - Co-présidents : préfet, maire, procureur

1 CLS

Constats – Enjeux

Dans le cadre de la ZSP les constats suivants ont été faits. Un territoire qui « souffre plus que d’autres d’une insécurité quotidienne et d’une délinquance enracinée », et qui « connaît depuis quelques années une dégradation importante de ses conditions de sécurité »..« Le sentiment d’insécurité y est très fort, les violences urbaines y sont plus importantes que sur les autres quartiers, témoin du rejet de toute autorité. Un nombre certain de délinquants vivent sur le quartier ». Le taux de délinquance est assez élevé. Pourtant, Le quartier se caractérise par une échelle humaine et des relations assez conviviales. Il existe une certaine diversité d’offres de service et d’associations implantées sur le quartier. Source : Plan d’action ZSP Chemin Bas d’Avignon – Mas de Mingue - Mai 2013

Priorités à travailler dans le cadre du contrat de ville 2015-2020
Dont la faisabilité sera étudiée pendant la durée du contrat de ville

Perspectives	Acteurs à mobiliser	Leviers d'actions
Installer une antenne de la Maison de Justice et du Droit Renforcer la vidéo protection Maintien du CCDF Prévention pour les jeunes : action des acteurs locaux Renforcer le rôle des forces de police Renforcer le partenariat prévention Renforcer le partenariat bailleurs - police nationale Actions sur la citoyenneté et la civilité Visibilité / lien police population	Acteurs locaux de prévention et de sécurité, PJJ	ZSP, CLS, FIPD Coordination des forces de l'ordre et des administrations Le renseignement via une cellule spécifique du SDIG

CADRE DE VIE

Ressources

CSCS Jean Paulhan
Associations sportives intervenant après 18 h
La Pléiade, Quartier Libre, CNL

Constats – Enjeux

Pas de démarche GUP
Dégradation des équipements et espaces publics
Les habitants peines à s'engager dans la vie du quartier
Une démarche d'empowerment pour la restructuration des écoles primaires
Elaboration du projet social : Conseil de Centre divisé en 2 collèges : Collège des habitants + Acteurs locaux

Priorités à travailler dans le cadre du contrat de ville 2015-2020
Dont la faisabilité sera étudiée pendant la durée du contrat de ville

Perspectives	Acteurs à mobiliser	Leviers d'actions
Favoriser la participation des habitants autour des projets du quartier Requalification des espaces publics et voiries dans le cadre du NPRNU	Habitants CSCS Comité de quartier Professionnels	Mettre en place une instance GUP Action : s'unir pour agir sur le cadre de vie Soutenir la démarche d'empowerment Développer l'expertise d'usage des habitants en amont des aménagements NPRNU

HABITAT

Indicateurs à retenir : données logements au périmètre exact au 1/01/2015 – source : RPLS 2014

- Nombre de Logement Locatif Social Publics du Quartier : 877
- Nombre de Résidences Principales du Quartier : 1168
- Taux de LLS du Quartier en % : 75%
- Nombre d'habitants du Quartier : 2730

Ressources

Bailleurs : Habitat du Gard, Un Toit Pour Tous, Arcade Erilia, Semiga, Nouveau Logis Provençal

Constats – Enjeux

- Un cœur de quartier à restructurer et à réorganiser, maillage voirie, espaces publics à conforter
- Parcs de logements à renouveler : démolition et reconstruction du parc industrialisé HDG, restructuration des copropriétés dégradées
- Intervention sur les copropriétés dégradées notamment celle des grillons (enjeu d'entrée de quartier, attractivité de l'activité économique)
- Définir le profil socio-démographique-ethnique des nouveaux arrivants

Priorités à travailler dans le cadre du contrat de ville 2015-2020

Dont la faisabilité sera étudiée pendant la durée du contrat de ville

Conduite du NPNRU 2015-2025

Perspectives	Acteurs à mobiliser	Leviers d'actions
Définir un projet urbain pour le PRU 2	AUDRNA Bailleurs Ville de Nîmes CD30 Nîmes Métropole	NPNRU EPARECA

SANTE

Ressources

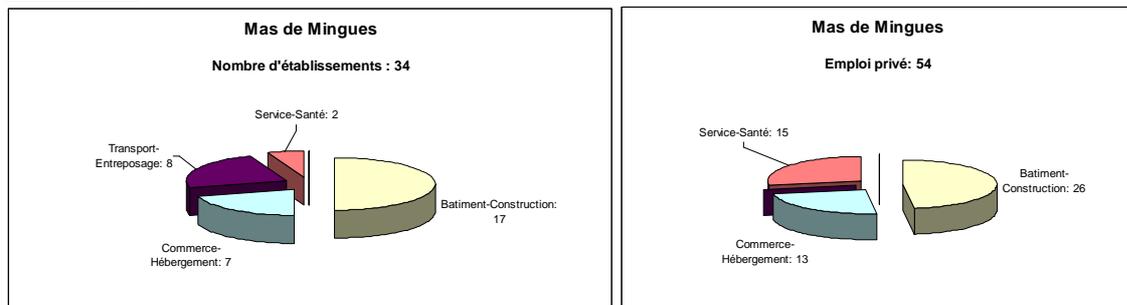
Centre Médico Social (1)
Centre Médico-Psychiatrique Infantile (1)
Médecins Généralistes (2)
Infirmiers (2)
Kinésithérapeutes (3)
Rééducateurs appareillages (3)
Dentiste (1), Pharmacie (1)
Implantation du service infanto-juvénile du CHU
CSCS Jean Paulhan
Crèche halte Garderie – LAPE
Association La Pléiade (lieu d'écoute des parents + aide à l'accès aux droits)
Service de prévention spécialisée ADPS
Ecole des Parents et des Educateurs

Priorités à travailler dans le cadre du contrat de ville 2015-2020
 Dont la faisabilité sera étudiée pendant la durée du contrat de ville

Perspectives	Acteurs à mobiliser	Leviers d'actions
Favoriser l'accès aux soins de premiers recours	Les acteurs de la santé	Le CLS et sa prise en compte des publics des quartiers prioritaires
Développer l'accès à la prévention et au dépistage	Les associations et structures oeuvrant dans ce domaine	
Lutter contre le surpoids et l'obésité notamment chez les enfants	Crèches, écoles, CMS, associations	Volet nutrition du CLS

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Indicateurs



Source : observatoire économique Nîmes Métropole-sept 2014

Ressources

Un Relais d'Insertion Municipal - Le centre social Jean Paulhan
 Permanences : Mission Locale Jeunes,
 Délivrance de services de Pôle Emploi
 Un espace public numérique Cyber Base Emploi (accompagnement dans la recherche d'emploi numérique)
 Associations de proximité : Quartier Libre, La Pléiade
 Implantation d'une agence de Pôle Emploi route d'Avignon

Constats – Enjeux

Aucune offre économique sur le quartier, hormis de l'hyper proximité
 Manque de professionnalisation des commerçants

Le public du Mas de Mingue ZUS : est prioritaire sur les dispositifs Chantiers d'Insertion et Chantiers Educatifs mais ils sont sous représentés. Des dispositifs qui sont reconnus pour leurs résultats en termes d'insertion par les partenaires institutionnels.

Priorités à travailler dans le cadre du contrat de ville 2015-2020
Dont la faisabilité sera étudiée pendant la durée du contrat de ville

• **Commerces/Services**

Engager la restructuration physique du pôle commercial « les Grillons » - saisine Eparéca engagée
 Suivre le projet de requalification et de densification commerciale de l'ensemble commercial

« Nîmes Soleil » porté par la foncière Intermarché

- Développement exogène

Favoriser l'implantation d'activités économiques nouvelles en raisonnant à une échelle plus large que celle du quartier dont notamment l'entrée de ville Est (pôle commercial Intermarché Nîmes Soleil, ZA Mas des Noyer)

Etudier le potentiel d'employabilité de l'activité économique de l'Est Nîmois, quel potentiel pour les DEFM des quartiers prioritaires ?

- Pour les problématiques emploi se référer au pilier emploi et développement économique
Amélioration de la formation et la qualification de la population (SPEP)
Intégration des clauses sociales dans le cadre des travaux NPNRU

Quartier : GAMBETTA RICHELIEU

PRESENTATION GENERALE & CHIFFRES CLES

Gambetta et Richelieu font partie des faubourgs patrimoniaux de Nîmes, situés en lisière de l'Écusson et construits à partir du XVII^{ème} siècle pour le premier et du XVIII^{ème} siècle pour le second. Leur trame urbaine et leur bâti sont différents : Gambetta s'est développé le long d'axes nord sud sur les pentes de collines et présente des immeubles de plusieurs étages tandis que Richelieu correspond à un lotissement dessiné au XVIII^{ème} siècle selon une trame de voirie orthogonale identifiant des îlots bâtis de deux voire trois niveaux qui enserrant des cours intérieures desservant des logements en fond de parcelles. Le bâti ancien est dense et le plus souvent dégradé, voire insalubre. Le parc de logements, très majoritairement privé et destiné à la location, accueille des habitants aux niveaux de revenus faibles, souvent d'origine étrangère.



Une partie de la population y est captive avec un statut social précaire qui tend à exacerber l'individualisme. Plusieurs populations cohabitent sans vraiment se rencontrer : les anciens habitants et ceux qui changent régulièrement de logements, ainsi que les différentes communautés, portugais, maghrébins et espagnols. Paradoxalement, les acteurs locaux rencontrés signalent que le quartier est chaleureux et agréable, mais qu'il existe des tensions nombreuses entre voisinage.

La population totale du **quartier Gambetta-Richelieu** est de 7 867 habitants (données Gambetta-Richelieu, INSEE 2010) dont 2 399 habitants de moins de 25 ans soit 31 % de la population du quartier et 1 432 de plus de 65 ans soit 18 % de la population du quartier. A la lecture des données CAF (CNAF 2013), on observe que 1 101 habitants ont un revenu constitué à 100% par des prestations CAF, soit un tiers des allocataires (3 351). Les immigrés représentent 15% de la population (1 186 personnes).

Gambetta a fait l'objet d'une OPAH RU, et une nouvelle est aujourd'hui à l'étude sur Richelieu, afin de mettre en œuvre une stratégie adaptée car ce quartier est d'une part très dégradé et d'autre part fortement soumis au risque d'inondation (Aléa Très Fort dans le PPRi). La réalisation du TCSP à court terme constitue une opportunité de développement, d'amélioration de l'accessibilité et de revalorisation de ces quartiers.

Ces quartiers étaient classés en priorité 2 dans le cadre du CUCS 2007-2014.

EDUCATION

Indicateurs à retenir

Part des moins de 25 ans – INSEE 2010 : 30% de la population

Part des jeunes sans diplôme de niveau au moins égal au bac INSEE 2007 : 47,8% (+0,6 point par rapport à l'unité urbaine)

Ressources du territoire

Lieu d'Accueil Parents Enfants : Les Mistons

Multi-accueil :

Centre Social et Culturel Emile Jourdan

Centre Médico Social et Protection Maternelle Infantile

Association de Parents d'élèves

Sport

Le parc Mont Duplan avec 1 gymnase, gymnase à proximité du collège, espace bénédictins

Culture

Théâtre le périscope

Compagnie le Beau Parleur

Constats – Enjeux (

- Perte d'attractivité et taux d'évitement des établissements scolaires qui s'amplifie sur le long terme
- Décrochage des jeunes de moins de 16 ans
- Du fait de leur propre expérience scolaire, nombre de parents n'ont pas tissé une relation de connivence avec l'école et ses attentes. Dès lors, ils doivent mettre une fragile compétence de parent d'élève dans des contextes socio-éducatifs dégradés
- Le regard des pairs qui discréditent la réussite scolaire pèse lourdement sur l'ambition de collégiens auxquels le milieu socio-culturel n'a pas fourni les codes du métier d'élève
- Environnement de l'enfant et du jeune : nécessité d'un travail sur un rééquilibrage entre offre de proximité pour des activités culturelles et sportives et accessibilité aux offres du centre-ville (problématique transports, accompagnement et coût pour les familles)

La plus value du dispositif PRE : Soutenir les parcours individuels de réussite

Le conseil consultatif du PRE, au regard des données scolaires et sociales, préconise fortement d'étendre la démarche de ce dispositif dans le quartier Gambetta et Richelieu

Renforcer la coopération éducation nationale – associations – parents : Dans le cadre de la démarche du PERE de Nîmes, mobiliser les acteurs professionnels et parents autour de l'approche individualisé et personnalisée du PRE

Priorités à travailler dans le cadre du contrat de ville 2015-2020

Dont la faisabilité sera étudiée pendant la durée du contrat de ville

Enjeux	Acteurs à mobiliser	Modalités opérationnelles
Favoriser la réussite éducative des enfants et des jeunes dans les territoires depuis le plus jeune âge	Crèche associative, parents, CAF, Ville	Poursuivre le travail de partenariat avec l'ensemble des acteurs du quartier pour une meilleure connaissance mutuelle et une analyse de l'environnement des sites d'accueil
Favoriser la réussite des parcours scolaires	E.N, personnels des écoles et collèges, personnels Ville et départ, parents,	Poursuivre le travail mené pour créer un environnement scolaire de qualité pour les enfants et les jeunes. Poursuivre le travail mené pour que les enfants et les jeunes réussissent au mieux leur scolarité : approche globale,

<p>Développer la maîtrise de la langue française et des nouveaux outils de communication</p> <p>Accès à des équipements ressources de qualité</p> <p>Créer un environnement favorable aux apprentissages et à l'épanouissement personnel</p>	<p>CSCS, milieu associatif,</p> <p>Médiathèque, crèche, CSCS, écoles et collèges, milieu associatif, Ville, Département, DDCS parents, para-médical</p> <p>Médiathèque, CSCS, direction des sports, Culture Ville et Département</p> <p>Médiathèques, CSCS, direction des sports, Culture Ville et Département, DDCS associations de loisirs, animateurs dans les écoles, parents</p>	<p>mobiliser les parents, s'adapter à chaque enfant et à chaque jeune, offre d'accompagnement scolaire, contrecarrer une culture dominante chez les jeunes dévalorisant la culture scolaire,</p> <p>Formation personnels Ville</p> <p>Prendre appui sur les équipements en numérique des écoles et des collèges pour sensibiliser les enfants aux bons usages de l'informatique, à la culture numérique, pour permettre des enseignements personnalisés, pour associer les familles au monde de l'école</p> <p>Valoriser la présence de dispositifs dans les quartiers qui peuvent se substituer à des structures fixes, pérennes, développer les transports vers les installations hors quartier</p> <p>Formation animateurs ALSH, ALAE et éducateurs sportifs des clubs pour pouvoir proposer des parcours éducatifs sportifs et culturels sur tous les temps et mise en place de moyens de médiation avec les familles pour favoriser l'accès aux offres culturelles et sportives et donner l'envie de venir et de fréquenter les équipements sportifs et culturels</p>
<p>Extension du PRE dans le quartier Gambetta-Richelieu</p>	<p>Parents – Acteurs socio-éducatifs – Acteurs médico-psycho infantile – Education nationale – Associations locales – Services Ville de Nîmes</p>	<p>Mise en place d'un référent famille PRE pour assurer l'accompagnement et le suivi des situations orientées vers le PRE (1 TP)</p>
<p>Sports-</p> <p>Faciliter l'accessibilité de l'offre sportive en dehors du quartier (aucun équipement sur le quartier prioritaire)</p>	<p>Parents – Acteurs socio-éducatifs – Associations locales –</p>	<p>Travailler autant sur le désenclavement psychologique que physique.</p>
<p>Culture</p> <p>Développer les parcours éducatifs et artistiques</p> <p>Soutenir l'offre culturelle et la lecture sur le quartier</p>	<p>Associations, services publics municipaux, établissements scolaires</p> <p>Association services cultures, collectivités</p>	<p>favoriser la découverte artistique</p> <p>Soutenir la vie culturelle associative.</p>

CADRE DE VIE

Ressources

Centre Médico Social

Centre Social Culturel et Sportif Emile Jourdan

Association : Les Compagnons Bâisseurs, Clown avant première

1 comité de quartier Gambetta + 1 comité de quartier Richelieu

1 conseil de quartier

Constats – Enjeux

Des espaces publics à l'entretien inégal et des habitants qui ne s'investissent guère dans la vie de ces espaces et du quartier en général, en dépit de quelques initiatives.

Il s'agira donc de réinvestir les espaces publics et de créer les conditions favorables à la mise en place de rencontre et d'échanges.

Le quartier Richelieu se caractérise par des compositions de familles « isolées » et une fragilité de revenus. Richelieu a une fonction d'accueil des primo-arrivants et de logement d'urgence.

Priorités à travailler dans le cadre du contrat de ville 2015-2020

Dont la faisabilité sera étudiée pendant la durée du contrat de ville

Perspectives	Acteurs à mobiliser	Leviers d'actions
Mise en place d'une Gestion Urbaine de Proximité (GUP)	Pilote : Ville de Nîmes, bailleurs, Syndic, Asso de locataires, Comité de quartier, CMS, Ecoles, Asso des Parents d'élèves, Associations du territoire	
Soutenir et développer les actions collectives d'occupation de l'espace public Il s'agit d'actions dont la vocation est d'amener les habitants à fréquenter les espaces publics d'ordinaire peu utilisés voire désertés	Pilote : Partenaires du contrat de ville	les soirées d'Aladin, immeuble en fête, bienvenue chez vous, un été au ciné ...

HABITAT

Indicateurs à retenir : données logements au périmètre exact au 1/01/2015 – source : RPLS 2014

- Nombre de Logement Locatif Social Public du Quartier : 463
- Nombre de Résidences Principales du Quartier : 5231
- Taux de LLS du Quartier en % : 9%
- Nombre d'habitants du Quartier : 6240

Ressources

Bailleurs présents : Habitat du Gard, Un Toit pour Tous, Grand Delta Habitat, SEMIGA, SFHE, l'entre aide gardoise, Erilia, Domicil, NLP

Association Les Compagnons Bâisseurs

Constats – Enjeux

Un habitat très variés mixant bailleurs social et habitant privés. Présence d’habitat privé très dégradé. Il est nécessaire de réhabiliter l’habitat dégradé voire insalubre et de redonner de l’attractivité au quartier.

Quasiment aucun foncier disponible.

Il a bénéficié de différents programmes de réhabilitation :

-Programme social Thématique en 1991, résultats insuffisants

- RHI Fléchier en 1993

- OPAH 1993-1996 195 logements

- OPAH RU 2009-2014

Gambetta a fait l’objet d’une OPAH RU, et une nouvelle est aujourd’hui à l’étude sur Richelieu, afin de mettre en œuvre une stratégie adaptée car ce quartier est d’une part très dégradé et d’autre part fortement soumis au risque d’inondation (Aléa Très Fort dans le PPRI). La réalisation du TCSP à court terme constitue une opportunité de développement, d’amélioration de l’accessibilité et de revalorisation de ces quartiers.

Priorités à travailler dans le cadre du contrat de ville 2015-2020

Dont la faisabilité sera étudiée pendant la durée du contrat de ville

Perspectives	Acteurs à mobiliser	Leviers d’actions
Perspective OPAH RU	Richelieu	ANAH
Amélioration de la desserte et requalification du boulevard Gambetta	Nîmes-métropole	TCSP

SECURITE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Ressources

1 bureau de Police Municipale

1 Centre Médico Social

Association : ARAP Rubis

1 Contrat Local de Sécurité,

1 Conseil des Droits et des Devoirs des Familles.

Constats – Enjeux

Problématique d’actes délinquants et d’incivilités créant des zones d’insécurité.

Sentiment d’insécurité lié à l’utilisation de stupéfiants et d’alcool, présence de prostituées

Priorités à travailler dans le cadre du contrat de ville 2015-2020

Dont la faisabilité sera étudiée pendant la durée du contrat de ville

Perspectives	Acteurs à mobiliser	Leviers d’actions
Agir sur la sécurité routière et la prévention situationnelle	Police Municipale / nationale	CLS

SANTE

Ressources

L'offre de soins

Centre Médico Psychopédagogique (1)

Pharmacies (2)

Maison Médicalisée pour personnes âgées et Foyer Logement municipal(1)

Centre de radiologie (1)

Laboratoires d'analyses médicales (2)

Médecins généralistes(27)

Médecins spécialistes (21)

Kinésithérapeutes-ostéopathes (29)

Infirmiers sages-femmes (8)

Cabinets dentaires (10)

Entreprises ambulances (2)

Autres services

Centre Médico Social + Protection Maternelle Infantile

Centre Social Culturel et Sportif Emile Jourdan

Constats – Enjeux

Améliorer l'accès aux soins et à la santé

Lutter contre les addictions et les conduites à risque

Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et rompre l'isolement

Priorités à travailler dans le cadre du contrat de ville 2015-2020

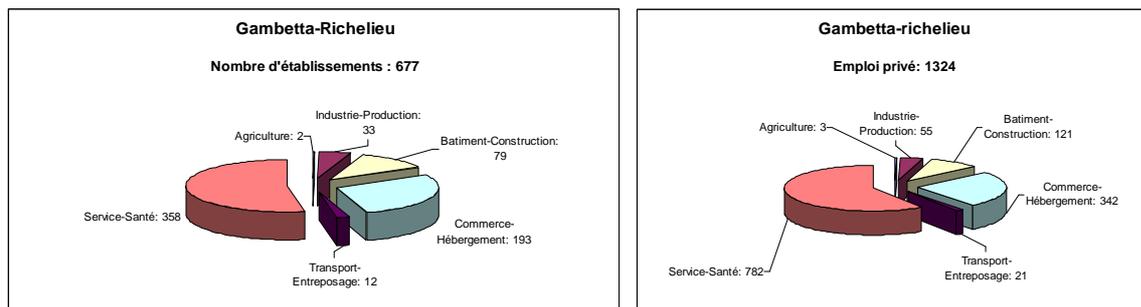
Dont la faisabilité sera étudiée pendant la durée du contrat de ville

- Développer la prévention : favoriser l'accès à la prévention et au dépistage.

Perspectives	Acteurs à mobiliser	Leviers d'actions
Problématique du surpoids et de l'obésité notamment chez les enfants	Crèches, écoles, associations	CLS
Action de prévention auprès des jeunes : écoute et prévention des addictions.	associations	CLS
Aider les adultes et notamment les femmes à utiliser l'offre de prévention existante.		

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Indicateurs



Source : observatoire économique Nîmes Métropole-sept 2014

Ressources

Le territoire de Gambetta Richelieu, en tant que quartier de centre ville, a une situation privilégiée et bénéficie d'un ensemble de services et de commerces de proximité. Par ailleurs le réseau de transport en commun très dense favorise la mobilité et l'accès à ces emplois de proximité.

- La Maison de l'Emploi et réalisation sur place de services par Pôle Emploi
- Association Nousas (place saint-Charles)

Constats – Enjeux

Mise en place d'un périmètre de sauvegarde des activités commerciales et artisanales sur les axes commerciaux Faïta, Gambetta et Pierre Semard visant à maintenir une diversité commerciale de proximité.

Quartier articulé autour du grand projet Urbain Hoche Sernam comprenant au-delà de l'habitat le transfert et renforcement du pôle universitaire, l'implantation d'unité de soins en lien avec l'offre hospitalière existante (Clinique des franciscaines...)

Priorités à travailler dans le cadre du contrat de ville 2015-2020

Dont la faisabilité sera étudiée pendant la durée du contrat de ville

- Se référer au pilier emploi et développement économique

Perspectives	Acteurs à mobiliser	Leviers d'actions
Accompagner l'activité économique endogène et la professionnalisation des commerçants (Bd Gambetta, Rue Vincent Faïta et Pierre Semard) Soutenir la création d'entreprises Projet de développement sur le Quartier Hoche d'une offre autour des soins en lien avec les cliniques (maison de retraite, maison de soins de suite...) Projet d'un espace de Coworking sur le quartier Richelieu	Les commerçants La région La CCI et la CMAG La Ville de Nîmes Nîmes Métropole	SPEP Soutien aux initiatives commerciales locales

EDUCATION

Indicateurs à retenir

- Part des moins de 25 ans – INSEE 2010 : 45% de la population
- Part des jeunes sans diplôme de niveau au moins égal au bac INSEE 2007 : 58,9% (+11.7 points par rapport à l'unité urbaine)

Ressources du territoire

Education

Ecoles, collèges

Maison de quartier Route d'Arles

Sport –

2 stades, 1 gymnase, 1 pas de tir

Constats – Enjeux en attente de partage avec les acteurs de territoire

- Perte d'attractivité et taux d'évitement des établissements scolaires qui s'amplifie sur le long terme
- Décrochage des jeunes de moins de 16 ans
- Du fait de leur propre expérience scolaire, nombre de parents n'ont pas tissé une relation de connivence avec l'école et ses attentes. Dès lors, ils doivent mettre une fragile compétence de parent d'élève dans des contextes socio-éducatifs dégradés
- Le regard des pairs qui discréditent la réussite scolaire pèse lourdement sur l'ambition de collégiens auxquels le milieu socio-culturel n'a pas fourni les codes du métier d'élève
- Environnement de l'enfant et du jeune : nécessité d'un travail sur un rééquilibrage entre offre de proximité pour des activités culturelles et sportives et accessibilité aux offres du centre-ville (problématique transports, accompagnement et coût pour les familles)

Perspectives à travailler dans le cadre du contrat de ville 2015-2020

Dont la faisabilité sera étudiée pendant la durée du contrat de ville

Concernant le quartier Haute Magaille, Le travail à venir sur la préfiguration de la nouvelle école du Mas Lombard devrait être un levier important pour appréhender globalement les besoins de l'enfant et du jeune sur l'ensemble de ce quartier et pour favoriser la création d'une école attractive où l'enfant est dans le bien-être pour recevoir les apprentissages.

Dans ce quartier, absence d'équipement ressource, peu de propositions d'activités culturelles ou sportives de proximité

Enjeux	Acteurs à mobiliser	Modalités opérationnelles
Favoriser la réussite éducative des enfants et des jeunes dans les territoires depuis le plus jeune âge	CAF, Ville, crèche associative	Poursuivre le travail de partenariat avec l'ensemble des acteurs du quartier pour une meilleure connaissance mutuelle et une analyse de l'environnement des sites d'accueil
Favoriser la réussite des parcours scolaires	E.N, personnels des écoles et collèges, personnels Ville et CSCS, départ, parents, milieu associatif,	Poursuivre le travail mené pour créer un environnement scolaire de qualité pour les enfants et les jeunes. Poursuivre le travail mené pour que les enfants et les jeunes réussissent au mieux leur scolarité : approche globale, mobiliser les parents, s'adapter à chaque enfant et à chaque jeune, offre d'accompagnement scolaire, contrecarrer une culture dominante chez les jeunes dévalorisant al culture scolaire,

Développer la maîtrise de la langue française et des nouveaux outils de communication	Médiathèque, crèche, écoles et collèges, milieu associatif, CSCS Ville, Département, DDCS parents, para-médical	Formation personnels Ville Prendre appui sur les équipements en numérique des écoles et des collèges pour sensibiliser les enfants aux bons usages de l'informatique, à la culture numérique, pour permettre des enseignements personnalisés, pour associer les familles au monde de l'école
Accès à des équipements ressources de qualité	Médiathèques, CSCS, direction des sports, Culture Ville et Département	Valoriser la présence de dispositifs dans les quartiers qui peuvent se substituer à des structures fixes, pérennes, développer les transports vers les installations hors quartier
Créer un environnement favorable aux apprentissages et à l'épanouissement personnel	Médiathèques, CSCS, direction des sports, Culture Ville et Département, DDCS associations de loisirs, animateurs dans les écoles, parents	Formation animateurs ALSH, ALAE et éducateurs sportifs des clubs pour pouvoir proposer des parcours éducatifs sportifs et culturels sur tous les temps et mise en place de moyens de médiation avec les familles pour favoriser l'accès aux offres culturelles et sportives et donner l'envie de venir et de fréquenter les équipements sportifs et culturels

CADRE DE VIE

Ressources

Maison de Quartier Route d'Arles

Un lieu d'accueil des associations « Le Némausus » Bienvenue à Bord, Côté jardins solidaires, Negpos, Tout En Carton, Œuvre Argaud

Constats – Enjeux

Habitat dispersé et diversifié entre maisons individuelles résidences sociales et copropriétés qui nécessitent « d'innover » dans les modalités d'intervention

Perspectives à travailler dans le cadre du contrat de ville 2015-2020

Dont la faisabilité sera étudiée pendant la durée du contrat de ville

Perspectives	Acteurs à mobiliser	Leviers d'actions
Développer l'attractivité des quartiers,	Favoriser l'implication des habitants en mettant en place des actions concrètes.	Inciter les habitants à s'investir en faveur de leur quartier
Développer le mieux vivre ensemble par des opérations d'embellissement et de respect des espaces.		Faire des quartiers un lieu ressource d'information et d'appui à la population

HABITAT

Indicateurs à retenir : données logements au périmètre exact au 1/01/2015 – source : RPLS 2014

- Nombre de Logement Locatif Social Publics du Quartier : 324
- Nombre de Résidences Principales du Quartier : 1386
- Taux de LLS du Quartier en % : 23%
- Nombre d'habitants du Quartier : 3090

10 grandes copropriétés repérées dans le cadre de l'observatoire des copropriétés (liste non exhaustive) :

- Le Stella : 264 logements
- Les Jonquilles : 169 logements
- Les Moulins : 70 logements
- Les Oliviers I : 69 logements
- Les Oliviers II : 60 logements
- Les Oliviers III : 129 logements
- Les Oliviers IV : 80 logements
- Les Cigales : 56 logements
- Les Platanes : 68 logements
- La Hongroise : 47 logements

Ressources

Bailleurs sociaux : Grand Delta Habitat, Erilia, SFHE, Un Toit pour Tous, Habitat du Gard

Constats – Enjeux

Habitat dispersé et diversifié entre maisons résidences sociales et copropriétés qui nécessitent « d'innover » dans les modalités d'intervention

Quartier route d'Arles découpé en 4 parties par le boulevard Allende (extrêmement passant et accidentogène), l'avenue Général Leclerc et l'avenue Pierre Mendès France. Ce quartier n'a pas de d'unité urbaine et d'identité propre. Il s'agit d'un ensemble hétérogène avec des copropriétés dégradées datant des années 60 et la résidence sociale Némausus.

Les bailleurs publics présents sont : Habitat du Gard, Grand Delta Habitat, Erilia, Domicil, FDI Habitat, Un Toit Pour Tous.

Les copropriétés :

Jonquilles, Platanas, Stella, Les cigales, le Tamaris, Plein Sud, Le Clos de Diane Secteur Haute Magaille, Oliviers I, II, III, Les Moulins, La Hongroise

Perspectives à travailler dans le cadre du contrat de ville 2015-2020

Dont la faisabilité sera étudiée pendant la durée du contrat de ville

Perspectives	Acteurs à mobiliser	Leviers d'actions
Traiter les copropriétés dégradées (Jonquilles)		Observatoire Copropriétés NM

SECURITE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Ressources

Au Mas de ville bureau de la police municipale à côté du stade KAUFFMAN

Constats – Enjeux

Inquiétude par rapport à la progression d'actes d'incivilités et de petite délinquance chez les 12- 15 ans

Aggravation des faits ces 5 dernières années

Sentiments d'insécurité des habitants

Un effet cyclique des actes de délinquance et d'incivilité

Perspectives à travailler dans le cadre du contrat de ville 2015-2020

Dont la faisabilité sera étudiée pendant la durée du contrat de ville

Perspectives	Acteurs à mobiliser	Leviers d'actions
Mettre en place une démarche de prévention et de sécurité. Développer la médiation de sécurité de proximité.	Des éducateurs de rue. Des médiateurs ou agents de proximité	CLS, FIDP
Mettre en place des actions de prévention et de citoyenneté auprès des jeunes		
Action de sensibilisation par les animateurs de la maison de quartier		

SANTE

Ressources

Deux cabinets médicaux, une grande pharmacie et un kinésithérapeute et ostéopathes, infirmiers sages-femmes (11), cabinets dentaires.

Présence régulière du personnel du CMS Nîmes sud.

Autre services : Maison de quartier Route d'Arles

Constats – Enjeux

Une offre de soin satisfaisante et proximité du centre ville.

Personnes âgées confrontées à l'isolement et aux problématiques liées au vieillissement intervention de l'association Le Bon Temps et du Pôle Promotion santé de la Ville de Nîmes.

Perspectives à travailler dans le cadre du contrat de ville 2015-2020

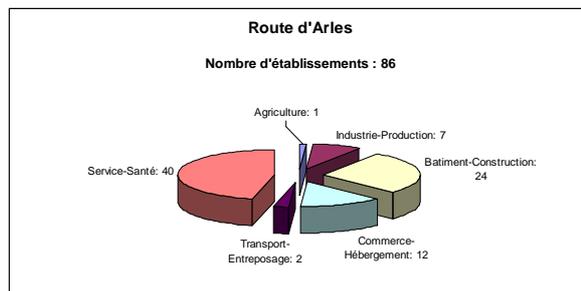
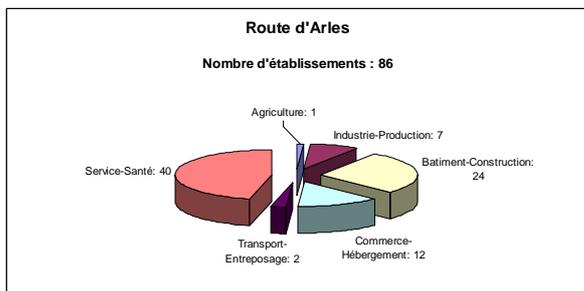
Dont la faisabilité sera étudiée pendant la durée du contrat de ville

- Développer la prévention

Perspectives	Acteurs à mobiliser	Leviers d'actions
Action de prévention au près des jeunes : écoute et prévention aux addictions.	associations, CMS.	Contrat Local Santé
Aider les adultes et notamment les femmes à utiliser l'offre de prévention existante.	associations	Contrat Local Santé

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Indicateurs



Source : observatoire économique Nîmes Métropole-sept 2014

Ressources

Quelques commerces et services de proximité à conforter : Un café bar, deux épiceries, deux boulangeries, deux agences d'assurance, un cabinet vétérinaire, une grande boucherie (aux Jonquilles), un fleuriste, pisciniste et un couturier retoucheur.

Constats – Enjeux

Contrairement aux autres quartiers les variables discriminantes (part des femmes, séniors, jeunes au chômage) par rapport à l'accès à l'emploi sont supérieures à la moyenne observée sur Nîmes. Les indicateurs emploi INSEE laisse entrevoir une fragilité par rapport à l'accès à l'emploi avec un indice de chômage un peu plus élevé que la moyenne Nîmoise (+2.5 points), et un taux d'emploi de 25-54 ans plus fort de 7 points. Il est également noté un niveau de qualification moindre que sur la moyenne Nîmoise

Peu de lisibilité des services d'aide à l'emploi disponible sur ce territoire

Perspectives à travailler dans le cadre du contrat de ville 2015-2020 **Dont la faisabilité sera étudiée pendant la durée du contrat de ville**

- Se référer au pilier emploi et développement économique

Perspectives	Acteurs à mobiliser	Leviers d'actions
Maintenir et conforter les activités commerciales et de services de proximité. Favoriser les liaisons entre ces quartiers et le pôle tertiaire scientifique et technique du parc d'activité Georges Besse.	CCI et CMA Ville de Nîmes Nîmes Métropole	

Quartier : ROUTE DE BEUCAIRE

PRESENTATION GENERALE & CHIFFRES CLES

Le quartier Route de Beaucaire s'est développé à partir de la deuxième moitié du XXème siècle, le long d'un grand axe qui permet de pénétrer dans le centre ville de Nîmes dont il est plus ou moins proche.

Ce quartier est composé en majeure partie d'immeubles collectifs (habitat social et copropriétés). Sous-équipé en services et équipements publics, il dispose de petits commerces de proximité, présente peu ou pas d'espaces verts, d'aires de jeux et encore moins d'espaces publics fédérateurs.



Chiffres clés du quartier : source INSEE 2010

- Population : 3 987 habitants
- Part des moins de 25ans : 31%
- Part des plus de 65ans : 19%
- Part des ménages composés d'une seule personne : 47%
- Part des familles monoparentales : 32%
- Part des immigrés : 12%

Le quartier de Route de Beaucaire a fait l'objet d'un diagnostic social urbain dans le cadre d'un stage d'un master 1.

EDUCATION

Indicateurs à retenir

- Part des moins de 25 ans – INSEE 2010 : 31% de la population

Ressources du territoire

Collège de secteur des élèves du quartier :

- Collège Les Oliviers – classé en REP à partir de la rentrée 2015

Écoles de rattachement au collège Les Oliviers :

- École Maternelle Jean-Jacques Rousseau (Les Oliviers)
- École Primaire Jean-Jacques Rousseau (Les Oliviers)
- École Grézan
- École Maternelle L. Michel (Grézan)
- École Maternelle Léo Rousson
- École Primaire Léo Rousson

Autre école accueillant quelques élèves du quartier :

- École Primaire Privée Saint Jean-Baptiste De La Salle

Constats – Enjeux en attente de partage avec les acteurs de territoire

Passage du collège et des écoles du quartier en REP à partir de 2015 : les constats opérés sur les autres quartiers prioritaires sur le champ éducatif ne sont pas ici aujourd’hui aussi forts : toutefois, nécessité d’une vigilance de l’ensemble des partenaires

- Les écoles connaissent aujourd’hui une certaine mixité sociale : nécessité de conforter cette mixité sociale

- Quelques témoignages de relations difficiles de parents avec l’école.

- Environnement de l’enfant et du jeune : Nécessité d’un travail sur un rééquilibrage entre offre de proximité pour des activités culturelles et sportives et accessibilité aux offres du centre-ville (problématique transports, accompagnement et coût pour les familles)

Concernant le quartier Route de Beaucaire, Le travail à venir sur la préfiguration de la nouvelle école du Mas Lombard devrait être un levier important pour appréhender globalement les besoins de l’enfant et du jeune sur l’ensemble de ce quartier et pour favoriser la création d’une école attractive où l’enfant est dans le bien-être pour recevoir les apprentissages.

Perspectives à travailler dans le cadre du contrat de ville 2015-2020

Dont la faisabilité sera étudiée pendant la durée du contrat de ville

Enjeux	Acteurs à mobiliser	Modalités opérationnelles
Favoriser la réussite éducative des enfants et des jeunes dans les territoires depuis le plus jeune âge	Crèches associatives, parents, CAF, Ville	Poursuivre le travail de partenariat avec l’ensemble des acteurs du quartier pour une meilleure connaissance mutuelle et une analyse de l’environnement des sites d’accueil Mise en place à la rentrée 2015 de la classe d’accueil des enfants de 2 ans à l’école du Pont de Justice mat
Favoriser la réussite des parcours scolaires	E.N, personnels des écoles et collège, personnels Ville et départ, parents, milieu associatif,	Poursuivre le travail mené pour créer un environnement scolaire de qualité pour les enfants et les jeunes. Poursuivre le travail mené pour que les enfants et les jeunes réussissent au mieux leur scolarité : approche globale, mobiliser les parents, s’adapter à chaque enfant et à chaque jeune, offre d’accompagnement scolaire, contrecarrer une culture dominante chez les jeunes dévalorisant la culture scolaire,
Développer la maîtrise de la langue française et des nouveaux outils de communication	Médiathèques, écoles et collège, milieu associatif, Ville, Département, DDCS parents, paramédical	Formation personnels Ville Prendre appui sur les équipements en numérique des écoles et des collèges pour sensibiliser les enfants aux bons usages de l’informatique, à la culture numérique, pour permettre des enseignements personnalisés, pour associer les familles au monde de l’école Valoriser la présence de dispositifs dans les quartiers qui peuvent se substituer à des structures fixes, pérennes, développer les transports vers les installations hors quartier

Accès à des équipements ressources de qualité	Médiathèques, direction des sports, Culture Ville et Département	Formation animateurs ALSH, ALAE et éducateurs sportifs des clubs pour pouvoir proposer des parcours éducatifs sportifs et culturels sur tous les temps et mise en place de moyens de médiation avec les familles pour favoriser l'accès aux offres culturelles et sportives et donner l'envie de venir et de fréquenter les équipements sportifs et culturels
Créer un environnement favorable aux apprentissages et à l'épanouissement personnel	Médiathèques, direction des sports, Culture Ville et Département, DDCS associations de loisirs, animateurs dans les écoles, parents	

	Atouts	Faiblesses
Public 6-12 ans Temps scolaire Temps de loisirs	<p>Pas de problématique majeures repérées.</p> <p>Existence d'une association de parents d'élèves. Mobilisation des parents lors d'évènements.</p> <p>Grande mixité ethnique dans les classes.</p> <p>Relation avec les assistantes sociales du quartier.</p>	<p>Manque de travail en réseau avec un tissu associatif.</p> <p>Accompagnement des familles dans le suivi de la scolarité de leurs enfants trop fragile : notamment au niveau du soutien scolaire.</p> <p>Relation parents –enseignants.</p> <p>Manque de connaissance des ressources existantes de la part du milieu scolaire et des familles.</p> <p>Les élèves ne disposent pas d'une offre de loisirs sur le quartier. Seuls les plus mobiles peuvent en bénéficier sur les quartiers avoisinants.</p>
Public 6-16 ans Temps scolaire	<p>Accompagnement péri-éducatif proposé par l'établissement très varié (plus d'une vingtaine de club).</p> <p>Dispositif interne de lutte contre le décrochage pour les classes de 3ème depuis la rentrée 2013 et pour les classes de 4^{ème} depuis la rentrée 2014.</p> <p>Mixité sociale qui attire des élèves d'autres quartiers (demande de dérogations sous le motif de convenance personnelle dans la volonté de « fuir » les quartiers).</p> <p>Partenariat avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Périscope, - l'IFAC, les pompiers, et la police nationale dans le but de trouver des alternatives à l'exclusion 	<p>Augmentation de la précarisation sociale des familles.</p> <p>Soutien à la fonction parentale limité.</p> <p>Une mixité sociale qui risque de basculer avec la fermeture du Collège Bigot.</p> <p>En attente d'une réhabilitation des équipements sportifs.</p>

Temps de loisirs	- l'UCDR du Chemin Bas d'Avignon	Les élèves ne disposent pas d'une offre de loisirs sur le quartier. Seuls les plus mobiles peuvent en bénéficier sur les quartiers avoisinants.
------------------	----------------------------------	---

CADRE DE VIE

Ressources

CMS

Ecoles

Comité de quartier Route de Beaucaire

Association ORGECO

Association Animes Le Séguier

Constats – Enjeux

	Atouts	Faiblesses
Espaces publics		<p>Une unique place (Eliette Berti). Il n'y a pas d'autre lieu formel ou informel de rencontres et d'échanges.</p> <p>Centralité du quartier inexistante.</p> <p>Aucune aire de jeu pour enfant.</p>
Vie associative	<p>Association ORGECO implanté idéalement depuis 1999 dans le quartier. Elle intervient dans le cadre du consumérisme. Volonté d'étendre son champ d'action de façon plus générale à la vie des familles.</p> <p>Le comité de quartier réuni essentiellement des personnes âgées en leur offrant des activités hebdomadaires du type jeu de carte.</p>	<p>Tissu associatif peu développé. Aucune association à destination des enfants, des jeunes, ou des familles en difficultés sociales.</p> <p>Manque de travail en réseau entre institutions et associations.</p>

Perspectives à travailler dans le cadre du contrat de ville 2015-2020
 Dont la faisabilité sera étudiée pendant la durée du contrat de ville

Perspectives	Acteurs à mobiliser	Leviers d'actions
<p>Créer, aménager et améliorer l'attractivité des espaces publics pour développer les relations de voisinage et favoriser le « vivre ensemble ».</p> <p>Renforcer la mobilisation et la coordination des acteurs du territoire.</p> <p>Soutenir la création associative et accompagner les projets associatifs en adéquation avec les besoins du territoire en renforçant les compétences professionnelles.</p>	<p>Habitants – Ville Ecole</p> <p>Ville – correspondant de quartier. Institutions sur le territoire. Associations repérées.</p>	<p>DDCS, DLA, ACEGAA</p>

HABITAT

Indicateurs à retenir : données logements au périmètre exact au 1/01/2015 – source : RPLS 2014

- Nombre de Logement Locatif Social Public du Quartier : 450
- Nombre de Résidences Principales du Quartier : 810
- Taux de LLS du Quartier en % : 56%
- Nombre d'habitants du Quartier : 1489

Constats – Enjeux

Atouts	Faiblesses
<p>Mixité de l'offre d'habitation. Habitat dispersé et diversifié entre maisons individuelles, résidences sociales et copropriétés.</p> <p>Situation géographique de résidence proche centre ville.</p> <p>Actions et animations portés par le bailleur social Un Toit Pour Tous aux bas des immeubles.</p>	<p>Dégradation de certaines résidences dont principalement celle du Ste Odile (copropriété). La copropriété Le Goya par manque d'entretien et par vieillissement du bâti est dans un état de dégradation avancé.</p> <p>Quartier qui manque de centralité. Manque d'espace public.</p> <p>Isolement (personnes âgées et familles monoparentales).</p>

Perspectives à travailler dans le cadre du contrat de ville 2015-2020
 Dont la faisabilité sera étudiée pendant la durée du contrat de ville

Perspectives	Acteurs à mobiliser	Leviers d'actions
POPAC sur les copropriétés Saint Odile et Le Goya	Syndic Nîmes Métropole	Observatoires des copropriétés Nîmes-métropole

SECURITE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Ressources

Police municipale (secteur Est)

Constats – Enjeux

Il est à souligner que le quartier de la Route de Beaucaire est un quartier où règne un « bon climat ». En termes de sécurité et délinquance il est bien en deçà de ce qui peut être connu au sein des autres quartiers prioritaires du contrat de ville de Nîmes Métropole. (Constat police)

Atouts	Faiblesses
Présence de la police municipale, dont un référent fixe sur le quartier qui favorise la connaissance du territoire et facilite l'échange de proximité avec les habitants. Rondes de la police municipale véhiculées et pédestres.	Quelques actes de délinquance et d'incivilité. Regroupement non souhaité au niveau des devantures de commerces et bas d'immeubles.

SANTE

Ressources

CMS

2 cabinets médicaux

3 pharmacies

2 cabinets d'infirmiers et kinésithérapeutes

Centre d'Actions Médico Sociales Précoces (ouvert à l'ensemble du territoire de Nîmes métropole)

Constats – Enjeux

Atouts	Faiblesses
Maison de santé du Chemin Bas d'Avignon à proximité. Offre de soins suffisante et accessible. Présence au cœur même du quartier d'un centre de prise en charge d'enfants (0 à 6 ans) en situation d'handicap.	La jeunesse : difficultés à faire valoir leurs droits même sur les soins de base. Population âgées et en perte d'autonomie. Une grand part des familles monoparentales. Partenariat avec les autres institutions ou acteurs du territoire quasi inexistant ce qui rend plus difficile l'identification de certaines situations préoccupantes.

A noter que certains enfants en situation d'handicap sur la commune de Nîmes renonce aux soins par faute d'accessibilité : difficultés liés aux déplacements de ces enfants sur le CAMPS pour bénéficier des soins (les taxis n'assurent pas les trajets Nîmes-Nîmes pour des raisons de rentabilité).

Les différents enjeux du contrat de ville saisis sur le pilier **santé** sont les suivants :

Axe : Développer la prévention

- Favoriser le recours à la prévention des enfants et des jeunes.
- Aider les adultes et notamment les femmes à utiliser l'offre de prévention existante.

Axe : L'accès au panier de services défini par l'ARS

- Développer l'accès de populations des quartiers à l'offre de service dans une approche partenariale.

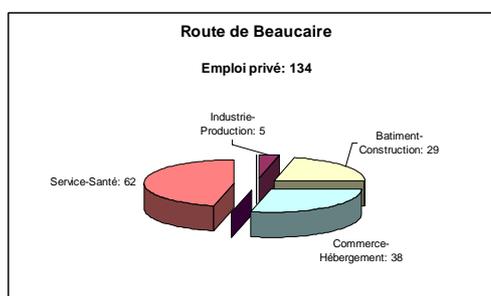
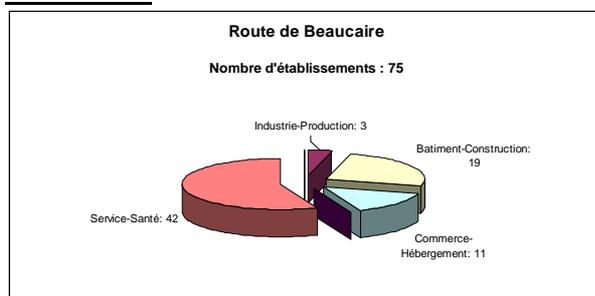
Perspectives à travailler dans le cadre du contrat de ville 2015-2020

LES PRIORITES : Favoriser l'accès aux soins des publics les plus fragiles en développant les liens avec le monde de la santé.

Perspectives	Acteurs à mobiliser	Leviers d'actions
<p>Projet d'ouverture d'un cabinet d'infirmiers (2).</p> <p>Mettre en place un partenariat entre les différents acteurs du territoire, c'est-à-dire entre les professionnels du champ médico-social et les autres acteurs ressources de proximité avec la population afin de promouvoir l'offre de santé. Améliorer la lisibilité de l'offre.</p> <p>Développer les interventions de services à la personne en destination des personnes âgées.</p> <p>Renforcer l'accès à la prévention et l'accès aux droits.</p>	<p>Les infirmiers</p> <p>CMS Médecins Infirmiers Spécialistes Acteurs associatifs Ecoles Ville- correspondant de quartier</p> <p>Associations de services d'aide à la personne. CMS Comité de quartier de la Route de Beaucaire</p>	<p>Initiative privée</p>

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Indicateurs



Source : observatoire économique Nîmes Métropole-sept 2014

Atouts	Faiblesses
<p>Offre commerciale de bon niveau avec la présence de quelques leaders (Le Fournil St Nicolas (boulangerie) Lidl et Picard Surgelés.</p> <p>Un quartier proche de l'hypercentre ville et du programme mixte tertiaire, habitat, offre cinématographique « Triangle de la Gare ».</p>	<p>Activités commerciales peu lisibles et captant une clientèle de proximité, avec par conséquent peu de rayonnement au-delà du quartier.</p> <p>Difficultés liées aux stationnements à proximité des commerces et services</p> <p>Emploi précaire</p> <p>Pas de permanence MLJ.</p> <p>Aucun point d'informations/relais sur les thématiques autour de l'insertion et/ou de l'emploi.</p>

Quartier : SAINT-GILLES et CENTRE ANCIEN

PRESENTATION GENERALE & CHIFFRES CLES

Porte du sel ou porte du vin selon les époques, Saint-Gilles a toujours vécu des richesses naturelles du territoire, porte sur le Rhône et située au sein d'une région d'un grand attrait touristique, le territoire jouit d'une situation géographique privilégiée à proximité des stations du littoral et du canal du Rhône à Sète (tourisme balnéaire et fluvial, des grands axes de communication routiers et autoroutiers, et d'un aéroport à la croisée des chemins entre Arles (20km) Nîmes (25km) et Montpellier (60km).



Cette situation idéale ne bénéficie pas à la population locale et le diagnostic partagé réalisé dans le cadre de la mise en œuvre des différents dispositifs institutionnels permet de mettre en lumière un certain nombre de problèmes dont la prise en compte constitue le véritable enjeu du développement local.

En résumé, les principales caractéristiques en sont les suivantes :

- Une population jeune qui rencontre des difficultés scolaires, avec un bas niveau de qualification et un fort taux de population d'origine étrangère.
- Des difficultés économiques et sociales qui se traduisent par un fort taux de chômage de plus du quart des actifs et plus particulièrement les jeunes et les femmes, un nombre important de foyers RMI, 20% des ménages locataires de logements sociaux sont en impayés de loyers
- Un centre ancien qui comporte à la fois un centre historique composé d'un patrimoine à valoriser et d'un parc ancien de logements vétustes et pour certains insalubres. Un habitat social sur la commune qui représente un logement sur 6 et un logement locatif sur 2, plus de 80% de l'offre étant concentrée sur la seule citée Sabatot et un habitat pavillonnaire qui représente la moitié des résidences principales de la ville et qui souffre d'un manque d'intégration urbaine et d'une déficience en équipements collectifs proches.

Le périmètre du nouveau quartier prioritaire reprend les 2 quartiers classés en priorité 1 du CUCS :

- Sabatot classé ZUS quartier d'habitat social avec 93 % d'Habitations à Loyer Modéré (HLM), relativement proche du centre de la ville (moins de dix minutes à pied) concerné par un Projet de Rénovation Urbaine (PNRU 1). Pour citer quelques chiffres, en 2010, 68 % des locataires HLM vivent en-dessous du seuil de pauvreté ce qui représente 351 ménages. Selon Pôle emploi, en 2006, il y a 31.2 % de demandeurs d'emploi parmi les actifs de 25 à 64 ans (17.9 % à Saint-Gilles). Enfin, le niveau d'études est très bas avec 65 % des personnes non scolarisées de plus de 15 ans qui n'ont aucun diplôme, contre 32 % sur la commune.

- Le centre ancien est un ensemble de petites rues étroites, caractérisé par une dégradation de son habitat. L'insalubrité qui le caractérise fait partie des raisons pour lesquelles ce quartier est visé par le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD). Cependant,

contrairement à Sabatot, le centre ancien bénéficie d'une quarantaine de commerces de proximité. Selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), en 2005, 42.7 % de la population vit dans un ménage à bas revenus, seuil fixé à 887 euros par mois pour une personne seule. En 2006, Pôle emploi a recensé 26.6 % demandeurs d'emploi de 25-64 ans, 48 % des personnes non scolarisées de plus de 15 ans n'ont aucun diplôme.

Le contexte économique local se caractérise par un secteur agricole en déclin, pourvoyeur d'emplois précaires, déqualifiés et intermittent, un secteur secondaire très fragile et une sous représentation des activités de services mais avec de grandes potentialités touristiques peu exploitées. Au regard du nombre de demandeurs d'emploi et des possibilités qu'offre le territoire, une intervention dynamique dans le domaine du tourisme présente un enjeu fort en terme de développement.

La commune de Saint Gilles présente un taux de chômage très significatif. 1819 demandeurs d'emploi en 08 2014 dont 957 hommes et 862 femmes. Si les niveaux 6 et 5 bis sont les plus représentés avec 39 % du total des demandeurs d'emploi les niveaux 1, 2 et 3 représentent également 10 % de cette population.

EDUCATION

Indicateurs à retenir

- Part des moins de 25 ans – INSEE 2010 : 37% de la population dans le Centre Ancien et 46% sur le quartier Sabatot.
- Part des jeunes sans diplôme de niveau au moins égal au bac INSEE 2007 : 64% de l'unité urbaine de Saint-Gilles dont 75,1% pour le centre ancien (soit + 11,1 points par rapport à l'unité urbaine de Saint-Gilles).

Ressources du territoire

La ville développe un PEDT qui regroupe l'ensemble des dispositifs contractuels existants en temps péri et extrascolaire ainsi qu'un PRE qui accompagne chaque année 50 enfants ce qui correspond à environ 40 familles. 4 « coup de pouce » sont mis en place dans les 2 écoles élémentaires présentes en géographie prioritaire. De plus 2 acteurs incontournables en matière de politique éducative et culturelle sont présents sur le territoire : la médiathèque, service municipal et le centre social et culturel « la croisée » association loi 1901

Constats – Enjeux en attente de partage avec les acteurs de territoire

Saint Gilles se distingue par un taux de scolarisation des 18-24 ans de 31.4%, beaucoup plus faible que le niveau moyen de la Métropole et de celui national situés autour de 54%.

Saint-Gilles est le territoire de Nîmes-Métropole où les niveaux de qualification sont particulièrement bas et interrogent sur les perspectives d'insertion professionnelle. La part des habitants de plus de 15 ans (non scolarisée) peu ou non diplômée est de 10 points supérieure à la moyenne de l'agglomération (Nîmes-Métropole : 71%). Le manque de qualification repéré du public Saint-Gillois a conduit l'ensemble des établissements scolaires de la ville à être classé en Réseau d'Education Prioritaire. Au collège J. Vilar seul établissement du secondaire de la commune on recense un taux de PCS défavorisés de 61 % et un taux d'élèves boursiers de 44 %. Le taux d'élèves en retard à l'entrée en 6° est évalué à 13,6%. (Source : éducation nationale 2013-2014). Les membres de l'équipe pluridisciplinaire de soutien mettent en évidence des difficultés scolaires dues à un manque de motivation dans le travail, des difficultés de lecture (tous niveaux du CP au CM2), des difficultés dans l'expression écrite et orale, de compréhension et de mémorisation, de concentration (attention fugitive) et des problèmes cognitifs fréquents.

Cette même équipe indique qu'il est nécessaire que la communauté éducative agisse prioritairement sur :

- la stimulation de l'enfant
- l'accès aux soins (orthophonie, CMPP, CMPEA...)
- Le soutien à la fonction parentale
- la cohérence des accompagnements éducatifs (PRE, SPS, Aides pédagogiques...)

Les enjeux prioritaires :

- Améliorer l'attractivité des établissements scolaires (réhabilitation dès 2015 des 2 écoles élémentaires)
- Favoriser l'école du numérique par l'équipement des classes en tableaux numériques
- Prévenir le décrochage scolaire et suivre les déscolarisés
- Valoriser les parcours de réussite auprès des élèves
- Améliorer la pratique du français (enfants et adultes)
- Sensibiliser les parents au soutien de leurs enfants dans tous les domaines éducatifs
- Renforcer la lecture publique : actions hors les murs
- Développer l'utilisation du numérique
- Développer des parcours artistiques
- Création d'un équipement en complémentarité de la médiathèque (les halles culturelles)
- Renforcer l'offre sportive : équipements (réhabilitation de la halle Chouleur), animations hors temps scolaires (stages sportifs, école du sport.)

Perspectives à travailler dans le cadre du contrat de ville 2015-2020

Dont la faisabilité sera étudiée pendant la durée du contrat de ville

Enjeux	Acteurs à mobiliser	Modalités opérationnelles
Redéfinir les priorités du collectif « parentalité » Re dynamiser le comité de pilotage PEDT en vue d'une meilleure complémentarité éducative Remobiliser le collectif « jeunesse » : médiateurs, centre social, club de prévention, MLJ		

CADRE DE VIE

Ressources

Centre Social La Croisée
 Association des résidents de Sabatot
 Association des commerçants en centre ancien
 Association Saint-Gilles ville fleurie en centre ancien

Constats – Enjeux

Dans le cadre du PRU a été mise en œuvre une démarche de GUP sur Sabatot avec des actions de participation des habitants relativement nombreuses et mobilisatrices (mémoire de quartiers, cinéma plein air...)

Peu d'association en direction des habitants sur le centre-ville

Comment assurer la pérennisation des investissements réalisés dans le cadre de la rénovation urbaine ?

Perspectives à travailler dans le cadre du contrat de ville 2015-2020

Dont la faisabilité sera étudiée pendant la durée du contrat de ville

- Occupation et valorisation de l'espace public par la mobilisation des habitants
- Développer le vivre ensemble, la vie sociale et culturelle des quartiers
- Soutenir et développer les actions collectives d'occupation de l'espace public Accompagner les habitants à la valorisation des espaces publics
- Améliorer la coordination de l'intervention publique et associative

Perspectives	Acteurs à mobiliser	Leviers d'actions
Mise en place d'une GUP (animation et coordination avec le droit commun, amélioration des interventions)		
Développer des évènements attractifs,	Centre Ancien, Sabatot	Associations
Mise en place des opérations de plantations de fleurs, bombes à graines....	Centre Ancien	PNRQAD Associations
Développer des actions d'embellissement du cadre de vie : végétalisation, tri sélectif...	Centre Ancien, Sabatot	Associations Villes-NM

HABITAT

Indicateurs à retenir : données logements au périmètre exact au 1/01/2015 – source : RPLS 2014

- Nombre de Logement Locatif Social Public du Quartier : 528
- Nombre de Résidences Principales du Quartier : 1739
- Taux de LLS du Quartier en % : 30%

Ressources

Fin du PRU Sabatot en 2015

Montée en charge du PNRQAD sur le centre ancien

Bailleurs publics Sabatot : Un Toit Pour Tous, Habitat du Gard avec agence sur site

Bailleurs publics centre ancien : Habitat du Gard, Semiga, Domicil

Constats – Enjeux

Pour faire face à la dégradation des logements, deux procédures en matière d'urbanisme sont menées actuellement à l'échelle de la ville de Saint-Gilles. En effet, un Projet de Rénovation Urbaine (en fin de programmation) concerne le quartier Sabatot et le centre ancien est éligible au PNRQAD.

Concernant plus particulièrement le PNRQAD, le centre ancien est confronté à une dégradation et à une certaine dévitalisation. La convention du PNRQAD stipule que ce dispositif s'insère dans une démarche globale d'aménagement et de développement de la commune, visant à renforcer le rôle de centralité urbaine de Saint-Gilles en assurant un urbanisme cohérent et raisonné, tout en améliorant l'attractivité du territoire et son image. En respect de cet enjeu, quatre objectifs opérationnels ont été fixés :

- Reconquérir l'habitat du centre-ville, lutter contre l'habitat indigne, diversifier l'offre de logements,
- Offrir des services en complément de l'habitat et assurer le lien social,
- Redonner sa dimension de bourg-centre à la ville de Saint-Gilles,
- Affirmer la dimension touristique.

Perspectives à travailler dans le cadre du contrat de ville 2015-2020

Dont la faisabilité sera étudiée pendant la durée du contrat de ville

- Résorption habitat insalubre notamment dans le cadre du PNRQAD
- Accompagner les familles dans la gestion de leur logement et de leur environnement

Perspectives	Acteurs à mobiliser	Leviers d'actions
Restructuration du centre ancien Amélioration de l'offre de logements public et privé Lutte contre la précarité énergétique avec le Service Local d'Intervention de l'Energie (SLIM)	Centre Ancien	PNRQAD 2012-2018 OPAH RU - NM CD30 Nîmes-Métropole

SECURITE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Ressources

Saint-Gilles a été définie au niveau national comme prioritaire dans le domaine de la sécurité et de la prévention de la délinquance. Contrairement à d'autres villes, la Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP) s'applique à l'ensemble du territoire communal. En matière de surveillance de la voie publique le service de « police municipale » est doté de 15 policiers et de 3 ASVP plus spécifiquement chargés de la sortie des établissements scolaires communaux. Elle a mis par ailleurs en place un dispositif de médiation composé de 2 agents titulaires de la fonction publique territoriale, 1 adulte-relais et 4 emplois avenir qui interviennent principalement sur les quartiers Sabatot et centre ancien.

Constats – Enjeux

Si les statistiques de la délinquance sont plutôt bonnes aussi bien en matière de crimes et délits que de délinquance de proximité les comportements incivils, irrespectueux, voire agressifs de certains jeunes entre eux et à l'égard des adultes et des institutions créent un sentiment d'insécurité dans la population et un sentiment d'impunité chez les auteurs de ces actes car ils restent sans réponse.

Au cours de l'année 2015 la ville a souhaité améliorer son système de vidéoprotection afin de passer de 16 à 31 caméras et de permettre une meilleure utilisation dans le cadre du dispositif piloté par la communauté d'agglomération de Nîmes métropole.

Les acteurs éducatifs locaux mettent en évidence des difficultés comportementales : difficultés relationnelles entre PAIRS mais de plus en plus de refus de l'autorité de l'adulte (perte de la figure d'autorité). Il y a de nombreuses situations avec ce type de profil et de plus en plus jeune (commence en PS) dans le cadre du PRE.

- Décrochage scolaire
- Peu de prise en charge des enfants et des jeunes (oisiveté, absences de règles de vie en société, occupation bruyante des espaces publics...)
- Augmentation des réactions violentes verbales ou physiques
- Nécessité de remettre des adultes dans l'espace public
- Augmentation des conduites addictives chez les jeunes
- Peu d'articulation et d'analyse commune des phénomènes entre les politiques de sécurité et les politiques de prévention
- Manque d'équipements notamment sportifs pour promouvoir et développer l'accueil des jeunes (association ou pas)

Perspectives à travailler dans le cadre du contrat de ville 2015-2020

Dont la faisabilité sera étudiée pendant la durée du contrat de ville

- Assurer une présence humaine renforcée lors des manifestations festives
- Mobilisation des parents par la mise en place d'un conseil des droits et devoirs des familles
- Développer la prise en charge et l'accompagnement des jeunes
- Moderniser le réseau de vidéo protection existant et le développer sur l'ensemble du territoire

SANTE

Constats – Enjeux

L'offre de soins saint-gilloise est dégradée. En effet, il n'y a que huit médecins généralistes pour environ 15 000 habitants (environ un médecin pour 1 800 habitants), il n'y a pas de spécialistes et peu d'acteurs de prévention dans le domaine de l'éducation et de la santé (orthophonistes, pédopsychiatres)... La population a facilement recours à l'hospitalisation car plus facile d'accès (attente chez les médecins, mobilité, refus carte vitale, taux important de personnes dépourvues de mutuelles).

Les dépistages et les bilans de santé gratuits sous utilisés.

La population « jeunes » présente des problématiques de mal nutrition – diabète – surpoids, addictions, santé mentale, mal être, sexualité et relations hommes femmes

De plus, la population saint-gilloise rencontre des problèmes de santé se traduisant notamment Une chute significative des soins après 40 ans et par un taux de mortalité prématurée (avant soixante ans) de 35.1 % contre 20.8 % sur le département.

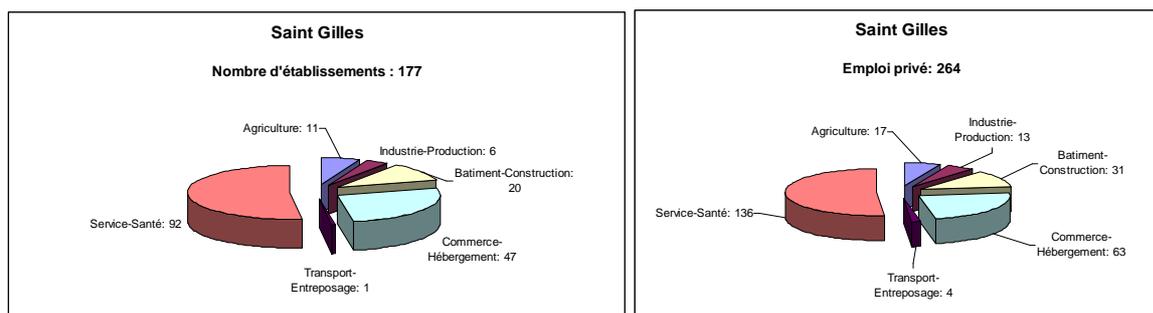
Perspectives à travailler dans le cadre du contrat de ville 2015-2020

- Développer la prévention des enfants et des jeunes
- Aider les adultes notamment les femmes à utiliser l'offre de prévention existante
- Favoriser le remplacement des professionnels médicaux retraités

Perspectives	Acteurs à mobiliser	Leviers d'actions
Mobiliser les acteurs éducatifs pour une meilleure prise en compte des problématiques de santé dans leur projet pédagogiques		

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Indicateurs



Source : observatoire économique Nîmes Métropole-sept 2014

Ressources

Fort potentiel de développement au nord de la commune (zone Aéroportuaire et Actiparc Mitra)

Des potentiels de valorisation d'une offre touristique autour du port et de l'abbatiale

Un équipement de proximité en centre ancien : le bureau des initiatives locales entreprises, emploi

Pôle ressources Antenne Locale de la MLJ

Réalisation de services pôle emploi

Constats – Enjeux

Sur le plan socioéconomique la commune a été marquée plus fortement par la crise de 2008, puis plus récemment par celle de 2011, notamment dans le secteur de l'agriculture. Les constats sont clairs, augmentation du travail précaire, du chômage sur des durées de plus en plus longues, des entreprises qui se fragilisent, des jeunes sans perspective. La particularité des saisons, notamment pour le public peu qualifié, ne favorise pas la stabilisation professionnelle. Les saisonniers enchainent donc contrats de travail, avec des périodes d'indemnisation de chômage ou de RSA. Les travailleurs saisonniers sont dans une insécurité autant sociale que morale, avec des démarches d'accès aux droits laborieuses et une difficulté à se projeter dans un avenir même proche. Les données MSA mettent en évidence le fort coefficient d'emplois saisonniers dans l'agriculture et une baisse croissante de la part du salariat permanent.

Le chômage touche particulièrement, les jeunes souvent sans formation, mais aussi les plus âgés qui sont ainsi exposés au risque de pauvreté, avec une dépendance accrue aux prestations sociales. Trop de bénéficiaires du RSA ne sont pas inscrits à pôle emploi par désillusion, mais aussi en raison de l'absence de permanence décentralisée des agences Nîmoises auxquelles sont rattachées la commune de Saint Gilles.

Saint Gilles souffre également d'une dégradation et d'une dévitalisation de ses commerces, plus particulièrement sur le centre ancien (problème de circulation et de stationnement).

- Offre commerciale disséminée dans le centre ancien
- Besoin de restructurer et requalifier le principal axe marchand de la commune par des aménagements structurants conséquents.
- Restructurer et surtout réorienter l'usage des cellules commerciales vacantes dans le centre ancien.
- Une offre touristique à déployer autour de l'abbatiale et du port
- Peu de potentiel de développement d'activités exogènes motrices au Sud de la Ville (problème d'inondabilité de la zone d'activités des Mourgues)

Perspectives à travailler dans le cadre du contrat de ville 2015-2020

Dont la faisabilité sera étudiée pendant la durée du contrat de ville

- Coordonner les actions liées à l'emploi, à la formation et à l'insertion sur le territoire
- Développer le partenariat avec les chambres consulaires et les acteurs économiques locaux
- Accompagner la vie commerciale
- Le Maintien voir le renforcement d'une offre commerciale en centre-ville.
- Re calibrer l'offre commerciale en centre ancien

- Améliorer la qualification des publics
- Renforcer l'accompagnement des jeunes
- Maintenir les dispositifs d'insertion notamment chantier d'insertion et clauses sociales

Perspectives	Acteurs à mobiliser	Leviers d'actions
Suivre tout au long du contrat de ville l'évolution de l'activité économique du centre ancien et du centre-ville (commerces et services de proximité).	Centre Ancien	Observatoire économique NM
S'assurer du maintien d'une offre d'hyper centre-ville attractive et diversifiée. Valoriser les atouts touristiques de la commune abbatiale, port, Camargue	Centre Ancien	PNRQAD

<p>Améliorer l'attractivité des façades commerciales –</p> <p>Favoriser les échanges et liaisons avec les zones d'activités au nord de la commune Mitra/Aéroport</p> <p>Mettre en place localement une instance de concertation sur l'emploi et le développement économique</p> <p>Accompagner la vie commerciale en vue du maintien et du renforcement d'une offre commerciale en centre-ville</p>	<p>Centre Ancien</p>	<p>PNRQAD</p> <p>SPEP</p>
---	----------------------	---------------------------

PARTIE V. LE TERRITOIRE DE VEILLE ACTIVE MARGUERITTES

I. Présentation du territoire de veille : ville de Marguerittes

Le territoire de veille active « ville de Marguerittes » correspond aux anciens quartiers CUCS CUCS « Tourmalines, Quatre vents, Cévennes » désormais non couverts par la nouvelle géographie prioritaire.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 par son article 13 de la loi Ville du 21 février 2014 précise que les quartiers qui relèvent, aujourd'hui, d'un zonage de la politique de la ville et qui ne présentent pas les caractéristiques d'un quartier prioritaire de la politique de la ville à compter du 1er janvier 2015, font l'objet d'un dispositif de veille active mis en place par l'État et les collectivités.

Ainsi le positionnement en territoire de veille active de Marguerittes doit permettre de :

- mobiliser l'ingénierie de la politique de la ville, y compris l'observation locale et la veille partenariale
- mobiliser les moyens de droit commun des différents signataires du contrat, et tout particulièrement la solidarité locale

A ce titre et à la demande du président de l'EPCI et du Maire, la ville de Marguerittes est intégrée au contrat de ville de Nîmes-Métropole 2015-2020. Ce dernier devra définir en début de contrat les moyens à mobiliser dans le cadre des politiques de droit commun de l'Etat et des collectivités afin de prévenir les risques de décrochage du territoire. Aussi il importe à l'ensemble des signataires, d'aider la ville dans son projet d'accompagnement de la population et du territoire dans la mesure où elle ne pourra plus bénéficier dès 2015 des financements spécifiques de l'état.

II. Le mode de gouvernance du territoire de veille

Compte tenu qu'il n'est plus possible de mobiliser les moyens financiers spécifiques de la politique de la ville sur les territoires de veille active, la ville de Marguerittes confortera néanmoins sa démarche de projet social de territoire avec l'ensemble des signataires du contrat de ville afin de mobiliser efficacement les crédits de droit commun conformément aux dispositions de la loi du 21 février 2014.

La ville de Marguerittes initiera, en début de contrat, une réunion sous l'égide du Maire avec l'ensemble des partenaires signataires pour fixer le cadre d'intervention 2015-2020.

Sur le plan technique, la ville de Marguerittes prévoit la mise en place de 6 groupes de travail technique thématiques permettant la mise en œuvre de son PST :

- Education à partir d'un copilotage ville- Escal dans le cadre du PEDT
- Santé - observatoire piloté par la ville de Marguerittes
- Prévention de la délinquance via le CLSPD
- Emploi piloté par l'Etat via le SPEP
- Culture et Sport pilotage à définir
- Famille pilotage à définir

Cette démarche locale s'inscrit en complémentarité avec les instances de gouvernance du contrat de ville.

III. Les constats et les orientations stratégiques

1) Les principales caractéristiques sociodémographiques

Chef-lieu de canton, Marguerittes compte 8601 habitants et s'étend sur une superficie de 2500 hectares. Situé à l'Est de Nîmes, Marguerittes est une ville périurbaine, bien desservie en transports en commun et en service de proximité.

Chiffres clés de la commune :

- ▶ Population municipale : 8601 habitants
- ▶ Nombre de ménage : 3 536
- ▶ Famille monoparentales : 13.5 %
- ▶ Taux de natalité : 9,7 % (de 2006 à 2011)
- ▶ Taux de mortalité : 6,3 % (de 2006 à 2011)
- ▶ Nombre de logements : 3 710 (94,5 % de résidences principales)
- ▶ Taux de chômage des 15-64 ans : 12,5%

2) Les constats et orientations stratégiques par thématiques

EDUCATION

Indicateurs à retenir : INSEE 2010

Part des moins de 25 ans – INSEE 2010 : 29% de la population (32% pour l'agglomération)

Part des jeunes sans diplôme de niveau au moins égal au bac INSEE 2007 : 69,4% (+22.2 points par rapport à l'unité urbaine)

Une baisse du nombre d'enfants scolarisés (-13% pour les élémentaires et -5% pour les maternelles).

13.5% des familles sont monoparentales (18% pour l'agglomération)

Ressources du territoire

Ecoles, Collèges,

Centre Social Escal

Perspectives à travailler dans le cadre du contrat de ville 2015-2020

Dont la faisabilité sera étudiée pendant la durée du contrat de ville

Les enjeux et le plan d'actions de la ville s'inscrivent en adéquation dans le pilier cohésion sociale, axe éducation, culture, sport sur les axes des enjeux du contrat de ville suivants :

- Prévenir le décrochage scolaire et suivre les élèves déscolarisés.
- Renforcer le partenariat sur le soutien scolaire
- Développer les parcours éducatifs artistiques
- Faciliter l'offre sportive en dehors des quartiers
- Faciliter le dialogue enfants/parents et parents/enseignants

Perspectives	Acteurs à mobiliser	Leviers d'actions
<p>Assurer la qualité et l'accessibilité du plus grand nombre aux activités</p> <p>Accompagner les parcours individuels dans une logique d'éducation globale</p> <p>Favoriser l'intégration du plus grand nombre des jeunes et la prévention des exclusions.</p> <p>Développer la mise en cohérence par la coordination des acteurs éducatifs Marguerittois.</p> <p>Développer la dimension éducative dans l'aménagement de la commune et la valorisation de son environnement.</p> <p>Accompagnement des familles dans leur fonction parentale</p> <p>Développer l'accessibilité de l'offre culturelle, sportive et festive de la commune</p>	<p>Escal</p> <p>Collège</p> <p>Ecoles primaires et maternelles</p> <p>Centre petite enfance</p> <p>Maison de la Garrigue</p> <p>Le CCAS</p> <p>Le service de prévention S.V</p> <p>La M.L.J</p> <p>La médiathèque</p> <p>Le studio de répétition</p> <p>La M.F.R/le C.F.A</p> <p>Office municipal de la culture, du sport et des fêtes</p> <p>Ecole de musique</p> <p>Associations</p>	<p>Projet Educatif de Territoire (PEDT)</p> <p>REAAP</p>

SECURITE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Indicateurs à retenir : source groupement de gendarmerie, collège Lou Castellas, CCAS, service de prévention Samuel Vincent

-13.26% sur la délinquance générale (% 2014 comparé avec 2013)

+22.58% sur les atteintes volontaires à l'intégrité des personnes (% 2014 comparé avec 2013)

+7.41% sur les dégradations

6 élèves exclus définitivement et 19 temporairement (donnée 2014 collège)

45 familles suivies par le service épicerie solidaire de la commune

45 jeunes suivies par le service de prévention spécialisée

Perspectives à travailler dans le cadre du contrat de ville 2015-2020

Dont la faisabilité sera étudiée pendant la durée du contrat de ville

Les enjeux et le plan d'actions de la ville s'inscrivent en adéquation dans le pilier cohésion sociale, axe sécurité et prévention de la délinquance les axes suivants des enjeux du contrat de ville :

-La prévention de la délinquance des mineurs :

- Aider les familles dans leurs obligations éducatives.

Et dans le pilier cadre de vie et renouvellement, axe cadre de vie :

-Mobilisation des habitants autour des espaces publics :

- Améliorer la coordination de l'intervention publique dans les NQP
- Développer les actions collectives d'occupation de l'espace public

Perspectives	Acteurs à mobiliser	Leviers d'actions
<p>Accompagner les adolescents et jeunes majeurs en difficulté afin d'éviter leur basculement dans la délinquance et prévenir la récidive en impliquant les familles dans les mesures proposées</p> <p>Améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes en améliorant la communication des supports de prévention.</p> <p>Améliorer la tranquillité publique par la prévention situationnelle, la vidéo protection, et un renforcement de la présence humaine dans l'espace public.</p>	<p>CCAS Conseil Général (C.M.S) Centre Socioculturel « ESCAL » Service Prévention « Samuel Vincent » collège Lou Castellas Police municipale Gendarmerie Service AEMO Bailleurs sociaux Préfecture</p>	<p>Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (C.L.S.P.D)</p>

SANTE

Indicateurs à retenir

8.08% de la population sont bénéficiaires de la CMU et/ou de la CMU-C

La densité de médecins généralistes est de 1,16 médecin pour 1000 habitants et de 5.5 pour les médecins spécialistes.

Perspectives à travailler dans le cadre du contrat de ville 2015-2020

Dont la faisabilité sera étudiée pendant la durée du contrat de ville

Les enjeux et le plan d'action de la ville s'inscrivent en adéquation dans le pilier cohésion sociale, axe santé des enjeux du contrat de ville sur les axes suivants :

- Développer la prévention
 - Favoriser le recours à la prévention des enfants et des jeunes
 - Aider les adultes et notamment les femmes à utiliser l'offre de prévention existante
- L'accès au panier de services défini par l'ARS
 - Développer l'accès de population des quartiers à l'offre de service dans une approche partenariale.

Perspectives	Acteurs à mobiliser	Leviers d'actions
<p>Rassembler les professionnels de santé et de l'action social afin d'élaborer une réflexion sur les problèmes de santé publique.</p> <p>Promouvoir la prévention à la santé, favoriser l'accès aux personnes, notamment fragilisées, aux services, aux soins et à la prévention.</p>	<p>CCAS Professionnels de la santé C.M.S</p>	<p>Observatoire de la santé</p>

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Indicateurs INSEE 2010

Le taux de chômage s'élève à 12.5% (18% pour l'agglo)

La part des non diplômés représente 16% (20% pour l'agglo)

Le taux d'emploi des 25-54 ans est de 82% (73% pour l'agglo)

86% des salariés sont en CDI (83% pour l'agglo)

Perspectives à travailler dans le cadre du contrat de ville 2015-2020

Dont la faisabilité sera étudiée pendant la durée du contrat de ville

Les enjeux et le plan d'action de la ville s'inscrivent en adéquation dans le pilier emploi, développement économique des enjeux du contrat de ville suivants :

- Soutenir le développement économique et la création durable de l'entreprise :
 - Favoriser le développement exogène
- Aider à l'insertion des publics les plus fragiles en favorisant le lien avec les entreprises :
 - Agir sur la qualification des publics des NQP
 - Promouvoir l'intermédiation professionnelle

Perspectives	Acteurs à mobiliser	Leviers d'actions
Mutualiser et mettre en cohérence les compétences de chacun Insertion des publics les plus éloignés de l'emploi. Soutien à la formation / information des acteurs Favoriser la mobilité des jeunes demandeurs d'emploi Soutenir le développement économique de la commune	Mission Locale Jeune NM Conseil Général CFA CCI Sud Marguerittes Chantier Insertion « Les Oliviers » Point Relais Emploi Centre Socioculturel « ESCAL » Service Prévention « Samuel Vincent » Association Marguerittoise des Artisans et Commerçants (AMAC) Maison Familiale Rurale de Marguerittes Conseillère d'orientation du collège	SPEP

**CONTRAT DE VILLE
DE L'AGGLOMERATION
DE NIMES-METROPOLE 2015-2020**

ANNEXES

ANNEXE 1. Les engagements des partenaires

1. Engagement de l'Etat

Porter à connaissance de l'Etat

Le porter à connaissance de l'Etat relatif à la politique de la ville, est disponible sur le site internet de la Préfecture du Gard : www.gard.gouv.fr

2. Engagement du Conseil Régional

Porter à connaissance du Conseil Régional

Le 20 février 2015, la Région en qualité de chef de file de l'Aménagement du Territoire et garante de l'équilibre territorial, a affirmé son soutien plein et entier aux territoires en politique de la Ville et a adopté le principe d'intervention régionale dans le cadre des futurs contrats de ville.

La Région intervient depuis de nombreuses années dans les communes et quartiers concernés en matière de politique de la Ville, au travers de ses politiques publiques. Aujourd'hui il est essentiel d'aller encore plus loin en réaffirmant nos principes républicains d'égalité, de fraternité et de solidarité.

En effet, en Languedoc-Roussillon, près de 9% de la population habite dans un quartier en politique de la ville. Agir pour ces territoires est un enjeu capital à double titre :

- capital pour l'égalité des territoires : il faut au plus vite freiner les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et le reste de la région,

- capital pour l'égalité des citoyens : il importe d'améliorer les conditions de vie des habitants qui sont confrontés dans ces quartiers à des situations sociales de plus en plus préoccupantes.

C'est pour agir au plus près des territoires qu'ont ainsi été désignés des élus référents.

A – Le principe d'intervention régionale

L'accompagnement régional sera adapté aux besoins de chaque territoire et examiné au regard des projets portés localement.

Deux leviers principaux d'actions sont mobilisables dans ce cadre :

- les fonds européens dont la Région est désormais autorité de gestion.
- Les politiques régionales de droit commun.

- Les fonds européens

La Région, autorité de gestion des fonds européens depuis 2015, mobilise dans le cadre de l'accord de partenariat entre la France et l'Union européenne, 10 % des fonds structurels FSE et FEDER pour la politique de la ville autour notamment de 3 champs prioritaires d'intervention :

- la rénovation et l'efficacité énergétique des logements et des équipements
- les transports collectifs ou durables
- l'amélioration du cadre de vie.

Dans le cadre de l'Appel à projets ATI (Approche Territoriale Intégrée) lancé en décembre 2014, une enveloppe FEDER de vingt-quatre millions d'euros (24 M€) sera ainsi consacrée aux territoires en Politique de la Ville en tant qu'outil de mise en œuvre d'une démarche territoriale globale.

Par ailleurs, au titre des actions sectorielles ou thématiques, les territoires Politique de la ville pourront solliciter également le Programme opérationnel « Compétitivité et emploi » Languedoc-Roussillon pour les volets FEDER (Fonds Européen de Développement Economique Régional), FSE (Fonds Social Européen) ou IEJ (Initiative pour l'Emploi des Jeunes).

- Les politiques régionales de droit commun

La Région dispose de nombreux dispositifs permettant de répondre aux besoins des territoires en Politique de la Ville : formation professionnelle et apprentissage, santé, culture, jeunesse, lutte contre les discriminations, éducation, action territoriale, habitat...

Dans le cadre des contrats de ville 2015-2020, la Région mobilisera par ailleurs l'ensemble des dispositifs et moyens financiers qui peuvent concourir à améliorer la qualité de vie des habitants des quartiers défavorisés et à assurer une plus forte équité territoriale.

De très nombreux champs d'intervention régionaux sont ainsi au cœur des problématiques de la politique de la ville :

- **Domaine de la formation professionnelle**

La Région assure, dans le cadre de sa compétence de droit commun, le financement des actions de formation professionnelle et elle organise les différents dispositifs dans un souci d'égalité des chances. Pour mémoire, ce sont au total plus de 235 M€ qui sont consacrés à cette politique en Languedoc-Roussillon.

Sur le volet politique de la ville, il paraît essentiel d'encourager les articulations entre les dispositifs et de faciliter l'accès au droit commun. Différents axes de travail peuvent être proposés :

- 1) Faciliter l'accès à l'information et à l'orientation professionnelle (informer les publics sur les métiers, sur les compétences nécessaires à l'exercice de ces métiers et sur les formations conduisant à ces compétences...) : mise en place d'un véritable Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) accessible partout et pour tous (compétence obligatoire confiée aux Régions par la loi du 5 mars 2014). Le SPRO doit être lisible sur tout le territoire régional y compris sur les territoires relevant de la politique de la ville (où s'adresser, dans quels locaux, à quelle heure pour quelles informations...). Il faut donc mettre en lisibilité les structures relevant de ce service public de l'orientation (travail déjà engagé par la Région) et informer les réseaux déjà implantés et œuvrant sur d'autres thématiques pour que l'information circule le mieux possible (association de quartiers, travailleurs sociaux, soutien scolaire, activités sportives et culturelles, bureau d'aides sociales,...),
- 2) Faciliter l'accès au droit commun : École de la deuxième chance, école de l'apprentissage, Cap métiers, programme qualifiant, lutte contre l'illettrisme... la Région dispose d'une palette d'actions qui répond aux problématiques rencontrées sur ces territoires prioritaires.
- 3) Intervenir sur le volet « création/reprise d'entreprise » en proposant la mise en place de permanences sur ces territoires, ou appels à projets spécifiques. A noter que la Région finance déjà aujourd'hui les réseaux en charge de l'accompagnement de porteurs de projets de création d'entreprises (business plan, aide juridique, recherche de financement, ...).

- **Domaine du développement économique**

La Région accompagne les entreprises à chaque stade de leur développement (ante création, création, développement, pérennisation, transmission) individuellement ou collectivement ainsi que les réseaux de partenaires. Elle met en place des actions d'aide à la création de TPE/PME ou d'aide aux entreprises installées dans les quartiers.

Elle développe un réseau régional de parc d'activités (PRAE).

Elle promeut également l'économie sociale et solidaire en finançant certaines pépinières d'entreprises

Une action nouvelle pourrait être développée dans certains territoires : de type « la Start up est dans le pré ou « la rue de l'entreprise » à destination des porteurs de projets issus des quartiers politique de la ville. Il s'agit d'un concours où des personnes ressources, volontaires, expérimentées ou novices, expertes ou passionnées vont contribuer à accompagner de futurs entrepreneurs issus des quartiers en politique de la Ville, dans la formalisation de projets innovants.

- **Domaine de l'éducation**

Afin d'assurer à tous les lycéens les meilleures conditions de réussite scolaire, la région intervient :- à travers ses investissements pour la construction, réhabilitation, modernisation des lycées (plus de un milliard d'€ investis depuis 2005 dans les travaux) et des équipements sportifs attenants situés notamment à proximité ou au cœur des quartiers politique de la Ville (11M€ en 2014 consacrés dans ces lycées pour LoRdi, 17 M€ pour les équipements sportifs attenants depuis 2005).

- à travers ses actions d'accompagnement éducatif (en 2014, 200 000€ pour les projets éducatifs des lycées, 1,9M€ pour la gratuité scolaire, 250 000 € pour l'aide à l'orientation ou l'accompagnement scolaire (ENT).

- **Domaine de la santé**

En complément de ses compétences en direction des lycéens, des apprentis et des jeunes en insertion, la Région développe une politique d'éducation et de promotion de la santé des jeunes de 15 à 25 ans.

Cette politique de santé vise à lutter contre les inégalités sociales :

- en finançant des actions d'éducation à la santé basée sur le développement de compétences psycho-sociales et plus particulièrement de l'estime de soi des apprentis, des élèves des ERC2, des lycées et en priorité des lycées agricoles et professionnels
- en développant des actions de formation des personnels enseignant (CFA, ER2C, lycées)
- en soutenant des Points d'accueil et d'écoute jeunes (PAEJ) qui sont majoritairement implantés sur les territoires en politique de la ville.

Est par ailleurs étudié actuellement la possibilité de généraliser des actions collectives de formation du personnel enseignant en lien avec le Programme de Développement Affectif et Social (**PRODAS**) à l'échelle régionale dans les lycées professionnels et agricoles accueillant du public issu des quartiers Politique de la Ville.

- **Domaine de la culture et du patrimoine**

La Région agit en faveur de l'accès à la culture pour tous et partout, notamment à travers son soutien financier aux propositions artistiques et actions culturelles des professionnels intervenant dans les quartiers politiques de la ville.

Elle finance également certains équipements culturels à rayonnement régional sur ces quartiers ou à proximité immédiate.

La Région peut soutenir des actions de type « Initiatives Citoyennes » qui auraient vocation :

- à soutenir les projets visant à favoriser l'égal accès à la culture de tous les habitants et notamment de soutenir des initiatives portées par des femmes ou ayant comme cible l'accès à la culture des femmes de ces quartiers ou rendant visibles des œuvres proposées par des femmes et ce dans le droit fil des 10 engagements pris par la Région par délibération du CR de juillet 2014.

- à soutenir et accompagner les projets visant à construire une mémoire commune autour de la construction, de la vie de ces quartiers en y associant les bailleurs sociaux, les habitants de toutes les générations et tous les partenaires œuvrant sur les quartiers, avec la participation de l'équipe de chercheurs de l'inventaire du patrimoine régional, compétence obligatoire de la Région.

- **Domaine du sport**

Afin de favoriser les pratiques sportives au plus proche des citoyens et des territoires et afin d'offrir à tous un égal accès à une pratique sportive de qualité, la Région accompagne la création ou la rénovation d'infrastructures situées sur les secteurs politiques de la ville (6 M€ investis en 2014) et accompagne les clubs de haut niveau situés ou dont les publics sont issus des quartiers politiques de la ville (8,2 M€ investis en 2014).

- **Domaine de la jeunesse et de la lutte contre les discriminations**

La Région soutient les associations en lien avec les CFA, les Lycées ou les écoles de la 2ème chance, œuvrant dans les quartiers au titre de l'égalité Femme/Homme, de la lutte contre les discriminations, en faveur d'actions en direction des personnes handicapées ainsi que les instances régionales intervenant localement en matière d'actions en lien avec l'éducation populaire (565 000 € à l'échelle régionale).

Il est actuellement envisagé d'élargir la composition du Conseil Régional des Jeunes aux associations de quartiers issus des territoires en politique de la ville et présentant une dimension régionale. Les réflexions du CRJ sur le thème de la laïcité et la citoyenneté pourront en outre enrichir d'ici le second semestre les différents contrats de ville.

- **Domaine de l'action territoriale et du logement**

La Région accompagne la réalisation d'aménagements urbains structurants contribuant à l'amélioration du cadre de vie et à l'organisation urbaine du territoire.

En outre, au titre de son action volontariste en matière de développement de l'offre d'habitat, la Région participe activement à la réalisation d'une offre nouvelle de logement social, contribuant aux parcours résidentiels et à une diversification du parc de logements. Une enveloppe de 12 M€ est consacrée en 2015 à cette action emblématique.

La Région est également présente sur les problématiques de logement des jeunes en accompagnement du logement étudiant et des structures d'hébergement de type Habitat Jeunes.

- **Domaine de l'environnement**

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement durable, la Région aide également l'éco-construction et l'éco-rénovation performantes de bâtiments publics tertiaires et de logements sociaux en complément des fonds européens mobilisables sur cette thématique ; l'installation d'équipements collectifs de chauffage au bois énergie, l'installation collective de production d'eau chaude solaire ainsi que des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

La Région mobilisera ainsi tant les fonds européens dont elle a la gestion que ses propres dispositifs de droit commun qui sont nombreux à entrer dans le champ de la Politique de la Ville.

B – Une articulation avec les dispositifs contractuels pré-existants

L'Accompagnement par la Région de la politique de la Ville s'inscrit en effet dans une politique territoriale globale qui veille à garantir, équilibre et solidarité des territoires et à assurer une meilleure coordination des politiques publiques conduites par les collectivités locales de proximité.

- Le contrat de Plan Etat-Région

Le contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 intègre dans son volet territorial un chapitre dévolu à la Politique de la Ville qui déterminera sur la durée du CPER, les engagements de l'Etat, de la Région voire d'autres collectivités locales sur ces territoires.

- Les protocoles de coopération 2015-2017

Une dynamique de coopération territoriale enclenchée en 2014 en direction des Communautés d'agglomération et de certains EPCI, sera poursuivie et intégrera notamment un volet politique de la ville dans chacun des protocoles de coopération concerné qui réaffirmera les engagements de la Région en lien avec les contrats de ville.

- Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Pour le Languedoc-Roussillon, 9 quartiers identifiés comme quartiers d'intérêt national ont été identifiés ainsi que 14 quartiers d'intérêt régional.

Ces différents projets seront intégrés à la maquette financière du CPER lorsque les moyens affectés aux projets de renouvellement urbain seront connus précisément, à l'issue de la phase de préfiguration des projets et au fur et à mesure de leur intégration dans les contrats de ville.

La Région accompagnera le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) au titre des fonds européens et de son droit commun : Habitat, avec la construction de logements sociaux neufs et réhabilitations lourdes, des aménagements urbains structurants et des opérations de réhabilitation thermique (logements sociaux et équipements).

3. Engagement du bailleur Habitat du Gard

Lettre d'engagement établie par Habitat du Gard

L'engagement d'Habitat du Gard en matière de politique de la ville ne se limite pas à la seule question du renouvellement urbain mais impacte plusieurs dimensions de son action. Habitat du Gard est engagé depuis de nombreuses années dans les différentes politiques de la Ville et reste toujours fortement impliqué dans d'importantes opérations de rénovation urbaine sur plusieurs quartiers tels que Chemin-Bas d'Avignon, Valdegour et Pissevin.

L'action de l'Office se concrétise par des programmes d'envergure de démolitions, reconstructions, réhabilitations partielles et complètes, résidentialisations ainsi qu'au quotidien par la prise en compte permanente et simultanée de « l'habitant et de l'habitat ». L'opération COROT engagée sur le quartier de Pissevin en est un exemple emblématique. En effet, par la requalification globale d'un îlot (sociale comme architecturale), cette opération amorce un changement d'image du quartier intégrant à la fois les problématiques techniques et l'enjeu d'un mieux vivre ensemble. Habitat du Gard démontre à travers cette opération sa capacité à porter des opérations inédites et atypiques.

L'ambition pour les années à venir serait de développer ce type d'initiative en travaillant d'une part sur les aspects d'accessibilité (par la création de cheminements et ascenseurs), de rénovation énergétique, de restructuration des logements (modification de typologies) pour permettre au mieux la mixité d'autre part.

Habitat du Gard dans le cadre de la précédente convention ANRU ainsi que par son PSP mis en œuvre dans les quartiers prioritaires a investi plus de 108 millions d'euros pour améliorer les conditions de vie et maîtriser les charges des locataires. Toutefois, l'Office n'a jamais délaissé les autres quartiers en ayant toujours une politique volontariste et interventionniste tant en terme de travaux qu'en terme de cohésion sociale, et ce, dans le but d'améliorer les conditions de vie des locataires et d'assurer la pérennité du patrimoine.

A travers le cadre unique de référence de la politique de la ville qu'est le contrat de ville, Habitat du Gard s'engage sur les objectifs suivants :

- Assurer de manière pérenne l'attractivité de son parc ;
- Participer au renouvellement urbain (NPRU) et à l'amélioration du cadre de vie des habitants (développement d'une gestion urbaine de proximité afin de générer et recréer du vivre ensemble dans les quartiers) ;
- Lutter contre la précarité sociale et la stigmatisation de ces quartiers (améliorer la répartition de l'offre de logement social, stratégie d'attribution de logements sociaux visant des objectifs de mixité sociale...);
- Lutter contre la précarité énergétique des populations (réalisation de réhabilitations énergétiques ambitieuses).

Enfin, ces engagements n'ont de sens que s'ils sont conçus et mis en œuvre dans le cadre d'un partenariat fort et efficient avec les structures institutionnelles, les associations et les habitants. En effet, il s'agit à travers le contrat de ville de définir un projet intégré de territoire qui n'a de sens que s'il est support de projets de vie dans les quartiers.

1.1. Les moyens et les dispositifs de droit commun mobilisés par Habitat du Gard en faveur des quartiers prioritaires

Dans le cadre de ses compétences, pendant la durée du contrat de ville, Habitat du Gard poursuivra sa politique d'intervention en faveur de la qualité du cadre de vie des habitants à partir des opérations suivantes :

- Renforcer le plan stratégique du patrimoine : site par site par son intervention sur les bâtiments n'ayant pas nécessairement été impactés par le NPRU pour leur permettre de garder le niveau de qualité nécessaire au bien vivre et en rapport avec les autres bâtiments ;
- Entretien le partenariat institutionnel en développant des opérations concertées comme cela est déjà le cas actuellement pour la mise en sécurité incendie en partenariat avec le SDIS et la rénovation des colonnes montantes avec ERDF ;
- Œuvrer à la sensibilisation des familles pour répondre notamment au volet sécurité et au déficit de dialogue entre les habitants (sensibilisation de ceux-ci aux bonnes pratiques liées aux usages de leur immeuble autour des ateliers pouvant être engagées dans le cadre du pilier cadre de vie et renouvellement urbain...)

1.2. Les engagements spécifiques par rapport au contrat de ville

Dans le cadre du contrat de ville, Habitat du Gard renforcera sa politique d'intervention par un engagement sur les orientations et les objectifs du contrat de ville au travers des éléments suivants :

PILIER COHESION SOCIALE

Afin de favoriser le mieux vivre ensemble et la citoyenneté, Habitat du Gard s'engage à :

- Soutenir les actions de proximité portées par les associations qui visent à conforter le lien social, la participation des habitants, les valeurs de la République, la laïcité, valorisant de fait l'engagement citoyen des jeunes et promouvant l'égalité des chances ;
- Mobiliser son personnel de proximité, en s'engageant à participer aux opérations de médiation, de sensibilisation à la citoyenneté qui lui seront proposées notamment via la Gestion Urbaine de Proximité ;
- Favoriser toutes les réflexions sur le dispositif de gestion des encombrants et être force de propositions pour permettre une évolution des pratiques et faciliter la collecte et le ramassage par les services communaux ou communautaires ;
- Rédiger une convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB cosignée entre Habitat du Gard – l'ETAT – l'EPCI, en établissant un diagnostic, en précisant un programme d'actions et en définissant les modalités de suivi de cette convention.

De plus, Habitat du Gard rappelle sa volonté de continuer son soutien et son accompagnement de la vie associative en œuvrant, entre autres, pour le maintien d'une vie associative de qualité dans les quartiers en poursuivant notamment la mise à disposition, à tarif préférentiel, pour les associations de locaux adaptés à leurs activités dans le cadre et sous condition d'une charte d'attribution adaptée et élargie à l'ensemble des partenaires.

PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

CADRE DE VIE

Habitat du Gard entend améliorer la qualité de vie et redonner de l'attractivité aux quartiers avec la participation des habitants.

Pour ce faire, Habitat du Gard s'engage à :

- Favoriser l'inter-organisme (charte de bon voisinage, partage et retour d'expérience sur opérations menées par différents bailleurs, ...)

- Participer à la définition des espaces publics et voiries en cohérence avec le bâti ;
- Améliorer la coordination de l'intervention publique pour améliorer la gestion quotidienne des quartiers par une participation aux instances Gestion Urbaine de Proximité via les agences locales ;
- Prévenir les dégradations et pérenniser les investissements réalisés dans le cadre de la rénovation urbaine et du renouvellement urbain par des opérations de réparations des travaux engagés dans le PRU et NPNRU ;
- S'appuyer sur les habitants comme personnes ressources pour la conception, l'appropriation et la valorisation des espaces publics par l'intermédiaire des personnels de proximité. Travailler en profondeur sur l'implication des habitants dans leur environnement, favoriser la concertation ;
- Œuvrer à l'accompagnement des familles dans la gestion de leur logement, en travaillant sur l'accompagnement social des familles, la gestion du logement : déchets, énergies ... en lien avec tous les autres partenaires.

HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Equilibrer le peuplement et reconfigurer les quartiers en faveur d'un habitat de qualité et une meilleure intégration sociale et urbaine constituent une priorité pour Habitat du Gard qui s'engage à :

- Participer à l'élaboration du protocole de préfiguration (étude de capacité sur Chemin Bas et Mas de Mingue, étude de restructuration d'un îlot sur Valdegour) ;
- Mettre en œuvre un aménagement réfléchi et concerté (avec les locataires, les services de polices) des parties communes et des espaces extérieurs pouvant réduire les actes de vandalisme et la délinquance ;
- Mettre en œuvre des projets urbains de Pissevin-Valdegour, Chemin Bas d'Avignon et Mas de Mingue d'ici 2025 inscrits dans la convention NPRU en participant activement aux instances techniques et politiques de la gouvernance. Les engagements financiers seront inscrits dans les futurs protocoles et convention NRPNU ;
- Diversifier et améliorer l'offre en logements des nouveaux quartiers prioritaires en étant vigilant dans le cadre d'opérations de construction et de restructuration à favoriser la qualité des formes d'habitat et la mixité sociale ;
- Rééquilibrer l'offre de logement social sur l'ensemble de la ville et de l'agglomération en s'engageant à participer à la conférence intercommunale du logement pilotée par Nîmes Métropole et le Préfet ;
- Elaborer une stratégie de peuplement partagée entre tous les partenaires en s'engageant à signer la future charte de peuplement sous condition de l'engagement de tous les partenaires ;
- Participer à l'étude diagnostic social urbain sur les quartiers Route d'Arles Jonquilles Haute Magaille Oliviers et Route de Beaucaire en s'engageant à renforcer son intervention sur ces quartiers prioritaires hors NRPNU.

Habitat du Gard pourra également accompagner la ville sur les engagements des axes « éducation », « santé » et « développement économique et emploi » par la mise à disposition de locaux, la participation à des actions de sensibilisation dans les écoles autour de thématiques (telles que la

gestion des déchets...) la réflexion sur le renforcement éventuel de l'insertion économique par le travail

La faisabilité des perspectives et leviers d'actions listés ci-dessus sera étudiée et mise en œuvre pendant la durée du contrat de ville.

4. Engagement de la Caisse des Dépôts et Consignations

Lettre d'engagement établie par la CDC

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de **l'agglomération de Nîmes-Métropole**.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

5. Engagement de Pôle Emploi

Lettre d'engagement par Pôle emploi – Direction Territoriale Gard Lozère

La convention d'objectif pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville signée entre le ministre du travail de la formation professionnelle et du dialogue social, le ministre délégué à la ville et Pôle emploi fixe le cadre d'engagement opérationnel de Pôle emploi dans le champ de la politique de la ville. Elle réaffirme la nécessité de territorialiser le droit commun et fait de l'emploi des résidents des quartiers une priorité.

Dans ce cadre, Pôle emploi s'engage, à travers le contrat de ville Nîmes Métropole 2015-2020, a :

- **Assurer la présence des services de Pôle emploi dans les quartiers**
 - Implantation de deux agences en très proche proximité des quartiers : agence Pôle emploi de Nîmes Saint Césaire, agence Pôle emploi de Nîmes Courbessac
 - Conventionner avec les structures présentes dans les quartiers, tel que le PIMM'S, qui assurent la réception de public pour permettre à celles-ci de pouvoir délivrer une information de premier niveau pour Pôle emploi et un accès à l'offre de service numérique de pôle emploi
 - Agir auprès des structures délivrant des services de type prestations ou ateliers pour le compte de Pôle emploi, pour que pour partie ces délivrances de service se déroulent dans les quartiers.

- **Renforcer et adapter les moyens et les services aux besoins des quartiers de la politique de la ville**
 - Permettre aux habitants des quartiers de bénéficier d'un accompagnement global (convention Pôle emploi-Conseil Départemental 30) permettant d'accompagner conjointement les demandeurs d'emploi des quartiers sur la résolution des problématiques emploi et sociales (3 ETP dédiés au dispositif sur le territoire Nîmes Métropole)
 - Permettre aux jeunes de moins de 26 ans d'intégrer le dispositif de Pôle emploi Accompagnement Intensif Jeunes (4 ETP dédiés au dispositif sur le territoire de Nîmes Métropole)
 - Promouvoir et accompagner la création d'entreprises issue des quartiers
 - Mettre en œuvre des clubs de recherche d'emploi spécifique, des actions de parrainage (dispositif 100 chances 100 emplois) pour les habitants des quartiers de la politique de la ville de Nîmes Métropole
 - Adapter et accompagner la promotion des profils des demandeurs d'emploi des quartiers auprès des entreprises
 - Intégrer dans l'ensemble des conventions partenariales établies sur le territoire de Nîmes Métropole, des actions spécifiques vers les quartiers (Face Gard, Missions Locales, CAP Emploi, MDE, PLIE)
 - Mobiliser (pour la part incombant à Pole emploi) les dispositifs d'insertion par l'activité économique vers les quartiers.
 - MRS
 - Mobiliser les ressources de PE et des partenaires pour créer des événements emplois sur les quartiers (job datings, forums, ...)
 - Investiguer des collaborations possibles avec les conseils citoyens

- **Mobiliser les politiques de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires et mettre en œuvre des dispositifs spécifiques**
 - Renforcer la mobilisation des leviers adaptés de la politique de l'emploi : les emplois aidés, l'insertion par l'activité économique, l'alternance pour développer la qualification des jeunes en lien avec les acteurs concernés.
- **Se mobiliser dans, la mise en œuvre et l'évaluation des contrats de ville avec les acteurs des territoires.**
 - Contribution à la gouvernance territoriale
 - Apports sur les diagnostics territoriaux partagés, en lien étroit avec le service public de l'emploi local.
 - Fourniture de données statistiques PE strictement issues de nos systèmes d'information

6. Engagement de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Lettre d'engagement établie par la CPAM du Gard

Garantir l'égal accès aux droits et aux soins de qualité à l'ensemble de la population est au cœur des missions de l'Assurance Maladie. A ce titre, elle déploie depuis de nombreuses années des actions visant à répondre aux inégalités sociales de santé en concevant des programmes d'accompagnement adaptés à des publics et à des situations de vie nécessitant une approche personnalisée. Pour faciliter l'accès à l'offre de soins locale des assurés nîmois, la CPAM du Gard renforce ses partenariats et son implication sur le terrain, notamment à travers sa participation au contrat de ville de Nîmes Métropole 2015-2020. Dans ce cadre, la CPAM s'engage à :

- **Renforcer son intervention dans les quartiers, notamment par l'accompagnement des publics éloignés du système de soins ou en renoncement**
 - Proposer une prise en charge rapide et individualisée des situations de non recours aux soins détectées par les partenaires de proximité, en lien avec les populations des quartiers de la ville, par l'intermédiaire de la PFIDASS (Plateforme Départementale d'Intervention pour l'Accès aux Soins et à la Santé),
 - Garantir une réponse immédiate aux demandes de mise à jour de leurs droits à l'assurance maladie des assurés nîmois, grâce à un service d'accueil de proximité, dans les 2 espaces accueil situés rue du Cirque romain et avenue Bir Hakeim
- **Apporter un soutien à la jeunesse, population majoritaire dans les quartiers**
 - Garantir aux jeunes de 16-25 ans, l'accès aux droits et aux soins à travers le Parcours santé jeunes : en une matinée, la CPAM du Gard propose aux jeunes en situation d'insertion, la mise à jour de leur dossier d'assurance maladie, l'accès à l'ensemble des droits auxquels ils peuvent prétendre et un bilan complet sur leur état de santé.
 - Accompagner tous les enfants des classes de CP situées en zones REP et REP + à l'hygiène bucco-dentaire, par l'intermédiaire d'une séance de sensibilisation en classe par un dentiste, qui ira jusqu'à la réalisation effective des soins en cas de besoin

- **Développer les actions de prévention dans les quartiers de la ville**
 - Proposer un bilan de santé gratuit offert aux personnes éloignées du système de soins, au centre d'examen de santé de la CPAM du Gard, rue du Cirque romain. Une équipe de professionnels de santé est à leur disposition pour leur faire passer une série d'examens médicaux de prévention, mais également pour évoquer avec eux leurs problématiques quotidiennes de santé.
 - Accompagner les publics en situation d'insertion vers le bilan de santé, par l'intermédiaire d'une séance collective d'information, organisée par la chargée de prévention de la CPAM au sein des structures partenaires dans les quartiers

ANNEXE 2. Cartes du CGET « Nouveaux quartiers politique de la ville – CA Nîmes-Métropole » - Février 2015

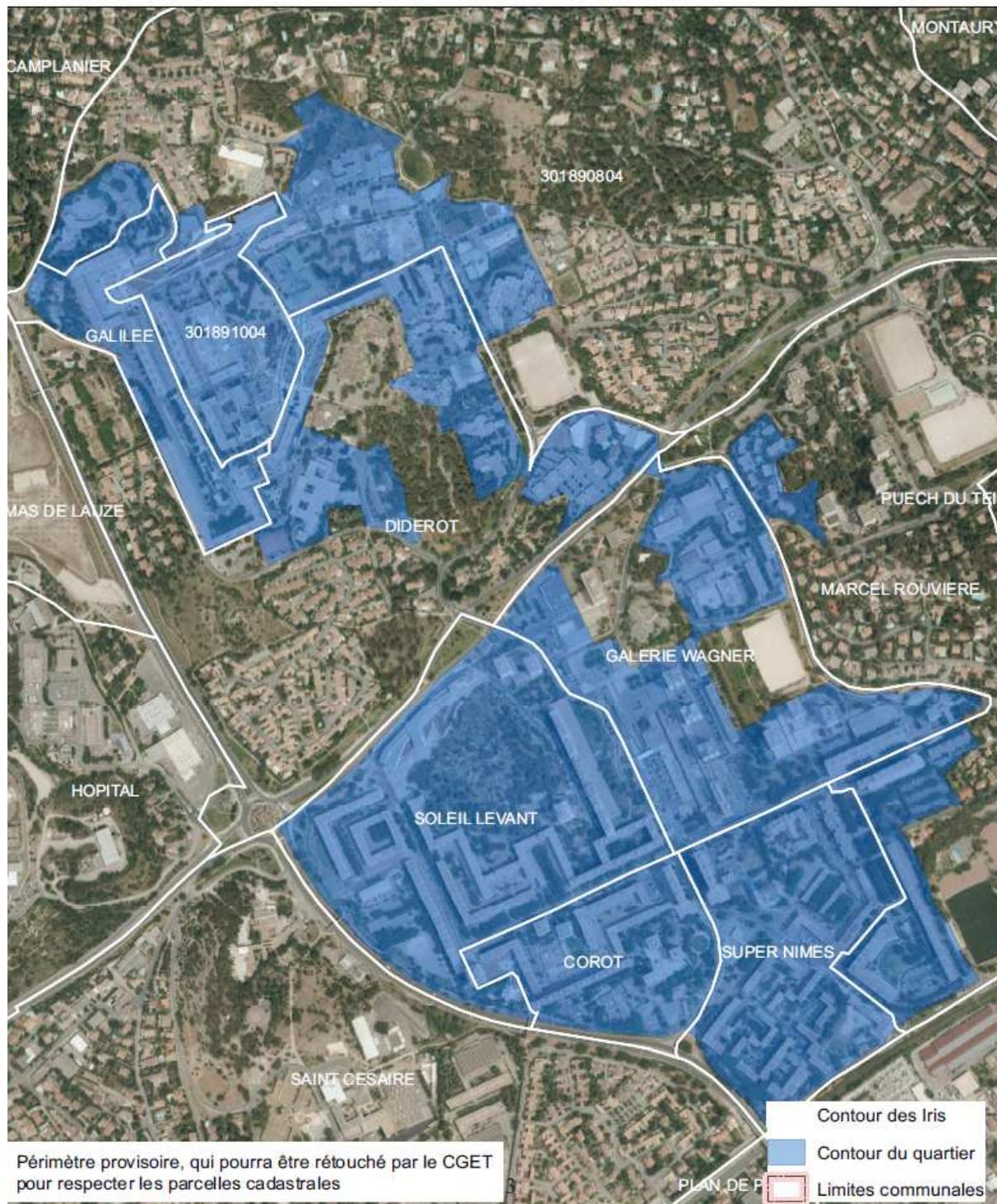
Périmètres des quartiers politique de la ville selon le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014.

Données INSEE retenues par le CGET pour la définition de la géographie prioritaire

La communauté d'agglomération de Nîmes-Métropole

Nom du quartier	Communes concernées	Population du quartier	Revenu Médian €/an
Pissevin-Valdegour	Nîmes	15 380	5 000
Richelieu	Nîmes	6 240	9 200
Chemin Bas d'Avignon	Nîmes	7 100	6 100
Mas de Mingue	Nîmes	2 730	6 500
Route de Beaucaire	Nîmes	1 490	10 900
Némausus-Jonquille- Mas de Ville	Nîmes	3 090	8 900
Sabatot – Centre Ancien	Saint-Gilles	3 390	7 500

Source : Insee, RFL 2011 - CGET

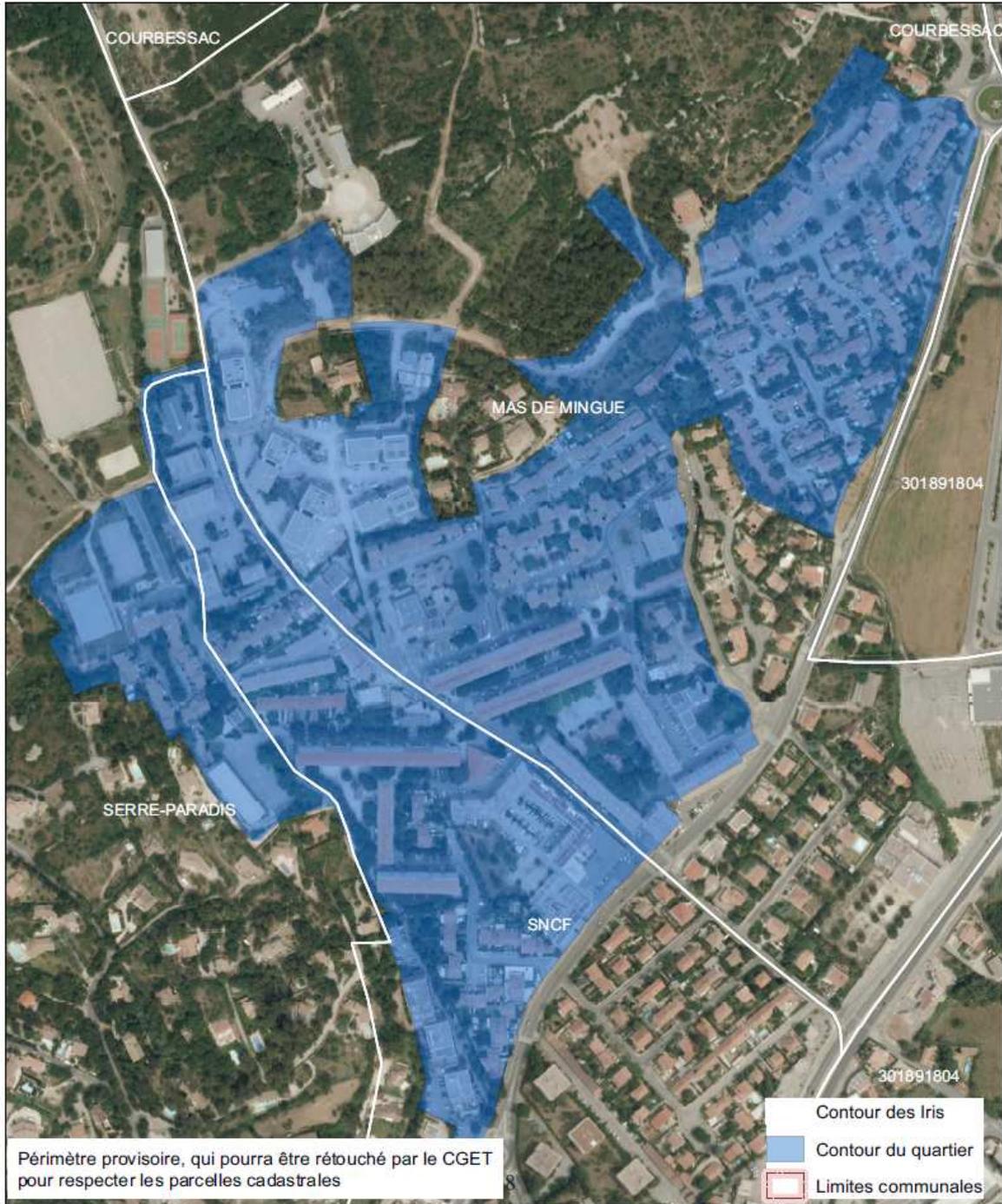


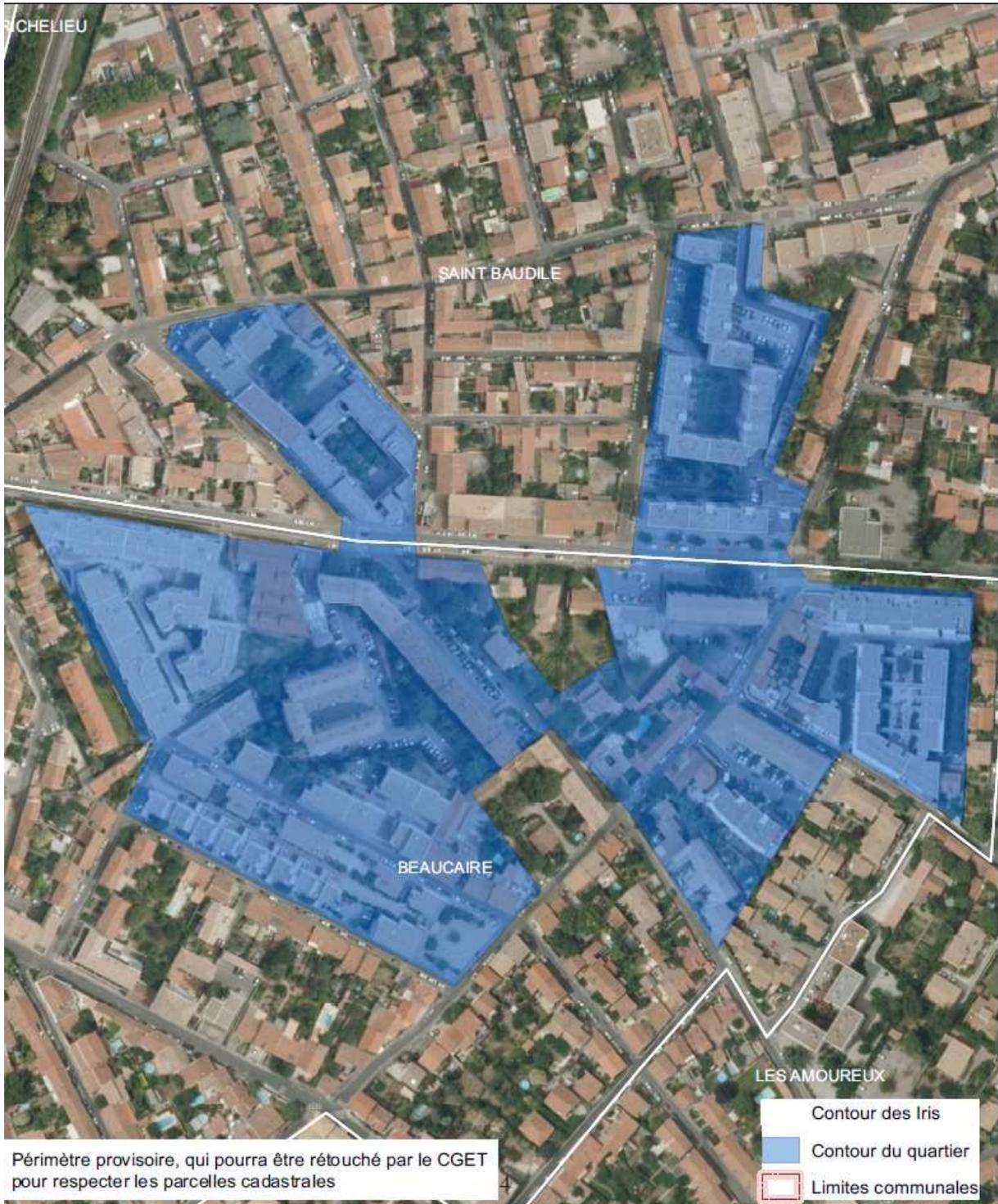




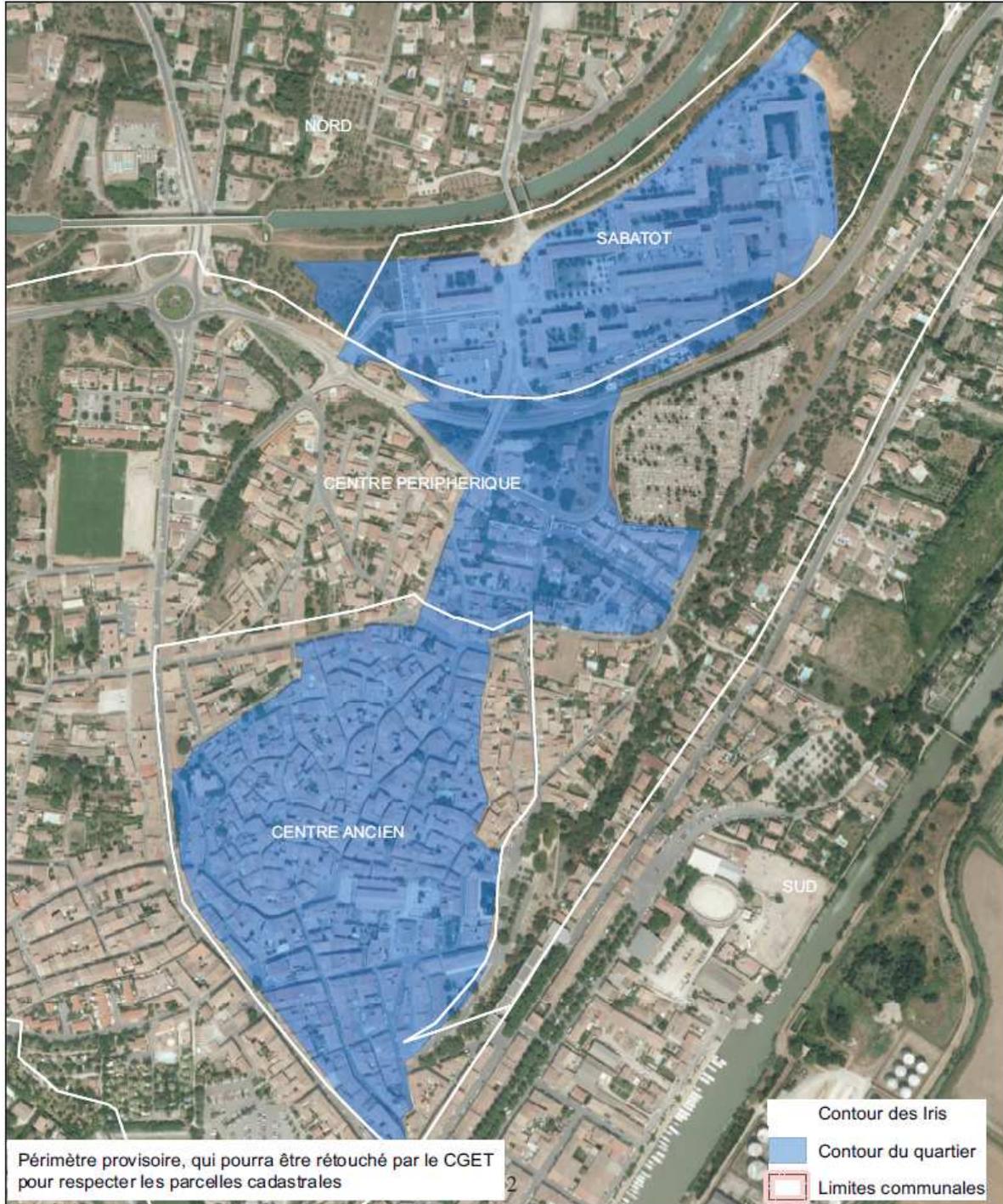
Source : BD ORTHO®IGN - CGET

1:6 170









ANNEXE 3. Les Délibérations